LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

C'EST EN PERMANENCE
LA FOIRE DU LIVRE
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
OUVERT JUSQU'À 21 H. LES JEU. ET VEN.

RABAIS DE 30% SUR TOUT

Vol. LXXI — No 255 | Ciel variable. Possibilité de neige. Maximum 3. | Montréal, jeudi 6 novembre 1980 | 25 CENTS

Dans un Discours inaugural axé sur la constitution

Lévesque lance un nouvel appel à la solidarité des députés

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le premier ministre M. René Lévesque, a ouvert hier la dernière session de l'Assemblée nationale de son gouvernement par un Discours inaugural long, mais sans surprise, où la question constitutionnelle occupait la première place.

Le premier ministre a rappelé dès le début que n'eut été «l'évolution préoccupante» de ce dossier, l'Assemblée nationale n'aurait pas été réunie pour une sixième session qui a lieu d'abord et avant tout, a-t-il déclaré, «pour défendre clairement, avec vigueur et sans délai» les droits du Québec devant la démarche unilatérale d'Ottawa pour rapatrier la constitution.

Cette défense des droits du Québec, qui aura l'occasion de s'exprimer dès les prochains jours, M. Lévesque l'a souhaitée unanime afin de pouvoir ainsi en arriver à «faire réfléchir Ottawa» pour l'amener au moins temporairement à abandonner son scénario unilatéral et à reprendre les négociations avec les provinces.

Le discours inaugural de 34 pages qu'a livré hier après-midi aux parlementaires le premier ministre a abordé très sobrement le débat constitutionnel n'y consacrant en fait que six pages. Ce fut la partie d'ailleurs la plus écoutée du texte de M. Lévesque où il a lui-même donné l'exemple de la «non-partisanerie» qu'il a souhaitée de la part de l'opposition tant libérale qu'unioniste.

De part et d'autre du Salon bleu, on a accueilli avec respect cette partie du discours de M. Lévesque alors que pour l'autre partie, où le premier ministre faisait état de ses engagements législatif et administratif, on était revenu à une partisanerie somme toute de bon aloi à la veille d'une élection.

Soulignons que dans l'ensemble M. Lévesque a soumis un programme contenant pas moins de 40 mesures différentes, consistant pour un bon nombre en des

Voir page 18: Lévesque

Fort de sa victoire, Reagan s'affaire à former son équipe

Le nouveau président-élu Ronald Reagan et son vice-président George Bush affichaient le sourire de la victoire. hier, à la résidence de M. Reagan, à Los Angeles. (Photolaser AP)

LOS ANGELES (d'après Reuter et AFP) — Fort du balayage qui lui a donné 489 grands électeurs sur 538 (soit 44 États), Ronald Reagan a entamé dès hier des entretiens avec M. George Bush, son colistier, et ses conseillers, en vue de la formation de l'équipe qui préparera avec lui la mise en place de l'administration républicaine en janvier. On s'attend que bon nombre des membres de cette administration transitoire resteront dans le binet définitif.

M. Edwin Meese, directeur de la campagne de M. Reagan, appelé vraisemblablement à devenir le plus proche collaborateur du nouveau président à la Maison-Blanche, a déclaré que la victoire écrasante du candidat républicain constituait «un mandat pour le changement». M. Reagan va partager son temps entre la Californie et Washington jusqu'à la prestation de serment le 20 janvier, a-t-il précisé.

Les conseillers de politique étrangère de M. Reagan ont eu des entretiens privés avec un certain nombre de dirigeants alliés au cours des dernières semaines, à propos d'une éventuelle administration Reagan.

«Je pense qu'il va y avoir des communications intensives avec les autres dirigeants étrangers pendant la période transitoire,» a déclaré M. Meese, ajoutant que des chefs d'État pourraient se rendre aux États-Unis dans les deux prochains mois et en profiter pour rencontrer M. Reagan.

M. Meese a déclaré que M. Reagan préparerait un certain nombre de projets de loi ou de réformes, dont une réduction annuelle des impôts de dix pour cent pendant trois ans après son accession au pouvoir.

«Je pense que l'immense soutien qu'il a recueilli constitue manifestement un mandat pour le changement,» a déclaré M. Meese dans une interview à la télévision.

«Il faudra un certain temps pour changer de politique dans les différents secteurs de l'économie et changer notre politique étrangère,» a-t-il toutefois ajouté.

Je crois que vous découvrirez que Ronald Reagan va constituer une équipe dirigeante, qui prendra ses fonctions en janvier et qui entamera rapidement les changements que les gens attendent», a-t-il poursuivi.

M. Meese a en même temps mis en garde les partisans de l'aile droite de M. Reagan en les avertissant de ne pas espérer obtenir tout ce qu'ils voulaient. «En traitant avec un congrès partiellement contrôlé par l'autre parti, il faudra nécessairement certaines formes de compromis,» a déclaré M. Meese. «Je crois que vous découvrirez que Ronald Reagan sera le président de tout le monde, il n'a pas de base idéologique étroite,» a-t-il ajouté.

Entre-temps, incertitude à Moscou, indifférence officielle à Téhéran, satisfaction à Londres et à Jérusalem, mécontentement de l'Organisation de libération de la palestine, appel de Pékin contre un rapprochement Washington-Taipeh: les réactions mondiales à l'écrasante victoire de Ronald Reagan sur Jimmy Carter vont, selon les pays, de la satisfaction la plus franche à la crainte, en passant par l'expectative prudente de très nombreux gouvernements.

Pour les observateurs, les relations soviéto-américaines vont connaître une longue période d'incertitude, mais le Kremlin estime qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre Carter et Rea-

Voir page 18: Reagan

L'euphorie gagne Wall Street

par Michel Nadeau

L'euphorie a gagné les milieux financiers américains au lendemain de la victoire de Ronald Reagan à la présidence des États-Unis.

Tous les clignotants verts se sont allumés au tableau de bord de l'économie. L'indice Dow Jones a grimpé de 16 points. Les titres boursiers des fabricants d'équipement militaire affichaient des hausses importantes. Près de 80 millions d'actions — presque un record — ont été transigées à New York. La devise américaine était en avance sur toutes les places financières, même à Zurich et Francfort. Le métal jaune a étalement été emporté dans la frénésie gagnant $9 à l'ouverture du marché.

Le président de la Chambre de commerce des États-Unis, M. Richard Lesher, a résumé la situation à Wall Street qui a toujours été un animal républicain: «L'élection de M. Reagan représente l'avènement de l'époque du nouveau conservatisme et la fin d'une période de 40 ans de libéralisme économique où il fallait compter sur le gouvernement pour réussir».

Dans cette vague d'allégresse, le malheureux dollar canadien n'a pas tenu le coup, reculant d'un quart de cent à 84.30

Voir page 18: Euphorie

Une invitation à venir le plus tôt possible au Canada

OTTAWA (d'après AFP et PC) — Dans un message de félicitations très sobre, M. Pierre Elliott Trudeau a demandé hier à M. Ronald Reagan, nouveau président des États-Unis, de venir le rencontrer rapidement à Ottawa.

Ce tête-à-tête, dès «les premiers mois de son mandat», permettrait aux deux hommes, le leader de la plus grande puissance occidentale et le «doyen» des hommes d'État occidentaux, d'aborder «les sujets bilatéraux et d'intérêt mutuel, ainsi que le possible agenda du Sommet économique des pays industrialisés», qui doit se tenir à Ottawa en juillet prochain.

Cette invitation de M. Trudeau dès le lendemain de l'élection de M. Reagan montre la préoccupation des dirigeants canadiens devant la nouvelle administration américaine.

Les rapports canado-américains, notent les observateurs, sont en effet relativement tendus à l'heure actuelle, le président Carter n'ayant en effet pas réussi à faire ratifier par le Sénat le traité sur la pêche dans les eaux frontalières de la côte Est, d'une importance vitale pour Ottawa.

De plus, le Canada est très inquiet des implications que pourrait avoir la reconversion énergétique des États-Unis au charbon en l'absence d'un réel accord

Voir page 18: Invitation

les partielles

Dans Brôme-Missisquoi

Le PLQ reprend son «scénario gagnant»

par Rodolphe Morissette

BEDFORD — Assuré de reprendre le comté de Brôme-Missisquoi aux partielles du 17 novembre, le Parti libéral du Québec y reproduit néanmoins, tambour battant, sa campagne électorale classique.

Les libéraux ont mis au point, au cours des sept partielles gagnées par eux depuis deux ans et demi un scénario qu'ils reprennent les yeux fermés dans Brôme-Missisquoi, ce comté du sud des Cantons de l'Est que M. Armand Russell, de l'Union nationale, avait enlevé aux libéraux, plutôt par accident, au scrutin général de 1976.

Le candidat libéral, M. Pierre Paradis, un avocat de 30 ans issu de Bedford, a certes formé sa propre équipe locale de travailleurs d'élection autour de son copain, M. Fernand Archambault. Une organisation nombreuse, formée de libéraux et d'unionistes «défroqués», fortement décentralisée aussi, bien répartie parmi les 34 municipalités du comté. Sept villes, dont Cowansville est la principale (11,905 âmes), huit villages, six paroisses, quatre cantons et dix municipalités.

L'équipe locale de M. Paradis est appuyée par les troupes de choc du PLQ. Deux organisateurs permanents y font de l'animation à temps complet, MM. Robert Church et Guy Saint-Laurent. Et le comté est envahi par maints députés et candidats du parti déjà choisis pour les prochaines élections générales. Tout ce monde fait systématiquement du porte à porte d'un bout à l'autre de la circonscription. Ce week-end, une véritable armée ratissera toutes les rues de Cowansville. Tous les foyers du comté auront été vus au moins une fois, sinon deux d'ici à deux semaines.

Voilà déjà une première différence entre la campagne libérale et celle des trois autres candidats, MM. Gérard Comtois du Parti québécois, Pierre-Paul Ravenelle de l'Union nationale (dont nous parlerons demain) et Joseph Ranger du Crédit social uni du Québec. Au Parti québécois, en effet, on fait peu de porte à porte: «Il fait trop froid, nos gens n'en ont pas le goût et on les comprend», confie un organisateur péquiste. Quant à l'Union nationale, qui se met tout juste en branle, M. Ravenelle s'applique surtout à former son équipe de bénévoles pour le jour de la votation. Archidiscrètes, les campagnes de MM. Comtois et Ravenelle.

Au contraire, M. Paradis fait beaucoup de tapage. Il travaille dur depuis

Voir page 18: Partielles

Là où le PQ n'a pas de chance/page 2

économie

Priorité à l'énergie

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement Lévesque entend faire face au principal défi économique de la décennie, le défi énergétique, en planifiant avec soin les quelque $90 milliards qui, au cours des dix prochaines années, seront consacrés à préparer l'avenir du Québec sur ce plan.

Le premier ministre Lévesque a fait part de cette préoccupation dans son Discours inaugural hier à l'ouverture de la sixième session de la 31e législature en annonçant une série d'investissements dont le détail sera rendu public au cours des prochaines semaines. Ces investissements comprennent notamment les projets suivants:

- présentation du plan décennal des équipements d'Hydro-Québec qui comprend des investissements nouveaux de $55 milliards en plus des $34 milliards requis pour l'exploitation du réseau actuel;
- mise en place d'un programme d'économie d'énergie de 10 ans géré et financé par Hydro-Québec et pour lequel une somme de $1 milliard est prévue en plus des efforts faits en ce sens par Ottawa et qui pourront être coordonnés.
- implantation à Montréal par SOQUIP en collaboration avec les société pétrolières d'une usine d'hydro-craquage de plusieurs centaines de millions.

Dans son Discours inaugural, M. Lévesque a mis l'accent sur le développement économique du Québec quant aux engagements qu'il a pris pour les prochains mois. Après avoir souligné la bonne performance du Québec compte tenu de la situation économique mondiale et de sa tenue exceptionnelle en ce qui a trait à la création d'emplois et aux investissements, il s'est engagé à continuer les efforts de son gouvernement qui, a-t-il dit ont contribué à ces bons résultats.

La priorité sera toutefois donné en matière économique à la question énergétique, a indiqué M. Lévesque, qui voit là le principal défi qui attend pour les dix prochaines années le Québec. Non seulement il faut mettre fin à l'ère du gaspillage, mais il faut à son avis, planifier attentivement le développement de nos ressources pour s'assurer à la fois un degré d'autonomie énergétique et un développement industriel qui profite de l'atout que confère la présence de ressources hydroélectriques.

Cette planification est en cours depuis plusieurs mois tant à Hydro-Québec qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources, et elle se traduira par la présentation du plan décennal d'équipements. Ce plan, outre les investissements signalés déjà, entraînera la création de 25,000 nouveaux emplois. L'importance et l'influence de ce plan est tel que M. Lévesque veut consacrer le temps nécessaire à son examen.

Le conseil des ministres examine ce plan et le rendra public d'ici à la fin du mois, nous a indiqué hier le ministre de l'Énergie, alors que le premier ministre, lui, promettait dans son discours la tenue dès le début de l'année d'une commission parlementaire pour l'étude détaillée du document. Cette étude permettra, selon M. Lévesque, de préciser non seulement le développement de nos ressources mais aussi d'établir des choix en matière d'exportation et de vente d'électricité.

Les choix qui seront faits en matière d'équipements tiendront compte d'une source majeure d'énergie, celle des économies d'énergie. Il faut sur ce plan engager des efforts exceptionnels, a précisé M. Lévesque. En cette matière on agira d'abord en présentant un projet de loi sur les normes minimales d'efficacité énergétique pour les nouveaux bâtiments et ensuite par la création d'un nouveau programme d'économie destiné aux résidences construites avant 1961.

Des sommes de $100 millions par année sont prévues pour la décennie. Hydro-Québec qui gérera ce programme qui remplace ceux existants qui ont failli à la tâche. Hydro-Québec conseillera, évaluera les besoins des consommateurs et pourra même financer les travaux en étalant sur cinq ans à même le compte d'électricité mensuel de leur coût.

M. Lévesque a repris hier sur le plan des hydrocarbures les principaux éléments d'une politique annoncée il y a un mois par son ministre de l'Énergie qui mise d'une part sur la pénétration du gaz au Québec ce qui pourra ralentir la croissance de la demande en électricité. On promet à cet égard de surveiller avec soin les programmes et projets fédéraux, notamment la création d'un réseau de com-

Voir page 18: Priorité

AU SOMMAIRE

Saint-Jérôme se recycle

À Saint-Jérôme, l'usine Uniroyal est à vendre, Tricofil réembauche 100 travailleurs et la zone industrielle veut remplacer le parc-fantôme de Mirabel, pourtant réclamé par toute la région des Laurentides. **Page 9.**

Éditorial

En montrant un aussi vif mécontentement à l'endroit de l'administration Carter, l'électorat américain n'a pas nécessairement appuyé les orientations dures prêtées au vainqueur et Ronald Reagan aura bien du mal à faire mieux que son prédécesseur, estime Jean-Claude Leclerc en éditorial. **Page 16.**

ALOUETTES

Inquiétude chez les Alouettes

Joe Scannella, l'instructeur-chef des Alouettes de Montréal, est inquiet. À moins de trois jours du match de demi-finale de la section Est de la LCF contre les Rough Riders d'Ottawa, Scannella ignore toujours si ses receveurs de passes Fred Biletnikoff et Keith Baker pourront participer à la rencontre. **Page 15.**

Le monde

- Les républicains s'emparent de la majorité au Sénat
- Quelques aspects de la politique étrangère de Reagan. **Page 6.**
- Au lendemain de sa défaite, Carter entend consacrer les deux derniers mois de sa présidence à la libération des otages. **Page 7.**

Commentaire

Exceptionnellement long, le discours inaugural du premier ministre témoigne d'un souci apparent de ne pas aggraver le déficit tout en offrant des mesures à tous les milieux, constate Michel Roy qui souligne la dignité et la justesse du premier chapitre sur la constitution. **Page 16.**

Accouchement: pas de retour en arrière

Le président de la Corporation des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, n'a pas tardé à répondre au ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, qui soulignait lundi la possibilité de promouvoir l'accouchement à la maison: pas de retour en arrière, dit M. Roy. **Page 3.**

CODORNIU

le MOUSSEUX des princes et le Roi des MOUSSEUX

méthode champenoise

Brôme-Missisquoi

Là où le PQ n'a pas de chance

par Rodolphe Morissette

La tradition électorale récente, entre autres facteurs, est formelle: le Parti québécois n'a aucune chance dans l'élection partielle du 17 novembre dans le comté de Brôme-Missisquoi.

Contrairement aux deux autres comtés de l'Estrie qui font l'objet d'une partielle à la minovembre, Mégantic-Compton et Johnson, le vote favorable au Parti québécois en 1976 a purement et simplement plafonné lors du référendum de mai. Pour l'ensemble du comté de Brôme-Missisquoi, le PQ recueillait 20.2% des suffrages exprimés en 1976 et le OUI, 25.5% des votes le 20 mai dernier. La différence (5.3 points) est probablement due à une mince augmentation, de 4.6 points, de la participation référendaire sur celle au scrutin de 1976.

Dans la moitié des 34 municipalités du comté, la progression entre le vote péquiste d'il y a quatre ans et le OUI référendaire n'atteint même pas cinq points de pourcentage. Dans la majorité de ces 17 municipalités, le vote péquiste de 1976 n'atteignait même pas 20%. C'est le fait de Sutton, Austin, Bolton-Est et Bolton-Ouest, Stukeley-Sud, Eastman, Stanbridge, le canton de Bedford, Lac-Brôme, Brôme et East-Farnham. Dans ces municipalités, le NON a recueilli, suivant les villages, de 75.4% à 96.7% des suffrages exprimés.

Quant aux quelques municipalités où le vote péquiste dépassait légèrement 20% en 1976 et où le OUI a progressé de quelques points (seulement), elles sont outre la ville de Bedford, minuscules: Frelighsburg, Saint-Pierre-de-Vérone, Stanbridge-Station et Bromont.

Dans Cowansville, la seule ville importante (12,000 âmes) de ce comté d'emblée rural, le OUI (35.4%) n'a marqué qu'un progrès de 6.6 points par rapport au vote péquiste de 1976. Ce sont des progrès de cet ordre — inférieurs à dix points, qu'on note à Dunham (27% de OUI), Adamsville (36%), Saint-Etienne-de-Bolton (34.7%) Saint-Ignace-de-Stanbridge (32.3%), Sainte-Anne-de-la-Rochelle (28.7%), Saint-Armand (22.5%), Lawrenceville (21.1%), Philipsburg (17.4%) et Potton (14.5%).

Par contre, dans cinq villages, le OUI a enregistré des progrès importants par rapport au vote péquiste de 1976, mais ce sont des municipalités qui, ensemble, représentent à peine 2,000 électeurs. Par rapport au vote péquiste de 1976, le OUI marque une progression de 14.6 points de pourcentage à Sainte-Sabine (47.9%), de 13.4 points à Saint-Alphonse (37.9%), de 11.5 points à Bonsecours (29.1%), de 10.3 points à Abercorn (19.5) et de 10 points à Notre-Dame-de-Stanbridge (38%).

De plus, dans ce comté francophone à 66.6% seulement, le vote favorable au Parti québécois est aussi faible dans le milieu urbain qu'en campagne. Au référendum, les villes de Cowansville, Bedford, Bromont, Dunham, Sutton et Lac-Brôme ont voté, ensemble, à 71.6% en faveur du NON, tandis que la même option recueillait 74.4% dans l'ensemble des municipalités rurales.

Enfin, les surprises dans cette lutte à trois sont hautement improbables. Que l'Union nationale ait ravi aux libéraux ce comté en 1976 tenait d'abord à un accident de parcours dû en grande partie à l'opposition de l'importante population anglaise (27%) et ethnique (5.6%) de la circonscription à la loi 22 (sur la langue) du gouvernement Bourassa.

D'ailleurs, le candidat unioniste, M. Pierre-Paul Ravinelles qui veut succéder au député démissionnaire, M. Armand Russel, vient tout juste d'être désigné par la direction de son parti et il commence à peine sa campagne. Quant au candidat du Parti québécois, le même qu'en 1976, M. Gérard Comtois, les statistiques récentes ne laissent en rien présager, comme on l'a montré, qu'il peut espérer augmenter son vote de beaucoup. Voilà qui laisse toute la place au candidat du Parti libéral, M. Pierre Paradis, de Bedford.

Bataille de tranchées entre les députés et les dirigeants de CBC

par Michel Vastel

OTTAWA — Les membres du comité des Communes sur les communications et la culture ont livré hier une véritable bataille de tranchées avec les dirigeants de CBC/Radio-Canada. Les députés, tant libéraux que conservateurs d'ailleurs, ont même menacé de refuser de voter les crédits de la société d'État si son président, M. Al Johnson et ses proches collaborateurs, ne font pas preuve de plus de collaboration avec le Parlement.

C'est la publication dans l'édition de mardi du DEVOIR des conclusions de l'étude McKinsey sur la gestion interne de la société qui a jeté le feu aux poudres. Le député de Québec, M.Denis Dawson, a demandé qu'une copie de cette étude soit remise aux membres du comité parlementaire puisqu'elle circule maintenant dans le public. M. Johnson a continué d'exprimer les mêmes réserves de principe sur un tel geste qui créerait un précédent. Du coup, le président du caucus du Québec des libéraux, M. Jacques Olivier, s'est demandé si CBC/Radio-Canada avait ainsi le droit de se mettre au-dessus du Parlement.

Un député conservateur, M. Chuck Cooks a même renchéri, menaçant le président de la Société de le traîner devant le comité des privilèges de la Chambre des communes s'il ne remet pas aux députés l'étude en question.

M. Johnson rendra sa réponse aujourd'hui aux députés mais il a déjà laissé entendre qu'il pourrait leur distribuer un résumé de l'étude préparé par les consultants eux-mêmes.

Mais le climat était tellement lourd hier au comité que toutes sortes de griefs des députés des trois partis des Communes sont revenus sur le tapis.

Les députés reprochent essentiellement deux choses aux dirigeants de CBC/Radio-Canada:

- ils ne collaborent pas assez avec les députés, qui doivent pourtant approuver des crédits de $529 millions;
- ils sont, dans leur politique d'embauche, à la limite du favoritisme politique.

Sur le premier point, les députés reprochent aux dirigeants de la société de les priver de données financières essentielles à la discussion de leur budget. Le député de Montréal, M. Serge Joyal, a notamment présenté aux dirigeant de CBC/Radio-Canada une série de questions sur leur gestion financière, questions qui avaient été posées par le CRTC mais qui étaient demeurées sans réponses. Devant les réticences manifestes des dirigeants de la société à aller dans de tels détails, M. Joyal a lancé, quelque peu exaspéré: «N'attendez pas plus d'argent de ce Parlement si vous ne nous convainquez pas d'abord que l'argent que vous avez déjà est bien géré».

Avec ou sans la collaboration de la société, les députés sont maintenant assurés d'obtenir plus de renseignements sur la gestion interne à CBC/Radio-Canada puisque les trois partis sont d'accord pour demander une enquête intégrée du vérificateur général et que celui-ci, contacté par M. Joyal, a déjà signifié son accord de principe.

Quant aux accusations de favoritisme politique, elles sont d'abord venues des conservateurs qui reprochent à CBC d'avoir refusé d'engager l'ancien ministre conservateur David MacDonald et l'ancien député de Toronto, Rod Blaker, alors qu'un ancien candidat néo-démocrate en Ontario et surtout l'ancien ministre libéral, Mme Iona Campagnolo, ont été engagés aussitôt après leur retrait de la vie politique. M. Johnson a d'ailleurs reconnu que le cas de Mme Campagnolo relevait d'une erreur de jugement et que ce cas l'embarrassait quelque peu.

Un député néo-démocrate s'est par ailleurs étonné qu'un journaliste de Hull ayant participé à un comité du OUI au dernier référendum ait été suspendu alors que, prétend-il, un collègue a participé à un comité du NON sans avoir à subir de sanctions. Le député Jacques Olivier a pour sa part commencé à demander des comptes sur un cadre de Radio-Canada (au service des Ventes) qui serait aussi un organisateur bien connu du Parti québécois.

Le président de Radio-Canada a promis d'éclaircir tous ces malentendus en déposant cet après-midi les directives de la société en ce qui touche la participation des employés à des activités politiques.

Quant à la grève des journalistes du réseau français, le vice-président du réseau, M. Raymond David, s'en est brièvement expliqué. Essentiellement, la société d'État attend toujours que le syndicat réponde aux propositions de règlement soumises dans les derniers jours de la conciliation. Le syndicat, pour sa part, veut négocier à partir de ses propres demandes.

Association d'Économie politique (A.E.P.)

TABLE RONDE

Développement et politique économique au Québec

avec

Peter Bakvis
(C.S.N.)

Robert Pilon
(ch. c. dépt. de sociologie de l'UQAM

Jean-Guy Lacroix
(dépt. de sociologie de l'UQAM)

Date
jeudi 6 novembre 1980, 20 heures

lieu
Université du Québec à Montréal
(Métro Berri-Demontigny)
Pavillon Hubert-Aquin, A-2780

Constitution: le choix des sénateurs au comité mixte a créé des remous

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le projet de résolution constitutionnel du gouvernement Trudeau a continué de provoquer des remous hier, alors qu'une opération relativement simple, celle de nommer les dix sénateurs à faire partie du comité spécial mixte, a engendré un débat qui a pris toute la soirée de mardi et une grande partie de l'après-midi d'hier.

Dans la liste présentée mardi par le leader parlementaire au Sénat, M. Royce Frith, il y avait le nom du sénateur Hazen Argue, qui en tant que ministre d'État à la Commission canadienne du blé fait partie du gouvernement fédéral. Plusieurs sénateurs se sont dits choqués de la présence de M. Argue dans ce comité en invoquant la possibilité qu'il puisse être trop enclin à défendre les positions constitutionnelles du gouvernement dont il fait partie.

Ce n'était en somme qu'une étincelle, puisque rapidement le débat a remis en cause la plupart des nominations sénatoriales au sein du comité. Des sénateurs de presque toutes les régions se sont mis à dire que leur région n'était pas suffisamment représentée.

L'ex-premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, s'est levé à un certain moment pour dire ceci: «Honorables sénateurs, je ne puis dire que le niveau de ce débat me plaît, car c'est plutôt le contraire. Mais je voudrais tout de même dire sincèrement avec toute la sincérité dont je suis capable, que je ne puis absolument pas comprendre comment un groupe de personnes a pu se réunir et former un comité de dix sénateurs pour représenter le Sénat au comité mixte sans en choisir un seul des provinces de l'Atlantique qui comprennent deux millions d'habitants.»

Même l'Ontario s'est senti sous-représenté. L'exception était le Québec avec quatre sénateurs sur dix, soit M. Maurice Lamontagne pour les libéraux et MM. Carl Goldenberg, Martial Asselin et Arthur Tremblay pour les conservateurs. Il n'y a eu en fait aucune contestation des représentants conservateurs.

Ce sont les libéraux qui ont eu du mal à s'entendre. Finalement, M. Frith a présenté hier après-midi une liste sur laquelle les libéraux se sont entendus.

Outre les trois conservateurs déjà mentionnés, les sénateurs libéraux qui feront partie du comité mixte spécial sont MM. Jack Austin (C.-B.), John Connoly (Ont.), Harry Hays (Alberta), Duff Roblin (Manitoba), Maurice Lamontagne (Québec), Paul Henry Lucier, (Yukon) et John Petten (Terre-Neuve). Ces deux derniers ont remplacé MM. Frith et Argue qui figuraient dans la première liste.

Voilà donc que tout rentrait dans l'ordre. De source officieuse, on disait que le comité devait tenir ce matin une première réunion d'organisation, ce qu'un informateur au bureau du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé devait refuser de confirmer un peu plus tard.

De plus une dépêche de la Canadian Press en fin de journée lançait que le député Jean Lapierre, de Shefford, déjà nommé parmi le groupe de 15 députés à faire partie du comité serait remplacé par un collègue terre-neuvien, sous le prétexte qu'il y aurait trop de Québécois dans le groupe. En fait, le seul autre député québécois est M. Serge Joyal. Il est vrai qu'il y aura quatre sénateurs québécois avec eux.

Aux Communes, d'autre part, les conservateurs sont de nouveau revenus à la charge à propos de la télédiffusion des travaux de ce comité mixte sur la constitution. Ils ont demandé aussi que le comité puisse circuler à travers le pays pour y recueillir les témoignages des Canadiens.

Le leader parlementaire ministériel, M. Yvon Pinard, a fait les mêmes réponses que la semaine dernière, à savoir que le comité est libre de déterminer ses moyens d'action. Quant à la date limite du 9 décembre, le gouvernement et M. Pinard demeurent inflexibles, en pensant bien sûr à terminer tout le débat à temps pour soumettre le projet de résolution à Londres en janvier.

À propos de Londres justement, il y a M. Mark MacGuigan, qui en revient à peine, mais qui y retournera pas plus tard que lundi prochain dans le but, dit-on, de rencontrer les chefs des partis d'opposition, ainsi que Lord Carrington, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui s'est vu confier par Mme Thatcher lundi le dossier «rapatriement».

Lors de son passage à Londres, il y a quelques semaines à peine, en compagnie de son collègue John Roberts, M. MacGuigan, selon la version officielle, avait voulu informer le gouvernement britannique des intentions d'Ottawa; les Britanniques, eux, ont considéré cette visite comme «une opération de relations publiques».

La grève des interprètes crée l'illégalité (Yalden)

OTTAWA (PC) — M. Max Yalden a affirmé, hier, que les députés fédéraux violeraient la loi des langues officielles s'ils tenaient des réunions de comités parlementaires dans une seule langue, à cause de la grève des traducteurs et interprètes.

Dans une interview, le commissaire aux langues officielles a expliqué que, de cette façon, les deux langues ne seraient pas traitées également, puisque des gens ne pourraient comprendre les procédures.

On ne m'a pas demandé mon avis sur le sujet, a ajouté M. Yalden, mais si on donne comme excuse la grève des interprètes, je répondrai: «Cette réponse ne me satisfait pas».

Il existe 26 comités parlementaires, mais ils ne siègent pas tous en même temps. Une centaine de traducteurs, à qui il est interdit de faire la grève à cause du poste considéré comme essentiel qu'ils occupent, sont assignés aux travaux du Parlement et de ses comités.

LA MÉTÉO

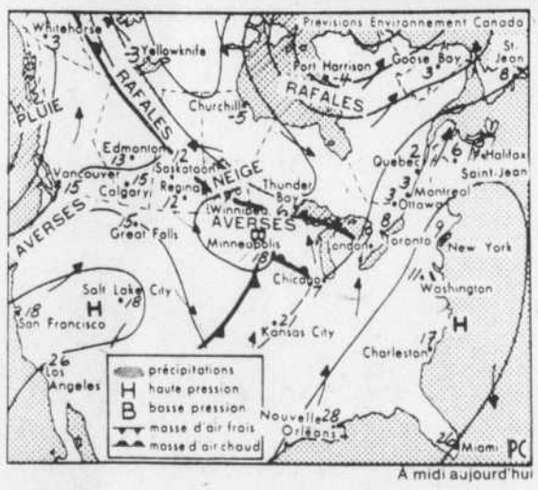

À midi aujourd'hui

Outaouais, Montréal: ciel variable, possibilité d'un peu de neige, maximum 3. Vendredi: ciel variable.

■

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec éclaircies, quelques chutes de neige, maximum 3. Vendredi: ciel variable.

■

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre, Laurentides: nuageux avec éclaircies et quelques chutes de neige, maximum zéro. Vendredi: ciel variable.

■

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ciel variable, possibilité de quelques chutes de neige, maximum 2. Vendredi: ciel variable.

■

Estrie et Beauce: ciel variable, quelques chutes de neige, maximum 2. Vendredi: nuageux.

■

Rivière-du-Loup, la Malbaie, Rimouski, Matapedia: nuageux avec éclaircies, quelques chutes de neige, vent modéré, maximum zéro. Vendredi: nuageux, quelques chutes de neige.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec éclaircies, quelques chutes de neige et vent modéré, maximum zéro. Vendredi: nuageux et quelques chutes de neige.

■

Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux, quelques chutes de neige et vent modéré, maximum −3. Vendredi: nuageux et quelques chute de neige.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux, neige et vent modéré, température en baisse jusqu'à −1 en soirée. Vendredi: nuageux et quelques chutes de neige.

■

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: nuageux avec éclaircies, quelques chutes de neige et vent modéré, maximum zéro. Vendredi: nuageux et quelques chutes de neige.

Gouvernement du Québec
Régie des permis d'alcool du Québec

Avis public

La Régie des permis d'alcool du Québec a la responsabilité de faire des règlements concernant les normes relatives à la publicité sur la vente de boissons alcooliques.

En vue de la préparation de cette réglementation et pour compléter la documentation déjà soumise lors de la préparation de la Loi sur les permis d'alcool, la Régie invite toute personne ou tout groupe intéressé à lui soumettre avant le 1er décembre 1980 un bref document résumant sa position sur cette question.

La Régie pourra ensuite inviter ceux qui ont présenté les documents les plus caractéristiques à expliquer leur position lors d'audiences publiques qui seront tenues le 4 décembre au Bureau de la Régie à Montréal à la chambre 9.224, 1, rue Notre-Dame est et le 9 décembre à Québec au 125, rue Dalhousie.

Le président et directeur général,

Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec, le 27 octobre 1980.

C'est en Orient, à une époque très lointaine, que remonte l'origine du mausolée. Il s'agit d'un monument funéraire où l'on dépose, dans des cryptes, les dépouilles mortelles. C'est une pratique très digne que plusieurs préfèrent à l'inhumation traditionnelle.

UN DEUXIÈME MAUSOLÉE

Aujourd'hui, avec la construction d'un second mausolée, le Cimetière Notre-Dame des Neiges continue d'offrir ce service à la population. Vous pouvez y réserver dès maintenant une crypte individuelle ou familiale.

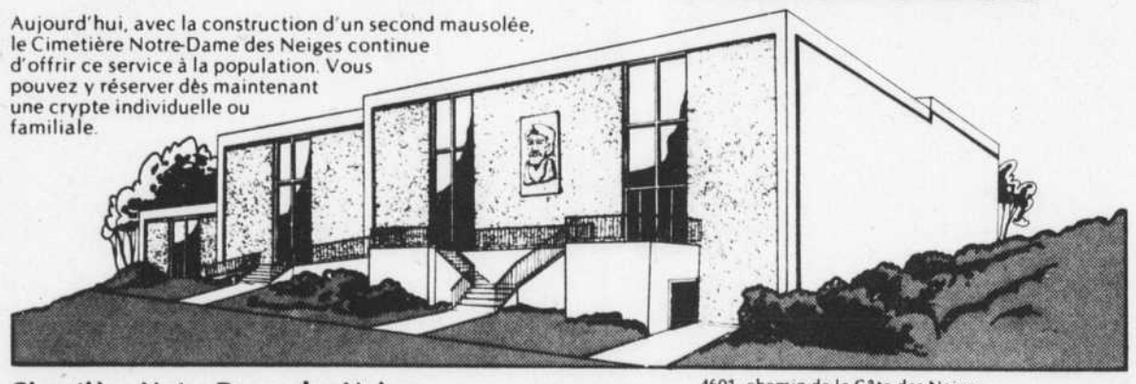

Cimetière Notre-Dame des Neiges

4601, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal H3V 1E7 735-1361

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Vancouver.

Le seul vol sans escale. À l'aller et au retour.

De Montréal à Vancouver

Départ	Arrivée	Retour
10h30*	12h40	08h15†
18h †	21h05	14h30*

*Vol quotidien sans escale.
†Vol direct (même appareil) du lundi au vendredi.

Nous vous offrons également de bons moments à bord de nos vols à destination de Toronto, Ottawa, Winnipeg, Calgary et Edmonton.

Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages. Vous pouvez aussi communiquer avec CP Air au 931-2233 ou, sans frais, au 1-800-361-8026.

CP Air — *De plus en plus au pays, on vole à votre service.*

CP et ◐ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

Accouchement: la Corporation des médecins refuse de «revenir en arrière»

par Renée Rowan

Tout en reconnaissant que les techniques modernes d'obstétrique ont pu faire oublier à certains médecins que les besoins psychologiques et affectifs de la mère, du nouveau-né et de la famille étaient également importants, la Corporation professionnelle des médecins du Québec (CPMQ) considère par ailleurs qu'il est impératif de ne pas compromettre les gains acquis progressivement au cours des dernières décennies.

Procédant au lancement, hier, d'une nouvelle brochure faisant l'inventaire des nouvelles méthodes d'accouchement et intitulée *Mieux accoucher, mieux naître*, le président de la Corporation, le Dr Augustin Roy, n'a pas été long à riposter aux propos tenus lundi par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, qui avait préconisé un retour à l'accouchement considéré comme un «geste normal».

Le Dr Lazure et le ministre d'État à la Condition féminine, Mme Lise Payette, qui assistaient à la conférence de presse marquant le lancement d'une série de 11 colloques régionaux sur le thème «accoucher ou se faire accoucher», avaient tous deux déclaré être nés à la maison.

Le Dr Augustin Roy

Préconiser un retour en arrière est faire preuve «d'ignorance et d'imprudence», a déclaré le Dr Roy ajoutant que M. Lazure aurait eu «avantage à se la boucler». Un médecin psychiatre, a-t-il poursuivi, n'a certainement pas fait lui-même d'accouchement à la maison et ne connaît pas vraiment ce dont il parle.

Qualifiant la situation de complexe, le Dr Roy a affirmé que la Corporation, tout en voulant humaniser l'accouchement et améliorer le contact humain, n'a nullement le désir de régresser au plan des bénéfices acquis dans les soins. La Corporation est d'avis que l'accouchement à domicile, à cause de l'étendue du territoire au Québec, de la faible densité de sa population et de ses conditions climatiques parfois très difficiles, représente une solution peu réaliste. Sans la disponibilité des moyens d'urgence et des techniques appropriées pour faire face aux complications éventuelles, l'accouchement à domicile serait une régression hasardeuse et on risquerait ainsi de récolter un taux de complications et d'accidents dont on ne veut pas et dont on a réussi à se débarrasser.

Entre 1967 et 1975, la mortalité périnatale par mille nouveau-nés est passée de 22.12 à 12. Elle se situait à 41.9 en 1952. Après 1974, à cause de certaines difficultés dans la cueillette des données, celles-ci ne sont que provisoires mais on sait que la mortalité périnatale a continué de baisser à chaque année. En 1978, ce taux était de 11 par mille naissances. «Ces chiffres, a souligné le Dr Roy, sont suffisamment éloquents et se comparent avantageusement à ce qui se produit dans plusieurs pays industrialisés.

La Corporation se demande s'il ne serait pas plus prudent et plus pratique d'offrir une alternative à l'accouchement à domicile soit par la création, soit par le réaménagement de secteurs d'obstétrique à l'intérieur des milieux hospitaliers comme cela se fait présentement dans certains hôpitaux du Québec, tel au Jewish Hospital, à l'hôpital du Christ-Roy, au Royal Vic et ailleurs. Ces secteurs, tout en étant équipés pour faire face aux complications, offrent les avantages d'un environnement se rapprochant du milieu familial.

Mais cela ne peut se faire qu'en accordant aux hôpitaux les budgets nécessaires. De l'avis du Dr Roy, les $165,000 accordés par le MAS pour l'organisation des colloques sur l'accouchement auraient pu servir à développer un meilleur environnement dans les hôpitaux, mais «en bons bureaucrates, on a préféré faire des colloques».

Faisant d'autre part allusion à une très mauvaise distribution des médecins à travers les différentes régions du Québec, le secrétaire général de la CPMQ a dénoncé le manque de politique gouvernementale de main-d'oeuvre médicale. La Corporation se prépare à dévoiler les résultats d'une étude qui montre une très grande pénurie d'anesthésistes, de cardiologues et d'obstétriciens-gynécologues.

Malaise à «Feux Verts», le journal des handicapés

par Marie Laurier

Sept membres de l'équipe du journal *Feux Verts* jugent tout à fait injustifié le congédiement dont ils ont été récemment victimes. Cet organe d'information et de promotion pour les handicapés prenait, selon le porte-parole du groupe, Johanne Leduc, une relance nouvelle en voie d'atteindre le seuil de rentabilité.

Ce journal, fondé il y a huit ans, bénéficiait l'été dernier d'une subvention de Jeunesse Canada au travail. C'est au terme des 18 semaines de ce programme du fédéral que le coordonnateur du journal, Richard Théoret, était invité à changer d'emploi, ce qu'il a refusé, puis fut congédié, ce qui provoqua chez ses camarades de travail un geste de solidarité. «Nous formions une équipe dynamique, souligne Johanne Leduc, et nous avions appris à travailler dans un esprit communautaire. Et voilà que tout cela nous a été enlevé».

Pour M. Jacques Brodeur, président du Conseil d'administration (CA), il ne s'agirait pas de congédiement formel. Confirmant hier au DEVOIR le malaise qui existe à *Feux Verts* depuis le début de septembre, M. Brodeur a expliqué que le CA jugeait le travail de Richard Théoret insatisfaisant comme coordonnateur et qu'il s'agissait simplement d'un changement d'affectation, ce qu'il a refusé et qui a provoqué son congédiement. On lui reprochait, entre autres, de ne pas tenir ses dossiers à jour.

Quant aux autres membres de l'équipe, ils auraient pu demeurer à leur poste mais ils ont préféré quitter non sans avoir reçu les formules leur donnant droit aux prestations d'assurance-chômage. Et non sans avoir, depuis, utilisé des mesures de pression pour tenter de retourner au bercail, comme de tenter de convaincre le CA de leur bonne foi.

Johanne Leduc raconte: «Loin de nous faire entendre du Conseil d'administration, on nous a invité un soir d'octobre à quitter les lieux et on a même fait venir la police pour nous expulser.»

Ce fait a été confirmé au DEVOIR par M. Brodeur: «Nous avions en effet demandé aux employés congédiés de quitter le local et avons dû recourir à la police. Mais quand celle-ci est arrivée, il n'y avait plus personne.»

Outre M. Brodeur, le Conseil d'administration se compose de MM. Gilles Boisclair, coordonnateur de l'Étape, un bureau de placement pour handicapés, Michel Laporte, d'Impricom, une imprimerie gérée par des handicapés qui a dû fermer ses portes récemment mais que l'on songe à rouvrir bientôt, Robert Côté et André Desjardins.

Feux Verts reçoit une subvention de Centraide ($15,000) et le programme OSE doit verser bientôt une importante subvention, alors que l'Office des handicapés du Québec hésite encore à fournir une aide financière, alléguant que le journal n'est pas un «organisme de promotion pour les handicapés». Cette décision ne serait pas finale, tient à préciser M. Brodeur.

De son côté, Richard Théorêt prépare actuellement un dossier pour démontrer l'ampleur du problème survenu à *Feux Verts* et où le Conseil d'administration a agi, selon lui, de façon antidémocratique, en démantelant l'esprit d'équipe qui régnait et en ignorant le processus de consultation auprès des rédacteurs.

Entre-temps, l'équipe «renouvelée» du journal publiera pour décembre un numéro spécial à la veille de l'Année internationale des handicapés.

Un hôpital et un obstétricien poursuivis pour $3.7 millions

par Bernard Morrier

Les parents d'un enfant, rendu handicapé physiquement et mentalement, présumément à la suite de sa naissance difficile, viennent d'intenter une poursuite de $3,179,000 contre l'obstétricien impliqué et l'hôpital l'embauchant, situé à l'ouest de Montréal.

La plainte allègue que, lors de sa grossesse, la mère avait consulté le médecin à plusieurs reprises et qu'elle apprit que son état constituait un très grand risque.

L'enfant vit finalement le jour le 17 janvier 1979 à l'hôpital en cause, mais il ne se mit à respirer qu'environ deux minutes après sa délivrance, «souffrant d'une asphyxie d'origine obstétricale».

Selon les parents, cette anoxie n'avait pas été diagnostiquée, ni par le médecin ni par le personnel de l'hôpital, et aucune mesure n'avait été prise pour accélérer la naissance de l'enfant par une opération césarienne ou par l'usage de fers. Aussi, en est-il résulté que l'enfant a subi des torts irréparables au cerveau, faisant désormais qu'il ne peut pourvoir à ses propres besoins et qu'il nécessitera pour le reste de ses jours des soins médicaux et une attention constante.

Les parents prétendent donc que le gynécologue a, dans les circonstances, failli aux règles de son art et que l'hôpital doit être tenu responsable pour la négligence de son personnel et de son équipement inadéquat.

Une somme de $3,240,000 est réclamée pour l'enfant à cause de préjudices esthétiques, de son handicap, de ses souffrances et inconvénients et de son manque à gagner pour le reste de ses jours, en y incluant également les soins médicaux que nécessite et nécessitera son état.

Quant aux parents, ils demandent $479,000 pour le temps qu'ils doivent consacrer à l'enfant depuis sa naissance, perte de revenus actuels (le père a quitté son travail pour prendre soin de son épouse et de l'enfant), souffrance morale, perte de jouissance de la vie et perte de revenus futurs, l'ensemble totalisant $3,719,000.

La CS des Manoirs demande à ses enseignants de recourir à un arbitre

par Paule des Rivières

La Commission scolaire des Manoirs a demandé à ses enseignants en grève de reprendre le travail et de s'en remettre à un arbitre pour le contenu de leur entente locale, dont six clauses en litige sont la cause du débrayage syndical.

En expliquant les raisons qui l'ont poussé, après 11 jours de grève, à faire cette suggestion aux représentants des 450 enseignants, le président de la commission, M. Claude Paquette, a dit s'être inspiré de la loi spéciale que le gouvernement a adoptée le 24 octobre, loi qui a rappelé au travail les enseignants de deux autres régions, Sorel-Tracy et la Mauricie.

Les membres du gouvernement avaient initialement pensé d'inclure le cas de la commission des Manoirs dans leur loi mais il se sont ensuite ravisés. Hier, M. Paquette a opiné que mieux valait choisir librement la loi que d'attendre de se la faire imposer.

La Commission a admis ne pas avoir de proposition de rechange advenant le cas où le syndicat de la région des Mille-Îles dans le nord de la ville, refusait le retour au travail et l'arbitrage, deux des principales mesures de la loi spéciale. Elle juge que le syndicat devrait convoquer une assemblée générale avant de répondre.

Les points en litige dans ce conflit de travail sont au nombre de six: les modes de participation des enseignants, les critères d'affectation et de mutation, la nature et durée des congés sans traitement, la règlementation des absences, la distribution des jours de travail dans l'année et la répartition des fonctions et responsabilités des enseignants et, partant, leur nombre.

Le dernier point ne devrait causer aucun problème puisque le gouvernement en impose une interprétation dans la loi spéciale du 24 octobre et que l'une et l'autre parties disent vouloir respecter cette obligation gouvernementale. Mais voilà, le syndicat et la commission ne s'entendent pas sur la signification des écrits de la loi spéciale.

Hier, en conférence de presse, M. Paquette a conclu qu'il n'y avait plus rien à attendre de la négociation, même nourrie par un conciliateur comme c'est le cas actuellement.

Parmi les autres points en litige, le plus important porte sur les mutations du personnel enseignant. La commission voudrait que le principal d'une école puisse, en se référant à certaines exigences spécifiques de qualification, pouvant varier d'une école à l'autre, refuser un enseignant à un poste, si le candidat a volontairement choisi de quitter son ancien poste.

«Le syndicat voudrait que les postes vacants soient comblés en assemblée générale avec l'ancienneté comme seul critère», a déclaré M. Paquette hier, ajoutant qu'il ne pouvait accepter cela.

Le dossier de la participation fait aussi problème. La partie patronale reconnaît le rôle de consultation de la structure syndicale mais veut pouvoir l'ignorer lorsqu'elle veut demander un «avis professionnel» à un enseignant, sur le temps de travail. Près de 9,000 étudiants sont privés de cours.

Pendant ce temps, la situation est loin d'être parfaitement rétablie dans la Mauricie. Hier, le syndicat des Vieilles-Forges a indiqué qu'il pourrait ne pas se présenter au travail ce matin, journée pédagogique initialement mais que la Commission a remplacé par une journée de classe pour compenser un tant soit peu les 40 jours perdus à la suite de la grève.

Remboursement à l'aide sociale

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec remboursera les quelque 35,800 assistés sociaux qui avaient, en août, subi une coupure de $10 ou $25 sur leur chèque d'aide sociale.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure. Cela ne signifie pas pour autant que ces bénéficiaires seront dispensés de rembourser le gouvernement mais qu'ils n'auront à le faire qu'une fois réintégrés au marché du travail.

M. Lazure a toutefois indiqué qu'à compter du 1er avril 1981, tous les bénéficiaires qui contracteront une dette envers l'État se verront immédiatement avisés de leurs obligations et des modalités de remboursement.

Pour tous les montants versés par le MAS et qui sont des aides conditionnelles ou plus simplement des sommes versées en trop, le ministère prélèvera donc, à compter du 1er avril, une somme de $5 ou $10 à même la prestation de l'aide sociale.

LES TRIBUNAUX

■ *Des baguettes de billard*

Quatre bouts de bois, trouvés dans les buissons non loin de l'endroit où fut abattu l'Amérindien David Cross, le 20 octobre 1979, ont fait l'objet d'une analyse par le chimiste Pierre Bernier, de l'Institut médico-légal du Québec.

Ce dernier a déclaré hier, au juge Jean-Paul Bergeron, qu'en assemblant ces pièces de bois, il avait pu reconstituer ce qui lui a semblé être la queue d'une baguette de billard tronçonnée. En examinant ces pièces de plus près, il y a décelé de petits morceaux de plastique acrylique semblable à celui dont on se sert pour confectionner les clignotants des voitures de police. Le chimiste a également pu jeter un oeil sur des débris d'un pare-brise d'automobile et sur la vitre d'une portière, sur lesquels il a relevé des traces de peinture noire, identique à celle qui apparaissait sur le bout du bâton de billard.

Plus tôt, l'agent Claude Rainville, de la Sûreté du Québec, avait été le premier témoin de la journée au procès de l'agent Robert Lessard, du même service policier, accusé d'homicide involontaire relativement à la mort de Cross.

L'agent Rainville, après avoir déposé des photos et des plans de Caughnawaga, où sont survenus les événements impliquant son confrère, a aussi fait part des dommages subis par une auto-patrouille de la SQ, le 20 octobre 1979, soit le bris du pare-brise, de la vitre de la portière gauche, de même que plusieurs égratignures sur l'aile avant gauche et sur la portière du même côté.

De leur côté, Pearl Ann Diome et Madeleine Cross, respectivement belle-soeur et soeur de la victime, ont fait part que David Cross s'était rendu au domicile de cette dernière, vers la fin de l'après-midi du 20 octobre 1979.

Ce jour-là, comme il y avait grève à la CTCUM, Matthew Cross, le frère de David, a téléphoné au domicile de Madeleine pour demander que ce dernier aille le chercher dans l'est de la ville. Ce qui fut fait. David Cross avait entretemps acheté une caisse de bière et en tout six de celles-ci auraient été consommées par les cinq adultes se trouvant à ce moment dans la demeure de Lachine.

Ces témoignages ont été suivis de celui de l'agent Richard Morency, qui, le 20 octobre 1979, agissait comme opérateur de radio au poste de la SQ. Il a dit avoir reçu, vers 18 h 30 ce jour-là quatre appels de l'agent Lessard, dans lesquels celui-ci lui faisait part de la poursuite à 120 kilomètres à l'heure qu'il venait d'engager contre une voiture Chrysler, dont il a transmis le numéro des plaques d'enregistrement, tout en demandant de l'aide. Dans son dernier appel, le policier mentionnait qu'il venait de tirer quelqu'un et demandait qu'on envoie une ambulance dans la réserve de Caughnawaga.

■ *Cinq comédiens poursuivent les Éditions VLB*

Cinq comédiens ayant participé à la série télévisée *Duplessis*, racontant la vie de l'ancien premier ministre québécois, viennent d'intenter une poursuite de $26,000 contre les Éditions VLB, qui avaient mis en marché un volume à partir des textes des émissions tout en l'illustrant des photos de certains interprètes.

Parmi ces derniers, Serge Turgeon, Robert Desroches, Jacques Tourangeau, Walter Massey et Jean Brousseau se disent lésés du fait que Victor Lévy-Beaulieu (VLB) ait voulu s'enrichir à leurs dépens en publiant leur photo sans leur consentement.

Accusant VLB de s'être ainsi approprié illégalement leurs photos, les cinq artistes soutiennent qu'ils ont droit à leur talent, à leur travail, à leur notoriété et à leur image, sans oublier que Radio-Canada et le photographe intéressé avaient bien prévenu l'éditeur qu'il devait obtenir la permission de chacun des comédiens de *Duplessis* avant de pouvoir faire usage de leurs photos.

La poursuite fait état d'une somme de $1,000 pour chaque photo ainsi publiée et c'est le comédien Tourangeau qui se classe en tête avec une réclamation de $9,600.

■ *L'UNF s'oppose à la vente de son immeuble après saisie*

L'Union nationale française s'est adressée hier au greffe de la Cour supérieure, afin d'éviter que son immeuble fort connu de la rue Viger soit vendu par le shérif le 1er décembre prochain, en guise de remboursement de certaines taxes foncières à la Ville de Montréal.

L'UNF, qui prétend être exempte de semblables obligations, affirme que, par suite d'une décision rendue en juin 1975, par la Commission municipale du Québec, elle est inclue dans le groupe d'organismes à but non lucratif, uniquement voués à des fins sociales, culturelles et récréatives.

Pour sa part, l'administration municipale montréalaise prétend qu'en vertu des nouvelles dispositions adoptées par l'Assemblée nationale, relativement à des cas semblables, la Ville de Montréal peut non seulement réclamer des taxes foncières mais qu'elle peut aussi procéder à une saisie pour se les faire payer.

— Bernard MORRIER

SUCO
éducation à la solidarité

Il y a un peu de Gautier en chacun de nous

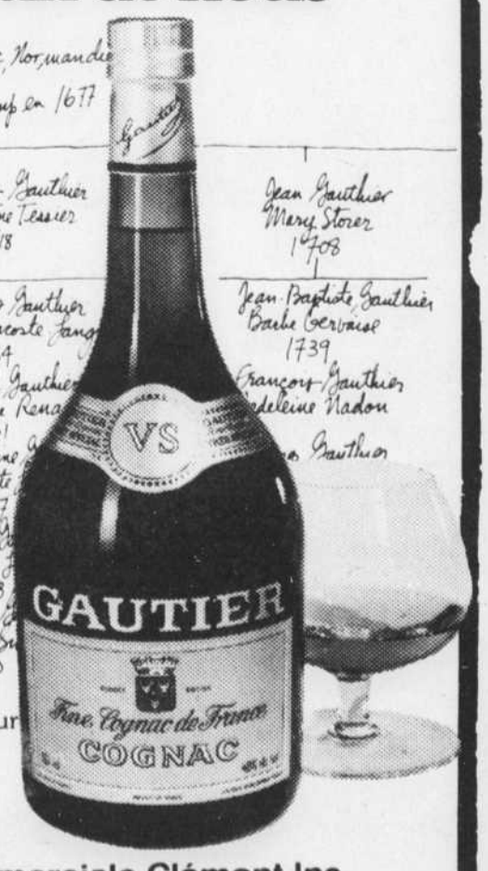

- 131D VS
- 803F Boule du Pêcheur
- 801C Napoléon
- 811A Gautier X.O. porcelaine

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Anjou QUÉBEC

Des prix... de la qualité!
Spéciaux chaque semaine
«Boeuf, Canada catégorie A, ruban rouge»
«Rosbif Parisien»
Steak faux filet - Tournedos
Fondue bourguignonne

Veau extra
Rôti de veau - Poitrine farcie
Paupiettes - escalopes

Agneau frais de l'ouest canadien
Gigot - Carré d'agneau
Côtes d'agneau - Épaule en canard
«Merguez»
Pintades, poulets, lapins, cailles, faisans, canards...

CHOUCROUTE GARNIE CUITE
«CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE»
Quiche Lorraine - Escargots préparés
«Produits d'importation» «Fromages choisis»
«Pain français» «Bière»

Cette semaine...
CAILLES FRAÎCHES DU QUÉBEC
qualité «Anjou Québec»
Sachez l'apprêter!
Obtenez une recette appropriée...

27 années de soins gastronomiques Merci!
807 est, Laurier 272-4065/86
(Métro station Laurier) Livraison à domicile

les belles soirées
matinées
Des sorties culturelles de qualité
Novembre 1980

3 soirées LE POUVOIR DES FEMMES: SYMBOLES ET RÉALITÉS
EDP 0962-A — Carole Simard
Jeudi 20, 27 nov. et 4 déc. à 19:30.
Frais: 15 $

3 soirées MÉDECINE ET CORPS HUMAIN
EDP 0962-B — Docteur Gustave Denis
Mercredi 19, 26 nov. et 3 déc. à 19:30.
Frais: 15 $

3 soirées LE SOCIALISME: DU MODÈLE AUX RÉALISATIONS
EDP 0962-E — Louis Favreau
Mardi 18, 25 nov. et 2 déc. à 19:30.
Frais: 15 $

3 soirées TIRER PROFIT DE SES ÉCONOMIES
EDP 0962-F — Gilles Séguin
Mardi 18, 25 nov. et 2 déc. à 19:30.
Frais: 15 $

DEMANDE D'INSCRIPTION
Les belles soirées et matinées

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary
Adresse postale:
C.P. 6128, Montréal, Québec
H3C 3J7

Veuillez m'inscrire aux activités:
Activité No ... Frais $ ... Nombre de personnes ... Total ...
Activité No ... Frais $ ... Nombre de personnes ... Total ...
Nom ... Prénom ...
Adresse ... Ville ...
Tél. (durant le jour) ... code postal
Ci-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent)

Pour les activités de plus de 15 heures seulement:
Si vous désirez subir une évaluation et obtenir un bulletin de notes, veuillez cocher ici ☐
Aucune demande d'attestation ne sera acceptée ultérieurement.

Le discours inaugural

La constitution, l'économie, l'énergie

Voici le texte intégral du discours inaugural prononcé hier par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à l'occasion de l'inauguration de la sixième session de la 31e législature.

MONSIEUR le président,

Mesdames et messieurs de l'Assemblée nationale

Partout dans le monde démocratique, les élus du peuple se réunissent normalement chaque année pour faire avancer les choses de leur mieux, au moyen de lois, de programmes de développement, de mesures correctrices, et la recherche de solutions aux problèmes qui ne cesseront jamais de surgir le long du chemin.

Telle est la besogne, aussi diversifiée que la société elle-même l'est devenue, à laquelle nous aurons de nouveau à faire face au cours de la session qui commence. Comme d'habitude, nous serons loin d'être d'accord sur tous les sujets; et l'on assistera donc à de nombreuses et parfois à de vives discussions.

Mais j'espère de tout coeur, en revanche, que nous pourrons le plus rapidement, le plus sereinement possible, nous entendre sur un seul point majeur, qui confère cette fois-ci au début de nos travaux un caractère d'urgence et de gravité exceptionnelles.

LA CONSTITUTION

Le peuple québécois risque en effet de se trouver bientôt devant un fait accompli, qui chambarderait sans son accord, à son détriment, et au mépris des engagements les plus solennels, le régime constitutionnel qui le régit depuis plus d'un siècle.

Dès qu'on parle ou plutôt qu'on recommence encore une fois à reparler de ce sujet constitutionnel, nous savons tous très bien qu'une foule de citoyens sont désormais portés instinctivement à tourner le bouton. C'est justement de cette sorte d'absence psychologique qu'Ottawa a décidé d'abuser, à grands renforts de propagande, pour réaliser une manoeuvre qui nous coûterait cher, collectivement, sur tous les plans, y compris celui même du niveau de vie, et qui pourrait de plus être à toutes fins utiles irrémédiable.

Personne, de ce côté-ci de l'Outaouais du moins, n'a osé prétendre que le résultat du référendum fût un endossement du statu quo, ni à plus forte raison un agenouillement collectif devant un pouvoir central qui réduirait à sa guise certains de nos droits les plus essentiels.

Par une résolution unilatérale qu'il projette d'adresser au parlement de Westminster, le gouvernement d'Ottawa a pourtant décidé d'imposer coûte que coûte, d'ici la fin de l'année, des changements de son cru, à l'Acte de l'Amérique du nord britannique; des changements qui conduiraient à une centralisation accrue des pouvoirs, et à une subordination sans précédent des États provinciaux. Par ce coup de force, qu'il irait ainsi perpétrer à l'étranger, le gouvernement fédéral enlèverait aux provinces, et particulièrement au Québec, des droits et l'exercice exclusif de compétences qui constituent des pierres d'assise du contrat de 1867.

Derrière le vertueux prétexte d'un rapatriement devenu tout à coup une obsession, ce geste unilatéral cache donc des intentions qui, elles, ne sont pas du tout angéliques. Il s'agit en réalité d'un projet non seulement inacceptable pour des gens qui se respectent, mais dont la réalisation serait proprement désastreuse pour notre avenir.

D'abord, ce projet n'inclut même pas l'amorce de ce partage nouveau et plus avantageux des pouvoirs dont le Québec a absolument besoin pour assurer son développement comme société distincte et comme patrie d'un des deux peuples qui ont mis au monde la fédération canadienne. Au contraire, en y posant comme préalable à toute réforme ce qui devrait en être le couronnement, on menace de bloquer, et pour longtemps, les efforts d'une génération entière pour obtenir de tels changements en profondeur.

D'autre part, le projet fédéral prévoit aussi une formule d'amendement à laquelle le Québec et une majorité des provinces ne peuvent que s'opposer: par le recours au référendum qu'elle assure au seul gouvernement central, cette formule placerait ce gouvernement dans une situation de force arbitraire, lui permettant d'imposer, même dans des secteurs de juridiction exclusivement provinciale, n'importe quelle modification qu'il pourrait désirer.

Et puis enfin, on prétendrait réduire dès le départ, sans son consentement, certains droits et compétences du seul parlement francophone d'Amérique du Nord, pour les confier en dernier ressort à un tribunal qui, dans le contexte actuel, relève entièrement d'Ottawa; et cela dans des domaines aussi vitaux que ceux de la langue et de l'enseignement, de l'administration de la justice, de la propriété et des droits civils, et du droit à l'établissement et à l'emploi.

Ce sont là des domaines où, d'un parti à l'autre, nous pouvons certes avoir souvent des opinions divergentes sur les politiques qui s'imposent. Mais ces politiques, c'est à l'Assemblée nationale du Québec qu'il revient présentement, comme depuis 113 ans, de les adopter, et au gouvernement du Québec de les appliquer, à la seule lumière de l'évolution et des besoins de notre société.

On ne doit pas oublier que la garantie de ces compétences paraissait si fondamentale à nos ancêtres que, sans elle, ils n'auraient pas accepté d'entrer dans le système fédéral. Jamais non plus, il ne serait venu à l'idée d'aucune des générations qui leur ont succédé, ni des parlementaires qu'elles avaient élus, de s'en laisser arracher quelque partie que ce soit. Et dans le monde d'aujourd'hui, où les peuples de petite taille sont comme autant d'îlots battus par des vagues assimilatrices sans précédent, qui oserait prétendre que cette garantie collective n'est pas d'une importance aussi vitale sinon plus qu'autrefois?

Pour quiconque n'a perdu ni la mémoire ni le sens de l'honneur, un projet qui viendrait démolir ce pan essentiel de nos droits, et qui imposerait de plus une formule d'amendement inacceptable assortie de quelques autres chambardements unilatéraux — tout cela si tôt après la grande illusion si bien entretenue lors du référendum, c'est une trahison, et ce n'est pas moi qui l'ai dit le premier. J'ajouterai cependant que de la subir sans tout faire pour l'empêcher, ce serait de la lâcheté. «Quand on doit s'avouer impuissant après avoir été dupe, écrivait monsieur Jacques Dufresne samedi dernier, on n'existe plus en tant qu'homme libre.»

Ce verdict qui est terrible et juste à la fois, nous n'avons pas l'intention de le mériter comme gouvernement. Et je suis sûr que, tous tant que nous sommes, nous tenons également à l'éviter.

Pour ce faire, il fallait d'abord s'occuper de la simple légalité du coup de force fédéral. Bon nombre de juristes parmi les plus éminents — et je suis heureux de le constater — tous les partis représentés dans cette Chambre, nous ont conseillé avec instance de contester devant les tribunaux le geste qu'on veut poser à Ottawa et qu'éventuellement on prétend faire ratifier par le parlement britannique. Eh bien, d'ici trois semaines, nous serons prêts à inscrire la cause devant la Cour d'appel du Québec. C'est une démarche que nous avons entreprise de concert avec une majorité de provinces qui représentent aussi une majorité de la population canadienne. Et nous entendons poursuivre et accentuer cette collaboration et, s'il y a lieu, entreprendre d'autres actions en commun.

Et maintenant, à compter d'aujourd'hui, c'est au tour de cette Assemblée, qui se dit nationale, de défendre et de réaffirmer les droits du peuple québécois dont elle est fiduciaire. Elle se doit de le faire clairement, avec vigueur et sans délai.

Dès demain, nous inscrirons donc au feuilleton de l'Assemblée une motion exprimant une opposition formelle à la démarche unilatérale du gouvernement d'Ottawa. On y demandera aux membres du Parlement fédéral, et le cas échéant, à ceux du Parlement britannique, de ne pas donner suite à un geste absolument illégitime et qui constitue une perfidie politique.

La motion sera rédigée de telle façon qu'elle puisse rejoindre, sans détour, sans la moindre finasserie, l'essentiel des positions que nous avions tous adoptées à la commission parlementaire du mois d'août, et que depuis lors nous avons non seulement maintenues, mais plutôt renforcées à mesure que les événements se précipitaient.

Nous savons tous, je crois bien, qu'en l'occurrence ce n'est pas l'intérêt partisan, mais bel et bien l'intérêt national qui est en jeu. Et l'on me permettra ici de rappeler simplement qu'une fois en quatre ans, il nous est arrivé d'être unanimes, lors du conflit avec Ottawa à propos de la taxe de vente. Il s'agissait alors d'argent qu'on nous volait. Cette fois, ce qu'on veut nous voler, ce sont des droits fondamentaux. Et je suis convaincu que nous en sommes tous conscients.

Cette unanimité parlementaire, j'ai eu l'occasion d'ailleurs, il y a quelque temps, d'en parler avec les chefs et les leaders des deux partis de l'Opposition, en compagnie du leader du gouvernement. Il nous a semblé que tous nous la souhaitions de bonne foi. Si tel est le cas, nous y parviendrons, et elle aura sûrement une très grande portée aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Ici au Québec, elle peut nous permettre, pendant quelques semaines particulièrement cruciales, de rejoindre à l'unisson l'ensemble de nos concitoyens; et personne ne saurait ignorer l'impact sur l'opinion publique d'une telle concertation non-partisane.

Au plan fédéral, cela créerait une nouvelle pression salutaire sur le Parlement, à commencer par les élus québécois. Rien n'interdit de penser que, s'ajoutant à la dure réaction budgétaire de l'Alberta et à l'opposition ouverte ou aux fortes réticences d'autres provinces, cette pression puisse faire réfléchir à Ottawa, peut-être amener l'abandon au moins temporaire du scénario unilatéral, et une reprise des négociations.

Il nous paraît également assuré qu'une telle unanimité de l'Assemblée nationale, parlement francophone qui représente non seulement une province mais un peuple, serait susceptible d'éveiller pour de bon les Communes de Londres à la gravité et aux lourdes conséquences de la manoeuvre anti-démocratique qu'on voudrait leur faire accomplir.

Inutile de souligner que tout ce que nous avons encore à l'esprit, et tout ce qui a déjà été mis en marche par le gouvernement, depuis les derniers préparatifs d'une campagne d'information, en passant par la possibilité de reconvoquer la commission parlementaire et de l'ouvrir au public, et jusqu'aux contacts et aux appuis que nous tâchons de multiplier en Europe, que tout cela est conditionné, d'abord et avant tout, par la réponse de l'Assemblée à cette demande que nous faisons. Tout cela se poursuivra quoi qu'il arrive. Mais ce sera d'une toute autre efficacité si nous pouvons être d'accord.

Et à mon humble avis, c'est ce que nos concitoyens attendent de nous, assez unanimement; car on sent bien, chacun au fond de soi, que l'enjeu de cet affrontement qu'on nous impose, c'est notre avenir à tous, et celui de notre identité elle-même.

PRIORITÉ À L'ÉCONOMIE

Et maintenant, le sujet que je vais aborder rejoint, lui aussi, une préoccupation universelle. C'est même la plus quotidienne de toutes, et elle est souvent angoissante par les temps qui courent. Il s'agit de la préoccupation économique. Et d'ailleurs, alors même que le référendum et la question de l'avenir national occupaient le premier plan de l'actualité tout au long de la dernière session, je puis dire que le gouvernement n'en a pas moins placé au coeur de son action, constamment, tout ce qui touche de près ou de loin à l'économie.

À titre d'exemple, après avoir injecté 356 $ millions dans OSE (Opération solidarité économique) au cours des deux années précédentes, le ministre des Finances y affectait une nouvelle somme de 137 millions lors de son dernier budget. Vu le succès foudroyant que remporte cette opération, ce montant a dû être accru encore de 48 millions au cours de l'été. Au total, autant en provenance des divers paliers de gouvernement que du secteur privé, OSE aura entraîné pour 875 $ millions d'investissements en trois ans, et permis de créer ou de toutenir plus de 63,000 emplois.

Il est un autre aspect des retombées de ce programme qu'il faut souligner et qui est sans doute aussi important que le nombre d'emplois créés. OSE a stimulé, comme jamais auparavant, chez des centaines des nôtres, l'imagination créatrice et le goût du défi et du travail acharné. En quelques années seulement, le nombre et la qualité des projets soumis ont connu une montée fulgurante. Ce phénomène, des plus prometteurs pour l'avenir économique, est aussi très encourageant sur le plan social, puisqu'il a fourni à des milliers de jeunes, de chômeurs et d'assistés sociaux l'occasion de s'intégrer au marché du travail.

Dans la même veine, il faut souligner également la création jusqu'à ce jour de neuf SODÉQ dans autant de régions, création facilitée par les déductions d'impôt qui sont consenties à ceux qui investissent.

Une autre mesure qui facilite elle aussi et dramatiquement l'accès de l'entreprise aux capitaux individuels: le programme d'épargne-action. Dès sa mise en place, croyez-le ou non, il s'est vendu au Québec plus de nouvelles actions de sociétés québécoises chaque mois qu'il ne s'en vendait auparavant pendant toute une année:

Ainsi, en 1979, ce programme suscitait déjà 72 $ millions d'investissement, et aujourd'hui encore la demande ne cesse de dépasser l'offre, ce qui — est-il besoin de le dire — est d'excellent augure pour le financement de nos entreprises.

Ce qu'il importe aussi de souligner, c'est que ces mesures, comme d'autres, telles que la création de la Société de développement coopératif, le crédit touristique, le lancement d'un Office québécois du commerce extérieur et d'une direction des exportations à la SDI, et les plans de modernisation de certains secteurs industriels étaient toutes arrimées pour la première fois à une véritable stratégie de développement économique.

Cette stratégie, énoncée à l'automne 1979, sous le titre de «Bâtir le Québec» comportait un ensemble cohérent et mieux défini que jamais dans le passé, de 123 engagements explicites du gouvernement. Et bien, en douze mois, 108 d'entre eux ont été réalisés, ou sont en voie de réalisation, et l'effet s'en fait déjà sentir très nettement sur une économie québécoise qui résiste à la récession nord-américaine, jusqu'à présent, bien mieux que d'aucuns ne le prévoyaient, et mieux aussi que la plupart des autres composantes économiques du continent.

Pour ce qui est de l'emploi, par exemple, le Québec aura connu en 1979 et en 1980 deux années exceptionnelles, contrairement à ce que nous avaient annoncé les organismes de prévision et en dépit d'un contexte économique généralement défavorable. En effet, on peut déjà affirmer que l'emploi se sera accru de plus de 145,000 pendant cette période, un rythme annuel supérieur de 60 p.c. à celui de 1970 à 1978.

D'autre part, si la croissance des investissements n'a pas connu une vigueur égale dans tous les secteurs, il est rassurant d'observer que c'est le secteur privé qui a eu la performance la meilleure pendant ces deux années. Cette croissance a même été de 40 p.c. dans les industries primaire et manufacturière, moteurs par excellence de l'activité économique. Sans être satisfait, bien sûr, le gouvernement a donc l'impression que les résultats d'ensemble sont plutôt encourageants, et de concert avec les entreprises, il va donc poursuivre ses efforts dans le même sens.

Quant aux programmes d'équipement du secteur public, ils ne feront pas que se maintenir, mais devront s'intensifier prioritairement dans des secteurs aussi stratégiques que l'assainissement des eaux, le transport urbain, les pâtes et papier et le textile, et aussi dans la construction navale et aéronautique, à condition évidemment que le gouvernement fédéral respecte à la fois l'équité et les engagements qu'il a pris.

L'ÉNERGIE

Mais le principal défi économique de la décennie qui commence, ce sera celui de l'énergie. Dans ce domaine, l'ère de la facilité est révolue, et celle du gaspillage devra par conséquent prendre elle aussi le chemin de l'oubli.

Les pays industrialisés doivent d'ores et déjà rechercher de nouvelles sources d'énergie et tous s'efforcer d'acquérir une plus grande autosuffisance. Le Québec n'échappera pas à cette règle désormais permanente. Fort heureusement, l'abondance de nos ressources hydrauliques aménageables nous permet déjà d'atteindre un degré d'autonomie énergétique qui nous place en très bonne position à l'échelle internationale, et cela avant même d'avoir développé la moitié de notre potentiel.

Comme la plupart de nos voisins doivent produire leur électricité à partir de centrales thermiques dont les coûts de production sont de beaucoup supérieurs aux nôtres, le Québec possède là un atout économique majeur sur le plan de la concurrence. Il n'en tient qu'à nous de l'utiliser encore mieux pour accélérer notre développement industriel.

Dans l'établissement de nos besoins, il nous faudra de plus tenir compte de la tendance actuelle qui voit chaque année des dizaines de milliers de nos concitoyens changer leur système de chauffage à l'huile pour un système à l'électricité.

HYDRO-QUÉBEC

On doit donc d'assurer que le Québec développera ses ressources à un rythme suffisant pour répondre à cette double perspective. À cet effet, le plan d'équipement d'Hydro-Québec prévoit, sur une période de dix ans, des investissements nouveaux de quelque 55 milliards, en plus de 34 milliards qui seront requis pour l'exploitation du réseau actuel. C'est donc dire que cette société d'État, bâtie entièrement par les Québécois, pourrait être appelée à injecter dans l'économie au cours des années 80, près de 90 milliards, ce qui aurait pour effet de créer quelque 25,000 nouveaux emplois durant la même période. Inutile d'ajouter que l'ampleur et toutes les implications d'un programme aussi gigantesque méritent un examen particulièrement attentif. C'est pourquoi nous entreprendrons en commission parlementaire, dès le début de l'année 81, l'étude détaillée de ce plan d'équipement d'Hydro-Québec. Ce qui fournira l'occasion de préciser aussi nos choix, en matière d'exportation d'électricité, en plus des ventes saisonnières dont la rentabilité est déjà amplement prouvée, et qu'on doit poursuivre et accentuer de toute façon.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

En même temps que se préciseront ces éléments majeurs de notre avenir énergétique, le gouvernement entend engager tout de suite des efforts exceptionnels pour encourager davantage les économies d'énergie, et améliorer notre sécurité d'approvisionnement dans le secteur des hydrocarbures, et nous assurer en même temps un maximum de retombées économiques pour le Québec.

Pour ce qui est des économies d'énergie, la rentabilité n'en est plus à démontrer ni pour le consommateur ni pour la société tout entière. Dans le seul secteur résidentiel, les économies potentielles sont d'environ 35 pour cent de la consommation pour un investissement de l'ordre d'un milliard de dollars. Pour cette raison, le gouvernement demandera à Hydro-Québec de prendre en main la gestion d'un vaste programme qui s'adressera à tous les propriétaires de résidences construites avant 1961. En plus d'assurer une action-conseil auprès du consommateur, allant de l'évaluation des travaux rentables à la recommandation d'entrepreneurs compétents, Hydro-Québec complètera cette action par un financement direct dont le remboursement, étalé sur cinq ans, fera en sorte que les économies d'énergie pourront financer entièrement le coût des améliorations, sans imposer de fardeau au consommateur. Un grand nombre d'emplois se verront ainsi créés partout dans l'industrie de la construction, puisque les travaux s'effectueront sur le territoire québécois tout entier. En pleine opération, ce programme injectera dans l'économie quelque 100 millions de dollars par année.

Afin de ne pas devoir reprendre une telle opération dans l'avenir, le gouvernement proposera d'autre part à l'Assemblée nationale un projet de loi sur les normes minimales d'efficacité énergétique pour tous les nouveaux bâtiments. Ainsi nos édifices à venir seront adaptés dès le départ à des exigences devenues inévitables.

LES HYDROCARBURES

Quand au dossier des hydrocarbures, gaz et pétrole, il nous faut accéder à de nouvelles sources d'approvisionnement, tout en veillant là aussi à affirmer la présence québécoise dans les nouveaux projets.

Pour le gaz naturel, le gouvernement continuera d'en encourager et d'en surveiller de près la pénétration chez nous en s'assurant que se fassent rapidement les délicats arbitrages qu'implique l'utilisation polyvalente du territoire. Les mois qui viennent verront aussi le choix des responsables de cette distribution intensifiée, et à cet égard, on s'efforcera de garantir un contrôle dynamique et bien québécois sur un réseau de commercialisation de gaz appelé à prendre une ampleur aussi considérable. Les investissements prévisibles pour la prochaine décennie atteindront ici encore le milliard de dollars, et contribueront fortement au soutien des économies régionales. De plus, le gouvernement entend défendre avec vigueur les avantages comparatifs que présente le site de Gros Cacouna pour l'implantation d'un «terminal» méthanier pour le gaz

Suite à la page 5

LE DEVOIR

Nouvelle promotion automne 1980
à tous nos futurs abonnés

AVEC UN ABONNEMENT DE 12 MOIS:

Vous recevrez GRATUITEMENT ce volume exclusif et éducatif avec illustrations couleurs, intitulé Développement et Aménagement du Territoire, édition bilingue.

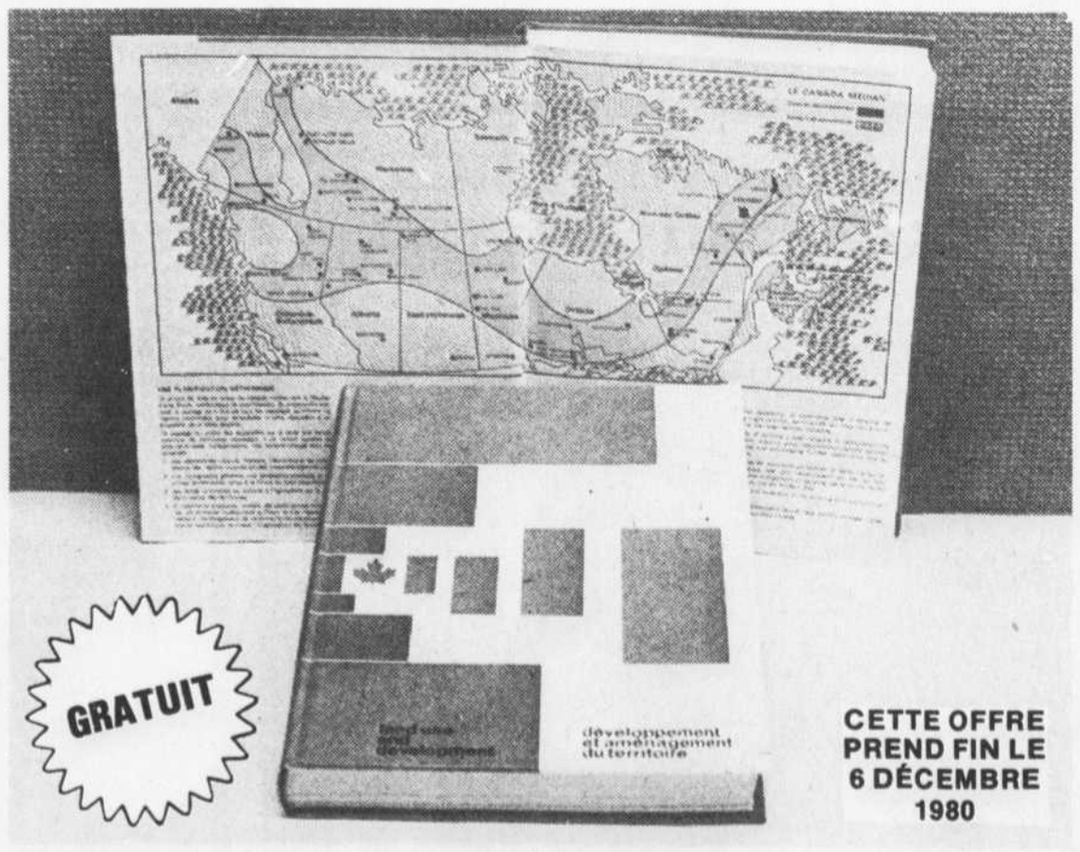

CETTE OFFRE PREND FIN LE 6 DÉCEMBRE 1980

(Quantités limitées — 1 volume par abonnement de 12 mois)

Tarifs d'abonnement
12 mois — $70.00

Postez sans tarder ce coupon avec votre chèque fait à l'ordre de: Le Devoir, Promotion Automne 1980, C.P. 6033 Montréal H3C 3C9

Nom:.....
Adresse:.....
Ville:.....Code.....
Téléphone.....

Vizconde de Ayala: deux vins d'appellation contrôlée au prix d'un vin de table.

L'appellation contrôlée Rioja, c'est votre garantie d'un vin issu des meilleures caves d'Espagne.

Ayala rouge: 526 F 3.45 $
Un vin rouge de grande qualité qui rehausse le goût des rôtis, des volailles et des fromages.

Ayala blanc: 526 E 3.75 $
Un blanc sec qui se sert frais à l'apéritif ou pour accompagner les crustacés et les poissons.

Vizconde de Ayala

Le discours inaugural

Des mesures sociales et des correctifs

Suite de la page 4

naturel en provenance de l'Arctique. Les retombées industrielles majeures d'un tel port d'entrée nous incitent à la plus grande vigilance dans ce dossier.

Du côté des produits pétroliers, le dernier exercice budgétaire d'Ottawa aura servi au moins à dramatiser le fait que l'auto-suffisance pancanadienne n'est pas pour demain, et que l'avenir prévisible, quelle que soit par ailleurs l'escalade des prix, nous trouvera non pas moins, mais plus dépendants des marchés internationaux. Comme le pétrole à cette échelle se transige de plus en plus entre sociétés d'État, il convient de s'ajuster à ce contexte en confiant à notre instrument du secteur public, SOQUIP, un mandat clair qui lui permettre d'agir comme acheteur en notre nom. Le gouvernement présentera donc un projet de loi visant à l'élargir et la dotation et le mandat de la société, afin qu'elle puisse remplir ce nouveau rôle, tout en poursuivant avec les compagnies intéressées son programme d'exploration du territoire québécois.

Il faut aussi compter avec la volonté des pays exportateurs de forcer l'écoulement de leur surplus de pétrole brut lourd, ce qui risque d'accentuer l'engorgement du marché québécois de mazout et de nuire à la pénétration rapide du gaz naturel. Nous avons par conséquent tout intérêt à favoriser l'implantation à Montréal d'une unité de valorisation de ces huiles lourdes. SOQUIP aura donc aussi le mandat de négocier au nom du gouvernement du Québec la mise sur pied de cette usine d'hydrocraquage de plusieurs centaines de millions, de concert avec les sociétés pétrolières montréalaises et tout autre investisseur intéressé.

En résumé, la stratégie québécoise devra se déployer sur plusieurs fronts, puisque sécurité d'approvisionnement en pétrole, pénétration rapide du gaz, développement de nos ressources hydro-électriques et conservation de l'énergie sont autant d'éléments indissociables d'une politique énergétique qui permette au Québec de tirer son épingle du jeu.

AGRICULTURE

Par ailleurs, autant l'organisation économique et le mode de vie de nos sociétés sont accrochés à l'énergie, autant l'existence même de l'humanité dépend et dépendra de plus en plus de la disponibilité des ressources alimentaires.

C'est donc, littéralement, un devoir de civilisation que de maximiser le développement de notre secteur agro-alimentaire. Et c'est également, le gros bon sens économique, puisque, en amont comme en aval, il y a là plus d'activité diversifiée et plus de création d'emplois que dans n'importe quel autre domaine.

Or, nous avons la chance de connaître sur ce plan, depuis 1977 surtout, un dynamisme sans cesse croissant auquel je crois pouvoir dire que les politiques du gouvernement n'ont pas été étrangères.

En quatre ans, le budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aura augmenté de 60 p.c. De même, et le parallèle est saisissant, les investissements à la ferme et dans l'industrie de transformation se seront également accrus de 60 p.c. Et notre taux d'auto-suffisance agro-alimentaire, qui diminuait graduellement depuis quelques années, est ainsi remonté de 51 p.c. à 58 p.c.

Afin de maintenir cette prospérité, le gouvernement envisage présentement la possibilité de procéder à une importante réforme du champ du crédit agricole. Toutefois, sans attendre la conclusion des études requises, et afin d'assurer la relève dans un secteur où la mise de fonds initiale est devenue prohibitive pour une foule d'aspirants, on vous proposera dès cette session de modifier la loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles de façon à alléger pendant les premières années le fardeau de la dette des jeunes producteurs.

On vous demandera également d'adopter une série de modifications à la loi sur les terres de colonisation, afin de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui et d'en faciliter l'administration.

ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Tout de suite après la nourriture, parmi les besoins les plus essentiels, arrive le logement. Et l'idéal, traditionnellement inaccessible pour trop de Québécois, c'est d'avoir son foyer bien à soi. La réalisation de ce rêve, le gouvernement a l'intention de la faciliter au cours de 1981 en lançant un important programme d'accès à la propriété. Plusieurs raisons nous ont incité à agir dans ce sens. Le rapport sur l'épargne nous a révélé, par exemple, qu'en raison de leur statut massif de locataires les Québécois se sont appauvris relativement à la moyenne des Canadiens. L'achat d'une maison ou d'un logement constitue en effet une obligation d'épargner et résulte en une accumulation de capital fort utile, notamment à l'heure de la retraite. Et l'on constate également que la reprise qui se manifeste dans la construction n'a pas encore atteint comme il le faudrait le secteur domiciliaire.

Le programme qu'on envisage favorisera donc le passage du statut de locataire à celui de propriétaire et comprendra une aide financière pour l'achat d'une maison ou d'un logement. Il s'étendra à toutes les formes de propriété, individuelle, coopérative et co-propriété.

En plus de l'accès à la propriété nous continuerons bien sûr à accorder la plus grande importance à la qualité de l'habitation des Québécois. Nous espérons mettre en oeuvre le plus tôt possible le programme de restauration de logement «LOGINOVE». S'il n'en tenait qu'à nous, cela serait déjà fait, mais on attend toujours la décision du gouvernement fédéral quant à sa participation financière.

Les deux programmes que je viens d'évoquer devraient avoir des retombées économiques considérables, particulièrement dans les régions de Québec et de Montréal.

Le premier ministre Lévesque et le lieutenant-gouverneur Jean-Pierre Côté, alors qu'ils entraient hier à l'Assemblée nationale. (Photolaser CP)

MONTRÉAL

En ce qui concerne la métropole, j'aimerais souligner que nous désirons signer avec l'administration municipale de Montréal un protocole d'entente qui donnera lieu à la mise en chantier prochaine de plus de 2,200 logements sur le site des usines Angus.

Ce qui s'ajoutera, pour le secteur domiciliaire, à tout ce qui a été réalisé ou mis en marche et qui, me semble-t-il, est impressionnant, même si de tels projets ont toujours moins de «visibilité» en ville qu'en région.

C'est peut-être aussi que des mesures aussi substantielles et diverses que la construction du palais des congrès, le parachèvement de plusieurs lignes de métro et du boulevard Ville-Marie, la mise en chantier de nombreux centres d'accueil et de logements à prix modique, la réforme de la fiscalité municipale qui procure d'importants revenus additionnels aux villes de la région, la subvention à 110 pour cent de la carte mensuelle autobus-métro et la réalisation d'un programme sans précédent d'épuration des eaux, pour ne mentionner que celles-là, se sont plus souvent qu'à leur tour heurtées à la morosité sinon au pessimisme post-olympique. Il faut bien dire également que l'inertie du fédéral — du chantier intermittent de la Place Guy-Favreau à l'incertitude permanente concernant l'aménagement du port ou à l'éternel contentieux Dorval-Mirabel — cette inertie qui agit comme un frein sur le développement, elle paraît sans doute assez lointaine pour qu'on s'y résigne quasiment comme à une fatalité.

Quoi qu'il en soit, pour conjuguer les efforts nécessaires à la relance de l'économie de Montréal, trois tables de concertation ont eu lieu depuis un an, ce qui a permis de préparer sérieusement plusieurs dossiers. De plus, les signes encourageants de reprise et les excellentes perspectives à court et à moyen terme ont entraîné un remarquable changement d'attitude même chez les plus pessimistes de naguère. Aussi, après avoir consulté les principaux intervenants, ai-je le plaisir d'annoncer qu'il se tiendra dans la dernière quinzaine de février qui vient, un sommet sur l'économie de la grande région métropolitaine, englobant Laval, les villes de l'Île de Montréal et celles de la Rive-Sud immédiate, et auquel participeront nos partenaires des administrations municipales, des milieux d'affaires et syndicaux et des grands organismes intermédiaires.

Les travaux de ce sommet devraient reconnaître le rôle unique dans l'économie du Québec de la région métropolitaine et contribuer à consolider les facteurs de son développement. On y traitera d'infrastructures, d'initiatives concertées, de tertiaire moteur, bref de tout ce qui est susceptible de mener à des décisions rapides et de redynamiser pour de bon un des plus grands atouts du Québec: une métropole de stature internationale.

QUÉBEC

Quant à la capitale nationale, le gouvernement va y continuer aussi à participer de plain-pied au développement. Déjà la rénovation de la colline parlementaire et la décision de construire le nouveau palais de justice près de la rivière Saint-Charles ont jeté les bases du rajeunissement de tout un quartier. On procédera maintenant à la revitalisation du Vieux-Port en y localisant tout un complexe nouveau qui regroupera le siège social de l'Université du Québec, l'École nationale d'administration publique, l'Institut national de recherche scientifique et la Télé-université, édifices qui seront regroupés autour du nouveau Musée national de la civilisation pour lequel un concours d'architecture sera lancé très prochainement. Dans ce dernier cas, on aura deviné que le gouvernement a finalement décidé de réserver aux arts l'actuel Musée du Québec, lequel sera tout de même rénové et agrandi.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

En dehors des deux agglomérations métropolitaines, on sait par ailleurs que la plupart des régions du Québec ont affiché ces dernières années une vigueur économique exceptionnelle, en dépit de la récession qui frappait l'Amérique du Nord. Dans un monde où va s'accentuer la rareté des ressources, notre patrimoine forestier, hydro-électrique et minéral, conjugué à ce dynamisme remarquable et à l'appui indéfectible de l'État, nous permet d'entrevoir notre avenir régional avec plus de confiance que jamais.

Pour l'appuyer ce dynamisme, l'accent sera mis en particulier sur l'amélioration du réseau routier régional et inter-régional pour lequel des projets importants sont en cours, notamment dans les régions de Hull, de l'Abitibi-Témiscamingue et de Trois-Rivières, tandis que d'autres chantiers majeurs s'ouvriront bientôt dans les régions du Saguenay-Lac Saint-Jean, de la Gaspésie et de l'Estrie.

Dans le domaine des Travaux publics, en plus des interventions importantes mentionnées pour les régions de Montréal et de Québec, de nombreux projets sont en voie de réalisation, ou seront bientôt entrepris partout dans le but de répartir équitablement les investissements gouvernementaux sur l'ensemble du territoire québécois.

Qu'il suffise de mentionner entre autres le palais des congrès de Hull, les complexes administratifs d'Alma, de Trois-Rivières et de Granby, la Direction générale des pêcheries à Gaspé, et la construction aux quatre coins du Québec de nouveaux palais de justice, de centres de détention, et de quartiers généraux ou de postes locaux pour la Sûreté du Québec.

Chose certaine, le gouvernement compte aussi intensifier ses efforts du côté du développement industriel. Au cours de la prochaine année, outre les interventions habituelles, il entend renforcer par la formule du «guichet unique», les diverses équipes chargées de diffuser aux PME une information adéquate sur les programmes gouvernementaux et d'assurer un meilleur suivi des dossiers. On s'efforcera aussi d'orienter encore davantage vers l'appui aux initiatives du milieu certains programmes, tels en particulier le fonds de développement régional et les emplois communautaires.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Passons maintenant au secteur des institutions financières. Au terme de trois années de travaux d'une envergure sans précédent, le gouvernement a déposé en septembre dernier le rapport du groupe de travail sur l'épargne au Québec. Ce document, on le sait, propose une libéralisation de la concurrence entre institutions financières, tout en assurant une meilleure protection de l'épargne à la source. Une consultation de tous les intéressés, actuellement en cours, doit se terminer le 31 décembre. Avant de traduire les résultats en législation, le gouvernement fera le point de façon plus formelle, au début de 1981, avec ses interlocuteurs des milieux financiers et les autres groupes intéressés.

Déjà, cependant, nous sommes prêts à légiférer sur des projets qui ont fait l'objet d'une réflexion et d'une consultation antérieures à la publication du rapport sur l'épargne. Trois projets de loi seront présentés à l'Assemblée nationale. Le premier apportera des modifications à la Loi sur les compagnies concernant principalement les rachats d'actions, les fusions et les contrats pré-incorporatifs. Le second constituera une réforme complète de la Loi sur les valeurs mobilières, qui a fait l'objet d'échanges au cours des derniers mois. Le troisième, enfin, réformera la Loi sur les compagnies de fiducie.

Nous soumettrons aussi à l'Assemblée nationale plusieurs autres lois qui favoriseront l'essor de la formule coopérative. Nous remplirons ainsi les engagements pris lors du sommet sur la coopération qui réunissait, en février dernier, tous les intervenants du secteur. On procédera à la refonte de la Loi sur les associations coopératives et de celle des caisses d'épargne et de crédit, notamment en regard des pouvoirs de prêts et de placements, ainsi que celle des coopératives agricoles.

Dans le même ordre d'idées, on vous demandera de voter une autre loi dont l'objectif sera de donner un cadre juridique aux nouvelles formes d'association communautaires qui ont surgi ces dernières années et qui, tout en différant quelque peu, s'apparentent à la formule coopérative.

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

En terminant ce bref survol de notre situation économique et de l'action gouvernementale sur ce plan, je tiens à dire quelques mots de ces pièces fort importantes de l'échiquier, nos sociétés d'État qui depuis vingt ans ont été créées la plupart du temps pour assu-

Suite à la page 17

PELLETIER et PELLETIER
Optométristes
84, NOTRE-DAME OUEST, 4e ÉTAGE
• optométrie générale
• lunetterie
• lentilles de contact
Rendez-vous:
845-2987
Jean Pelletier, B.A., D.O.
Michel A. Pelletier, B.A., D.O.

CHALETS
LOCATION $40.00 par jour
Weekend — Vend. — Dim. soir $100.00
Tout confort, foyer de pierre
Façade vitrée, vue panoramique
Laurentides, suite 89
1 mille à droite,
6 milles vers Lac Sarrazin,
Ste-Lucie,
(près de Ste-Agathe)
Manoir des Pins
1-819-326-4324

Ouverture du Congrès 1980 de l'Association québécoise des professeurs de français
le jeudi
13 novembre 1980
Salle Champlain
Hôtel Sheraton Mt-Royal
1455, rue Peel
Conférencière

Madame
Lise Bissonnette
Sujet:
La nouvelle assimilation des allophones aux anglophones
Admission: 2.00$

Représentant promotionnel: Park & Tilford Canada Inc.

L'Europe de l'Est en classe suisse.
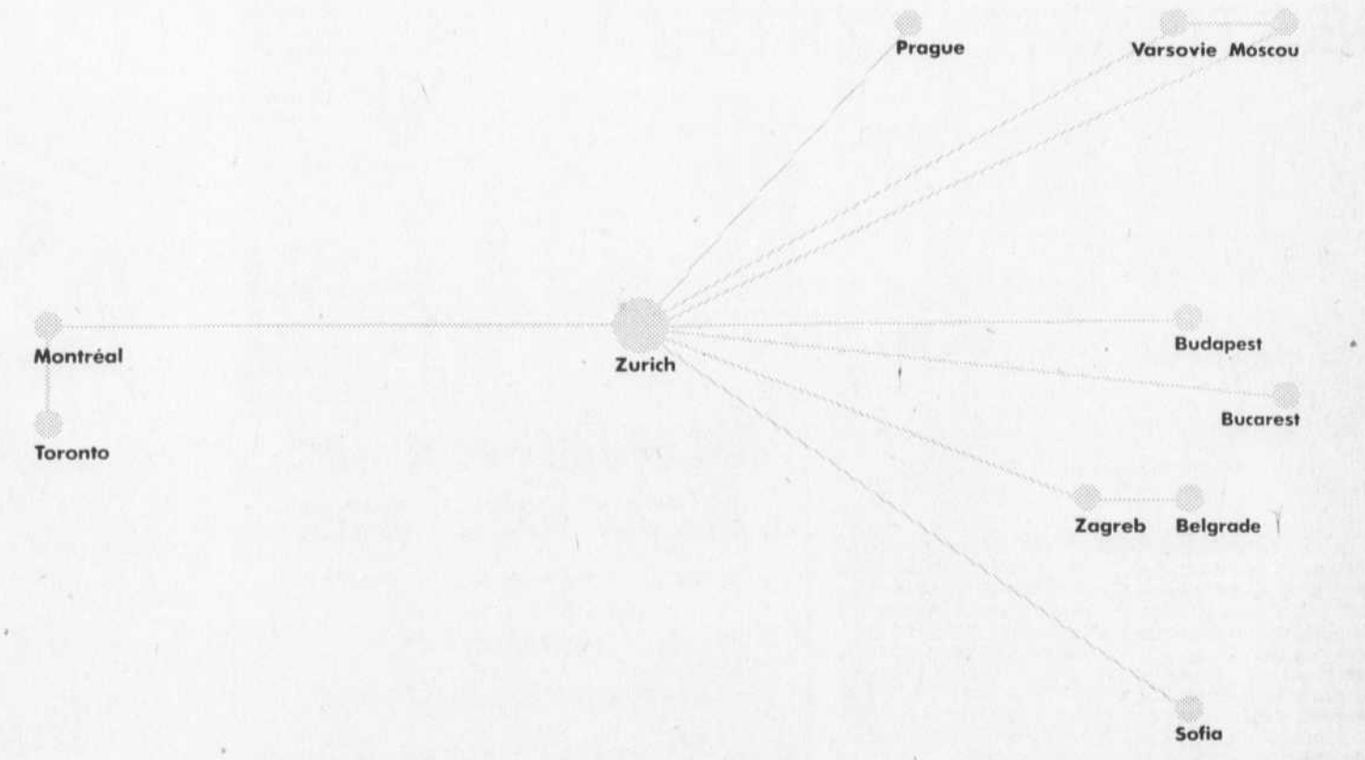

La classe suisse vous conduit vers les capitales de l'Europe de l'Est grâce à un horaire aussi fiable que le mouvement de nos montres.
Tous les vols transatlantiques Swissair ont des correspondances par la Suisse à destination de l'Europe de l'Est. Celles-ci s'effectuent dans un même aéroport et vous évite ces courses folles d'un terminus à l'autre pour attraper votre vol.
La classe suisse signifie aussi plus d'espace car nos avions gros porteurs comptent un siège de moins par rangée en classe économique. Aucun autre avion gros porteur, au départ du Canada, ne vous offre autant de confort et de service. Et la classe suisse ne vous coûte pas un sou de plus! Voilà pourquoi Swissair possède le plus haut pourcentage de voyageurs qui reviennent régulièrement. Renseignez-vous auprès de ceux qui ont déjà voyagé avec Swissair.
swissair
Swissair s'envole de Montréal et de Toronto et vous offre un service quotidien de Boston, New York et Chicago vers 93 villes dans 63 pays. Appelez Swissair au (514) 866-7901 à Montréal, au (416) 364-3361 à Toronto, au (416) 522-0873) à Hamilton, au (613) 236-7368 à Ottawa.

Les républicains s'emparent de la majorité au Sénat

WASHINGTON (d'après AFP) — Le parti démocrate a perdu mardi soir au profit des Républicains non seulement la Maison-Blanche, mais aussi la majorité qu'il détenait au Sénat depuis un quart de siècle. Il a en revanche conservé la majorité à la Chambre des représentants, tout en perdant une trentaine de sièges.

Dans la foulée du raz de marée qui a propulsé M. Reagan à la présidence, les républicains ont sur les 34 sièges (sur 100) qui étaient en jeu pour le Sénat fait chuter 12 et peut-être 13 démocrates — une victoire qu'ils n'osaient eux-mêmes espérer à la veille du scrutin.

Ce recul démocrate est avant tout une défaite des libéraux. Sous les attaques des mouvements ultra-conservateurs et intégristes, sept sénateurs se réclamant du libéralisme ont été battus, certains parmi les plus prestigieux: ainsi MM. George McGovern (Dakota du Sud), candidat malheureux à la présidence en 1972 contre Richard Nixon et sénateur depuis 18 ans, Frank Church (Idaho), président de la puissante commission des affaires étrangères et sénateur depuis 24 ans, ou Birch Bayh (Indiana), président de la commission sur les renseignements et de la commission chargée d'enquêter sur les liens entre Billy Carter et la Libye.

Autres perdants prestigieux: John Culver (Iowa), Warren Magnuson (Washington) et Gaylord Nelson (Wisconsin). Deux seuls «libéraux» ont réussi à se faire réélire: Alan Cranston (Californie) et Thomas Eagleton (Missouri). Un autre «libéral» républicain, Jacob Javits a été battu à New York par Alfonse d'Amato, le candidat officiel de Reagan.

Même l'un des plus puissants fiefs démocrates, l'Alabama, a pour la première fois depuis la guerre civile élu un républicain.

De 59 démocrates et 41 républicains, la répartition au Sénat devrait passer à 52 républicains et 48 démocrates.

À la Chambre des représentants dont les 435 membres étaient renouvelables, les républicains n'ont pu enlever aux démocrates les 59 sièges qui leur auraient permis de faire basculer la majorité. Avec les 33 sièges qu'ils ont cependant pris au parti de Jimmy Carter selon des résultats provisoires, ils sont à un niveau qu'ils n'avaient jamais eu depuis 1954.

De 159, leur nombre devrait passer à 192, contre 243 pour les démocrates (276 dans l'assemblée sortante).

Là encore, les démocrates ont perdu quelques-uns de leurs «ténors», notamment leur «whip» (responsable de la discipline de vote) John Brademas (Indiana). Le démocrate Morris Udall (Arizona), président de la commission des affaires intérieures, que l'on croyait perdant, a en revanche réussi à conserver son siège.

Les démocrates conservent une solide majorité par rapport au minimum nécessaire de 218 sièges. Mais les commentateurs n'écartent pas l'éventualité que dans les prochaines élections à la Chambre dans deux ans, les républicains ne puissent arracher la majorité qu'ils viennent de reprendre au Sénat, après un quart de siècle de domination démocrate du Congrès.

Le président démocrate de la puissante commission des voies et moyens (taxes), M. Al Ullman, a été battu.

Le président démocrate de la Chambre, M. Thomas «Tip» O'Neill, a été réélu dans le Massachusetts, ainsi que le chef du groupe parlementaire démocrate, M. Jim Wright, dans le Texas.

Les scandales qui ont secoué le 96ème Congrès ont coûté leur siège à quatre des représentants démocrates impliqués dans l'affaire «Abscam», l'opération anti-corruption montée par le FBI (sûreté fédérale). Un seul de ces parlementaires, M. Raymond Lederer (démocrate-Pennsylvanie) a été réélu.

Le républicain conservateur Robert Bauman (Maryland), impliqué dans une affaire de relations homosexuelles avec un mineur, a lui aussi été victime du scandale et n'a pas été réélu.

Par ailleurs, les républicains ont remporté sept sièges et les démocrates six sur les 13 postes de gouverneurs d'État à pourvoir, lors des élections de mardi.

Les démocrates occupaient auparavant 11 de ces sièges et les républicains 2.

Avec 7 sièges, les républicains détiennent désormais 24 des 50 sièges de gouverneur, contre 26 aux démocrates.

Le parti démocrate conserve le New Hampshire, la Caroline du nord, le Montana, le Rhode Island, l'Utah, et la Virginie occidentale.

Le parti républicain conserve le Delaware et le Vermont et remporte l'Arkansas, l'Indiana, le Missouri, le Dakota du Nord et l'État de Washington.

L'Iran, une cause de la défaite de Carter

WASHINGTON (AFP) — Le rôle de l'Iran dans la défaite électorale infligée par M. Ronald Reagan au président Jimmy Carter est clairement ressorti hier des multiples commentaires faits à la radio par de simples citoyens américains.

Voter contre Carter a été un moyen d'exprimer leur exaspération envers l'ayatollah Khomeiny, ont expliqué d'une façon ou d'une autre des dizaines d'hommes et de femmes intervenant dans le programme quotidien de débat téléphonique organisé par une station de radio de Washington.

Les neuf dixièmes des participants se sont déclarés opposés à des négociations sur les conditions du gouvernement iranien pour obtenir la libération des 52 otages américains qui sont maintenant détenus en Iran depuis plus d'un an.

«La seule chose que nous puissions faire sans nous avilir davantage est de garantir que nous n'interviendrons jamais dans les affaires intérieures de l'Iran», a dit un homme de 34 ans.

«J'attends désespérément mon mari depuis un an, mais je ne veux pas que son retour soit échangé contre des armes que nous fournirions à l'Iran», a dit d'une voix ferme l'épouse d'un des otages qui précisa qu'elle avait voté pour Reagan.

«Mais enfin, il faut tout de même que nous récupérions ces 52 Américains», s'est exclamé le journaliste menant le débat.

«Peut-être, lui a répondu un sous-officier, mais est-ce qu'il n'est pas plus important de songer à l'avenir de 225 millions d'Américains mis en danger par la politique d'atermoiements et de compromissions qui nous a menés là où nous en sommes.»

Depuis plus de quinze jours que l'affaire des otages est le sujet dominant des appels téléphoniques reçus par ce programme, la station a déclaré ne pas pouvoir passer à l'antenne, au hasard, plus d'un ou deux appels sur cinq qu'elle reçoit. Son directeur a confirmé que, depuis le début, l'immense majorité des auditeurs intervenant étaient partisans d'une politique plus dure envers l'Iran.

Le ton général des interventions s'est encore durci depuis qu'il a été question de fournir des armes à l'Iran en échange de la libération des otages.

Au cours de l'émission d'hier, l'animateur du débat est intervenu, à un moment, en disant: «Il doit tout de même y avoir quelque part des gens qui pensent que nous devons négocier, que nous devons parvenir à un accord avec l'Iran... S'il vous plaît, appelez-nous».

La ligne resta muette pendant 15 ou 20 secondes. Puis on entendit une voix au fort accent étranger dire dans un mauvais anglais: «Il est temps que les États-Unis reconnaissent leurs crimes pour lesquels ils ont été châtiés par la révolution islamique. Vous avez plus besoin des Iraniens à cause des otages que les Iraniens n'ont besoin de vous».

«Êtes-vous iranien?», lui demanda le journaliste.

«Non, mais je suis Arabe, et les Arabes n'ont pas d'autre nation que l'Islam.»

Aussitôt, le standard téléphonique de la station fut à nouveau submergé d'appels, et la litanie des accusations contre l'Iran, contre l'ayatollah et les autres «barbares» qui prétendent faire «chanter» l'Amérique reprit de plus belle.

L'administration Reagan ne pourra éviter les frictions avec l'Europe

PARIS (AFP) — Une redéfinition des rapports politiques entre l'Europe et les États-Unis, et des responsabilités mutuelles dans les affaires internationales, devraient rapidement suivre l'élection du nouveau président des États-Unis, estime-t-on à Paris dans les milieux informés.

Une première estimation des relations entre l'Europe et la nouvelle administration américaine va sans doute s'ajouter à l'ordre du jour déjà chargé du Conseil européen, convoqué pour le début du mois prochain à Luxembourg. Il est vraisemblable, estime-t-on dans les mêmes milieux, que la question sera examinée en priorité par le président Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt, lorsque les deux hommes se rencontreront lundi prochain à Paris, avant une visite éclair du chancelier fédéral à Washington le 20 novembre.

Dans le réexamen de ces relations, deux points de friction probables sont relevés par les observateurs diplomatiques:

1—le premier a trait aux problèmes de défense: on peut penser que la nouvelle administration américaine va s'efforcer de donner un coup de fouet aux programmes en cours, et demander aux alliés européens de ne plus «traîner les pieds» dans le déploiement par exemple des euromissiles décidé au conseil de l'OTAN à Bruxelles en décembre 79.

Mais parallèlement, estime-t-on à Paris, il est vraisemblable qu'à leur tour les alliés européens vont se retourner vers les États-Unis pour leur demander de ne pas compromettre les timides efforts de réduction des arsenaux stratégiques, notamment en procédant à une renégociation des accords Salt-2, ce qui paraît être dans les intentions du nouveau président américain.

Enfin, les observateurs diplomatiques sont d'avis qu'une insistance trop marquée des États-Unis pour que les alliés européens augmentent leur budget de défense, ou respectent au moins l'objectif d'une augmentation annuelle de 3 p.c. des dépenses militaires, ne facilitera pas le dialogue des deux côtés de l'Atlantique, avec l'Allemagne fédérale notamment.

La France par contre pourrait, selon ces observateurs, ne plus être cette fois le «bouc émissaire», et continuer à bénéficier du satisfecit que lui donnait récemment Washington après la visite en France du secrétaire à la défense Harold Brown, (effort de défense jugé «très satisfaisant», notamment grâce aux perspectives de «rééquilibre» en Europe offertes par le projet français de bombe à neutrons).

Un second point de friction possible concerne l'affirmation au fil des ans d'une «personnalité européenne», et de la vocation affirmée par la Communauté européenne à «parler d'une seule voix» à propos de certaines grandes affaires internationales. Les prises de position des Neuf à propos de l'Afghanistan, des otages de Téhéran ou du Proche-Orient, même si elles peuvent paraître parfois académiques, relèvent les observateurs diplomatiques, auraient été impensables il y a dix ans.

La question de savoir comment la nouvelle administration va s'accommoder des ambitions politiques du partenaire européen ou tenter de «le mettre au pas» divise les observateurs. Ils ne s'attendent toutefois pas en général à une de ces «grandes lessives», assorties de mises en demeure, qui marquaient il y a quelques années encore le dialogue des deux côtés de l'Atlantique, lorsque les partenaires européens discutaient de la meilleure manière de se concerter avec les États-Unis avant de prendre une décision.

M-O: une politique plus pro-israélienne

WASHINGTON (AFP) — La victoire de M. Ronald Reagan aux élections présidentielles laisse prévoir un renforcement des liens militaires entre les États-Unis et Israël et un net durcissement de l'attitude américaine envers l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), estimait-on à Washington.

Le futur président des États-Unis, qui ne prendra ses fonctions que le 20 janvier prochain, écarte toute négociation avec l'OLP, qu'il considère comme une organisation «terroriste». Il est formellement opposé au concept d'un État palestinien indépendant.

D'après son programme électoral, M. Reagan estime que la meilleure solution du problème palestinien serait le regroupement des réfugiés palestiniens en Jordanie.

Le président-élu pense également que les accords de Camp David conclus entre le président Carter, le premier ministre israélien Menahem Begin et le président Sadate d'Égypte, ont été «une aide», mais comportent des «ambiguités fondamentales». Cela ne signifie cependant pas qu'il envisage de mettre ces accords au rancart.

Pour M. Reagan, Israël est avant tout un des rares atouts stratégiques sur lesquels peuvent compter les États-Unis au Proche-Orient. Il considère aussi que l'État hébreu constitue un contrepoids militaire de taille à l'influence soviétique dans cette région.

M. Reagan est en conséquence favorable à une coopération militaire plus étroite avec Israël, à laquelle pourrait éventuellement s'associer l'Egypte, qui est, pour lui, un autre ami des États-Unis au Proche-Orient.

Le président-élu n'a pas encore précisé sa position sur le projet d'un sommet américano-israélo-égyptien, en principe prévu pour le début 1981, afin de débloquer les négociations sur l'autonomie palestinienne.

À ce sujet, M. Reagan a adopté des positions très différentes de celles du président sortant. Contrairement à M. Carter, M. Reagan estime que les implantations israéliennes en territoires arabes occupés sont «entièrement légales», du moins jusqu'à ce qu'intervienne un règlement global au Proche-Orient.

Il est également favorable au maintien de Jérusalem sous contrôle israélien et a vivement dénoncé les critiques lancées par le gouvernement Carter contre le récent vote de la Knesseth faisant de Jérusalem la capitale éternelle et indivisible de l'État hébreu.

La défense, première priorité de Reagan

WASHINGTON (AFP) — Les problèmes de défense vont être au premier rang des préoccupations du président élu Ronald Reagan qui va s'employer à renforcer la puissance militaire des États-Unis, selon lui en état d'infériorité face à l'URSS, estimait-on dans les milieux politiques à Washington.

M. Reagan, qui n'a cessé de répéter durant sa campagne électorale que la politique «faible et inconsistante» du président Carter risquait d'acculer les États-Unis à une guerre qu'ils ne voulaient pas, est partisan d'une augmentation du budget militaire d'au moins sept pour cent pas an. «Le fardeau du maintien de la paix nous incombe et maintenir la paix exige que l'on soit fort» estime le futur 40ème président des États-Unis, qui vient de remporter une victoire écrasante en dépit de la propagande démocrate le présentant comme un «fauteur de guerre».

M. Reagan est particulièrement préoccupé par l'avantage pris par l'URSS dans le domaine des armes nucléaires. «Un gouvernement républicain s'efforcera de moderniser nos forces nucléaires stratégiques de façon à disposer d'un réseau de dissuasion sans faille et de restaurer notre crédibilité auprès de nos alliés européens», avait annoncé récemment M. Reagan.

M. Reagan est ainsi partisan de renégocier avec Moscou le traité de limitation des armes stratégiques (SALT-2), qu'il estime désavantageux, dans sa forme actuelle, pour les États-Unis. M. William Van Cleave, l'un des conseillers de M. Reagan pour les affaires politico-militaires, estime que le traité SALT-2 devrait inclure les bombardiers stratégiques soviétiques Backfire et les fusées SS-20 actuellement braquées sur les pays de l'OTAN.

Pour renforcer la force nucléaire américaine, M. Reagan envisage de construire 5,000 silos supplémentaires afain de pouvoir déplacer les 1,000 missiles Minuteman. Cette opération permettrait de réduire la vulnérabilité des missiles stratégiques américains en attendant la construction de 200 missiles mobiles MX dans le désert du Nevada et de l'Utah.

Les conseillers militaires de M. Reagan souhaitent en outre placer un plus grand nombre de bombardiers B-52 en alerte et vont accélérer le projet de construction d'un remplaçant de cet appareil vieillissant. Les républicains avaient vivement critiqué la décision du président Carter d'annuler la fabrication en série du bombardier B-1, jugé trop coûteux.

Pour permettre aux États-Unis de défendre les intérêts américains dans n'importe quel point du globe et de contrer les «visées expansionnistes» de l'URSS, M. Reagan est partisan d'une présence militaire américaine au Moyen-Orient. Favorable à la force d'intervention rapide créée par le président Carter, M. Reagan a l'intention de débloquer des crédits supplémentaires pour améliorer les capacités de transport de l'armée de l'air américaine et augmenter le nombre des bâtiments de la marine. Le chiffre de 600 navires a été avancé par ses conseillers, alors que la US Navy disposera de seulement 542 bâtiments en 1981.

Pour répondre à l'intervention soviétique en Afghanistan, il n'est pas impossible que M. Reagan décide de faire parvenir des armes américaines aux résistants afghans. La politique de fermeté que le gouvernement Reagan adoptera à l'égard de l'URSS n'entraînera pas nécessairement une détérioration des relations américano-soviétiques, passablement tendues depuis le «coup de Kaboul», estime-t-on à Washington.

Moscou ne serait pas trop mécontent

MOSCOU (AFP) — Il n'y a aucune différence fondamentale entre Carter et Reagan, et le moins qu'on puisse dire est que les relations soviéto-américaines vont connaître une longue période d'incertitude, estiment les analystes politiques de la capitale soviétique.

Si l'homme de la rue s'est montré étonné de la franche victoire de Reagan, il semble que le Kremlin attendait sans surprise et avec une certaine dose de résignation l'un ou l'autre des deux candidats.

Rien n'indique de ce fait que la défaite de Carter ait provoqué une quelconque déception au Kremlin. La préférence que les commentateurs occidentaux croyaient déceler chez les dirigeants soviétiques à l'égard du président en place relève plus de l'exégèse que de faits concrets.

Le Kremlin n'a pas pris la moindre intitiative susceptible de favoriser, au plan international, le président Carter vis-à-vis de l'électorat américain.

Le triomphe de Ronald Reagan, qui, certes, plus que son adversaire, a été l'objet de mille railleries de la presse soviétique, est loin d'être reçu comme une «catastrophe», estiment les analystes politiques.

Les Soviétiques ont de bonne raison de penser que le président Reagan sera différent du candidat Reagan et que le réalisme politique s'accommode difficilement de l'«anti-communisme primaire» qui anime généralement les campagnes électorales aux États-Unis.

Traduisant ce sentiment, un spécialiste soviétique des affaires américaines, Georgi Arbatov, directeur de l'Institut des affaires américaines et canadiennes, avait récemment déclaré dans une interview: «Nous sommes prêts à travailler avec n'importe quel gouvernement américain. Les hommes politiques aux États-Unis ont tendance à glisser au centre dès qu'ils arrivent au pouvoir, à quelque parti qu'ils appartiennent».

L'histoire récente a montré que le Kremlin s'est relativement bien entendu avec l'administration républicaine (on évoque encore avec regret l'époque Nixon) et l'on a bon espoir de voir revenir dans l'entourage du chef de la Maison-Blanche des hommes qui ont activement milité en faveur de la coexistence.

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

Aimez-vous l'art animalier?
Appelez ou écrivez à notre galerie d'art pour recevoir votre invitation...
Ediscom Inc.
6955 boul. St-Michel, bureau 202, Mtl. H2A 2Z3 (514) 725-7958

Un service quotidien à bord du même appareil.
De Montréal à Calgary.

Départ	Arrivée
7h30	11h20

Nous vous offrons également de bons moments à bord de nos vols à destination de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Ottawa.
Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages. Vous pouvez aussi communiquer avec CPAir au 931-2233 ou, sans frais au 1-800-361-8026.
CPAir
De plus en plus au pays, on vole à votre service.
CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

!ENCAN!
"LES ENCANS 1979"
L'encan débutera le mardi 11 novembre 1980 à 19h30 au:
HOLIDAY INN "LA SEIGNEURIE"
7300 Côte de Liesse
Exposition: Le lundi 10 novembre 1980, de 10h à 20h. mardi 11 novembre 1980 de 10h à 17h.
Sera vendu: Tableaux, ameublement, argenterie, bijoux, montres, porcelaine orientale, tapis, etc.

Un cadeau pour Noël et pour toute l'année
Pour grand-papa, grand-maman
Un ami à la retraite
ou même vous
UN ABONNEMENT AU MENSUEL
Le Troisième Âge
Prix de l'abonnement: $5.00 pour 12 numéros
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
PROVINCE .....
CODE POSTAL .....
TELEPHONE .....
DE LA PART DE: .....
.....
Adresser votre chèque ou mandat postal à:
LE TROISIÈME ÂGE
8003, St-Denis, Montréal, Qué. H2R 2G2.
Une carte de souhaits accompagnera votre cadeau

Carter se consacrera à la libération des otages

WASHINGTON (AFP) — Le président Carter a l'intention de consacrer les deux mois et demi qui lui restent à la Maison-Blanche à tenter d'obtenir la libération des 52 otages américains de Téhéran, a-t-on indiqué hier dans son entourage.

Entre-temps, l'écrasante défaite subie par le président Carter n'aura pas dans l'immédiat d'effet majeur sur les délicates tractations en vue de la libération des 52 otages américains en Iran, estimait-on hier à Washington.

Le casse-tête qu'a été, pendant un an et un jour, la crise des otages pour le gouvernement américain restera en effet entre les mains du président Carter, dont la défaite est, selon certains commentateurs politiques, en partie due au sentiment de profonde frustration soulevé parmi les électeurs par cette interminable affaire.

Une équipe de proches conseillers du président-élu Ronald Reagan devait se rendre dès hier ou aujourd'hui au département d'État, où le secrétaire d'État Edmund Muskie les informera des derniers développements dans l'affaire des otages. Il est d'autre part probable que le président Carter rencontre prochainement M. Reagan pour discuter de la position des États-Unis à l'égard des conditions posées dimanche dernier par Téhéran pour la libération des otages.

La première réunion du président Carter, hier matin, a été consacrée à l'affaire des otages. Dès huit heures, M. Carter discutait de ce problème dans le bureau ovale avec le secrétaire d'État Edmund Muskie et M. Zbigniew Brzezinski, son conseiller pour les affaires de sécurité nationale.

Les États-Unis ont indiqué hier qu'ils poursuivaient l'étude des conditions posées par l'Iran pour libérer les 52 Américains. M. Carter lui-même, avant de quitter la Maison-Blanche pour se reposer à Camp David, a réaffirmé que les États-Unis ne feraient rien qui soit contraire à l'honneur et à l'intégrité des États-Unis.

De son côté, M. Jody Powell, porte-parole de la Maison-Blanche, a confirmé que la position américaine était beaucoup plus réservée pour le moment que les premières réactions aux déclarations du président Carter dimanche soir avaient pu le faire croire.

Le président Carter avait déclaré dimanche soir, après avoir interrompu sa campagne électorale pour 24 heures, que les conditions iraniennes étaient une «base positive» de négociations, mais souligné à deux reprises que les États-Unis n'accepteraient un accord que sur des «bases acceptables», conformes aux lois et à la constitution américaine.

«Je pense que tout le monde pouvait se rendre compte par cette déclaration de ce que nous pensions de certaines des propositions», a déclaré M. Powell.

Si le président Carter avait fait une déclaration plus dure contre les Iraniens, cela l'aurait sans doute aidé auprès de l'électorat, a estimé M. Powell. Mais, a-t-il dit, «il y aurait eu également de bonnes chances pour que nous détruisions cette base de discussion. Il aurait été extrêmement dangereux et risqué de parler plus directement et plus précisément des propositions».

À Téhéran, les autorités iraniennes affectent une indifférence totale au raz-de-marée électoral, qui a porté Ronald Reagan à la présidence des États-Unis.

«Le résultat n'a aucune importance pour nous, il s'agit d'une affaire intérieure», déclarait-on hier matin au bureau du premier ministre, M. Mohammad Ali Radjai. Même ton au ministère des Affaires étrangères, dont le porte-parole a déclaré: «Nous n'avons pas de réaction officielle, car qui a gagné n'a pas d'importance».

Quant au problème des otages, «il suivra son cours naturel et ne sera pas affecté par le résultat des élections», a estimé le bureau de M. Radjai.

Dans les milieux informés, on estime qu'effectivement le processus de libération des otages est irréversiblement engagé. Mais on remarque que les élections ont introduit un facteur d'incertitude, qui doit inciter à la patience.

Cependant, les otages américains seront jugés si les conditions fixés par l'Iran pour leur libération ne sont pas remplies, a déclaré hier l'hodjatoleslam Moussavi Khoeiniha, vice-président du Parlement iranien.

«Si les États-Unis ne réalisent pas nos propositions, les otages seront jugés», a-t-il déclaré dans une interview à la télévision grecque, retransmise hier soir à la radio-télévision iranienne.

L'hodjatoleslam, représentant de l'iman Khomeiny auprès des étudiants islamiques qui gardent les otages, a également estimé que la victoire de M. Ronald Reagan sur le président Jimmy Carter aux élections américaines risquait de repousser la libération de ces otages.

«L'échec de la politique de Carter aux États-Unis ne peut avoir, a-t-il dit, de conséquences pour les otages espions. Mais si Carter avait été réélu, comme il est au pouvoir, nous serions arrivés plus vite à une libération des otages», a estimé le vice-président du Parlement iranien.

M. Khoeiniha a enfin estimé que la victoire de M. Reagan serait sans conséquences pour le conflit irano-irakien, les États-Unis et leurs alliés étant d'accord, selon lui, avec «les agresseurs irakiens».

Regain de tension en Ulster

BELFAST (AFP) — La grève de la faim des détenus de l'«IRA» dans la prison de Maze, près de Belfast, entreprise il y a huit jours, a entraîné un regain de violence entre les communautés catholique et protestante dans la capitale nord-irlandaise, qui inquiète sérieusement les autorités britanniques, relevaient hier les observateurs.

Depuis le début de cette grève de la faim en effet, les attentats contre des membres de la communauté catholique des quartiers ouest de Belfast se sont multipliés et la police redoute que la tension latente entre les deux communautés ne prenne un tour plus violent alors que la situation dans la prison de Maze échauffe les esprits de part et d'autre. Les détenus, rappelle-t-on, demandent qu'on leur accorde le statut de prisonniers politiques.

En une semaine, trois civils catholiques, dont une femme âgée qui manifestait dans la rue en faveur des détenus républicains, ont été grièvement blessés par balles par des inconnus qui les visaient à bout portant. Bien que ces attentats n'aient pas été revendiqués, on estime généralement qu'ils pourraient être le fait de groupes extrémistes protestants.

L'un des groupes paramilitaires protestants, l'Ulster Defence Association, avait d'ailleurs menacé «d'éliminer» les partisans des grévistes de la faim.

Réagissant à ce qu'ils considèrent comme une provocation des extrémistes protestants, l'IRA provisoire a cherché dans la nuit de mardi à mercredi à démontrer sa capacité de défendre les populations catholiques en prenant, pendant quelques heures, le contrôle d'une partie du quartier Falls Road, montant des barrages routiers et faisant défiler une demi-douzaine de ses hommes en uniforme et en armes.

Ce regain de tension intervient au moment où, pour la troisième fois depuis le début des troubles il y a dix ans, un policier protestant de la Royal Ulster Constabulary vient d'être accusé du meurtre d'un adolescent de 16 ans, abattu alors qu'il peignait des slogans favorables à l'IRA provisoire sur un mur du quartier catholique de Falls Road.

Le secrétaire britannique pour l'Irlande du Nord, M. Humphrey Atkins, a, quant à lui, exhorté mercredi les habitants de Belfast à garder leur calme, affirmant que le retour à la violence de rues faisait le jeu de l'IRA provisoire.

Khomeiny fait état d'une situation grave à Abadan

TÉHÉRAN (AFP) — La gravité de la situation à Abadan, menacée par les forces irakiennes, a été soulignée hier à Téhéran par l'iman Khomeiny ainsi que par un député de cette ville du Khouzistan.

Le guide de la révolution iranienne, s'adressant à un groupe de religieux, a en effet lancé une «mise en garde aux soldats, aux gardiens de la révolution et à tous les commandants» pour qu'ils brisent l'encerclement d'Abadan et empêchent les Irakiens de pénétrer dans la grande ville pétrolière du Khouzistan, dans le sud-ouest du pays.

«Ne pensez pas, a-t-il dit, que si les Irakiens pénètrent dans la ville, nous pourrons les en faire sortir (...). Il ne faut pas qu'ils entrent dans Abadan». L'ayatollah Khomeiny a encore appelé les soldats et les gardiens de la révolution à faire sortir les Irakiens de Khorramchahr.

Par ailleurs, un député d'Abadan, M. Rachidian, a demandé d'urgence hier au parlement des renforts pour sauver la ville. «L'importance d'Abadan n'est pas la même que celle de Khorramchahr. Nous devons défendre Abadan de toutes nos forces parce que si Abadan tombe, c'est tout le Khouzistan qui serait perdu», a-t-il déclaré.

D'autre part, un communiqué de l'état-major iranien, cité par l'agence Pars hier, rapporte que l'aviation iranienne a bombardé les blindés irakiens autour d'Abadan, causant des dégâts importants. Selon le communiqué, un avion iranien a été abattu mais le pilote a pu regagner sa base sain et sauf.

Le communiqué annonce également le bombardement de l'axe routier entre Bagdad et le terminal pétrolier irakien de Fao.

Radio-Téhéran avait annoncé hier matin le bombardement du terminal pétrolier iranien de l'île de Kharq, dans le Golfe. Enfin, toujours selon l'état-major iranien, l'aviation iranienne a détruit une base de D.C.A irakienne au nord de Souleymanyeh, à la frontière nord-est de l'Irak.

Hassan II est en voie de gagner la partie au Sahara occidental

RABAT (AFP) — Cinq ans après la «marche verte» de 350,000 Marocains à travers la frontière du Sahara espagnol, l'impression prévaut à Rabat que le conflit qui ensanglante la région est arrivé à son «dernier quart d'heure».

Le roi Hassan II, qui a déclaré à plusieurs reprises cette année que «1980 sera l'année de la paix» au Sahara, voit le fruit de ses efforts prendre forme. Les troupes marocaines, a-t-il dit, ont acquis «la maîtrise totale du terrain», tandis qu'une nette évolution se dessine sur le plan diplomatique.

En cinq ans de guerre, le Front Polisario, qui est soutenu par l'Algérie et la Libye, n'a jamais réussi à tenir une ville ou un village important ni à s'établir solidement au Sahara occidental, même si ses véhicules peuvent se déplacer facilement dans l'immensité désertique et accidentée, constatent les observateurs.

Cet échec du Front Polisario, notamment dans ses tentatives pour prendre Smara, l'a conduit à faire porter depuis un an l'essentiel de son effort sur les régions incontestées du sud-marocain, plus peuplées et plus proches de ses bases de Tindouf.

En ce qui concerne les relations avec Alger, le souverain a affirmé le 10 octobre dernier devant le Parlement marocain sa «conviction» que l'action du Polisario entrait «dans le cadre d'un vaste complot ourdi contre le Maroc et l'Algérie». Cette mise en garde a été interprétée à Rabat comme un appel public en direction d'Alger, après plusieurs contacts secrets, pour trouver une solution au conflit.

Elle a été suivie presque immédiatement, à l'occaion du tremblement de Terre d'El Asnam, de preuves concrètes qu'un rapprochement était en train de prendre forme entre Rabat et Alger: message de condoléances du roi Hassan II au président Chadli Bendjedid, envoi d'avions militaires chargés de vivres, de couvertures et de médicaments, collecte des peaux de moutons, dont le produit de la vente ira aux sinistrés, et message de remerciements du président algérien.

Ces gestes étaient impensables il y a seulement quelques mois, bien que le roi Hassan II ait toujours évité, en cinq ans de guerre, de provoquer l'irréparable entre les deux pays.

Sur la scène internationale, la cause marocaine a d'abord remporté un succès au début de septembre devant le comité des sages de l'O.U.A., réuni à Freetown. Impressionné par les dix délégations de mouvement sahraouis favorables au rattachement au Maroc, le comité a adopté une résolution passant sous silence l'existence du Polisario et n'exigeant plus le départ des troupes marocaines avant un référendum d'autodétermination.

En revanche, la résolution adoptée le 30 octobre par la quatrième commission des Nations unies, invitant le Maroc et le Polisario à engager des négociations directes a fait l'effet d'une douche froide à Rabat.

Toutefois, dans certains milieux politiques à Rabat, on émet l'espoir qu'Alger, ayant obtenu «sa» victoire diplomatique — qui ne changera rien sur le terrain — en profitera pour se retirer complètement du «guépier» saharien ou, ainsi qu'il l'a toujours proclamé, il n'a pas d'intérêt particulier à défendre.

Réélection de Schmidt

BONN (AFP) — Le chancelier Helmut Schmidt a été réélu mercredi chef du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Il a obtenu 266 voix sur 491 votants. Deux députés se sont abstenus et un bulletin a été nul.

Helmut Schmidt n'a toutefois pas obtenu les suffrages de tous les députés de la coalition gouvernementale socialo-libérale (SPD-FDP), qui détient 271 sièges au nouveau Bundestag depuis les élections du 5 octobre et dont tous les élus étaient présents à la séance.

M. Schmidt a ainsi été reconduit pour la troisième fois dans ses fonctions de chef de gouvernement.

Cros comparaît à Lusaka

PARIS (AFP) — Le correspondant de l'AFP en Zambie, M. François Cros, 44 ans, a comparu hier devant la Haute cour de Lusaka, à l'occasion de l'examen de la demande d'habeas corpus qu'il a déposée contre sa détention par les autorités zambiennes depuis le 17 octobre.

Le juge qui doit se prononcer sur la légalité de l'arrestation de M. Cros en vertu de la loi sur le maintien de la sécurité publique rendra sa décision le 10 novembre.

Depuis le 31 octobre, M. Cros est maintenu en prison en vertu d'une autre loi, un «ordre présidentiel», signé par le président Kenneth Kaunda, qui permet sa détention pendant une période maximale de douze mois. Le président zambien a en effet précisé que le journaliste français avait été arrêté parce qu'il avait fourni de l'argent pour la défense d'un dirigeant d'un groupe d'étrangers ayant échangé des coups de feu, il y a quinzaine de jours, avec les forces de sécurité zambiennes.

Le président Kaunda a ajouté que François Cros «restera en prison tant que les autorités zambiennes ne seront pas convaincues que ce versement a été effectué sans mauvaises intentions».

François Cros, qui nie avoir participé à une tentative de complot contre le régime en place, a reçu ces derniers jours, dans sa prison, la visite de l'ambassadeur de France, M. Jacques Gasseau, ainsi que celles de son avocat, M. John Randall, du représentant de la direction générale de l'Agence France-Presse, M. Jean-Marc Mendel, et du consul de France.

BOUQUINEZ À L'AISE
À
L'agence du livre francais inc.
1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

ANNONCE

Quand tout est trop sucré

Martini Bitter: doucement amer

Martini & Rossi recommande de servir MARTINI BITTER nature, avec soda, tonic, vermouth ou jus de fruit. Martini Bitter est en vente à la Société des Alcools du Québec sous le code 158-H à $8.35 la bouteille. Martini Bitter est le seul Bitter importé d'Italie. La Société Commerciale Ville-Marie Inc. est le représentant promotionnel de Martini Bitter et de Martini Rossi (844-1759).

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

ATELIER D'ÉBÉNISTERIE
Une compagnie d'ébénisterie établie depuis plusieurs années et spécialisé dans des items faits sur commande a quelque 50 ouvertures pour des ébénistes qualifiés et ayant de l'expérience comme machiniste et assembleur.
Des taux plus qu'avantageux sont offerts aux candidats élus qui travailleront avec l'équipement neuf dans un environnement spacieux et dans des conditions de travail excellentes.
Ceci n'est pas un travail saisonnier.
Veuillez contacter: Helmut par téléphone à:523-3114
ou par personne à:
Patella Construction Inc.
1600 rue Parthenais
Montréal.

BP INGÉNIEUR
DES PROCÉDÉS DE RAFFINAGE
Les services techniques de notre raffinerie de Montréal sont présentement à la recherche d'un ingénieur des procédés de raffinage.
Le travail comprendra des évaluations sur le plan technique et économique de plusieurs procédés de raffinage, de même que du dépannage journalier de l'exploitation.
Certaines des tâches spécifiques consisteront à analyser les variables d'exploitation afin d'optimiser les possibilités d'utilisation, les unités de traitement, à effectuer des études de dégoulettage et à rédiger des rapports détaillés.
Si vous êtes diplômé en génie chimique, membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec et possédez de 2 à 5 ans d'expérience dans le domaine du raffinage de pétrole, des produits pétrochimiques, ou du traitement connexe des hydrocarbures, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae en indiquant le salaire désiré à:
Bureau de l'embauchage
BP Canada
9301, boul. Métropolitain est,
Ville d'Anjou, Québec H1J 1K4

Dans le numéro de novembre de Sélection du Reader's Digest

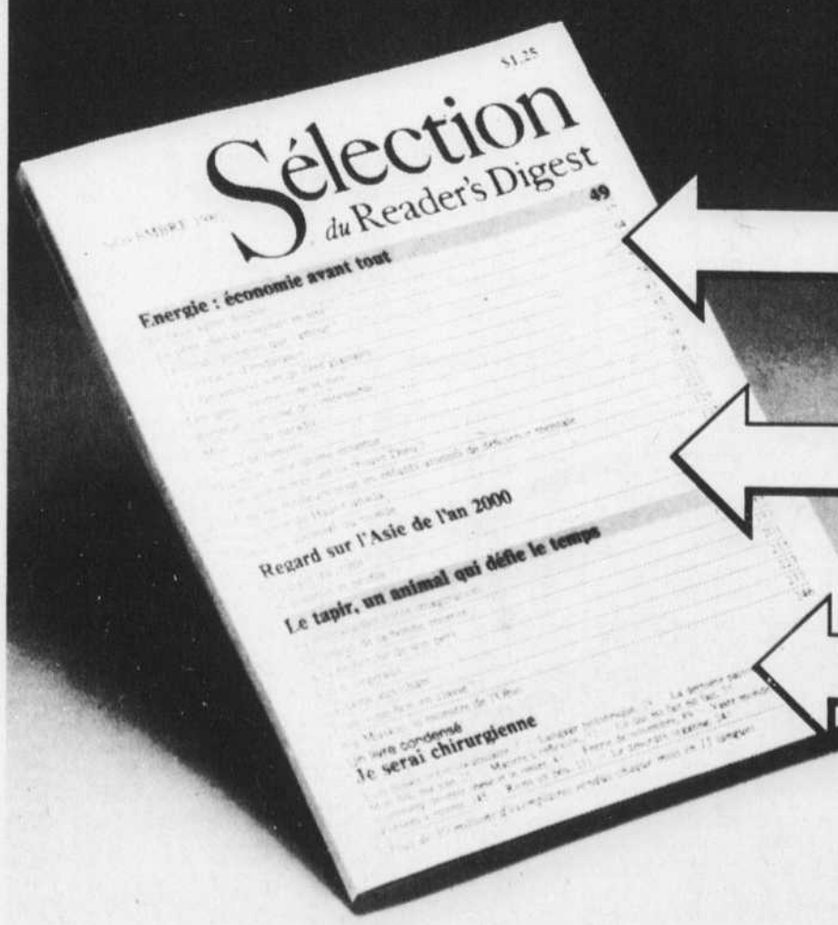

Énergie: économie avant tout
Le prix du pétrole a bondi de 1300% en sept ans et les ressources sont proches de leur niveau critique. Pouvons-nous encore nous payer le luxe de gaspiller?

Regard sur l'Asie de l'an 2000
Dans une entrevue exclusive, l'éminent futurologue Herman Kahn prédit que, malgré les convulsions qui les agitent actuellement, les pays d'Extrême-Orient vont bientôt devenir le centre du monde économique.

Je serai chirurgienne
Une femme qui a choisi ce métier exigeant raconte ses longues années d'apprentissage, faites de travail acharné, de périodes de découragement, mais aussi de grandes joies.

CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
Le campus de Lennoxville (CEGEP) envisage une ouverture de 2 postes d'enseignants à temps partiel pour enseigner une charge complète au semestre d'hiver de l'année scolaire 1980/81, comme suit.
• Mathématiques
• Éducation spécialisée
Qualifications: Minimum M.A. ou l'équivalent dans la discipline à être enseignée. La langue d'enseignement est l'anglais.
Date d'emploi: le 1er janvier 1981.
Salaire: d'après la scolarité et selon les normes du Ministère de l'Éducation du Québec.
Veuillez soumettre votre curriculum vitae avant le 14 novembre 1980 à:
M. W.L. Matson
Directeur de campus
Campus de Lennoxville
CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
Lennoxville, Québec
J1M 2A1
Champlain Regional College
OF GENERAL AND VOCATIONAL EDUCATION

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Chute des pétroles

Forte baisse à la Bourse de Toronto, mercredi, à la suite d'une liquidation générale des actions canadiennes liées aux pétroles. L'indice composé, après avoir gagné 44.25 points durant la première heure de marché, a viré à la baisse et finit la séance en perte de 15.17 à 2287.82. Les gains l'emportent cependant légèrement sur les pertes par 290 à 247 et 191 titres clôturent inchangés.

Neuf des 14 secteurs du marché ont progressé, tirés par l'immobilier qui fait un bond de 107.52 points à 6813.03. Les pétroles subissent les plus lourdes pertes.

Les transactions ont été les plus nombreuses depuis le 3 mars: 14.57 millions d'actions ont changé de mains et la valeur chiffrait $234.02 millions.

Selon un observateur, les ventes massives de titres pétroliers ont pour origine les conséquences du budget fédéral présenté la semaine dernière et la victoire de M. Reagan aux États-Unis. La position de M. Reagan sur la libération des prix et les impôts sur les profits excédentaires fait que les actions pétrolières américaines sont devenues beaucoup plus intéressantes.

Parmi les industrielles, BP Canada perd 3 3-4 à $39, Aquitaine of Canada 3 3-4 à $40 1-2, Dome Pete 1-8 à $65 1-2, Imperial Oil B 2 5-8 à $34 5-8 et Westcoast Pete 2 1-2 à $23 1-2.

Vulcan Industrial Packaging gagne 2 3-8 à $18 5-8, Alcan 1 1-4 à $43 3-4, Noranda Mines 3-8 à $31, Canadian Pacific 1-4 à $49 et Inco 1-8 à $26 1-2.

Dans le secteur minier, Afton Mines cède 2 1-2 à $51, Roman Corp. 1 à $69 et Giant Yellowknife 1 à $31. Dome Mines prend 1 1-4 à $131 3-4 et Teck Corp. B 1 1-8 à $23.

Parmi les pétroles, Ocelot Industries B abandonne 2 1-4 à $38 1-2, Chieftain Development 2 1-4 à $21 3-4 et Francana Oil and Gas 2 à $21. Trinity Resources gagne 3-4 à $18 3-4 et Coseka Resources 3-8 à $24 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPrce	77533	$25	24¼	24⅜	+ ½
Abitbi7½p	100	$38	38	38	
AdanacM	5450	435	420	435	+20
AftonMin	6725	$55	50¾	51	−2½
AgnicoE	20750	$21¾	20⅛	20¼	− ⅜
AgraIndA	5025	$8	7⅞	8	+ ⅛
Akaitcho	1500	285	270	270	−10
Albany	156780	254	215	240	+25
AltEnergy	74026	$22¾	22	22⅛	+ ¼
AltaGasA	48949	$36¾	35⅜	35¾	+ ⅛
AltaG9.76	410	$23⅝	23⅝	23⅝	
AltaG7.60	700	$18½	18½	18½	+ ⅝
AltaG6⅜	2625	$50¼	49¼	49¼	− ¼
AltaG6½	14390	$31⅞	30⅞	31	− ¼
AltaNat	112	$23½	23½	23½	
Alcan	130795	$44¾	43½	43¾	+1¼
AlgomaSt	775	$40¼	39½	40	+ 1
Algomar	1281	140	120	140	+35
Alum3rdp	100	$23⅝	23⅝	23⅝	
AmEagle	4200	410	400	400	− 5
AmLeduc	15200	87	85	85	− 3
AndresWA	650	$14	13¾	13¾	− ¼
AngDGld	1700	450	450	450	
Aquitaine	27700	$45½	40	40½	−3¾
ArborC	1750	410	410	410	
Argosy	8000	130	128	128	− 2
Args250p	200	$24	23	23	
Args260p	z50	$23¾	23¾	23¾	
ArgusBpr	z65	$23½	23½	23½	
ArgusCpr	3000	$5¾	5¾	5¾	− ⅛
Asamera	14300	$23¼	22¼	22¼	− ½
Asbestos	1080	$30	30	30	
AsocPorc	5900	$10⅛	9¼	9¼	− ¾
Astral	250	410	400	410	
AtcoA	2375	$25¾	25¼	25¼	− ¼
AtlCCop	16528	140	125	125	− 5
AtlasYk	86130	150	140	145	+ 5
AtoHardA	100	$10	10	10	+ ¼
BCSugarA	3900	$44½	44	44	− ¼
BPCan	37028	$43¾	38½	39	−3¾
Bachelor	17600	$8	7½	7⅝	− ⅛
Bakertalc	10200	209	200	200	− 1
BanisterC	300	$21	20½	20½	− ½
BankBC	525	$40	39½	40	+1½
BankBCr	13440	140	135	140	+20
BankMtl	47158	$32	30¾	31¼	+ ⅛
BankNS	23939	$34	32¼	33⅜	+ ⅜
Bankeno	28800	$7	6⅞	7	+ ⅛
Barex	4000	34	33	33	
BaryExpl	9000	160	150	160	+ 5
BasicRes	16800	$14½	14	14	+ ¼
Bathrstp	z50	$11	11	11	
BatonB	1200	$16½	15¾	16½	+ ½
BayMills	1500	$6	6	6	− ⅛
BeckerBp	100	$10½	10½	10½	
BellCan	102176	$19¼	18¾	18⅞	− ⅛
BellApr	157	$56½	56½	56½	+1½
BellCpr	350	$24	23⅞	24	+ ⅝
Bell1.96	1600	$23⅛	22⅜	22⅜	− ⅜
Bell2.05	7625	$22⅜	22	22	− ⅛
BethCop	5285	$35¼	34⅜	35¼	+ ½
BighartOG	7400	$8½	7¾	7¾	+ ¼
BlHawk	10000	78	70	78	+ 3
BlakwodA	500	480	480	480	+10
Bombr	1900	$18½	18¼	18½	+ ¼
BonzaO	93997	$12¼	11⅜	11⅜	
BonanzaW	6800	460	430	430	+ 5
BorderC	600	375	370	375	+ 5
BowVal	158955	$24¾	22⅛	22½	−1¼
BowVly7	5435	$88	80	80	− 3
BralorRes	27515	$17½	16	16¼	− ¼
Bramalea	3550	$15	13¾	14½	+ ½
BrascanA	43055	$37⅛	36½	36½	+ ⅞
BrendaM	20200	$35¾	33½	33½	− 1
BrightA	125	$13¼	13¼	13¼	
Brinco	6895	$9⅞	9	9⅜	− ¼
Brincop	4026	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
BCFP	38498	$17½	16¾	17	+ 1
BCPackB	500	$43½	42½	42½	−1⅛
BCRIC	32140	$6½	6¼	6⅜	
BCPhone	8610	$16	15¾	15⅞	+ ⅛
BCPh4⅜p	z10	$39¼	39¼	39¼	
BCPh4¾p	z20	$43	43	43	
BCPh4.84	515	$11	10⅞	10⅞	− ⅛
BCPh5.15	z10	$44¼	44¼	44¼	
BCPh6.80	100	$16¾	16¾	16¾	
BCP7.04p	525	$17	16	16	− 1
BCP10.16p	100	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅜
BCP2.32p	600	$31¼	31¼	31¼	+1¼
BroulReef	28550	340	320	320	−10
Brunswk	24480	$18¼	17⅝	17⅞	+ ⅛
BuddCan	600	$8	8	8	
CCYachts	300	395	390	395	+ 5
CAE	3125	$24¼	23¾	23¾	− ⅛
CCLInd	600	$6½	6¼	6¼	− ¼
CIL	14885	$32	31⅝	31⅝	+1⅜
CMERes	52040	480	450	460	−10
CMSMines	3600	175	165	165	−13
CadFrv	4350	$27	26½	26½	− ½
CadFrvA	1755	$7¾	7⅜	7⅜	+ ⅛
CalPowA	86136	$18⅞	18½	18½	
CalP4p	z30	$48½	48¼	48¼	
CalP4½p	z28	$54⅜	54⅜	54⅜	
CalP5p	z10	$60	60	60	
CalP7p	z60	$68½	68½	68½	
CalP9.75	z135	$95	91	91	
CalP2.36	1600	$24	23½	24	
CalP8¾	100	$85	85	85	− 2
CalPr	581840	8	4½	4½	−1½
Calvert	27800	245	240	240	− 3
CamelOG	2925	$9¾	9⅛	9⅜	− ⅛
Camflo	18365	$46¾	44⅝	45	+ 1
CampRL	7676	$85	82¼	82¾	+ ½
CampRes	750	$17	16½	16½	− ¼
CanCem	24436	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ⅛
CCem6½	300	$12⅛	12⅛	12⅛	− ⅛
CCem2p	1900	$14¾	14⅛	14¾	+ ⅛
CDC	5541	$13⅝	13⅜	13⅜	+ ⅛
CDCprB	405	$150	149	149	+2½
CanMalt	1000	$34¾	34¼	34¾	+ 1
CNorWest	57520	$34½	33	33	− ¼
CanPEnt	31227	$30⅜	28¾	28⅞	− ⅜
CPackrs	4500	$33¾	33¼	33¾	
CPerm6¾	1000	$22¾	22¾	22¾	
CSPete	20730	$15½	12	12½	− 2
CanTrust	475	$25¾	25¾	25¾	− ¼
CTrust7¼	700	$20½	19¾	19¾	− ¾
CTung	500	$47¾	47¾	47¾	+1¾
CdnArrow	2550	255	235	235	−15
CCablesyA	19055	$16	15½	15½	+ ⅜
CCablesyB	42983	$16	14¼	14½	+ ⅜
CCManX	150	$11¾	11¾	11¾	+ ⅝
CCurtis	2200	104	101	101	
CGE	2700	$31⅜	29¾	31⅜	+1⅜
CGInvest	z10	$23⅝	23⅝	23⅝	
CIBkCom	31973	$26⅞	26¼	26½	
CLencour	15600	93	88	93	+ 4
CManoir	2260	$6¼	6⅛	6⅛	− ⅛
CMarconi	3910	$22	20⅝	22	+1⅞
CNatR	75335	$22⅜	20	20⅜	− 1
CNat8.50	3650	$47¾	46	46	+ 1
COcdental	3731	$14¼	13⅞	13⅞	+ ⅛
CPLtd	72335	$50½	49	49	+ ¼
CReserve	1202	$23¼	22	22	− ⅞
CdnTireA	3116	$27½	27¼	27⅜	+ ⅜
CUiltles	300	$21⅛	21⅛	21⅛	− ⅞
CUtil4¼p	z50	$41¾	41¾	41¾	
CU10¼	100	$24¾	24¾	24¾	
CUtil9.24	200	$22	22	22	+ ⅛
CUtil7.30	300	$17½	17½	17½	+ ½
CUtil2nd	400	$25¾	25¼	25¼	− ⅛
CWNG4pr	250	$7¾	7¾	7¾	+ ½
CWN5½p	100	$10¼	10¼	10¼	+ ⅛
Canbra	500	$7	6⅞	7	
Canray	2100	275	270	270	− 5
CanronA	3230	$15¼	14½	14¾	+ ¼
Cara	8400	$7½	7	7½	
CaraA	8785	$7	6⅞	7	
CarlOK	6020	$10	9⅝	9⅞	
CarmaA	5200	$31	30½	31	+ ½
Carma8.75	700	$17	17	17	
CarolinM	6270	$54	51½	51½	− ⅜
Car	200	475	475	475	
Cassiar	2650	$15½	15	15⅛	+ ⅛
CasidyAp	z35	$5½	5½	5½	
Celanese	55845	$9¾	8¾	9	+ ⅛
Celan175p	150	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
CtlEstA	190	$11⅛	11⅛	11⅛	− ⅜
CentPat	4300	$8½	8⅜	8⅜	+ ⅛
Chnclr	28540	$5⅝	5	5¼	
CharterOl	2100	265	260	265	+ 7
Cherokee	6020	$11⅛	10¾	10¾	+ ⅛
ChibKay	77100	53	50	52	+ 3
ChieftanD	20785	$25	21¼	21¾	−2¼
Chrysler	12960	$11⅛	10¾	10⅞	+ ¼
CHUM	300	$13¾	13¾	13¾	
CHUMB	1500	$13½	13½	13½	− ¼
ClborA	500	92	92	92	
Clarion	13550	$9¼	8⅝	8¾	
CoinLake	22500	110	100	105	
Cmplx	5900	350	345	345	− 5
Cominco	22639	$76	72½	75¼	+1¾
ComincoA	1000	$25	24¾	25	+ ¼
ComrclOG	4100	350	330	340	
Coniagas	30505	$5½	490	5	+20
ConBathA	15842	$21¼	20¾	20¾	+ ⅜
ConBathp	500	$15	15	15	
ConFardy	15804	350	345	350	+10
CDurham	32613	395	380	380	− 5
CMarben	1000	200	195	195	− 5
ConsPipe	1500	$7	7	7	
ConsProf	21150	330	290	310	−20
CRambler	1600	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
CRexspar	500	83	83	83	+ 3
Consoltex	300	$6½	6½	6½	
ConDistrb	900	$9	8¾	8¾	− ⅛
ControlF	100	400	400	400	
Conventrs	11485	$16½	16	16⅜	+ ⅜
ConwestA	900	$8½	8⅜	8⅜	
ConwestB	3400	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
CopFields	2200	$20	19	19¼	− ¼
Corbyvt	345	$29½	29¼	29½	+ ½
CorbyB	200	$28	28	28	+3½
CFalconC	42708	$12¾	12¼	12¼	− ⅛
Cosed	875465	$25¾	24½	24½	+ ⅜
Coseka7p	16900	$13½	12⅛	12½	
CostainLtd	100	$11	11	11	+ ¼
Courvan	1750	210	205	205	
Craigmt	23950	$7¼	6⅞	7	+ ½
CrainRL	3850	$15⅞	15⅜	15¾	+ ¼
Crestbrk	400	$27	27	27	
CrwnLife	1663	$94	93	93	+ 1
CrushIntl	1550	$16⅞	16½	16⅞	+ ⅜
Cullaton	8733	$12¾	12¼	12⅜	− ⅛
CuvierM	9850	79	76	79	
Cyprus	13240	$26½	24½	24½	+ ⅞
CzarRes	49320	$17⅜	16⅜	16⅜	− ⅝
DRGLtdA	1225	$8	8	8	
DalcoPet	22300	$8½	7¾	8½	+ ¾
Dalmys	400	$9⅛	9⅛	9⅛	
DalmyC	400	$9	9	9	
DaonDev	33940	$11¼	11	11⅛	+ ⅛
DaonA	1100	$6½	6¼	6½	− ⅛
Daon8⅜p	1000	$7⅝	7¼	7⅝	+ ⅜
Daon9½p	200	$8½	8⅛	8½	+ ⅜
Datline	200	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
DejourMn	67100	198	188	188	− 1
DEldona	14400	200	196	199	− 1
DelhiPac	67100	110	100	109	+ 1
Denison	14970	$58	56⅛	56⅛	− ⅛
Dicknsn	11125	$24¼	23½	24	+ ¾
Digtech	3916	$12⅜	12	12	− ¼
Discovry	13450	$5⅝	5	5	− ¼
DofascoA	24922	$42⅛	41½	41⅝	+ ⅜
Dfs4¾	z5	$49	49	49	
Domanl	6225	$11	10¾	11	
DomeMine	15270	$137½	131¾	131¾	+1¼
DPete	191452	$70½	65½	65½	−3⅛
DPeteAp	2950	$18	17⅞	18	
DPeteBp	1615	$18	17¾	17⅞	− ⅛
DBridge	37150	$21	20	20¼	+ ⅛
DCitrsA	3330	$5⅞	5	5	
DExpl	286200	154	143	145	+ 6
DomStore	5440	$20	19½	19½	− ¼
DTextie	3100	$15⅜	15⅛	15⅛	
Domtar	16150	$27¼	26½	26½	− ¼
DrMcCA	1200	$11	11	11	
DundePal	5100	120	115	115	
Dunraie	15100	310	275	293	
DuPontA	14089	$28½	28	28¼	+1¼
DylexLA	200	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Dynamar	15200	475	440	450	−10
E-LFin	z44	$11¼	11¼	11¼	
EstMirtic	8000	$7⅛	7	7	
EastSul	4720	450	435	435	+10
EstnProv	1400	$16	16	16	
EgoRes	19620	230	223	223	− 4
Elhom	14190	$14½	14	14	+ ¼
Electhomp	965	$86	85	85	− 1
Emco	600	$13⅞	13¾	13¾	+ ⅛
EnrgyRes	1375	250	250	250	+ 4
EquiTrust	100	$6½	6½	6½	
Exquisite	100	325	325	325	
Extndcar	710	$11¼	11⅛	11¼	+ ¼
ExtdA	'43	$	8j	k 10¾	− ¼
FlbrgNik	8500	$122	115	115	+ ¼
FathmOcn	4800	255	245	245	− 5
FedIndA	2475	$13¾	12¾	13½	+ ⅜
FidelityTrp	100	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
FinningT	200	$34½	33½	34½	+1½
FiranGndl	48900	250	190	201	+12
FCalgary	39390	335	320	325	+15
FCityFin	1100	$19	18½	18½	− ½
FCtyTrC	700	$7	6⅞	7	+ ¼
FMar	8585	320	300	305	−10
Foodexp	33400	$6¼	6¼	6¼	
FordCnda	100	$52	52	52	+ 2
Francana	3050	$23¾	21	21	− 2
Fraser	100	$18½	18½	18½	+ ⅜
Fruehauf	100	$11⅝	11⅝	11⅝	− ⅜
GMRes	3942	$6¼	6⅛	6¼	
Galveston	3500	245	240	245	
GazMetr	1900	$7½	7½	7⅛	− ¼
GDistrbA	1000	$12½	12¼	12¼	− ¼
GDistrbw	1100	$5¾	5½	5½	
GMC	2743	$61	60½	60½	+2⅛
GenstarL	27615	$41¾	40¼	40⅝	+ ⅛
Gnstar2.35	6600	$43¼	42¾	42¾	+ ¾
GescoDis	100	270	270	270	
GiantYk	3500	$33	31	31	− 1
Gibraltar	34010	$17⅞	16⅞	16⅞	− ⅛
GlbeRltyp	2000	$18½	18¼	18¼	
GoldaleA	26066	$10½	10	10⅜	+ ¼
GoldundM	79450	430	410	425	+ 5
Goodyear	300	$22⅞	22½	22⅞	+1⅛
GraftG	260	$15¾	15¾	15¾	+ ½
GraftGA	1000	$16	16	16	
GraftGp	z80	$29	29	29	
Grandma	79600	360	335	345	+10
Granduc	9100	350	340	350	
GLNickl	7600	170	160	160	
GLForest	2350	$67	64	64	
GNFin	10580	$6⅞	6¼	6¼	+ ¼
GtWestS	500	440	440	440	+ 5
GWestwt	1000	75	75	75	
GGoose	400	$6⅛	6⅛	6⅛	
GuarTrp	150	$14⅜	14⅜	14⅜	
GulfC	867912	$25	21¾	22⅜	−2⅜
Gulfstrem	17100	$9⅛	8¾	8¾	
HCIHldgA	533	$48½	47	47¼	+1¾
HCIHldgB	143	$46½	46½	46½	+ 2
HGroupA	300	$6½	6½	6½	+ ¼
Hardee	2000	70	70	70	− 1
HardCrpA	950	200	200	200	
HardCrpC	1000	185	180	180	− 5
HarlequnA	42325	$24½	23¾	24	+ ⅛
HarrisB	9950	450	450	450	
HWood	2000	150	150	150	− 5
HatleighA	2849	$5¼	5⅛	5⅛	
Hawker	18382	$25⅞	25	25	
HayesD	258	$8⅞	8¾	8¾	− ⅛
HeritageA	z50	$15½	15½	15½	
HBayMng	7125	$38½	38	38⅜	+ ⅜
HBayCo	804	$24	23¾	23¾	− ¼
HBCpr	1350	$17⅜	16¾	17⅜	+ ⅜
HBOG	115540	$28	24½	25¼	−2⅛
Hu-Pam	6000	119	110	111	− 4
Husky	124152	$18⅞	17¼	17¼	−1¼
HuskyBpr	z10	$34¾	34¾	34¾	
HydraEx	38817	225	218	218	+ 2
IAC	20925	$10⅜	10⅛	10⅛	
IAC4½p	5300	$63	63	63	− 1
IUIntl	38239	$28⅛	26¾	26¾	− ⅞
Imasco	6750	$30	29½	29¾	+ ¾
ImascoAp	z10	281	281	281	
IOilA	180573	$39¾	34¼	34⅜	−2½
ImpOilB	682	$34⅜	34⅜	34⅜	−2⅜
Inco	176448	$28¼	26½	26½	+ ⅛
Inco7.85	12100	$20	20	20	
Indal	5150	$18	17⅜	17⅜	− ⅜
Indusmin	210	$16½	16½	16½	+ ½
InlandGas	1240	$14⅛	13⅞	13⅞	− ¼
InlandGp	150	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
InlandGr	1500	15	15	15	
Inter-City	42400	$19¾	16¾	17	−2½
Intrmetco	6300	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅜
IBM	4058	$82	79	80	+ 2
IntMogul	20408	$13⅛	13	13	
IMogulA	100	$15½	15½	15½	
IntlThom	5700	$10¾	10⅜	10⅜	− ¼
IntprPipe	8584	$16⅛	16⅛	16½	− ⅛
Ipsco	950	$33	32⅜	33	+ ½
IrwinToy	3305	495	485	495	+20
Ivaco	6300	$24	23⅞	24	+ 1
IvacoDp	450	$23½	23½	23½	
JQRes	4000	155	151	151	− 2
Jannock	1650	$13½	13¼	13⅜	+ ⅛
Jannock8	266	$11½	11½	11½	+ ⅜
Janockwf2	3500	$7½	7¼	7¼	− ⅛
JorexLtd	17800	120	108	108	− 7
Joutel	17750	140	129	137	+13
KaiserRe	300	$48¾	47¾	47¾	− ½
KamKotia	16600	$7⅝	7⅜	7⅜	+ ⅛
KapsTran	12800	125	116	118	− 2
KelseyH	550	$31	29⅞	29⅞	− ⅜
KerrAdd	27465	$21½	19½	20	+ ½
KAnacon	49599	124	117	117	
LaLuz	400	$6¾	6½	6¾	+ ¾
LabattA	38330	$26⅜	26	26¼	+ ⅜
LabMin	z10	$64¾	64¾	64¾	
Lacana	22433	$12¾	12¼	12⅜	+ ⅜
LaidlawA	1750	$8¾	8½	8¾	+ ¼
LaidlawB	1100	$7¾	7¾	7¾	
Ldl9¾	377	$9½	9	9	− ½
LOntCem	1600	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
LShore	9407	$41½	37¾	38	− ¾
LarderRes	4250	160	153	153	− 4
LasitrKm	1000	175	175	175	+ 5
Laurasia	20650	176	173	175	+ 1
LauFinp	1746	$12⅜	12½	12½	− ½
LavaCap	6700	$10⅜	10	10⅛	− ⅛
Leighinst	8035	$13	12⅛	12¾	+ ⅛
LeonsFrn	300	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Liberian	500	320	320	320	+10
LLLac	13702	$36	34⅝	35	+ 1
LoblawCo	10113	$6⅝	6⅜	6⅜	− ¼
LobCopr	605	$23½	23¼	23½	+ ¼
LobLtdAp	2840	$14	13¾	13¾	+ ¼
LobLtdBp	400	$15	14½	15	+ ½
Lochiel	10950	$7¾	7⅛	7¼	− ¼
LochielA	100	$12½	12½	12½	− ¼
Logistec	100	425	425	425	−50
Lumonics	98192	$23½	20⅜	20½	−1⅞
LyttonM	1500	94	90	90	− 3
MDSHA	1100	$12½	12⅜	12½	
MDSHBp	800	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
MICC	2099	$11¾	11⅝	11⅝	− ⅜
MICCA	100	$22¾	22¾	22¾	
MICC8⅜	100	$18¼	18¼	18¼	− ⅜
Micc8p	175	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
MSZRes	16700	274	265	265	+ 5
MHntA	117219	$20¼	19¾	20¼	+ ½
MBLtd	64999	$38	37	37⅜	+ ⅝
Madeline	9050	360	355	355	− 5
Madsen	2200	290	280	290	+15
MagnaA	3276	$13⅜	13	13	
MagnaB	820	$13¾	13½	13¾	+ ¾
Magnetcs	17500	220	210	214	− 1
Maislinl	900	425	425	425	− 5
MaistcWil	12650	$6	5⅛	5⅛	− ⅝
Malartic	5750	$11½	10¾	10¾	
ManBar	14900	140	131	135	+ 4
Maritime	615	$23	22⅞	22⅞	
MarT860	z35	$8⅛	8⅛	8⅛	
MarT765	200	$8	8	8	+ ¾
MarkSpnc	1000	$9	8⅞	9	
MassFer	30140	$6⅞	6½	6¾	+ ¼
MasFA	1110	$14½	14	14⅛	
MasFB	3300	$14½	14	14⅛	+ ⅛
Matchan	15400	110	97	100	− 5
McAdam	16100	70	68	68	− 2
McIntyre	9125	$75¼	72	72½	− ¾
McLaghln	1600	$9	9	9	+ ⅛
Melcor	1900	$25	24	25	+ 1
Mentor	2900	$9½	9⅛	9¼	+ ⅜
Mercantil	1600	$20¼	19¾	19¾	− ¼
MerlandE	78025	$9⅜	8¾	8⅞	− ⅜
MexLPpr	100	$9	9	9	
Midcon	2000	280	250	250	−45
MinrlRes	41249	275	260	260	+ 4
Mitel	131528	$24½	22⅛	22½	+1¼
MoffatA	300	$22¾	22	22¾	+ ¾
MolsonA	640	$30¼	30	30⅛	+ ⅝
MtlTrust	200	$24½	24	24½	+ ½
Moore	40696	$40¼	38⅝	39	
Morisn	6300	355	345	345	
MtnStates	19080	$14¼	13⅝	14	
MuncplSL	200	$5¼	5¼	5¼	− ⅛
Murphy	18765	$41	38	38	−1½
NBCook	10350	$17⅜	17	17	
NBUMine	13200	300	285	285	−10
NSR	211850	150	140	140	− 2
NatBkCan	8955	$14	13½	13½	− ½
NatDrugp	162	$14¼	14¼	14¼	+ ½
NHeesEnt	z15	$8½	8½	8½	
NatPete	15850	365	345	345	+ 5
NatSeaA	200	$11⅞	11⅞	11⅞	− ⅛
NatTrust	180	$30	30	30	+ 1
Neomar	763	430	420	420	−10
NBTel	2186	$20⅜	20	20	
NKelore	18000	68	67	67	+ 1
NProvidD	2000	48½	48½	48½	−1½
NQueRagl	3200	$5⅜	5⅜	5⅜	
NYorkOil	2683	244	240	240	+ 5
NfldLPA	400	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ⅜
NfldTel	z146	$10½	10¼	10½	
NfldTe885	600	$16¾	16¾	16¾	− ¼
Newnor	13900	55	50	50	− 2
NickRim	27300	70	65	65	− 2
NobleM	1500	178	178	178	
NomaInd	100	$11¼	11¼	11¼	
NorAcme	18700	260	245	245	− 8
Noran	184407	$31⅞	30⅝	31	+ ⅜
Nbask	109025	114	101	102	+ 4
Norcen	18585	$35½	33⅛	33⅛	−1⅞
NorcenB	200	$16⅞	16⅞	16⅞	
Norcn288	750	$62	60⅛	60⅛	−1⅞
Norlex	17500	39	36½	36½	−2½
NormickP	300	$7½	7¼	7½	+ ⅜
NCOils	525	$21	21	21	+ 1
NCanada	1400	135	135	135	+ 8
NorCt785p	300	$18	18	18	+ ⅛
NorTel	12940	$36½	34½	35	+ ¾
Northgat	6150	$14⅛	13½	13¾	− ⅛
Northld	32000	97	92	93	+ 1
Northstar	10900	$6¾	6¼	6¼	+ ⅛
NBeauc	3300	120	115	120	
NSSavngs	120	$13	13	13	
NowscoW	18300	$28¼	24	24½	−2¼
Nu-WstA	52780	$14½	13½	14	+ ⅝
Nu-Wstp	z50	$16	16	16	
Nu-WstBp	250	$16	16	16	
NufortRes	4500	125	120	125	+ 2
Numac	3940	$33	30½	30½	−1⅞
OPI	3300	$38⅜	37	37	+ ¾
Oakwood	20000	$25	22¼	22½	−1½
Oakwodpr	6400	$27	26	26	− 1
Obrien	28640	370	355	355	+ 5
OcelotA	2700	$41	40	40	
OcelotB	34200	$41¾	37¾	38½	−2¼
Omega	3600	$6½	6⅛	6⅛	− ¼
Onaping	75700	$7½	6⅝	6¾	− ¼
OnyxPete	7150	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
OshawaA	3000	$11½	11¼	11¼	
Osisko	24000	56	54	54	− 1
PCLIndust	500	450	435	435	+ 5
PacCoper	8900	435	430	435	
PacNthG	1000	$13¾	13½	13½	
PagePet	9550	$26¾	25	25	− ¾
PagurianA	28700	$13¼	12½	12¾	+ ¼
PalomaP	6030	$6⅛	5¾	5¾	− ⅛
Pamour	6780	$23¾	22	22	− 1
PanCanaA	11650	$8½	8⅜	8⅜	+ ¼
PanCanaB	1150	$8½	8½	8½	+ ¼
PanCentr	59733	375	340	340	−25
PanCanP	5078	$90	88	88	
PangoGld	10600	185	175	180	+ 5
Parlake	1500	255	250	255	+ 5
PeBenO	2600	315	310	310	− 5
Peerless	750	475	475	475	
Pembina	3250	$12¾	12¼	12½	− ⅛
PennWest	24600	235	221	221	− 4
Pennant	84700	294	280	285	
Penningtn	500	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
PJewlA	700	$15½	15⅜	15½	
PetroSun	5950	365	350	350	−15
Petrofina	12456	$78¾	76	76	−1¼
Petrofinap	5050	$40	37¾	37¾	−1¼
Petrol	3200	$13	12½	12½	+ ½
Petrotech	5300	$6	5⅞	6	+ ⅛
PhillipsCb	700	$16¾	16½	16½	
PhonixOil	11279	$12⅞	11¾	12⅜	+ ⅞
PhnxOilw	2779	450	425	425	+ 5
PinePoint	5969	$45	44	44½	+ ½
PlaceG	23200	345	330	330	
Placer	126214	$32½	29⅝	30	+ ¾
Plysr840	2000	$24⅛	24⅛	24⅛	
Pominex	13900	165	150	150	− 5
PopShops	9950	140	136	136	− 4
PopShopsr	14800	7	5½	7	+ 1
PowrCorp	10966	$19½	18⅞	18⅞	+ ⅛
PradoExp	2500	110	110	110	− 5
Precamb	13449	$8¼	7⅞	8	
Procan294	3611	$32	31⅞	31⅞	− ⅛
QMGHldg	45250	$11	10⅛	10⅛	− ⅜
QasarPet	13650	445	415	415	−30
QueSturg	33500	$8½	7½	7⅞	− ⅛
Ram	10800	$18	17¼	17¼	− ⅝
Ramwt	3800	$8	7⅝	7⅝	− ⅛
RchmnA	7499	$9¾	9⅜	9½	+ ⅛
Rang	195755	$23	20¼	21¼	− ¾
RankOrg	500	490	490	490	
Rayrock	21200	$6¾	6½	6⅝	+ ⅜
ReadersD	500	$9¾	9¾	9¾	
Redpath	7300	$20¼	19⅞	19⅞	− ⅛
Redstone	15000	147	140	140	− 5
RSthA	3205	$11⅛	11	11	
Reichhold	1450	$13¼	13	13	− ¼
Reitman	250	$19⅛	19⅛	19⅛	+ ⅛
ResServic	15750	$13½	13	13	
Revelstk	z28	$10	10	10	
RevnuPrp	14000	247	240	245	+ 3
RioAlgom	9468	$40¼	39½	39⅞	+ ⅜
Rio580pr	125	$56¼	56¼	56¼	−3¾
RioAlto	24840	415	380	395	−10
RivYarn	500	325	325	325	+55
RLittle	200	275	275	275	
Rolland	450	$8½	8½	8½	
Roman	4970	$71	68¾	69	− 1
RonaldFd	z25	$40	40	40	
RonyxCor	1600	460	460	460	
Rothman	2200	$27⅝	27¼	27½	+ ¼
Rothm2p	300	$12⅜	12¼	12¼	− ⅛
RoyalBnk	28850	$57¾	56½	56⅞	+ ⅞
RyTrscoA	247	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
RTcAp	600	$27	27	27	
Ruprtind	26950	$7½	6¾	7	+ ¼
Russel9¾	250	$17	17	17	
Russel170	150	$15½	15½	15½	+ ½
StFabn	287500	99	90	95	+ 5
Scarboro	31850	$5⅛	490	490	−10
Scarborow	13500	225	215	215	
Sceptre	49447	$15⅞	14⅞	14⅞	− ⅝
Sceptrepr	2350	$25¾	25½	25⅝	+ ¼
Sceptrew	5125	$7½	6½	6¾	− ½
Scintrex	14100	$18⅜	17½	17½	− ⅜
ScotPaper	5178	$19½	19½	19½	− ¼
ScotYork	3500	$8⅜	8¼	8¼	
Scotts	310	$7¼	7¼	7¼	
ScottsC	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
ScurryRn	1648	$102½	100	100	−1⅞
Seagram	31610	$69	66½	66¾	− ½
Seaward	21400	340	320	325	+10
Seawaypr	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Seawayw	z210	23	23	23	
Seco2.25p	100	$21½	21½	21½	− ¼
SelkirkA	z50	$26	26	26	
ShawInd	500	$12⅞	12¾	12¾	− ⅛
ShellCan	69150	$29⅝	26	27½	−1¼
Sherritt	46347	$16⅜	15⅞	16	+ ½
Sigma	450	$47	45	45	− 3
SilvanaMn	2975	$6⅞	6⅝	6¾	+ ¼
Silvmq	89400	82	78	79	+ 1
SilverwdA	1388	$19½	18½	18½	− ¾
SilverwdB	2000	$20	19	20	+ 1
SSearsA	4285	$7½	7¼	7¼	
SSearsB	498	$7¾	7¾	7¾	
SklarM	2700	430	420	420	+15
SkyeRes	23450	$15⅞	15½	15⅝	+ ¼
SlaterStl	2208	$19¼	18⅞	18⅞	
SobeyStor	1780	$36	34	36	+ 2
Sogepet	3700	156	155	156	+ 1
SonorIAp	200	365	365	365	
Southm	1463	$38½	37⅞	38½	+ ½
SparAero	6137	$9¾	9¼	9½	
SparAerop	200	$19	19	19	
Sparw	100	300	300	300	
Spoon	129950	184	173	176	+ 1
StBrodcst	100	$13	13	13	− ⅜
SteepR	1900	$6	6	6	
SteinbgInc	100	$24½	24½	24½	+ ½
StelcoA	38492	$39⅝	38¼	38¼	
StelcoCp	7690	$30⅛	29	29½	− ½
StrathrnA	1000	155	155	155	
StuartOil	z77	$9¼	9¼	9¼	
SudCont	6400	460	420	420	−20
SulpetroB	8427	$25½	24½	24⅝	+ ⅜
Sulpetro7p	2980	$23⅜	22⅛	22⅛	− ⅜
Sullivan	6780	460	445	450	+15
SunbrstE	41200	125	110	112	
Suncorpr	12750	$25¾	25¼	25½	+ ¼
Tara	200	$15½	15½	15½	− ¼
TeckCorA	3475	$26	24½	25	+ ¾
TeckCorB	50790	$23½	22⅜	23	+1⅛
TelMetrB	2100	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
Teledyne	100	$11	11	11	
TexCan	14630	$23⅞	22	22	−1½
Texacopr	110	$184	180	180	− 4
Txsglf	9097	$70¾	68¾	68¾	
ThomL	4350	240	200	200	−18
ThomNA	9700	$22	21¾	21¾	− ¼
ThomNpr	100	$39¼	39¼	39¼	
Tombill	6000	225	215	215	−10
Tordom	200	$22⅞	22⅞	22⅞	
Toromont	5800	$5	480	5	+20
TorDmBk	31395	$35	34	34⅞	+1½
TDRltyp	1500	$18¼	18¼	18¼	− ¼
TorSun	1150	$26⅛	26	26	
TorstarB	2725	$28¼	27⅜	28	
TotalPet	31400	$29¼	27	27	− 1
TotalPAp	1070	$45½	45	45	− ½
TotlPetw	8400	$16½	15¾	15¾	− ⅛
TradersA	1448	$13⅜	13	13⅛	
Traders5p	100	$21	21	21	− 2
Tr10¼	100	$9	9	9	
Trade7½p	155	$32⅜	32⅜	32⅜	− ⅜
TrCGlass	31100	$13	12¾	12¾	− ¼
TrCanRes	14800	$6⅜	6⅛	6⅛	− ¼
TrnsMt	3028	$13¼	12¾	12¾	− ⅜
TrnsWst	33594	$7⅜	7⅛	7¼	+ ¼
TrCanPL	31344	$24¾	24	24¼	+ ½
TrCanCpr	100	$76	76	76	
Tricentrol	4455	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅝
Trimac	30350	$32⅞	30½	31	− 1
Trc9.12	z40	$22⅜	22⅜	22⅜	
TrinChib	2000	50	50	50	
TrinR	145131	$19½	18⅜	18¾	+ ¾
TrizecCrp	344	$52	50	52	+ 2
Turbo	13815	$25½	24½	24½	+ ¼
Turbosp	250	$25½	25¼	25½	+ ½
Turbo8¾	400	$16¾	16	16	
Turbo8¼	1300	$28¾	28	28¼	+1¾
Turbo10½	900	$19½	19⅛	19⅛	− ⅜
Turbow	5100	$19	18⅝	18⅝	+ ⅛
UlsterPet	32047	490	460	460	
Ultramar	1100	$14¼	13⅝	14¼	+ ¾
UnicoA	6675	$7¼	7	7¼	+ ½
UnicoB	133	$7½	7½	7½	+ ½
UnicoF9	4900	$25¼	24⅞	25¼	+ ¼
Unicw	5300	325	305	310	+10
UnCarbid	1065	$38	36¾	36¾	−1¾
UGsA	280760	$14	13¼	13¼	− ⅛
UGas8¾	1650	$30	28¾	28¾	+ ¾
UnionOil	8450	$34	31⅛	31⅝	− ⅜
UnAsbstos	1820	$6	5⅞	6	
UCanso	4283	$22⅞	22½	22¾	− ⅛
UnCorp	2400	$27½	26½	27½	+ 1
UKeno	1683	$58	56	56	− ¾
UnReefP	2100	85	82	82	+ 4
USiscoe	2297	$25	24	24⅞	+1⅛
UnTire	4800	250	240	250	+ 5
UWOG	5100	290	270	270	−30
VGMTrsco	5700	$8¼	8	8¼	+ ¼
VerstlCor	30517	$22	20⅜	21⅜	+1⅜
VerstlCorp	800	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
Verstlwf2	47900	$9	8½	8⅞	+ ⅝
Vestgron	1050	$19⅞	19¾	19¾	+ ⅛
Villcentre	1200	$14¼	14	14¼	
VulcanInd	2200	$18⅝	18	18⅝	+2⅜
Wafrbord	535	425	405	405	−20
WajaxA	13100	$24	24	24	+ ⅞
WlkrC	148377	$35	32¾	32⅞	− ⅞
WlkC7½	22130	$33½	32⅜	32⅜	− ⅜
WalRedkp	300	$9	9	9	
Wardair	12190	$11	10	10¾	− ⅛
WarnCan	1000	$8⅜	8⅜	8⅜	− ⅛
Warren	22300	390	350	360	−15
Wrintn	18800	113	111	112	− 1
Weldwod	205	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Wstburne	18110	$30¾	27½	27½	−2¼
WcoastPt	10980	$26¾	23½	23½	−2½
WcoastT	84242	$13¼	12⅞	13¼	+ ⅜
Wcost8½p	200	$46	45	46	+ 3
WCostw	5826	400	385	390	+15
WestMine	8365	$24¼	23½	23½	+ ½
Westfield	2600	450	425	425	−25
Wstgr	14600	495	485	485	−15
Westnhse	100	$48	48	48	+2¾
Westmill	3100	130	130	130	
Weston	12580	$27¼	26½	26½	+ ½
Wstn6pr	z54	$58	58	58	
WhimCrek	25800	282	275	278	− 7
WhonokA	54100	$13½	13	13⅛	+ ⅝
Wilanour	3040	$10¼	9⅝	9⅝	− ⅜
Wilco	31500	80	78	78	
Willroy	33200	$14¼	13⅜	13½	− ⅛
Win-Eld	7500	75	72	74	+ 6
Windfall	44500	385	360	380	+20
Woodr	215867	70	68	69	+ 1
WoodwdA	45325	$28¾	28¼	28⅝	+ ⅜
WrHarg	1075	$9	9	9	+ ¾
YkBear	4100	$12	11⅜	11½	+ ¼
YLambton	300	125	125	125	
ZellersA	300	$12½	12½	12½	
Trust Units					
BM-Rtun	5325	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅛
CPermun	900	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
CRealtyu	3700	$5¼	5	5	− ¼
TDRealty	824	$22½	22½	22½	− ⅛

Nomination

Robert Volders

Le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Robert A. Boyd, annonce la nomination de M. Robert Volders au poste de directeur de la Planification générale d'Hydro-Québec. M. Volders, qui est ingénieur civil physicien et docteur en physique (Ph. D.), occupe ses fonctions depuis le 22 octobre dernier. À ce titre, il intègre les travaux de planification des différentes unités administratives d'Hydro-Québec et en dégage les options prioritaires.

MONTRÉAL

Activité intense

L'indice composé de la Bourse de Montréal a clôturé, hier, en baisse de 4.97 à 352.36. Un important volume d'affaires a été traité: 1.470.950 actions contre 949,550 le jour précédent.

Les industrielles perdent 8.71 à 367.14 et les services publics 0.24 à 274.0. Les bancaires prennent 7.99 à 399.27 et les papetières 2.72 à 217.91. Les pétrolières font une chute de 47.90 à 590.81.

Au total des gains l'emportent sur les pertes par 81 à 37 et 44 titres sont stables.

Parmi les valeurs les plus traitées, BP Canada perd 3 3-4 à $39, Gulf Oil 2 1-4 à $22 3-8, Dome Petroleum 3 à $65 5-8, Husky Oil 1 1-4 à $17 1-4, Imperial Oil A 2 3-8 à $34 3-4, Petrofina Canada 1 1-2 à $76, Shell Canada 1 1-4 à $27 5-8, Alberta Gas Trunk 1-8 à $35 5-8, Power Corp., 3-8 à $18 3-4 et Seagram 1-2 à 66 1-2.

Banque de Montréal gagne 1-2 à $31 1-2, Banque de Nouvelle-Écosse 1-4 à $33 1-4, Banque de Commerce 1-2 à $26 1-4, Banque Royale 1 1-8 à $57, Consolidated Bathurst A 3-8 à $20 3-4, Alcan Aluminium 1 1-4 à $43 3-4, Noranda Mines 1 1-8 à $30 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Ame	5000	24	16	24	+13
AbitibiAsb	1500	89	89	89	+1
AbtiPrce	11275	$24⅞	24⅜	24½	+ ⅜
AltaGasT	12554	$36½	35⅜	35⅜	+ ⅛
AltaG612	950	$32	31⅛	31⅛	− ⅛
Alcan	23275	$44¾	43⅝	43¾	+1¼
Aldona	1000	96	96	96	−2
Algoma	263	$40	40	40	
Algrt	2000	140	140	140	+140
Americ	7000	49	48	49	+2
Aquitaine	3685	$44½	40⅛	40½	−3½
Astral	1100	410	405	410	+5
BCPhone	3400	$16	15⅝	16	+ ¼
BPCan	1600	$43	39	39	−3¾
Bachelor	2400	$8	7¾	7¾	+ ⅛
Bkertalc	17600	209	205	205	
BankMtl	4198	$31¾	31½	31½	+ ½
BankNS	15025	$33½	33¼	33¼	+ ¼
BqEpargne	275	$18¼	18⅛	18¼	
BqueNat	25787	$13⅞	13⅝	13⅝	− ¼
Bateman	22000	27	26	27	
BellCanad	19508	$19¼	18¾	18¾	− ⅜
BellprH	1900	$22⅜	22	22	+ ⅛
Belchas	8600	145	135	145	+10
BombInc	1625	$18¾	18¼	18¾	+ ½
BorealisEx	200	$14	14	14	
BowVal	17800	$24½	22⅜	22½	−1⅛
BralCanF	100	$16½	16½	16½	+ ¾
BrcanA	1510	$36¾	36½	36⅝	+1
Brinco7	6000	$6¼	6¼	6¼	+ ⅜
Bruneau	28666	69	65	65	
Brunswk	200	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅜
CAEInd	1300	$24¼	24	24	
CadilEx	18050	$9⅜	8⅞	8⅞	− ⅛
CalPwA	5344	$18⅞	18½	18¾	+ ⅜
CdaCem	1800	$12⅜	12⅛	12⅜	+ ⅜
ClmpBank	18226	$26¾	26¼	26¼	+ ½
CPLtd	13950	$50½	49	49¼	+ ½
CdnTireA	327	$27¼	27¼	27¼	+ ½
CarenaB	649	$36	35	36	+6
CarlOk	700	$10¼	9¾	9¾	− ⅛
Celanese	1675	$9½	9	9⅜	+ ½
CentDyn	9500	105	100	102	+7
Chesb	100	360	360	360	+10
Chrysler	400	$11	10½	11	+ ½
Cominco	125	$72	72	72	+1½
CBathA	23975	$21⅛	20¾	20¾	+ ⅜
ConsIRes	6300	245	235	240	+5
CSum	2000	95	90	90	
DalcoPet	1000	$8⅜	7⅞	8⅛	+ ½
DofascoA	400	$41½	41½	41½	+ ½
Domco	200	$7	7	7	+ ⅛
DomePete	17275	$70¼	65½	65⅝	−3
DBrdge	2200	$20⅞	20¼	20¼	+ ¼
Domtex	5200	$15¼	15¼	15¼	+ ⅛
Domtar	5700	$27¼	26½	26¾	
Dumgmi	61500	$9	7	8¾	+1⅞
Dumont	80100	125	116	120	−1
DynMn	15500	83	81	81	−1
MinestM	3000	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
ESulM	1500	450	435	435	+5
EntCanP	7612	$30¼	29	29	− ¼
FCAInter	19100	430	420	425	+10
GazMetr	1200	$7½	7⅛	7¼	− ¼
Genstar	700	$41¼	40½	41	+1¼
Goldex	4600	195	190	190	+15
GrCoast	1000	49	49	49	+3
GulfCan	131050	$25½	21⅞	22⅜	−2¼
HBayMS	7000	$38¼	38	38	
HBOilGas	9550	$28	24½	25¼	−2¼
HuskyOil	7250	$18⅞	17¼	17¼	−1¼
IAC	884	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
IUInt	900	$28	28	28	+ ¼
Imasco	522	$29¾	29¼	29¾	+ ¾
ImpOA	36790	$37¾	34¼	34¾	−2⅜
Inco	25875	$28¼	26½	26½	+ ⅛
IPLA	100	$16⅜	16⅜	16⅜	− ¼
Ivaco	100	$23⅛	23⅛	23⅛	
Jtown	2000	41	41	41	
JamexExpl	2000	275	265	275	
Kiena	5280	$25¾	25	25½	
Kegld	13950	$6	5½	5¾	− ⅛
Ladubor	35600	190	180	189	+9
LaVrdy	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
LynxExp	44200	180	166	172	
MRicec	100	$18½	18½	18½	
MBLtd	2600	$38	37¼	37½	+1
MassFer	5525	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅛
Massval	17700	82	80	82	+2
MnrahM	2000	94	94	94	
Mercanti	300	$19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Abcourt	9000	410	400	410	+10
MitelCorp	900	$22¾	22½	22½	+2⅜
MolsonA	300	$30	30	30	− ¼
Moore	6520	$39¾	38⅝	38⅞	− ⅛
Muscoch	31000	385	365	375	+5
NatCblepA	500	$7⅝	7⅝	7⅝	
NewfldA	250	$23⅞	23⅞	23⅞	− ¼
NfldTel	1000	$10½	10½	10½	+ ⅛
Noranda	31691	$32	30⅝	30⅞	+1⅛
Norcen	1422	$35	33½	33½	−1⅜
NARare	21500	37½	36½	37½	+1
NorTel	1016	$35½	35	35	+1
Pancan	600	$90	89	89	+4
Petrofina	1425	$77	76	76	−1½
Placer	1000	$29¾	29¾	29¾	+1¼
PowrCrp	20630	$19⅛	18¾	18¾	− ⅜
ProtoEx	2943	150	140	150	+25
Provigo	135	$44	44	44	− ½
ProvEx	38800	235	225	225	
QueCoblt	4900	125	125	125	+10
QueExpl	14900	200	200	200	
QueTel	100	$22	22	22	
QueT55pr	250	$12¾	12¾	12¾	
Quebecor	800	$13	13	13	
Queenstn	23200	$7⅜	6½	6⅝	− ¼
Redpath	1000	$20¼	20¼	20¼	+ ⅜
ResSer	1200	$13¼	13	13	
RoyalBank	2751	$57½	56½	57	+1⅛
Sceptre	1200	$15⅜	15¼	15⅜	− ½
Seagram	4350	$69	66½	66½	− ½
ShellCan	10010	$29⅝	27¼	27⅜	−1¼
SilStack	46965	$36½	34	34¼	− ⅛
SparCap	50000	17½	17½	17½	
Stafrd	53300	$7¼	6½	7¼	+ ⅞
StelcoA	13280	$39½	38¼	38¼	+ ¼
SulMin	1900	455	445	450	+25
TiwInd	100	$5¼	5¼	5¼	
Talismn	2000	174	170	170	+9
TeleMetB	5900	$14⅛	14	14⅛	+ ⅛
Texaco	2325	$23⅞	22	22	−1⅞
Texasgulf	2220	$70½	69	69	+ ½
TorDmBk	1922	$35	34	35	+1⅜
TorstarB	20000	$27½	27½	27½	+ ½
TotPetA	2900	$28⅜	27¾	27¾	− ¾
TotPetpr	1500	$45⅜	45⅛	45⅛	+ ⅛
TradersA	200	$13	13	13	
TrCanPL	19670	$24½	24¼	24¼	+ ⅜
Turbowts	1400	$19	18½	18½	+ ½
UnigescoA	2300	325	325	325	
UnigescoB	3000	180	180	180	
UnionGA	5625	$13⅞	13⅜	13⅜	
UnivlMl	2700	155	154	155	+1
Velcro	340	$10½	10½	10½	+ ¼
WikrC	18845	$35	32¼	33	− ¾
WikrPrE	3170	$33½	32⅜	32⅜	− ⅜
WcoastTra	8400	$13⅛	12⅞	13⅛	+ ¼
Wcostwf3	300	390	390	390	+5
Trust Units					
CRltyun	33300	$5	5	5	− ¼

HORS COTE

	Ventes	Haut	Bas
Abitibi	1000	38	38
Albarmont	8500	85	85
Amos	2000	50	50
Band-Ore	2500	225	225
Brosnan	38700	160	140
CDC	1200	$20⅛	20
Cane	2800	100	95
Cons Copper Lode	2000	270	270
Craibbe Fletcher	400	250	250
Gaspesie	8000	30	28
Genstar	1000	$39½	39½
Gold Hawk	1000	70	70
Gordon Lebel	11000	50	45
Hanson	2000	16	16
Intex Mng Co	3000	70	70
Mandarin Mns	1500	125	125
N Ungava	10900	87	87
Macdonald	2000	180	180
Mistango River	15000	38	35
N Bidiamaque	500	32	32
N Pascalis	300	225	225
Parquet	1000	50	50
R Malartic	2000	95	95
Sobia	1500	225	200
Steel Co	400	$25⅝	25⅝
Tagami	3000	25	19
Tagami	500	222	222
Tex Sol	500	30	30
TransCda PLines	2400	$50	50
W Qbc	4000	265	250
Yorbeau	5000	60	60
Zahavy	200	350	350

NEW YORK

Plus quinze points

Les cours ont pris leur essor, hier, le marché ayant bien réagi à l'élection de Ronald Reagan à la présidence des États-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, en hausse de plus de 27 points au milieu de la journée, s'est mis ensuite à fléchir et termine la séance avec un gain de 15.96 points à 953.16.

Les gains l'emportent sur les pertes par 922 à 627 et 368 valeurs sont stables. Le volume était estimé à plus de 79 millions d'actions.

Les actions liées aux pétroles et au secteur militaire se sont appréciées, les opérateurs s'attendant à un accroissement des dépenses pour la Défense et à de nouvelles mesures énergétiques sous l'administration Reagan.

Boeing a gagné 1 1-8 à $38 1-2 et plus d'un million d'actions ont été échangées. United Technologies gagne 3 7-8 à $56 3-8, Rockwell International 3 1-2 à $37 3-4, Lockheed 2 à $34 1-4, Northrop 4 3-8 à $52 7-8 et Loral 3 3-8 à $42 5-8.

Parmi les pétroles, Texaco gagne 1 à $39 7-8, Mobil 1 à $75 5-8, Gulf 1 à $41 3-4 et Atlantic Richfield 1 à $64.

Parmi les actions canadiennes cotées à New York, Gulf perd 1 1-2 à $18 5-8. Dome Petroleum 3 à $55 1-8 et Imperial Oil 2 3-8 à $29 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

		Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACFIn	7	96	44⅝	43¼	43¼	+ ⅜
AMIntl	32	394	16½	15	15⅛	−1
ASALtd	..	507	86¼	82	82¼	−2⅛
Alcan	6	1281	38	36⅝	36¾	+1¾
AllgLud	5	932	u41	38⅛	38⅜	+2¾
AllisCh	7	323	32	31	31⅝	+1
Alcoa	5	1827	69	66⅞	67	.....
Amax	6	1699	48¾	46⅝	46¾	+ ½
AHess	6	5383	u47	41⅛	41⅜	+2
AmAir	..	1977	9½	8¾	8¾	.....
ABrnd	6	370	80½	78⅜	78⅞	+1
AmCan	7	159	31¼	30⅜	30⅜	− ⅛
ACyan	9	2384	29¾	28½	28¾	+ ⅛
AmElPw	7	1709	17⅜	16¾	16¾	− ⅛
AmExp	7	2433	36¼	34½	34¾	+ ½
AHome	10	2520	u36⅞	26⅞	28	+1⅛
AmMot	..	1701	5¼	4¾	4⅞	− ⅛
AStand	7	148	70¼	68½	68¾	− ⅜
AmTT	6	7595	51¼	49	49¾	− ⅛
AmpInc	14	378	u53	51½	51½	+1
Ampex	14	2631	31⅝	30⅜	30⅞	+1⅛
ArmcoSt	7	1020	35½	34⅝	35	+ ⅜
ArmWin	7	425	15⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
Asarco	5	x1739	52¾	48⅜	48¾	+ ⅜
AtlRich	10	5928	66¾	63⅜	64	+1
AvcoCp	4	2567	27¼	26⅜	26½	+1⅜
AvnetIn	10	729	u48¼	45⅛	45½	+1¼
Avon	18	1294	36½	35⅜	35⅜	− ¼
Bache	6	949	18⅜	17¼	17¼	+ ¾
BakrInt	22	1242	u43½	42	42	+1⅜
BaxtTr	14	522	48	47½	47⅝	− ½
Beckmn	18	517	32¾	31¾	32	+ ⅛
BelHow	9	316	30⅜	28¾	29	+ ⅜
BellCan	6	24	16¼	15⅞	15⅞	.....
BenflCp	7	269	21	20	20	− ¼
BethStl	11	2042	u28	26¼	26¼	+ ¼
BlackD	8	930	19⅛	18½	18⅝	− ⅛
Boeing	6	10891	38⅝	38⅛	38½	+1⅛
BoisCas	7	1224	37	35⅝	35⅞	+ ½
Borden	6	451	27⅛	26⅛	26⅝	+ ⅛
BorgW	7	117	44	42⅜	43¾	+1½
BosEd	6	252	20⅜	19⅞	20⅛	.....
BristM	12	1223	48¾	46⅝	46⅞	+ ⅜
BritPet	8	210	u47¾	47¼	47¼	+1½
Brnswk	12	1148	15⅜	14¾	14¾	+ ⅛
BucyEr	10	417	25⅜	24¼	24½	+ ¼
BurlInd	7	369	21	20⅛	20⅛	.....
Burrgh	7	4037	54½	51½	51¾	− ⅜
CBS	7	640	52¼	50	50¼	− ½
CPCInt	9	346	70⅜	68¼	68¼	− ⅜
Callahn	10	293	36¾	33¾	33¾	−1
CampRL	..	238	71½	69⅛	69¼	− ⅜
CamSp	8	132	u32⅞	32½	32½	− ⅛
CdnPac	..	670	42½	41¼	41¼	+ ½
CapCit	12	168	61½	60¼	61	+ ⅞
Carling	..	292	8⅞	7⅞	8	− ⅛
CatrpT	11	1543	59¾	58⅜	58⅜	+1
Celanese	7	49	53	52	52¼	+ ⅜
ChaseM	4	982	40	38⅜	39⅛	.....
Chrysler	..	5081	9¾	8⅞	9	+ ⅜
Citicrp	4	2833	u27	19¾	19¾	.....
CitiesSv	8	1427	46⅜	44½	45	+ ⅞
ClarkEq	8	61	35½	34⅜	34⅜	.....
ClarkOil	4	129	49⅞	48⅜	48⅜	− ⅜
Clorox	7	882	10⅞	10⅜	10⅜	+ ¼
CocaCol	8	2762	32	30	30	− ⅜
ColgPal	6	3345	14⅜	13⅜	13¾	− ⅜
CmbEn	14	816	100	95	95⅛	+3⅛
Comsat	10	452	44⅞	43½	44⅝	+1⅛
ConEd	5	x2253	23	22¼	22¼	− ½
ContCp	5	348	25⅛	24⅜	24⅜	− ½
ConGp	6	713	u36¼	33¾	34⅛	+ ⅜
ConDat	9	1465	74¼	71⅜	71⅞	+1⅜
CoopIn	14	287	u57⅛	56¼	56¾	+1
CopwCp	7	2	20⅜	20⅜	20⅜	+ ½
Crane	10	135	43½	41¾	42¾	+ ⅜
CrnCk	6	63	28	27¾	28	+ ⅞
CrZell	10	920	57	54	55½	+ ¼
CurtW	5	534	25⅜	23⅜	23¾	.....
DartKft	6	1197	43⅛	41¾	41⅞	+ ⅛
DataGen	14	551	76⅜	71¼	71⅞	−1
DataTer	18	660	24½	22	22	− ¾
Deere	12	1758	u44⅛	43	43¼	+1
DenMf	7	64	17¾	17½	17¾	+ ½
Dexter	12	20	33	32⅝	32¾	+ ⅜
DigitalE	16	2792	94⅝	92	92⅛	+3⅜
Disney	11	2411	46⅞	44	44	+ ¾
DrPeppr	10	362	13¼	13	13	.....
Dome	..	581	115	111¾	112⅛	+6⅛
Dorsey	6	x61	18	17¾	17¾	+ ¼
DowCh	8	3743	33½	32½	32¾	+ ¾
duPont	8	2628	41⅞	40¾	41	+1
EGG	22	496	44¾	43	43	+2¼
EasKod	10	5004	72	69⅝	69¾	+ ¾
Eaton	5	354	31⅞	31	31¾	+2
ElPaso	15	1028	25¾	24½	24½	− ½
ElMeMg	14	408	8	7⅛	7¼	− ⅜
Esmark	13	936	54	53	53¼	+ ⅜
Ethyl	7	614	31	30⅜	30½	+ ⅛
ExCelO	7	107	40½	40⅛	40½	+2
Exxon	6	x4432	u81½	80	80	+2¾
Fairch	8	2694	30	29	29¼	+1⅜
Fireston	..	1508	u10	9⅜	9½	+ ⅛
FisherSc	8	151	31¾	30⅝	31	+ ¼
FluorCp	25	1669	67	65½	65¾	+1¾
Ford	..	2674	26⅛	25	25⅛	.....
Foxbro	15	95	56	54½	54¾	+ ¼
Fruehf	9	131	28⅜	27⅛	27⅜	− ⅜
GenElec	9	4304	57⅜	55½	55¾	+1⅜
GnFood	6	520	29⅜	28⅜	28⅜	− ⅛
GnInst	13	1030	90	88	88⅛	+2¾
GenMills	8	1307	26¾	25½	25¾	+ ⅜
GPU	9	1628	5⅛	4⅞	4⅞	.....
GTelEl	10	1875	28⅛	d18⅜	27⅝	+ ⅛
GnTire	23	793	21⅜	21	21¼	+1¼
GaPac	11	1152	27⅞	26	26	.....
Gillette	7	752	30	25⅛	28⅝	+ ⅞
Goodrch	7	556	u24¼	23¼	23¼	.....
Goodyr	6	2325	u18⅜	17⅞	17⅞	+ ¼
Gould	8	1093	23⅛	22¼	22⅜	.....
GtAP	..	113	5¾	5½	5½	.....
GulfOil	6	6737	44	41½	41¾	+1
Halbrtn	19	1554	u150½	141½	146	+4½
HartSM	6	293	15¼	14¾	14¾	− ⅛
Hecla	.508	381	44¼	41¼	41⅜	−1¼
HeinzHJ	8	280	46	45	45¼	+1⅜
Hercules	8	689	22	20⅞	20⅞	+ ⅛
Heublin	8	434	29½	28½	29	+ ⅜
HewPck	20	2770	u84	80	80	+3¾
HighVlt	18	537	15⅞	15	15½	+ ¾
Hobart	7	126	20⅛	19⅜	19⅜	− ⅜
HldyIn	8	1333	28¾	26⅞	26⅞	− ⅜
Homstk	13	1528	86	81⅝	81⅛	−1⅞
Honywl	10	2709	96	92½	93¼	+2⅜
HousehF	5	448	18¼	17¾	17⅞	+ ⅛
HudBay	..	293	32¾	32	32	− ¼
HuntCh	9	51	11⅜	11⅛	11⅛	− ⅜
ICInd	6	841	32	30¾	31	+ ¼
INACp	5	602	40	38⅜	38⅛	+1⅛
IUInt	4	798	23½	22⅜	22½	− ¼
INCO	8	964	23¾	22⅛	22⅛	+ ½
IngerR	10	561	73½	71¾	71¾	+1
InfrlkIn	21	194	28⅜	28	28⅜	+ ⅜
IBM	12	x11071	70¼	68	68½	+1⅞
InFlaF	11	315	21	20¼	20¼	.....
IntHar	..	889	31¼	30	30	.....
IntPap	7	813	40⅞	39¾	40⅛	+ ⅜
IntTT	6	2787	u39½	29⅞	30	+ ⅞
IpcoCp	..	57	5	4⅞	4⅞	.....
ItekCp	17	679	32¾	31⅞	31⅜	+1¼
JhnMan	10	562	26⅞	25⅞	25⅞	+ ⅛
JoyMfg	13	488	57¾	56⅜	56⅞	+2⅜
KMart	8	4077	20¼	19¾	19¾	+ ¾
Kellogg	8	358	19⅜	19	19	+ ⅜
Kenecot	12	688	30½	29⅛	29⅛	.....
KerrM	13	1160	85¼	84⅛	84¾	+1¼
Kroehlr	..	10	6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
LearS	8	1904	u34¾	32¾	33¾	+3¼
LeeEnt	9	22	25¾	25⅜	25¾	+ ⅞
Litton	10	848	71⅞	71⅛	71½	+2⅛
Lockhd	101	3739	35	31⅜	34¼	+2
Loews	5	x1355	83⅞	80½	80½	− ⅜
Lubrizol	13	1417	77⅜	72½	72½	+2½
LuckySt	7	462	15¼	15	15⅛	+ ⅛
MCAInc	9	243	53½	51	51	− ¼
MarOil	11	2073	69¾	66¾	67¼	+1¾
MrshMc	10	255	65⅞	63⅞	63⅞	.....
MrshF	10	166	15⅝	15¼	15¼	.....
MartM	9	1819	u70	64⅛	64⅛	+3¾
Masco	11	388	32⅜	31⅝	31⅝	+ ⅜
Massey	..	773	5⅞	5½	5½	.....
MasCp	..	39	14½	14	14¼	+ ⅜
Maytag	9	110	26⅝	26	26	− ⅛
McDnld	9	1327	46⅜	45⅜	45⅝	+ ¾
McDnD	10	4300	46¼	39	39⅜	+2
McGrH	12	371	u41¼	39½	39½	+ ⅜
Mclntyr	..	108	62	60½	60½	+1⅛
Merck	14	1680	79½	77¼	77½	+1½
MerrLyn	7	5213	38	35	35⅛	+1⅜
MGM	17	862	8⅜	8	8⅛	+ ⅛
MidRos	7	172	25½	24½	25¼	+1¼
MinMM	10	1454	60	58½	58¾	+1⅜
MobilH	21	156	2⅞	2⅝	2¾	.....
Mohas	20	186	9¾	9½	9½	.....
Monsant	9	x1487	59½	57⅞	58	+1⅞
Motrola	13	3308	u76	70⅛	71	+3¼
NCR	8	948	69¾	69¼	69⅝	+2
NLInd	15	2223	u69¾	66	66	+2
NatDist	10	596	32⅜	31⅜	31⅜	+ ¼
NatGyp	6	122	22⅞	22	22⅞	+ ⅞
NorflkW	6	2243	41¾	39¾	40	.....
NorTel	..	718	31	28⅞	28⅞	+ ⅝
Norgte	..	142	11¾	11¼	11¼	+ ⅛
Northrp	8	2017	53¾	52⅛	52⅞	+4⅜
NorSim	6	1433	16½	16⅛	16⅜	+ ¼
Nucor	9	266	64½	63½	64	+3¼
OccPet	3	3645	33	31⅞	32⅛	+ ¾
OutbM	13	35	13⅛	12⅞	12⅞	.....
PPGIn	6	664	37¾	36⅜	36½	.....
PanAm	..	1566	5½	5	5¼	+ ⅛
ParkDr	19	521	60	58½	58½	+1
Penney	7	2546	24½	23	23	.....
Penzoil	9	1327	54⅜	51	51⅞	− ⅜
Pepsico	8	1523	26½	24⅞	24⅞	− ⅛
PerkElm	20	979	u69¾	67⅞	68¼	+4⅜
Pfizer	13	1028	46¾	45¼	45¼	+1
PhelpD	7	861	35¼	33¾	33¾	+ ¼
PhilMr	9	2433	48	45¼	45¼	+1⅛
PitneyB	9	427	37⅛	36½	36⅞	+1¾
Pittstn	13	3031	28⅛	26⅝	26⅝	− ¼
Polaroid	11	3424	26⅞	26⅛	26⅜	+ ¼
Portec	6	332	18⅜	17⅝	17⅝	− ½
ProctG	9	1180	72½	68⅜	68⅜	+ ¼
Pullmn	..	170	u64⅜	62	62½	+1½
RCA	9	1453	30⅜	29½	29⅝	.....
RalsPur	7	5814	10⅞	10⅜	10½	− ⅛
RaymInt	32	846	30¼	28⅞	28⅞	+ ⅛
RelGp	3	84	69¾	68⅛	69¼	+1⅜
RepStl	19	613	25¾	24⅞	25¼	+ ⅝
Revlon	10	1717	49	47½	47¾	+ ¼
RichMrl	10	2192	u36¾	35½	35½	− ¼
RiegelT	5	17	22¼	22	22¼	+ ⅝
RobinsA	5	816	10¼	9⅜	10	+ ⅛
Rockwel	10	7523	u41	37⅛	37¾	+3½
RoylD	3	862	u104½	103	103	+1½
SCMCp	4	437	26⅞	25½	25½	− ⅜
Safeway	7	335	32¼	31¼	32	+ ¾
StRegP	6	203	34¼	33¼	33¼	.....
Sanders	23	452	u60⅞	59⅞	59⅞	+3¾
SFeInt	24	992	60¼	59⅛	59¼	+1⅜
SchrPl	8	1405	40¼	38¼	38¼	+ ⅜
Schlmb	26	3265	u119¾	111½	117	+5½
ScottP	6	926	18⅞	18¼	18⅜	+ ¼
SearleG	12	1184	20¾	20	20¼	+ ⅜
Sears	9	4439	16⅝	16	16⅛	.....
Sedco	30	991	79	71¼	75¼	+4
ShellOil	10	1651	u52	47⅞	49	+1⅛
Singer	9	2206	u14⅜	13½	13⅝	.....
Skyline	33	1042	14⅞	14⅛	14⅜	+ ⅜
SmithA	..	21	15⅛	14⅞	15	.....
SouPac	8	1330	46	43⅝	44	+ ⅛
SperyR	7	2441	52¾	51⅜	51⅝	+2¼
Squibb	10	1260	27½	26	26⅜	.....
StBrand	8	543	29⅜	28⅛	28⅛	−1
StOIn	12	4487	u78	75⅛	75½	+1¾
StdOilO	10	3788	u74¾	71⅜	71¾	+1½
Steego	6	45	3⅜	3½	3½	− ⅛
SterDr	12	1011	23¼	21⅝	21⅝	− ⅜
StevenJ	6	86	17½	17	17	.....
StorTe	14	3094	24¾	22⅞	23	+ ¼
SunOil	6	2143	50⅜	47½	47⅞	− ¾
SunsM	15	1007	22⅛	19½	19⅝	−1⅜
TaftBrd	9	198	31⅛	30⅜	30½	+ ½
Techcolr	5	547	22	21	21¼	+1½
Teldyn	8	733	193	188⅛	189¼	+6
Tenneco	8	2643	47½	45	45⅛	+1½
Texaco	5	8333	41⅜	38⅞	39⅞	+1
TexInst	15	1176	136½	134¾	135⅜	+7
TexGlf	8	782	59½	57¾	57⅞	+ ⅞
Textron	7	847	29½	28½	28½	+1⅛
Thiokol	11	295	34½	33	33¼	+2
TimeIn	11	287	58⅜	56¾	57⅛	+1½
Timkn	7	204	66	65⅜	65¾	+1¾
TranUn	11	229	57⅜	57	57⅛	+ ⅛
TWCorp	..	472	18½	17¾	17¾	+ ⅜
Transm	5	1148	19⅜	18½	18⅝	+ ¼
TranwyI	7	40	25¼	24⅞	24⅞	.....
TCFox	8	x390	36¾	36⅛	36¼	+ ¾
UCamp	7	312	u49¼	47¾	47⅞	+ ⅜
UnCarb	5	1626	48¾	46⅞	47	+1½
USGyps	6	194	34⅛	33⅞	34	+ ⅛
USSteel	..	2249	u25⅛	22⅞	22⅞	+ ⅛
UnTech	8	8084	u59¾	55½	56⅜	+3⅞
Upjohn	11	151	62¼	60½	60½	+ ½
Varian	10	411	28⅜	27¾	27¾	+ ⅛
WkHCn	..	377	29⅞	27⅞	27⅞	.....
WaltJ	7	1113	31¼	29⅜	29⅜	.....
WarnL	7	1907	20¾	19½	19⅝	+ ¼
WestgEl	6	4462	u30	29⅛	29¼	+ ⅞
Weyerhs	11	1070	35⅞	34¼	34¼	+ ¾
WhitCn	7	297	27	27	27	.....
Wometc	11	86	26	24¾	24¾	− ⅝
Wolwth	4	256	25¼	24⅞	24⅞	+ ¼
XeroxCp	9	3057	67½	64	64⅜	+ ⅝
ZenithR	13	1963	u20⅛	19⅜	19¾	+ ⅛
ZurnInd	7	206	22⅜	21	21¼	+ ⅛

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	C.ouv.	Ferm.	Titre
Ab Prc	Fb	17½	17	74	$7	$24⅝
Ab Prc	Fb	20	13	656	$4½	$24⅝
Ab Prc	Fb	22½	105	490	$2¾	$24⅝
Ab Prc	Fb	25	65	566	160	$24⅝
Ab Prc	My	20	21	220	$5¼	$24⅝
Ab Prc	My	22½	20	584	$3¼	$24⅝
Ab Prc	My	25	27	369	180	$24⅝
Ab Prc	Nv	20	17	165	$4⅜	$24⅝
Ab Prc	Nv	22½	171	769	175	$24⅝
Ab Prc	Nv	25	4	378	50	$24⅝
Alcan	Fb	35	20	242	$9¾	$43¾
Alcan	Fb	40	27	759	$6¼	$43¾
Alcan	Fb	40 p	3	86	160	$43¾
Alcan	Fb	45	131	508	$3⅛	$43¾
Alcan	Fb	45 p	6	48	$4	$43¾
Alcan	My	35	22	141	$11½	$43¾
Alcan	My	40	43	602	$7½	$43¾
Alcan	My	40 p	1	94	$2¾	$43¾
Alcan	My	45	74	325	$4¼	$43¾
Alcan	Nv	32½	4	22	$12	$43¾
Alcan	Nv	37½	10	129	$7	$43¾
Alcan	Nv	40	112	327	$4	$43¾
Alcan	Nv	40 p	26	198	45	$43¾
Alcan	Nv	45	95	196	60	$43¾
Alcan	Nv	45 p	8	123	$2⅛	$43¾
AltGA	Fb	30	1	151	$6	$35¾
AltGA	Fb	32½	6	206	$4⅜	$35¾
AltGA	Fb	35	36	453	$2½	$35¾
AltGA	My	30	3	71	$7½	$35¾
AltGA	My	32½	3	44	$5⅜	$35¾
AltGA	Nv	25	3	47	$11⅛	$35¾
AltGA	Nv	30	30	360	$5¾	$35¾
AltGA	Nv	32½	24	342	$3⅜	$35¾
AltGA	Nv	35	108	818	85	$35¾
Aqutin	Mr	40 p	40	40	$3½	$40½
Aqutin	Mr	45	8	57	$4	$40½
Aqutin	Mr	50	3	55	$2¼	$40½
Aqutin	Mr	50 p	10	8	$8	$40½
Aqutin	Mr	65	5	62	125	$40½
Aqutin	Jn	50	3	19	$4⅜	$40½
Aqutin	Jn	55	7	62	$3½	$40½
Aqutin	Dc	40	1	4	$6¼	$40½
Aqutin	Dc	45	19	112	150	$40½
Aqutin	Dc	45 p	27	82	$4½	$40½
Aqutin	Dc	50 p	20	67	$8¾	$40½
Aqutin	Dc	60	1	276	50	$40½
Aqutin	Dc	60 p	3	54	$16½	$40½
Aqutin	Dc	70	1	129	25	$40½
Aqutin	Dc	70 p	10	10	$28	$40½
Asama	Ja	17½	8	15	$5½	$22¼
Asama	Ja	22½	37	438	$2⅝	$22¼
Asama	Ja	22½p	8	75	105	$22¼
Asama	Ja	25	22	1643	100	$22¼
Asama	Ja	25 p	1	91	$2¾	$22¼
Asama	Ap	22½	6	122	$3	$22¼
Asama	Ap	25	5	241	$2	$22¼
Asama	Jy	22½	2	68	$4⅛	$22¼
Asama	Jy	25	11	22	$3	$22¼
BellCan	Fb	20	4	922	45	$18⅞
BellCan	Nv	17½	20	280	125	$18⅞
BellCan	Nv	20	20	1257	5	$18⅞
Bk Mtl	Fb	25	15	226	$7	$31¼
Bk Mtl	Fb	27½	81	281	$4⅛	$31¼
Bk Mtl	Fb	30	50	1256	$2	$31¼
Bk Mtl	Fb	32½	69	78	75	$31¼
Bk Mtl	My	27½	12	430	$4¾	$31¼
Bk Mtl	My	30	41	569	$2½	$31¼
Bk Mtl	My	32½	15	175	165	$31¼
Bk Mtl	My	32½p	3	4	$2¾	$31¼
Bk Mtl	Nv	22½	10	71	$9¼	$31¼
Bk Mtl	Nv	27½	16	400	$4½	$31¼
Bk Mtl	Nv	30	134	479	125	$31¼
Bk Mtl	Nv	32½	7	12	30	$31¼
Bk NS	Mr	30	3	136	$4	$33¼
Bk NS	Mr	35	12	66	135	$33¼
Bk NS	Dc	30	2	123	$3¼	$33¼
Bk NS	Dc	32½	10	147	150	$33¼
Bk NS	Dc	35	13	51	50	$33¼
Bow Val	Ja	17½	13	58	$6⅜	$22½
Bow Val	Ja	20	18	689	$4½	$22½
Bow Val	Ja	20 p	9	219	40	$22½
Bow Val	Ja	22½	154	1285	$2⅜	$22½
Bow Val	Ja	22½p	80	209	175	$22½
Bow Val	Ja	25	237	2655	150	$22½
Bow Val	Ja	25 p	14	117	$3½	$22½
Bow Val	Ja	27½	18	1315	75	$22½
Bow Val	Ja	27½p	11	329	$4½	$22½
Bow Val	Ap	20	13	125	$6¼	$22½
Bow Val	Ap	22½	31	1822	$2¾	$22½
Bow Val	Ap	22½p	10	74	$2	$22½
Bow Val	Ap	25	20	846	$3¼	$22½
Bow Val	Ap	27½	5	478	$2⅛	$22½
Bow Val	Jy	20	3	4	$6	$22½
Bow Val	Jy	22½	6	99	$5	$22½
Bow Val	Jy	25	6	88	$4	$22½
Bow Val	Jy	27½	26	90	$3¼	$22½
BP Can	Ja	40	6	82	$3	$39
BP Can	Ja	45	6	332	150	$39
BP Can	Ja	45 p	11	30	$4½	$39
BP Can	Ja	50	1	142	60	$39
BP Can	Ap	40	14	117	$5¼	$39
BP Can	Ap	45	2	112	$2¾	$39
BP Can	Jy	40	1	2	$6	$39
BP Can	Jy	45	5	28	$4	$39
Brscn A	Fb	30	1	209	$7½	$36½
Brscn A	Nv	30	6	55	$6½	$36½
Brscn A	Nv	40	5	101	30	$36½
C Im B	Mr	27½	8	526	150	$26½
C Im B	Mr	30	5	292	80	$26½
C Im B	Jn	25	5	318	$3⅝	$26½
C Im B	Jn	27½	12	79	175	$26½
C Im B	Jn	30	20	322	110	$26½
C Im B	Dc	27½	7	238	55	$26½
C Im B	Dc	30	1	322	40	$26½
CanP E	Fb	30	24	137	185	$28⅞
CanP E	Fb	30 p	10	60	$2	$28⅞
CanP E	My	30	1	62	$3	$28⅞
CanP E	Nv	20	10	42	$10¼	$28⅞
CanP E	Nv	27½	2	44	$3	$28⅞
CanP E	Nv	30	10	184	75	$28⅞
CBth A	Ja	17½	37	130	$3⅛	$20¾
CBth A	Ja	20	5	25	115	$20¾
CBth A	Ap	15	5	103	$6	$20¾
CBth A	Ap	17½	5	206	$4	$20¾
CP Ltd	Fb	40	2	33	$10⅝	$49
CP Ltd	Fb	45	24	223	$5⅝	$49
CP Ltd	Fb	50	49	343	$2¾	$49
CP Ltd	Fb	50 p	12	107	$3	$49
CP Ltd	Fb	55	55	278	85	$49
CP Ltd	Fb	55 p	1	64	$6½	$49
CP Ltd	My	45	14	62	$7⅝	$49
CP Ltd	My	55	14	42	$2¼	$49
CP Ltd	My	55 p	2	7	$7	$49
CP Ltd	Nv	40	24	212	$9¼	$49
CP Ltd	Nv	45	10	518	$5⅞	$49
CP Ltd	Nv	45 p	10	235	10	$49
CP Ltd	Nv	50	58	614	60	$49
CP Ltd	Nv	50 p	85	288	110	$49
CP Ltd	Nv	55 p	2	24	$5½	$49
D Pete	Ja	60	43	342	$9⅜	$65½
D Pete	Ja	60 p	35	743	$2½	$65½
D Pete	Ja	65	25	234	$7⅛	$65½
D Pete	Ja	65 p	189	373	$4¾	$65½
D Pete	Ja	70	140	886	$4	$65½
D Pete	Ja	70 p	87	295	$6⅞	$65½
D Pete	Ja	75	246	695	$2⅞	$65½
D Pete	Ja	75 p	100	556	$10	$65½
D Pete	Ja	80	194	1414	175	$65½
D Pete	Ja	80 p	37	317	$13½	$65½
D Pete	Ja	85	55	919	100	$65½
D Pete	Ja	85 p	8	132	$19½	$65½
D Pete	Ja	90	10	1565	80	$65½
D Pete	Ja	95	16	512	40	$65½
D Pete	Ja	95 p	6	16	$25	$65½
D Pete	Ap	65	4	22	$12¾	$65½
D Pete	Ap	65 p	4	12	$5⅛	$65½
D Pete	Ap	70	63	189	$8¼	$65½
D Pete	Ap	75	39	135	$6	$65½
D Pete	Ap	75 p	10	107	$9½	$65½
D Pete	Ap	80	63	274	$4⅛	$65½
D Pete	Ap	80 p	1	89	$15	$65½
D Pete	Ap	85	9	260	$3½	$65½
D Pete	Ap	90	5	253	$2⅜	$65½
D Pete	Ap	90 p	1	28	$22¾	$65½
D Pete	Ap	95	1	314	$2⅜	$65½
D Pete	Jy	65	53	70	$12¾	$65½
D Pete	Jy	65 p	2	18	$6	$65½
D Pete	Jy	70	46	86	$11	$65½
D Pete	Jy	75	9	61	$9	$65½
D Pete	Jy	75 p	2	49	$10	$65½
D Pete	Jy	80	16	103	$7	$65½
D Pete	Jy	85	18	203	$6¾	$65½
D Pete	Jy	85 p	2	6	$19¼	$65½
Denis	Ja	50	31	269	$8	$56⅛
Denis	Ja	55	57	250	$4½	$56⅛
Denis	Ja	55 p	2	36	$2¼	$56⅛
Denis	Ja	60	32	473	$2¾	$56⅛
Denis	Ja	60 p	7	9	$5	$56⅛
Denis	Ap	45 p	4		50	$56⅛
Denis	Ap	55 p	5	7	$4	$56⅛
Denis	Jy	50	1	23	$12	$56⅛
Dom M	Ja	100	2	18	$37½	$131¾
Dom M	Ja	120	18	52	$20	$131¾
Dom M	Ja	130	11	42	$15½	$131¾
Dom M	Ja	140	26	115	$9	$131¾
Dom M	Ja	150	14	277	$6½	$131¾
Dom M	Ja	160	3	193	$4	$131¾
Dom M	Ap	140	3	30	$18	$131¾
Dom M	Ap	150	1	79	$13½	$131¾
Gnstar	Ja	40	12	152	$2½	$40⅝
Gnstar	Ja	45	17	151	75	$40⅝
Gnstar	Ap	45	2	165	190	$40⅝
Gulf C	Fb	22½	107	272	$3	$22⅜
Gulf C	Fb	22½p	51	141	$2⅛	$22⅜
Gulf C	Fb	25	752	1647	$2	$22⅜
Gulf C	Fb	25 p	120	589	$3⅜	$22⅜
Gulf C	Fb	27½	244	1376	130	$22⅜
Gulf C	Fb	27½p	49	433	$4⅞	$22⅜
Gulf C	Fb	30	260	2905	105	$22⅜
Gulf C	Fb	30 p	26	226	$7⅛	$22⅜
Gulf C	Fb	32½	59	1617	80	$22⅜
Gulf C	Fb	32½p	14	81	$10¾	$22⅜
Gulf C	Fb	35	119	1751	45	$22⅜
Gulf C	Fb	35 p	4	45	$12⅜	$22⅜
Gulf C	My	22½	150	340	$3¾	$22⅜
Gulf C	My	25	264	1350	$3	$22⅜
Gulf C	My	25 p	12	64	$3½	$22⅜
Gulf C	My	27½	50	621	$3⅛	$22⅜
Gulf C	My	27½p	280	301	$6⅛	$22⅜
Gulf C	My	30	181	925	185	$22⅜
Gulf C	My	30 p	4	101	$7½	$22⅜
Gulf C	My	32½	2	373	$2	$22⅜
Gulf C	My	32½p	252	5	$10⅜	$22⅜
Gulf C	My	35	28	466	105	$22⅜
Gulf C	My	35 p	1	111	$11	$22⅜
Gulf C	Nv	24	198	997	75	$22⅜
Gulf C	Nv	24 p	100	268	$2½	$22⅜
Gulf C	Nv	26	21	1598	40	$22⅜
Gulf C	Nv	26 p	99	184	$3⅞	$22⅜
Gulf C	Nv	27½	36	716	25	$22⅜
Gulf C	Nv	27½p	32	194	$5	$22⅜
Gulf C	Nv	28	28	1253	20	$22⅜
Gulf C	Nv	28 p	84	251	$5	$22⅜
Gulf C	Nv	30	45	4229	15	$22⅜
Gulf C	Nv	30 p	174	587	$8	$22⅜
Gulf C	Nv	32	42	3583	5	$22⅜
Gulf C	Nv	32 p	4	268	$10½	$22⅜
Gulf C	Nv	34	68	4305	5	$22⅜
Gulf C	Nv	34 p	3	24	$9⅛	$22⅜
Gulf C	Nv	36	63	3337	1	$22⅜
Gulf C	Nv	38	20	3787	10	$22⅜
HB Mn	Mr	40	3	5	$2½	$38
HB Mn	Dc	40	5	15	165	$38
HBOG	Fb	25	119	194	$3¼	$25¼
HBOG	Fb	27½	56	200	$2½	$25¼
HBOG	Fb	27½p	10	19	$2	$25¼
HBOG	Fb	30	26	212	175	$25¼
HBOG	Fb	30 p	11	22	$4½	$25¼
HBOG	Fb	32½	10	113	100	$25¼
HBOG	Fb	35	6	353	100	$25¼
HBOG	Fb	40	2	360	50	$25¼
HBOG	Fb	40 p	1	6	$12¼	$25¼
HBOG	My	25	41	67	$4½	$25¼
HBOG	My	25 p	10	21	$2½	$25¼
HBOG	My	27½	27	27	$3¼	$25¼
HBOG	My	30	24	101	$2½	$25¼
HBOG	My	30 p	1	1	$4½	$25¼
HBOG	My	32½	2	109	$2½	$25¼
HBOG	My	35	5	141	150	$25¼
HBOG	My	40	12	76	110	$25¼
HBOG	Nv	22½	1	1	$2½	$25¼
HBOG	Nv	25	15	17	125	$25¼
HBOG	Nv	27½	5	57	80	$25¼
HBOG	Nv	27½p	42	28	$3	$25¼
HBOG	Nv	30	10	267	50	$25¼
HBOG	Nv	32½	5	308	10	$25¼
HBOG	Nv	32½p	33	44	$8	$25¼
HBOG	Nv	35	23	516	25	$25¼
Husky	Ja	12⅞	5	21	$6	$17¼
Husky	Ja	13⅜	3	279	$4⅛	$17¼
Husky	Ja	15	5	801	$3¾	$17¼
Husky	Ja	17½	62	1306	190	$17¼
Husky	Ja	20	58	2021	90	$17¼
Husky	Ap	15	8	493	$4⅛	$17¼
Husky	Ap	17½	111	449	$2½	$17¼
Husky	Ap	20	16	858	170	$17¼
Husky	Jy	15	8	18	$5⅛	$17¼
Husky	Jy	17½	1	55	$3¾	$17¼
Husky	Jy	20	21	64	$2½	$17¼
I Pipe	Fb	15	15	20	$2	$16½
I Pipe	Fb	17½	1	152	60	$16½
IAC	Jn	10	10	133	145	$10⅛
Inco	Fb	20	1	166	$8	$26½
Inco	Fb	22½	50	562	$5	$26½
Inco	Fb	25	120	770	$3⅝	$26½
Inco	Fb	25 p	2	162	75	$26½
Inco	Fb	27½	312	1109	$2¼	$26½
Inco	Fb	27½p	4	100	$2¼	$26½
Inco	Fb	30	282	1291	110	$26½
Inco	Fb	30 p	9	72	$4	$26½
Inco	My	25	40	458	$4¼	$26½
Inco	My	25 p	1	43	100	$26½
Inco	My	27½	48	422	$3½	$26½
Inco	My	30	36	437	$2½	$26½
Inco	Nv	20	5	12	$7⅜	$26½
Inco	Nv	22½	33	141	$4¾	$26½
Inco	Nv	25	189	901	190	$26½
Inco	Nv	27½	635	2148	40	$26½
Inco	Nv	27½p	54	165	125	$26½
Inco	Nv	30	303	2672	15	$26½
Inco	Nv	30 p	25	155	$3¼	$26½
Inco	Nv	32½	7	1135	5	$26½
Inco	Nv	40 p	5	8	$13	$26½
IOil A	Fb	35	29	264	$3¼	$34⅜
IOil A	Fb	35 p	185	336	$3	$34⅜
IOil A	Fb	40	126	935	150	$34⅜
IOil A	Fb	40 p	60	216	$6½	$34⅜
IOil A	Fb	45	41	1423	80	$34⅜
IOil A	Fb	45 p	4	109	$10½	$34⅜
IOil A	Fb	50	11	298	45	$34⅜
IOil A	My	35	32	182	$4⅞	$34⅜
IOil A	My	35 p	22	83	$2¾	$34⅜
IOil A	My	40	68	406	$2½	$34⅜
IOil A	My	40 p	16	59	$6¾	$34⅜
IOil A	My	45	10	346	150	$34⅜
IOil A	Nv	35	99	577	60	$34⅜
IOil A	Nv	35 p	237	200	140	$34⅜
IOil A	Nv	39⅜	24	1138	30	$34⅜
IOil A	Nv	39⅜p	190	419	$4½	$34⅜
IOil A	Nv	44⅜	23	2958	5	$34⅜
IOil A	Nv	49⅜	14	1149	1	$34⅜
IOil A	Nv	54⅜	10	535	1	$34⅜
Labat A	Ja	25	15	381	185	$26¼
Labat A	Ja	27½	25	126	55	$26¼
Labat A	Ap	25	30	299	$2½	$26¼
Labat A	Ap	27½	33	448	100	$26¼
Labat A	Jy	27½	1	4	150	$26¼
MB Ltd	Fb	40	14	14	150	$37⅜
MB Ltd	Nv	25	15	44	$12½	$37⅜
MB Ltd	Nv	30	13	96	$7¾	$37⅜
MB Ltd	Nv	32½	30	235	$4½	$37⅜
MB Ltd	Nv	35	124	199	$2½	$37⅜
Moore	Fb	32½	3	20	$7¼	$38⅞
Moore	Fb	40	33	1009	175	$38⅞
Moore	My	35	2	205	$6	$38⅞
Moore	My	40	2	123	$3	$38⅞
Moore	Nv	40	28	205	50	$38⅞
Nat Bk	Fb	12½	2	248	175	$13⅝
Nat Bk	My	12½	2	125	$2¼	$13⅝
Nat Bk	Nv	12½	10	124	125	$13⅝
Nor Tel	Ja	35	28	165	$2¼	$35
Nor Tel	Ja	40	15	131	65	$35
Nor Tel	Ap	32½	3	59	$5¼	$35
Nor Tel	Jy	32½	2	27	$6½	$35
Nor Tel	Jy	40	12	84	$3	$35
Noran	Fb	25	25	435	$6¼	$31
Noran	Fb	27½	22	707	$4⅜	$31
Noran	Fb	30	182	1220	$2⅝	$31
Noran	Fb	30 p	24	89	130	$31
Noran	Fb	32½	57	502	150	$31
Noran	Fb	32½p	3	15	$2½	$31
Noran	My	27½	5	256	$5¼	$31
Noran	My	30	8	349	$3¾	$31
Noran	My	30 p	5	16	$2	$31
Noran	My	32½	34	316	$2⅜	$31
Noran	My	32½p	3	6	$3¼	$31
Noran	Nv	22½	49	643	$8⅜	$31
Noran	Nv	25	54	394	$6¼	$31
Noran	Nv	27½	45	2132	$3½	$31
Noran	Nv	27½p	20	135	15	$31
Noran	Nv	30	435	1713	115	$31
Noran	Nv	30 p	48	246	40	$31
Noran	Nv	32½	15	790	40	$31
Noran	Nv	35	2	223	25	$31
Norcn	Fb	32½p	5	35	170	$33⅛
Norcn	Fb	35	115	460	$2	$33⅛
Norcn	My	35	23	136	$3	$33⅛
Norcn	My	35 p	1	3	$3½	$33⅛
Norcn	My	40	2	95	$2⅛	$33⅛
Norcn	Nv	32½p	5	47	45	$33⅛
Norcn	Nv	35	13	511	65	$33⅛
Norcn	Nv	35 p	10	85	125	$33⅛
Norcn	Nv	40	7	451	1	$33⅛
Powr C	Fb	15	1	322	$4⅞	$18⅞
Powr C	Fb	17½	11	514	$2½	$18⅞
Powr C	Fb	20	27	123	125	$18⅞
Powr C	My	17½	10	686	$3½	$18⅞
Powr C	Nv	15	5	68	$4	$18⅞
Powr C	Nv	17½	20	278	185	$18⅞
Powr C	Nv	20	31	105	50	$18⅞
Rang	Ja	9⅛	6	12	$11⅜	$21¼
Rang	Ja	15	5	905	$6	$21¼
Rang	Ja	16⅝	20	277	$4½	$21¼
Rang	Ja	16⅝p	18	49	30	$21¼
Rang	Ja	18⅜	18	225	$4	$21¼
Rang	Ja	18⅜p	39	221	100	$21¼
Rang	Ja	20	57	712	$2½	$21¼
Rang	Ja	20 p	43	124	145	$21¼
Rang	Ja	22½	60	146	190	$21¼
Rang	Ap	16⅝	15	43	$8	$21¼
Rang	Ap	20	34	142	$4	$21¼
Rang	Ap	22½	61	141	$2⅞	$21¼
Rang	Jy	20	22	42	$5	$21¼
Rang	Jy	20 p	3	4	175	$21¼
Rang	Jy	22½	33	55	$4¼	$21¼
Rang	Jy	22½p	3	3	$3½	$21¼
Roy Bk	Ja	54	27	154	$4½	$56⅞
Roy Bk	Ap	54	2	56	$6	$56⅞
Roy Bk	Ap	60	2	2	$3¼	$56⅞
Roy Bk	Jy	55	3	20	$7¼	$56⅞
Segrm	Ja	60	5	110	$9½	$66¾
Segrm	Ja	65	17	797	$5	$66¾
Segrm	Ja	65 p	9	61	$2	$66¾
Segrm	Ja	70	45	1047	$2⅞	$66¾
Segrm	Ap	60	8	154	$12½	$66¾
Segrm	Ap	65	5	72	$8	$66¾
Segrm	Ap	70	2	196	$5½	$66¾
Segrm	Jy	65	2	36	$10	$66¾
Segrm	Jy	70	2	4	$8¾	$66¾
Segrm	Jy	70 p	1		$4¾	$66¾
Shell C	Fb	27½	37	298	$2¼	$27½
Shell C	Fb	27½p	44	56	$2¾	$27½
Shell C	Fb	30	74	612	125	$27½
Shell C	Fb	30 p	24	109	$4	$27½
Shell C	Fb	32½	13	385	80	$27½
Shell C	Fb	32½p	3	10	$4⅜	$27½
Shell C	Fb	35	38	659	35	$27½
Shell C	Fb	35 p	3	5	$7¼	$27½
Shell C	My	27½	15	161	$3¼	$27½
Shell C	My	27½p	20	40	$3	$27½
Shell C	My	30	30	725	$2⅜	$27½
Shell C	My	30 p	1	47	$4	$27½
Shell C	My	32½	50	169	170	$27½
Shell C	My	35	65	296	100	$27½
Shell C	Nv	27½	57	272	85	$27½
Shell C	Nv	27½p	15	161	125	$27½
Shell C	Nv	30	45	491	35	$27½
Shell C	Nv	30 p	81	211	$2½	$27½
Shell C	Nv	32½p	10	138	$5¼	$27½
Shell C	Nv	35 p	21	57	$8	$27½
Stlco A	Fb	30	2	113	$9¼	$38¼
Stlco A	Fb	35	27	490	$5¼	$38¼
Stlco A	Fb	40	26	392	$2¼	$38¼
Stlco A	My	40	10	409	$3⅞	$38¼
Stlco A	Nv	30	6	382	$9¼	$38¼
Stlco A	Nv	35	12	427	$3¼	$38¼
Stlco A	Nv	40	16	402	50	$38¼
T-D Bk	Dc	30	2	98	$5	$34⅞
T-D Bk	Dc	30 p	20	53	50	$34⅞
T-D Bk	Dc	32½	3	20	$2¼	$34⅞
T-D Bk	Dc	32½p	5	5	60	$34⅞
Total P	Ja	25	4	81	$4½	$27
Total P	Ja	25 p	41	70	50	$27
Total P	Ja	27½	42	181	$2⅛	$27
Total P	Ja	27½p	36	101	160	$27
Total P	Ja	30	71	966	120	$27
Total P	Ja	32½	10	316	50	$27
Total P	Ap	25	2	14	$5¼	$27
Total P	Ap	25 p	5	5	100	$27
Total P	Ap	27½p	11	42	190	$27
Total P	Ap	30	3	98	$2¼	$27
Total P	Jy	30	6	24	$3⅛	$27
TrC PL	Fb	22½	10	341	$2½	$24¼
TrC PL	Fb	25	8	139	135	$24¼
TrC PL	Fb	27½	50	65	70	$24¼
TrC PL	My	20	26	120	$4¾	$24¼
TrC PL	My	22½	35	311	$3¾	$24¼
TrC PL	My	25	5	154	$2¼	$24¼
TrC PL	Nv	20	20	26	$4¼	$24¼
TrC PL	Nv	22½	82	358	$2	$24¼
TrC PL	Nv	25	14	390	50	$24¼
Wcoast	Mr	15	5	724	35	$13¼
Wcoast	Jn	15	6	153	55	$13¼
Wcoast	Dc	12½	15	511	75	$13¼
Wikr C	Mr	30	7	1009	$6¼	$32⅞
Wikr C	Mr	32½	5	382	$4½	$32⅞
Wikr C	Mr	35	62	1702	$2½	$32⅞
Wikr C	Jn	30	1	53	$6¾	$32⅞
Wikr C	Jn	35	10	62	$5	$32⅞
Wikr C	Dc	27½	5	357	$6¼	$32⅞
Wikr C	Dc	30	17	1438	$3¾	$32⅞
Wikr C	Dc	32½	40	1479	$2⅞	$32⅞
Wikr C	Dc	35	45	1243	125	$32⅞

DEVISES

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.5787
Afrique Francop	Franc CFA	.005296
Allemagne-Ouest	Mark	.6099
Antilles Anglaises	Dollar	.4400
Australie	Dollar	1.3873
Autriche	Schilling	.08616
Bahamas	Dollar	1.1927
Belgique	Franc	.03804
Danemark	Couronne	.1984
Espagne	Peseta	.01563
États-Unis	Dollar	1.1838
Finlande	Mark	.3129
France	Franc	.2648
Grèce	Drachme	.02685
Hollande	Florin	.5640
Hong Kong	Dollar	.2323
Inde	Roupie	.1543
Israël	Sheqels	.1867
Italie	Lire	.001295
Jamaïque	Dollar	.6670
Japon	Yen	.005593
Liban	Livre	.3352
Mexique	Peso	.05120
Norvège	Couronne	.2366
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.1578
Portugal	Escudo	.02274
Royaume-Uni	£ Sterling	2.8964
Suède	Couronne	.2757
Suisse	Franc	.6790
Vénézuela	Bolivar	.2758

développement régional

Saint-Jérôme n'attend plus le miracle Mirabel

par Marie-Agnès Thellier

Capitale régionale des Laurentides, Saint-Jérôme n'attend plus le miracle Mirabel et mise plutôt sur le développement de secteurs de pointe, comme l'industrie du métal, le matériel électrique et électronique, dans son propre parc industriel.

Alors que la région des Laurentides demande unanimement que les 2,390 acres du Parc industriel et commercial aéroportuaire (PICA) soient «dézonés» agricole et vendus aux industriels par la Société de gestion SPICAM, Saint-Jérôme souhaite que son parc industriel remplace pour les années à venir le parc-fantôme de Mirabel.

Dans une lettre adressée le 5 mai dernier au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Yves Duhaime, le maire de Saint-Jérôme, M. Bernard Parent, offre une solution de rechange si le gouvernement québécois décide de renoncer au Parc de Mirabel. Le parc industriel de Saint-Jérôme a été créé il y a vingt ans et abrite environ 80 entreprises manufacturières qui fournissent 5,000 emplois. Il n'y a que 500 acres d'occupés sur un potentiel de plusieurs milliers, écrit le maire Parent; le parc à vocation régionale n'est qu'à cinq milles au nord des pistes d'atterrissage et il est directement relié aux installations aéroportuaires par les autoroutes 15 et 50.

Comme le PICA n'est pas encore relié au monde extérieur malgré ses $12 millions d'aqueducs et d'égoûts, le commissaire industriel de Saint-Jérôme, M. Jacques Robitaille suggère que, pour dix ans, son parc remplace le projet de Mirabel.

Saint-Jérôme... Seule Pauline Julien sait énumérer les richesses de la ville de 25,000 habitants. Le nord de Montréal fait partie d'un étrange «trou» statistique. Les chiffres sont agglomérés dans les statistiques de la région métropolitaine de Montréal, ce qui signifie l'absence d'analyses fiables, même par le CRD Laurentides ou l'OPDQ.

Le taux de chômage par exemple... On a pu récemment y dénoncer un taux de 40% alors que le commissaire industriel, M. Jacques Robitaille, l'estime «équivalent à celui du Québec, environ 10.9% mais il est peut-être supérieur». Le Centre de Main d'oeuvre du Canada rappelle que les dernières statistiques exactes remontent au recensement de 1976: l'agglomération de 70,000 personnes avait un taux de chômage de 7.9%. Le CMO estime le taux de 40% rigoureusement impossible, sauf si on ne se sert pas de la même base de calcul que Statistique Canada. Le chômage a quand même augmenté fortement après 1976: d'au moins 30% entre 1976 et 1978 par exemple. La région de Montréal avait un taux de chômage de 8.5% en septembre dernier.

Même dans un certain brouillard statistique, les responsables de Saint-Jérôme suivent de près l'évolution du cas Uniroyal. La filiale canadienne du groupe américain cherche à vendre son usine de Saint-Jérôme qui emploie environ 375 personnes. Une compagnie française, Reydel, serait intéressée mais il n'a pas été possible d'en apprendre plus long.

«Saint-Jérôme, ce n'est plus seulement le textile, comme au temps des 1,100 emplois à la Régent Knitting. A part Tricofil, il n'y a plus que deux compagnies textiles Rayonese (200 emplois) et Textiles Saint-Laurent (100 emplois), et beaucoup moins d'ateliers de couture», explique M. Robitaille. Il rappelle qu'une quinzaine d'entreprises travaillant le métal se sont installées depuis quelques années, notamment Cloutier Métal (65 emplois), Produits de métal Vulcain (62 emplois), Gardex Métal (29 emplois) et Tubes Solac (24 emplois).

Le secteur des services s'est beaucoup développé lorsque Saint-Jérôme a «durement acquis» son rôle de capitale régionale. Côté industrie, d'autres secteurs pourraient se développer davantage, estime M. Robitaille. Le matériel électrique représenté par Cables Phillips (134 emplois) ou Transcom électrique (39 emplois); l'électronique avec Philips électronique (111 emplois). Par ordre d'importance dans le secteur manufacturier, on trouve Papiers Rolland (762 emplois), Uniroyal (375 emplois), Baron Caoutchouc (285 emplois), les patins Gamebridge (241 emplois), Rayonese Textile (199 emplois) et York (197 emplois dans l'équipement d'air conditionné).

Le commissaire industriel suit une soixantaine d'entreprises dont l'expansion semble possible. Il voudrait que le MEER descende de $100,000 à $50,000 les projets subventionnables tandis qu'il réclame avec d'autres un programme d'aide pour la relocalisation des entreprises à l'étroit dans le centre-ville.

Par ailleurs, le CRD Laurentides organise un colloque régional le 7 décembre à Saint-Jérôme. Il animera six ateliers qui reflètent ses préoccupations actuelles: structure industrielle et sous-traitance; valorisation de l'entreprise industrielle; voirie régionale; développement coopératif; problème de l'eau; Mirabel et le projet Hydrogène liquide. Quatre ateliers seront animés par l'Association touristique régionale, l'UPA et les conseils régionaux des loisirs et de la culture.

En décembre, un comité du CRD devrait présenter un projet de mémoire sur les stratégies de conservation de l'eau, en prévision du colloque organisé en 1981 par l'Unesco et l'Université Laval.

Le directeur du CRD Laurentides, M. Claude Ducharme dit que «nous voulons d'ici l'automne 81 préciser nos propres orientations régionales», négligées selon lui par l'OPDQ, qui vient quand même de se doter d'un bureau à Saint-Jérôme. Un programme d'actions précises devrait suivre, même si la région est écartelée entre Montréal, Saint-Jérôme et même l'Outaouais, qui comprend la région de Lac Saguay-Mont-Laurier, partie naturelle des Laurentides.

Le textile, c'est du passé pour Saint-Jérôme: 365 emplois seulement, moins que l'usine de tableaux de bord dont veut se défaire le groupe américain Uniroyal.

Sodeq-Estrie émet 3 millions d'actions

La Sodeq-Estrie tentera au cours des prochaines semaines de vendre trois millions d'actions au prix unitaire de $1.10 et réaliser ainsi la plus importante émission d'actions dans le jeune histoire des 12 sociétés de développement de l'industrie québécoise (Sodeq).

Le président, M. Alain Cousineau, s'est dit confiant d'atteindre cet objectif d'ici le 19 décembre. La distribution de ces titres a été confiée au bureau de Sherbrooke, de la firme McLeod Young Weir Limitée.

Rappelons que les actions d'une Sodeq comportent des avantages fiscaux non négligeables. La Loi québécoise sur les impôts permet de déduire 25% du montant investi directement de l'impôt payable; de plus ces valeurs peuvent être placées dans un régime d'épargne-actions: l'argent ainsi investi devient alors déductible du revenu imposable. Dans un troisième temps, le contribuable peut mettre ces titres dans un régime d'épargne-retraite.

Parmi les actionnaires importants, Les Caisses d'entraide et la Fédération des Caisses populaire de l'Estrie ont accepté de prendre des positions importantes lors du lancement du projet l'an dernier.

Sodeq-Estrie compte deux employés pour analyser et suivre les investissements.

Tricofil rappelle 85 ouvriers

Tricofil a commencé à réembaucher les travailleurs mis à pied en juillet 1979 et graduellement 85 travailleurs devraient rejoindre d'ici trois mois les 65 salariés actuels.

Pour l'année financière 80-81, la Société populaire Tricofil pourrait faire des profits dépassant $300,000, a déclaré hier le directeur général M. Richard Bourget, interrogé par téléphone.

Pour les sept premiers mois de l'exercice financier, de mars à septembre 1980, les ventes ont progressé de $300,000, générant un profit de $165,000. On se souvient qu'en 1979-80, Tricofil réalisait ses premiers bénéfices de $200,000, qui rassuraient après le million de pertes de 1978-79.

«Nous allons reprendre progressivement notre ligne de tissage. Dix personnes ont repris le travail. Nous commençons à produire nos échantillons pour l'automne 1981. Notre nouveau directeur de marketing est entré en août 1980 et nous n'allons plus nous limiter au marché montréalais mais prospecter partout au Canada, notamment en Ontario et dans l'Ouest», explique M. Bourget.

Rassurés par les premiers profits de Tricofil, les fournisseurs consentent maintenant des crédits normaux au lieu d'exiger un paiement comptant. Cela améliore le fonds de roulement, rétabli grâce à la fermeture de la ligne de tissage.

Tricofil a décidé de changer de gamme de produits tissés et de fabriquer des tissus de meilleure qualité, contenant plus de laine, mais encore très lavable. Cela n'a pas demandé des changements techniques, majeurs mais une certaine innovation dans la finition. Côté tricot, le personnel qualifié recruté à l'extérieur a permis à la coopérative de «passer au travers» et la qualité devrait se maintenir.

Chrysler améliore ses ventes aux USA

Enfin une bonne nouvelle pour Chrysler: le constructeur automobile en difficulté a été le seul à afficher une progression en octobre pour le nombre de voitures vendues aux États-Unis.

Les ventes américaines du numéro trois de l'auto, stimulées par la popularité des voitures K, ont augmenté de 5.5% par rapport à octobre 1979. C'est la première fois que Chrysler enregistre une telle amélioration, sur une base annuelle, depuis septembre 1979.

Entre-temps, ses concurrents perdent un peu de terrain. Les ventes de voitures de General Motors aux États-Unis ont fléchi de 2.2% en octobre par rapport au même mois de 1979. Chez Ford, la baisse a été de 20%, chez American Motors de 31% et chez Volkswagen of America de 48%.

Pour le mois d'octobre, la part du marché automobile de Chrysler aux USA a été de 10.4%. La compagnie estime qu'elle doit conserver au moins 10% du marché pour éviter la faillite.

Dans les ventes de voitures au Canada, GM a perdu 8% sur octobre 1979, Chrysler 12%, Ford 21% et American Motors 17%. Chez Ford et Chrysler, cependant, on se dit très encouragé par l'accueil fait aux nouveaux modèles compacts à traction avant, et on s'attend généralement à une amélioration des ventes à mesure que les nouvelles voitures seront livrées aux concessionnaires.

Lange achète Trappeur

La société canadienne Gamebridge de Saint-Jérôme, leader mondial de la chaussure de hockey (marque «Lange»), a entamé d'importantes négociations avec le groupe français André afin de racheter le dernier fabricant français de chaussures de ski, Trappeur, apprend-on à la direction de cette dernière.

Ce rachat qui pourrait être annoncé officiellement dans une quinzaine de jours, ouvrirait à la marque Trappeur le marché canadien, a indiqué le directeur de Trappeur.

Obligations d'épargne du Canada
Pour tout renseignement, téléphonez à Dominion Securities 861-2581

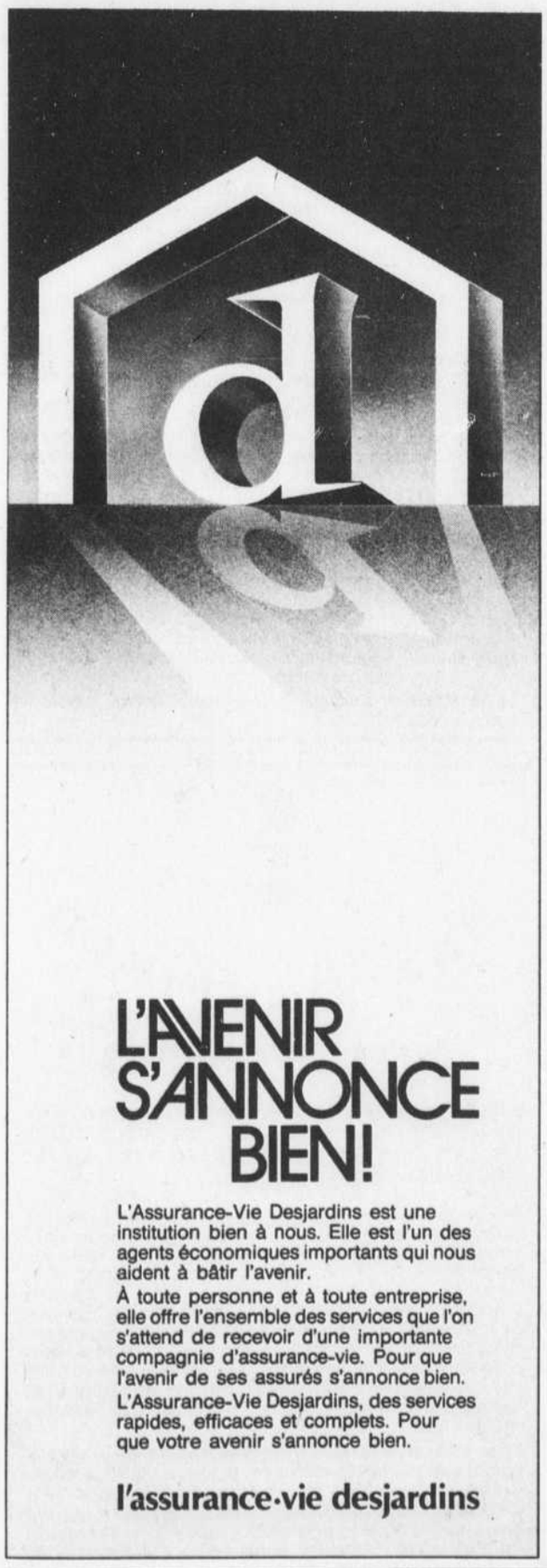

L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!

L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir.
À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on s'attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien.
L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.

l'assurance-vie desjardins

Une marche; de marche en marche!
Participaction
Marchez. Dès aujourd'hui.

Grand cadeau d'affaires

Emballage cadeau personnalisé.
Livraison directe garantie avant Noël pour toute commande passée avant le 1er décembre 1980.

Grand Marnier
Vins Philippe Dandurand Inc. Tél. (514) 866-6966

Quels sont les avantages d'autogérer son régime d'épargne-retraite et, comment s'y prendre?

Vous trouverez les réponses à ces questions dans notre récente publication intitulée LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE AUTOGÉRÉ.

Pour l'obtenir,

retournez ce coupon ou téléphonez-nous.

F.H. DEACON, HODGSON INC.

Luc Bertrand
(514) 871-7057

800 ouest, boul. Dorchester
Suite 1010
Montréal, Qué. H3B 1X9

Nom.....
Adresse.....
.....
(code postal) (no. tél:)

F.H. Deacon Hodgson Inc., courtiers et négociants en valeurs mobilières depuis 1897

Q

Réponses à vos questions sur les obligations d'épargne du Canada

R

Qui les achète? L'an dernier, près d'un million de Canadiens ont acheté des obligations d'épargne du Canada. Des Canadiens de tous les milieux. Des personnes qui triment dur pour économiser quelques sous aussi bien que des gens qui peuvent en mettre beaucoup de côté. De jeunes familles, des retraités et des gens comme vous, vos amis, vos voisins.

Pourquoi en acheter? Pour la sécurité, la liquidité et le revenu. Les obligations d'épargne du Canada représentent des placements sûrs et pleins de bon sens, et elles sont appuyées par la totalité des ressources du gouvernement canadien.

Quels sont les points à considérer? Pensez à la sécurité! Les obligations d'épargne du Canada représentent le placement le plus sûr à votre portée. Pensez à la liquidité! Les obligations d'épargne du Canada de cette année peuvent être encaissées à leur pleine valeur nominale, plus les intérêts, en tout temps après le 31 décembre 1980. Pensez à l'intérêt! Les obligations d'épargne du Canada offrent un taux d'intérêt intéressant et concurrentiel.

Quand faut-il en acheter? C'est maintenant qu'il faut acheter des obligations d'épargne du Canada. Si vous en avez déjà acheté, pensez à augmenter le montant que vous possédez actuellement. Cette année, la limite d'achat d'obligations d'épargne du Canada a été portée à 35 000 $.

Où peut-on les acheter? Depuis 1905, les Canadiens se fient aux conseils de Wood Gundy sur les obligations. L'an dernier, plus de Canadiens que jamais ont acheté un nombre sans précédent d'obligations d'épargne du Canada par l'intermédiaire de Wood Gundy. Vous pouvez acheter vos obligations d'épargne du Canada à n'importe quel des 27 bureaux de Wood Gundy au Canada, et ce, par téléphone.

Par téléphone? Oui. Vous pouvez commander par téléphone. C'est aussi simple que ça. Il vous suffit de téléphoner à notre bureau le plus près de chez vous. Nous répondrons à vos questions et vous aiderons de notre mieux. Nous voulons faciliter autant que possible votre achat d'obligations d'épargne du Canada. Téléphonez-nous dès aujourd'hui.

Téléphonez à Montréal
(514) 879-1222
WOOD GUNDY LIMITÉE
1, Place Ville-Marie
Montréal (Québec)

WOOD GUNDY

Un mode d'épargne supérieur

Les certificats de dépôt garanti du Trust Général

- Sécurité du capital et des intérêts
- Taux d'intérêt garanti
- Taux d'intérêt élevé
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Aucun coût

13 1/4 % Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum $500.

Autres certificats à autres taux pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.
Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Demandez le poste 2000

Sept-Iles: 968-1830 Rivière-du-loup: 862-7286 Montréal: 866-9641
Chicoutimi: 549-6490 Québec: 688-0630 Outremont: 739-3265
Alma: 668-3391 Levis: 833-4450 Hull: 771-3227
Rimouski: 724-4106 Trois-Rivières: 379-7230 Ottawa: 238-4900

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 11

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-014195-809, THAUS LAMP MFG CO. LTD., demanderesse -vs- ARMAND DI PALMA (PALMA SURPLUS ENR.), défendeur. Le 18 novembre 1980, à 3 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 3679 rue Ste-Catherine ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, coneistant en: 1 lot de poêles assortis, 9 frigidaires assortis, 1 T.V. Sanyo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ROMEO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-022813-807, GAF (CANADA) LTD., demanderesse -vs- ALARIE & RICHER INC., défenderesse. Le 18 novembre 1980, à 3 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1845 rue St-Zotique en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo Royal, 1 calculatrice Victor, 1 lot rouleaux de tapis, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-017757-798, DENISE CHOQUET PIPE, demanderesse, -vs- MARISE PICAULT, défenderesse. Le 18 novembre 1980, à 13.00 heures au domicile de la défenderesse, au No 5655 rue Elie, ch. 204, en la cité de St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: un système de son 4 mcx, un lot d'environ 30 long jeux, un set de chambre en bois brun, poignées or, comprenant un bureau d'homme, un bureau de dame, 2 petits bureaux, 2 lampes, un lit avec tête de lit. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-030898-808, PARKWAY MOTORS MONTRÉAL LTD, demanderesse, -vs- NEIL BONAMY, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 12.35 heures au domicile du défendeur, au No 735 rue Caven Circle, en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: un bureau en bois 3 tiroirs et acc., une chaise, un fauteuil sur roues, en cuir noir, une enregistreuse CC9110 et acc., portatif, un congélateur goldopot, blanc et acc., environ 4' long, une laveuse Kenmore, blanche et acc., une sécheuse Moffat 500 blanche et acc., meubles de ménage, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No: 700-02-001420-802, IMPRIMERIE DES MANOIRS INC., demandeur, -vs- RONALD CHRISTIN, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 11:00 heures à la place d'affaires, du défendeur, au No 251 Boul. Brien, en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: un magnétophone Pionner, un amplificateur Sansui Av-717 et acc., un magnétophone à cassettes, tashiba, modèle PC-3460, un Mineur Minus 104 et acc., un équalaseur Sound Shaper mark II, un amplificateur NAD, trois distributeurs à boissons alcooliques, verrerie, 82 tables, une machine à cigarettes, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-012794-804

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 129 rue St-Jacques en les cité et district de Montréal, demanderesse

-vs-

AL PATRA TRADING & CONTRACTING CO., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Djedda, Arabie Saoudite, mais dont l'adresse est inconnue dans la Province de Québec.

-et-

SHEIKH ABDULLAH BEN BAKER AL KOUTHAMI, homme d'affaires de Djedda, Arabie Saoudite, mais d'adresse inconnue dans la Province de Québec.

Défendeurs

-et-

REAL FAFARD, C.A. en sa qualité de syndic dans la faillite de Les Entreprises Désourdy Inc.,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs AL PATRA TRADING & CONTRACTING CO., et SHEIKH ABDULLAH BEN BAKER AL KOUTHAMI, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (Art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, au Palais de Justice de Montréal à leur intention.

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.C.S.M.
Montréal, le 3 novembre 1980

Me P.A. BERGERON, avocat
a/s McMaster Meighen
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q. H3B 3H7
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-012793-806

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 129 rue St-Jacques en les cité et district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

AL PATRA TRADING & CONTRACTING CO., corps-politique dûment incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Djedda, Arabie Saoudite, mais d'adresse inconnue dans la Province de Québec,

-et-

SHEIKH ABDULLAH BEN BAKER AL KOUTHAMI, homme d'affaires de Djadda, Arabie Saoudite, mais d'adresse inconnue dans la Province de Québec,

Défendeurs

-et-

REAL FAFARD, C.A., en sa qualité de syndic dans la faillite de Les Entreprises Désourdy, Inc.,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs AL PATRA TRADING & CONTRACTING CO., et SHEIKH ABDULLAH BEN BAKER AL KOUTHAMI, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal à leur intention.

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.C.S.M.
Montréal, 3 novembre 1980

Me A.P. BERGERON,
a/s McMaster Meighen
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q. H3B 4H7
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-025871-802, LA CORPORATION DE LOCATION CANADIENNE DOMINION LIMITÉE, demanderesse -vs- LOUIS GEORGE PERSSON INC., défenderesse. Le 19 novembre 1980, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6655 rue Mackle Road, suite 114 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Magnavox avec base, 1 calculatrice, 1 bureau secrétaire en L, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-014805-803. LES PETROLES MIRABEL INC. demanderesse. -vs- LEONARD B. RUSSEL, défenderesse. Le 19 novembre 1980, à 3 h 00 de l'après-midi au domicile du défendeur au No 52 rue St-Charles en la cité de Chateauguay et district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur port. Candle, et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ANDRE LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-049654-796, JACQUES BOUDRIAS INC., demandeur, -vs- M. W. PAYNE, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 10.00 heures au domicile du défendeur, au No 1895 58ième avenue, en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: une soudeuse électrique et acc., une automobile Pontiac, rouge, une laveuse Kenmore, une t.v. consol RCA couleur, meubles de ménage, etc.. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-018616-800, S. LEVINE & SONS LTÉE, demanderesse, -vs- JEAN-PAUL CANTIN, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 10.00 heures au domicile du défendeur, au No 7557A rue Delorimier, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: un t.v. couleur Hitachi, portatif et acc. avec support, un radio panasonic, un sofa, une chaise droite, une chaise berçante, meubles de ménage, etc. etc.. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-052962-797, LA CORP. DE CRÉDIT COMMERCIAL LTÉE., demanderesse -vs- L.E. PETITPAS, défendeur. Le 17 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 3414 avenue du Parc, suite 300 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo IBM électrique, 1 calculatrice Olivetti, 1 photocopieuse Nashua, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-000875-802, THE BANK OF NOVA SCOTIA, demanderesse -vs- COMMERCIAL BUILDERS RENOVATIONS ET AL, défendeurs. Le 17 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile et place d'affaires des défendeurs au No 839 rue Devonshire, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dumper 6 roues immatriculé F396-366, 1 automobile Cadillac Eldorado 1976, série 7560246796 immatriculé Qu. 80 876H467, 1 t.v. couleur Zenith, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192, Montréal, le 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPÉRIEURE, No: 200-05-002772-809, SAILLANT INC., demandeur, -vs- LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DUHO INC., défenderesse. Le 18 novembre 1980, à 10.00 heures à la place d'affaires, de la défenderesse, au No 259 rue Sénécal, en la cité de Longueuil, district, de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: un buffet, un fauteuil noir sur roulettes, un bureau 2 tiroirs, avec un casier, une chaise curette noire, une table métal pour dactylo 2 tiroirs, un dactylo électrique Smith Corona, un classeur métallique 4 tiroirs Cole, un paymaster, etc... équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL GRENIER, huisser, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-012340-803, LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, demanderesse, -vs- RESTAURANT STINSON PARK INC., défendeur. Le 18 novembre 1980, à 11.00 heures à la place d'affaires, du défendeur, au No 507 rue Stinson, en la cité de St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: un comptoir verre et arborite, environ 4' long, 2 tablettes et acc., un comptoir réfrigéré et chauffant avec tablette, stainless et compresseur, une distributrice d'eau gazeuse et acc., une caisse enregistreuse sanyo et acc., un poêle à gaz avec réchaud, une plaque chauffante South Bend et acc., équipement de restaurant, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-025620-803, G. LEBEAU LTÉE., demanderesse -vs- VINCENT COTRONI, défendeur. Le 17 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 23 rue Clémenceau en la cité de Repentigny et district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilette, 1 compresseur, 4 sableuse & acc., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE' huissier, 842-9192, Montréal, le 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-032519-808, LES HUILES RICHELIEU INC., demanderesse -vs- M. RINO PREZUIZO, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2330 rue Préville en la cité de LaSalle et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bombonne de plongée VAP avec régulateurs & Acc. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 5-0-02-020674-805, SAMARA CLOTHING INDUSTRIES LTD., demanderesse -vs- PANAGIOTE LAMPROPOULOS ET AL (P.M. FASHIONS REG'D), défendeurs. Le 18 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au No 400 rue Atlantic avenue, suite 901 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre Singer, 25 machines à coudre Juki, 4 machines overlock Juki, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier' 842-9192, Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-011124-802, LES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS LIMITÉE demanderesse -vs- JEAN PIERRE THEMENS défendeur. Le 18 novembre 1980, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 714 rue Sanicardo en la cité de l'Épiphanie, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en 1 T.V. couleur avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192, Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No: 705-02-001032-788, MATÉRIAUX FRIGON LTÉE., demanderesse -vs- GUY DUBÉ, défendeur. Le 17 novembre 1980, à 4:00 heures de l'après-midi au No 276 rue St-Jacques, Ch. 918 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: tous les droits, titres et intérêts du défendeur GUY DUBÉ dans la réclamation et action portant le numéro SCM 05-023340-787 dans laquelle GUY DUBÉ est demandeur et MICHEL FARLEY et MATÉRIAUX FRIGON LTÉE. sont défendeurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. G.H. GORNITSKY, huissier, 842-9192, Montréal, le 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 02-018651-807, LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, demanderesse -vs- BRIAN TRAVERS, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2433 rue Thiérry en la cité de LaSalle et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console Zenith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 7 novembre 1980.

Avis est donné que: Les requérants ci-dessous demandent à la commission des transports du Québec de leur émettre des permis spéciaux pour le transport de neige dans la Région 10 saison hivernale 1980-81.

Lucien (Tom) Auger	Q501-263-001
Roger Lampron	Q506-943-001
Jean-Paul Robitaille	Q504-015-001
Réal Comeau	Q506-819-001
Transport Marcel Leclair Inc.	Q506-841-001
Marcel Leclair	Q502-758-001
Serge Gingras	Q502-309-001
Jean-Paul Blanchard	Q501-246-001
Roger Roy	Q501-238-001
Germain Messier	Q501-247-001
Bertrand Rodier	Q501-258-001
Jacques St-Sauveur	Q506-415-001
Gratien Provencher	Q502-960-001
Luc Croteau	Q507-155-001
Paul Henri Bergeron	Q501-254-001
Jean-Guy Léveillée	Q505-643-001
Réal Toupin	Q502-715-001
Réjean Arseneault	Q506-729-001
Denis Bergeron	Q505-685-001
Serge Lafond	Q501-679-001
Martial Lamothe	Q501-691-001
Rock Hamel	Q507-236-001
Gédéon Mailhot	Q501-668-001
Réal Proulx	Q501-678-001
Michel Desfossés	Q506-764-001
Bruno Nadeau	Q501-692-001
Robert Beaudoin	Q505-124-001
Boisvert Réjean	Q503-706-001

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la 3e parution.
Première parution: 6 novembre 1980
Deuxième parution: 7 novembre 1980
Troisième parution: 8 novembre 1980

Poste d'Affectation de la Région 04 Inc.
835, Boulevard des Récollets
Suite 1 & 2, Trois-Rivières

Canada, Province de Québec, Cour provinciale, District de Montréal, No: 500-02-024189-80-0 ASS. SÉGUIN TESSIER LTÉE, partie demanderesse, JULES FOUCHE, partie défenderesse, Le 18 novembre 1980 à 13 h 00. Au 1838 Lajoie, Outremeont district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JULES FOUCHE saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon (2 mcx), 1 piano B. Squired, 1 fauteuil vert et autres... Conditions: ARGENT COMPTANT, PIERRE-PAUL DUCHARME, huissier, Information: 288-0211. Montréal, ce 3ème jour de novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-017398-806, LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, demanderesse -vs- PAUL TERRAULT, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 1:00 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1835 rue Viau, app. 1 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. Fleetwood, 1 t.v. couleur Viking, 1 t.v. console et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192, Montréal, le 7 novembre 1980.

Canada, Province de Québec, Cour provinciale, District de Montréal, No: 500-02-031964-80-7, JOURNAL DE MONTRÉAL, Partie demanderesse, COGEF LTEE, partie défenderesse. Le 19 novembre 1980 à 10 h 00. Au 1435 ouest, boul. St-Martin, suite 608 Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de COGEF LTEE saisis en cette cause, consistant en: 1 "answering system" Sanyo, 2 dictaphones Lanier, équipement de bureau et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT, GAËTAN HOULE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 3ème jour de novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-059608-799, TELEMEDIA COMMUNICATIONS LIMITÉE, demanderesse -vs- RESTAURANT OMAR KHAYYAM MONTRÉAL INC., défenderesse. Le 19 novembre 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1398 rue Sherbrooke ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 1 réfrigérateur congélateur 4 portes, 1 réfrigérateur 2 portes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 7 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No: 500-27-022860-797, LE S.M.R. DU QUÉBEC, demanderesse, -vs- MOTEL ST-JACQUES DE MONTRÉAL INC., défendeur. Le 18 novembre 1980, à 13.00 heures à la place d'affaires, du défendeur, au No 1980 rue Westmore, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: un comptoir bois brun et acc., un fauteuil cuir noir, un sofa cuir noir, un t.v. RCA couleur, une machine distributrice à cigarettes, un extincteur général et acc., une laveuse à linge Bendix commerciale et acc., etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, huissier, 284-1007, Montréal, 6 novembre 1980.

Canada, Province de Québec, Cour provinciale, District de Terrebonne, No: 700-02-001355-80-0, JEAN L'ECUYER ET AL... Partie demanderesse, PROMOTIONS B.M.T.R.Q. INC. partie défenderesse. Le 18 novembre 1980 à 10 h 15. AU 1016 boul. Arthur Sauvé, St-Eustache district de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de PROMOTIONS B.M.T.R.G. INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet 6 roues, couleur rouge avec boîte en bois, 1 remorqueur Chevrolet couleur bleue avec charrue avant, 1 tondeuze à gazon Forano couleur rouge et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN huissier, Information: 288-0211. Montréal ce 3ème jour de novembre 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-035123-806

NICHOL INSURANCE AGENCIES LTD., compagnie légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 2910 rue Notre-Dame, Lachine, district de Montréal,

demanderesse

-vs-

ALI WEHBE, autrefois résidant et domicilié en la cité de Laval, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue,

-et-

FADI AYOUBILEMIR, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue,

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs ALI WEHBE et FADI AYOUBILEMIR, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal, au Palais de Justice de Montréal à leur intention.

MONTRÉAL, 3 novembre 1980

RONALD CHASSE, G.A.P.C.M.

Me BENOÎT ROUSSY, avocat
a/s Gilbert Magnan Marcotte & Ass.,
2020 Université
suite 1600
Montréal, P.Q. H3A 2A5
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No: 60-1523, LA CITÉ DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. JOHN PALMATER, défendeur. Le 18 novembre 1980, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 5251 rue Connaught en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet immatriculé 361-P-236, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 7 novembre 1980.

Canada, Province de Québec, Cour provinciale, District de Richelieu, No: 765-02-000329-80-9, DRAINVILLE & GAUDREAULT LTEE, partie demanderesse, GUY POIRIER, partie défenderesse. Le 19 novembre 1980 à 10 h 00. Au 610 rue Lalemant, Longueuil district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GUY POIRIER saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon (2 mcx), 1 aquarium avec acc., et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT. GASPARD GRANATA, huissier, 288-0211. Montréal, ce 3ième jour de novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-034786-801, IMPORTATION TRICORAMA INC, demanderesse -vs- BOUTIQUE BEL JEANS, défenderesse. Le 17 novembre 1980, à 12:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1256 rue Ontario ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot prs. de jeans, 1 lot de robes, chandails et pantalons assorties, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192, Montréal, le 6 novembre 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-030793-801, BERTRAND DURAND INC., demanderesse -vs- SONIA COLLIN, défenderesse. Le 17 novembre 1980, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 423 rue Elm en la cité de Westmount et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE, huissier, 842-9192, Montréal, le 6 novembre 1980.

Avis est donné par les présentes donné que PUNCH BUGGY GREEN CHILDREN'S WEAR LTD./LES VÊTEMENTS D'ENFANTS PUNCH BUGGY GREEN LTÉE. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 22 octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3118595.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-100181-803

DAME JEANNE SAVARD,

Requérante

-vs-

RÉAL LAURIN,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, M. Réal Laurin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 29 octobre 1980

RONALD CHASSÉ, P.A.
Registraire

Me Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est,
Suite 350
253-2261

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Tribunal de la Jeunesse

No: 500-43-000946-80

ODRONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)

A Aubney Hamilton

Considérant la demande formulée par requête en date du 17 octobre 1980, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Arlene Nathalie Hamilton, née le 24 mars 1965 et pour y donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le Greffier-adjoint
Lucille Bordeau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-100120-801

CÉCILE CAMIRE LOEHN,

requérante

-vs-

FERDINAND LOEHN,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Ferdinand Loehn, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.

Une copie de la Requête en divorce a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 27 octobre 1980

RONALD CHASSE, P.A.

Vermette, Dunton, Ciaccia,
Rusko, De Wever & Saintonge,
800, Square Victoria, Suite 2104,
Montréal, Qué.
H4Z 1H1
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-011352-802

ANTONIO PANZERA
ET
FRANCESCO TATTA

demandeurs

-vs-

EUGÈNE LEVERT

défendeur

ET
JULIEN L'HEUREUX
ET
EMJAY REALTIES LTD.
ET
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La mise-en-cause Emjay Realties Ltd. est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication.

Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur, (article 119 A C.P.C.) a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, le 23 octobre 1980

(S) RONALD CHASSÉ, P.A.

Me Michel Gaudette
561 est, boul. Crémazie
suite 36
Montréal, Qué.
H2M 1L8
Procureur des demandeurs

Le requérant: ENTREPRISES J & C GRAVEL LTÉE, 2, Complexe Desjardins, Montréal, P.Q., détenteur des permis M507438-2-4-5-6, région 10, demande à la Commission des Transports du Québec des permis spéciaux pour le transports de neige dans la région 06, saison hivernale 1980-1981. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 5 novembre 1980
2ème parution le 6 novembre 1980
3ème parution le 7 novembre 1980
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.

PRENEZ AVIS que la requérante, TRANSPORT ANDRÉ BEAUCHAMP LTÉE, détentrice du permis M-508285-007, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer, par permis spécial, le transport de neige et de glace dans la région 10, entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

La requérante demande de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

BÉLANGER, LECLERC
Procureurs de la requérante
1ère parution: 6 novembre 1980
2ème parution: 7 novembre 1980
3ème parution: 8 novembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No.: 500-12-099282-802

MELINETTE BORANGE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal,

Requérante

-vs-

PLESTON HUCKLE, d'adresse inconnue dans la Province de Québec,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé PLESTON HUCKLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RONALD CHASSE,
Régistraire-adjoint

Montréal, ce 3 novembre 1980
ME JEAN SAULNIER
7190 rue St-Denis
Montréal, P.Q. H2R 2E2
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-099788-808

ROLAND PARADIS, domicilié et résidant à Verdun, district de Montréal,

requérant

-c.-

PAULETTE DRAINVILLE, de lieux inconnus,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée PAULETTE DRAINVILLE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 23 octobre 1980

(s) ARMAND BEAULIEU
protonotaire-adjoint

MES LAFOREST, BIBEAU & FAUTEUX
4255, rue Wellington, # 101
Verdun, Québec H4G 1V9
Tél.: 761-4838

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-090506-795

JOANNE DIONNE, résidant et domiciliés en les cité et district de Montréal,

Requérante

-vs-

WILLIAM BROOKS, autrefois résidant et domicilié à Fredericton, Province du Nouveau-Brunswick, présentement d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé WILLIAM BROOKS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RONALD CHASSE,
Régistraire-adjoint

Montréal, ce 3 novembre 1980

Me FRANÇOIS EVEN
6993 rue St-Denis
Montréal, P.Q. H2S 2S5
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES OFFRES CACHETÉES, visant la location de locaux adressées à l'Administrateur régional des services financiers et administratifs, ministère des Travaux publics, 2001, rue University, 18e étage, MONTRÉAL (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro du projet, seront reçues jusqu'à 15:00 à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents d'offre par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse mentionnée ci-haut.

LOCATION

Appel d'offres no 80M-312P
Location d'espace commercial
BROSSARD (Québec)

Dépôt: aucun
Date limite: le jeudi 20 novembre 1980

INSTRUCTIONS

Des locaux d'une superficie totale d'approximativement 1375 m² d'espace utilisable tel que précisé aux documents de soumission sont requis à des fins de location dans la ville de BROSSARD (Québec).

On ne tiendra compte que des immeubles situés à l'intérieur du secteur délimité par le périmètre suivant:

Nord: avenue Morley
Est: chemin de la grande ligne et boul. Grande Allée
Sud: boul. Milan et Matte
Sud-ouest: boul. de Rome
Nord-ouest: Boul. Pelletier et continuation incluant la rue Platon.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

Hydro-Québec

AVIS D'APPELS D'OFFRES

AMR-01028-F 25 novembre 1980 88 VOITURES AUTOMOBILES COMPACTES Garantie de soumission: $30,000	**PCL-00236-F** 2 décembre 1980 706 ENTRETOISES-AMORTISSEURS Garantie de soumission: $5,000	**ACZ-00164-F** 2 décembre 1980 90,630 ÉCROUS À OEIL Garantie de soumission: $15,000
ASG-01377-F 25 novembre 1980 8,000 v.ca. DE TAPIS 100% NYLON Garantie de soumission: $8,000	**PCL-02089-F** 9 décembre 1980 3 BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS (INFIRMERIE 18,3 m. x 3,6 m.) Garantie de soumission: $8,000	**NIR-00026-F** 25 novembre 1980 UNE SOURCE D'ALIMENTATION 45kVa C.A. Garantie de soumission: $7,000
CPE-04887-F 25 novembre 1980 3 INTERRUPTEURS À VIDE 26.4kV Garantie de soumission: $5,000	**AMR-01026-F** 25 novembre 1980 28 CAMIONS, CHÂSSIS ET CABINE RÉGULIÈRE (PBV 33,000 LB) Garantie de soumission: $60,000	**AMR-01027-F** 25 novembre 1980 20 VOITURES AUTOMOBILES COMPACTES À TRACTION AVANT Garantie de soumission: $5,000

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
7e ÉTAGE
75, BOUL. DORCHESTER OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec la direction Achats à (514) 289-2525.

Le Directeur général Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

CITÉ DE BEACONSFIELD - CITY OF BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Greffier de la Cité de Beaconsfield, qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal en date du 20 octobre 1980, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'Enchère Publique, à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, mercredi, le 3 décembre 1980 à dix heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, ainsi que des intérêts tels qu'indiqués ci-après, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en monnaie légale.

La Commission Municipale du Québec a, le 4 septembre 1980, autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

CADASTRE DE LA PAROISSE DE POINTE-CLAIRE

NO DU ROLE	NOMS DES PROPRIETAIRES	NO DE CADASTRE	TAXES MUNICIPALE	TAXES SCOLAIRE	INTERETS	TOTAL
00504900	M. & Mme G.F. Florio	5-42	$ 1,035.42	$ 231.89	$ 98.48	$ 1,365.79
00708800	Dr. N.J. Themelis	7-78	1,889.83	360.92	134.52	2,385.27
01203800	Mme A.E. Curran	12-43	1,551.57	298.96	121.37	1,971.90
01300000	Mme C.J. Oates	Pt. 13	32.09	0.44	—	32.53

Pt. 13 — Un emplacement vacant de forme triangulaire, contenant une superficie de 1,748 pieds carrés et plus ou moins et borné comme suit: au nord par le lot 13-3, au sud-ouest par le lot 13-272 et au sud-est par le lot 13-114-3.

NO DU ROLE	NOMS DES PROPRIETAIRES	NO DE CADASTRE	TAXES MUNICIPALE	TAXES SCOLAIRE	INTERETS	TOTAL
01712500	Mme R. Murphy	17-157	$ 1,619.73	$ 382.66	$111.93	$ 2,114.32
02030700	Privalco Inc.	20-313	4,770.11	1,192.63	648.09	6,610.83
02650600	Mme M. Arnold	27-1-5 Pt 27-1-6 Pt	452.25	180.27	163.92	796.44

27-1-5 Pt. et 27-1-6 Pt. — Un emplacement vacant situé à 152 pieds de la partie sud du boulevard Beaconsfield, contenant une superficie de 13,000 pieds carrés et plus ou moins et borné comme suit: au nord par d'autres parties des lots 27-1-5 et 27-1-6, au sud par une partie du lot originaire 28, à l'ouest par une autre partie du lot 27-1-5 et à l'est par une autre partie du lot 27-1-6.

NO DU ROLE	NOMS DES PROPRIETAIRES	NO DE CADASTRE	TAXES MUNICIPALE	TAXES SCOLAIRE	INTERETS	TOTAL
02922500	M. A. Halasz	29-133 29A-126	2,300.17	916.02	430.96	3,647.15
02931210	Placements Medex Inc.	29-258 29-259	17,232.61	6,075.31	—	23,307.92
02951500	G. Berretta	29A-10 29A-13P5	1,476.00	590.78	222.54	2,289.32

29A-10, 29A-13P5 — Un emplacement composé du lot 29A-10 et d'une partie du lot 29A-13-5 contenant une superficie de 12,265.50 pieds carrés et plus ou moins et borné comme suit: à l'est par l'avenue Kirkwood, au nord par la partie résiduelle du lot 29A-13, à l'ouest par les lots 29-138 et 29-139 et au sud par les lots 29A-8 et 29A-9.

NO DU ROLE	NOMS DES PROPRIETAIRES	NO DE CADASTRE	TAXES MUNICIPALE	TAXES SCOLAIRE	INTERETS	TOTAL
02964500	Beaconsfield Tennis Realties Inc.	30-300 29A-295	54,681.52	17,014.0	5,017.71	76,713.30
03250200	Mme M. Flitcroft	Pt. 32	1,592.60	187.49	170.39	1,950.48

Pt. 32 — Une partie du lot 32 de forme irrégulière contenant une superficie de 7,200 pieds carrés et plus ou moins et borné comme suit: au nord par le chemin Lakeshore, à l'ouest par la partie résiduelle du lot 32, au sud par le lot de grève du Lac St. Louis et à l'est par une autre partie du lot 32 étant un passage de six pieds (6.0) de largeur.

NO DU ROLE	NOMS DES PROPRIETAIRES	NO DE CADASTRE	TAXES MUNICIPALE	TAXES SCOLAIRE	INTERETS	TOTAL
03412000	Mme A. Primeau	200-132	2,198.86	487.91	239.04	2,925.81

Donné à Beaconsfield, Québec, ce 21ème jour d'octobre 1980.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier.

CITÉ DE BEACONSFIELD - CITY OF BEACONSFIELD

APPEL D'OFFRES

ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES RÉSIDUS, CITÉ DE BEACONSFIELD POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER 1981 AU 31 DÉCEMBRE 1981

Des soumissions scellées pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus, Cité de Beaconsfield, pour la période du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981, délivrées en personne ou par la poste, adressées au Gérant, Beaconsfield, Québec, seront acceptées à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, jusqu'à 12 h 01, jeudi, le 20 novembre 1980. Les soumissions seront ouvertes à l'Hôtel de ville à 12 h 01, jeudi, le 20 novembre 1980 et les offres seront étudiées à l'Assemblée du Conseil municipal tenue à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, à 21 h 00, lundi, le 24 novembre 1980.

Le soumissionnaire devra pomper et transporter les résidus liquides de l'usine de traitement primaire située au 303A, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, soit 400,000 gallons de résidus par année. Les résidus devront être recueillis deux ou trois fois par semaine, tel que requis. La duré approximative du pompage pour un réservoir de 3,000 gallons est de 20 à 30 minutes.

Le soumissionnaire devra obtenir un endroit approuvé par le gouvernement, en dehors des limites de la Cité pour y déverser les résidus, cet endroit devra être identifié dans sa soumission, une copie de cette approbation devra être incluse dans la soumission et garantir un service continu. Les soumissionnaires doivent soumettre un prix unitaire pour l'enlèvement d'une charge de 3,000 gallons de résidus, ce prix devra être décomposé comme suit: le coût de l'élimination, le coût de l'enlèvement et du transport.

Le soumissionnaire devra inclure avec sa soumission une preuve d'assurances.

On peut obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec l'ingénieur M. E. Kelemen au numéro de téléphone: 697-4660.

Les soumissions reçues après 12 h 01, le 20 novembre 1980 ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Beaconsfield se réserve le droit d'accepter n'importe laquelle soumission ou de rejeter une ou toutes les soumissions s'il était jugé par elle qu'il en serait de son intérêt.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier
Hôtel de ville
303, boul. Beaconsfield
Beaconsfield, Québec H9W 4A7

Avis légaux - Avis publics

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 septembre 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 99897 CANADA LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15e jour de septembre 1980, sous le numéro 3107981. Ce 29e jour d'octobre 1980
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné par les présentes donné que Les Vêtements d'Enfants Punch Buggy Green Ltée., faisant affaires sous le nom et raison sociale de "Les Vêtements du Sport Marx (1980) Enr., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 22 octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3118594.

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec, sous le No 3119269, la Banque NATIONALE DU CANADA a rétrocédé et transféré de nouveau à VISTRO Inc. 2195 Masson, Montréal, Québec. Société de gestion, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 14 janvier 1977 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2754624.
Fait ce vingt-quatrième jour d'octobre 1980.
LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec, sous le no 3119270, la Banque NATIONALE DU CANADA a rétrocédé et transféré de nouveau à VISQUE INC, 8150 boulevard Industriel, Ville d'Anjou, Québec, manufacturiers des écrou tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 14 avril, 1978 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec sous le no 2877777.
Fait ce vingt-quatrième jour d'octobre 1980.
LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

PRENEZ AVIS QUE: M. Eldas Primeau résidant et domicilié à Ormstown, comté de Châteauguay, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à M. Michael Dinnigan résidant et domicilié à Ste-Clothilde, comté de Châteauguay, le permis M-500643 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 4 novembre 1980
2ème publication: 5 novembre 1980
3ème publication: 6 novembre 1980

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la garantie créée par l'acte de fiducie, d'hypothèques et de gage exécuté devant Maître Ernest Rashkovan, Notaire, le 11 décembre 1979 sous le numéro 3037430, enregistré au Bureau d'enregistrement de Shefford sous le numéro 257720 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 251322 en vertu duquel La Filature de Drummondville Ltée. a hypothéqué, nanti et grevé certains biens tels que plus amplement indiqué dans ledit acte, est devenue exécutoire et que le soussigné, agissant comme sous agent en vertu dudit acte de fiducie pour le détenteur de l'obligation et pour le fiduciaire, a pris possession de la propriété grevée, le tout selon les stipulations dudit acte de fiducie.
MONTRÉAL, le 3 novembre 1980
FREIDMAN & ASSOCIATES LTD.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la garantie créée par l'acte de fiducie, d'hypothèque et de gage exécutée devant Maître Ernest Rashkovan, Notaire, le 11 décembre 1979, enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 17 décembre 1979 sous le numéro 3037431, enregistré au Bureau d'enregistrement de Shefford sous le numéro 277723 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 251323 en vertu duquel THE BIELLESE TEXTILE CORPORATION a hypothéqué, nanti et grevé certains biens tels que plus amplement indiqué dans ledit acte, est devenue exécutoire et que le soussigné, agissant comme sous-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le détenteur de l'obligation et pour le fiduciaire, a pris possession de la propriété grevée, le tout selon les stipulations dudit acte de fiducie.
MONTRÉAL, le 3 novembre 1980
FREIDMAN & ASSOCIATES LTD.

AVIS

Avis est donné par les présentes que Viau Drive Yourself Inc., 5663 rue De Castille, à Montréal-Nord, P.Q., détenteur d'un permis portant le numéro 504238D001, région de Montréal, s'adressera à la Commission des Transports de Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LES PAYSAGISTES IZZO ET FRÈRES LTÉE., 4292 - 5ième Rue, Laval, P.Q., région de Montréal, le tout conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
George G. Sand
Procureur de l'acheteur requérant
Suite 802
1010 Ste. Catherine ouest,
Montréal, P.Q. H3B 3R5
Première parution: 5 novembre 1980
Deuxième parution: 6 novembre 1980
Troisième parution: 7 novembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-100227-804
JIM CALCE,
Requérant
-vs-
JANET BEAMISH,
Intimée

AVIS

L'intimée est par les présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces, ainsi qu'une copie de la requête pour garde d'enfant présentable le 5e jour de décembre 1980 à 9.30 a.m. dans la chambre 1608 de cette cour. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, ainsi qu'un jugement concernant la garde de l'enfant.
RONALD ACHIM
2020 rue University, Suite 1632,
Montréal, Québec
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-100092-802
JACQUES LÉVEILLÉ
partie requérante
-vs-
MONIQUE LAMOTHE
partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée Monique Lamothe est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 27 octobre 1980
registraire
Borenstein, Duquette, Brott & Tsimberis
avocats (code: # BB0848)
5311, ave. du Parc, 3e étage
Montréal, Québec, H2V 4G9
Tél.: 274-4486

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 16 septembre 1980 par lequel Hotel 786 Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré aux bureaux de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 3 octobre 1980, sous le no: 3113640.
Banque de Montréal, le 22 octobre 1980.

Avis est donné par les présentes donné que 100035 Canada Ltée., faisant affaires sous les nom et raison sociale de "Les Entreprises SAB", a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 1er octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3112908.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie FLAIR FABRICS LTD. constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 31ième jour d'octobre, 1980.
PASCAL, GARONCE, COHEN & DEVINE
Procureurs pour FLAIR FABRICS LTD.

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Motnréal, le 14 octobre 1980 sous le no. 3116463 d'un contrat de Transport et de Transfert Général de Comptes à recevoir, par lequel CHATEAU DE BOIS INC., a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à CHESHIRE CONSULTANTS LTD., corporation dûment constituée.
MONTRÉAL, le 30 octobre, 1980
CHESHIRE CONSULTANTS LTD.

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 15 octobre 1980 sous le no. 3116907 d'un contrat de Transport et Transfert General de Comptes à recevoir, par lequel Phillips Mills of Canada Ltd. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE, corporation dument constituée.
Montréal, le 31 octobre, 1980.
AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITEE

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la garantie créée par l'acte de fiducie, d'hypothèque et de gage exécuté devant Maître Ernest Rashkovan, Notaire, le 11 décembre 1979, enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 17 décembre 1979 sous le numéro 3037429, enregistré au Bureau d'enregistrement de Shefford sous le numéro 257722 et enregistré au Bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 251321 en vertu duquel MONTROSE WORSTED MILLS INC. a hypothéqué, nanti et grevé certains biens tel que plus amplement indiqué dans ledit acte, est devenue exécutoire et que le soussigné, agissant comme sous-agent en vertu dudit acte de fiducie pour le détenteur de l'obligation et pour le fiduciaire, a pris possession de la propriété grevée, le tout selon les stipulations dudit acte de fiducie.
MONTRÉAL, le 3 novembre 1980
FRIEDMAN & ASSOCIATES LTD.

PRENEZ AVIS que Maurice Brault, de St-Jean, PQ, à l'occasion de la cession de tout son système de transport, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer et maintenir son permis M-300214 en faveur de André Benoît, de Ste-Blaise, P.Q.
Vos requérants demandent de se prévaloir de l'article 2.58.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution.
1e publication: 6 novembre 1980
2e publication: 7 novembre 1980
3e publication: 8 novembre 1980
Brochu, Drolet & Lavoie
Par: Louis Lavoie, procureur
99, Place Charles Lemoyne
Suite 107
Longueuil, PQ J4K 4Y9

Avis est donné que Mme Jeannine Gagnon esqualité exécuteur testamentaire et/ou légataire universel s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer la moitié indivise du permis no. M-503603 D-001 Région: 06 antérieurement détenu(s) par feu M. J. Eugène Gagnon demeurant au 602 Rivière Nord à St-Eustache comté de Deux-Montagnes en faveur de la succession Mme Jeannine Gagnon laquelle demande également à transférer le ou les permis no. M-503603 D-001 en faveur de M. Alain Carrières demeurant au 3544 Baie St-Placide è St-Placide comté de Deux-Montagnes Région 06, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1
1ère publication: 4 novembre 1980
2ième publication: 5 novembre 1980
3ième publication: 6 novembre 1980

PERMIS — Règlement 19

PRENEZ AVIS QUE, URBAIN & CHARTRAND INC. détentrice du permis M-000123 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1980 au 15 avril 1981 tous les jours où peut de pratiquer le ski pour le transport de groupe de personne pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Montréal et Laval à St-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le CENTRE DE SKI ET DE DÉVELOPPEMENT MONT ST-SAUVEUR LTÉE qui garantie un revenu pour chaque autobus utilisé, pour chaque partie de jour d'utilisation.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & ASSOCIÉS
200 ouest, rue St-Jacques, #900
Montréal, Québec H2Y 1M1
PAR: Me Adrien R. Paquette/PROCUREUR
1ère publication: le 6 novembre 1980
2ème publication: le 7 novembre 1980
3ème publication: le 8 novembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-100091-804
JARAMILLO SOCORRO
partie requérante
-vs-
ROBERT GERVAIS
partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée Robert Gervais est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 27 octobre 1980
Borenstein, Duquette, Brott & Tsimberis
avocats (code: # BB0848)
5311, ave. du Parc, 3e étage
Montréal, Québec, H2V 4G9
Tél.: 274-4486.

Voir autres Avis légaux, en page 10

Avis est donné par les présentes donné que 100035 Canada Ltée. — Ltd. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Corporation de Factoring Mirabel Ltée à titre de garantie, par acte portant la date du 1er octobre 1980 et enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3112909.

AVis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que INDUSTRIE FABRICO (1964) LTEE, dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à BANQUE NATIONALE DU CANADA aux droits de La Banque Provinciale du Canada par acte daté du 13 novembre 1969 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2176618.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

BENETTIE INC.

Avis vous est par les présentes donné que la compagnie BENETTIE INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 24e jour d'octobre 1980.
ETTIE I. BENNETT
Secrétaire

AVIS

PRENEZ AVIS que, conformément aux dispositions de l'article 1571d du code civil le 24 octobre 1980, P. BELL, syndic de la proposition de A. Giguère Limitée et A. GIGUERE LIMITEE, compagnie ayant sa principale place d'affaires dans le district de Montréal, Province de Québec, ont cédé et transféré à 100688 CANADA LTEE tous ses comptes et dettes, présentes et futurs, sauf un compte à recevoir de Giguère Fourrures Chicoutimi Inc, et que ladite cession a été dûment enregistré à la Division d'enregistrement de Montréal le 29 octobre 1980 sous le numéro 3120722.
100688 CANADA LTEE

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON
DE CHARTE
"LIVE WELL REALTY CORP."

Avis est par les présentes donné que la compagnie LIVE WELL REALTY CORP., constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 20ème jour d'octobre 1980
LES PROCUREURS DE LA COMPAGNIE
KALMAN SAMUELS ET ASSOCIÉS

Prenez avis que Transport J.G. CHRISTIAN INC. 1315 rue Girard, St-Hubert J4T 1H3 s'adressera à la commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Transport par remorquage, pour tirer les remorques ou semi-remorques vides ou chargées, de Les Transports Gilles Robert Ltée., détentrice du permis no. M-305141, qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
Première parution: 5 novembre 1980
Deuxième parution: 6 novembre 1980
Troisième parution: 7 novembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-004070-802
JOCELYNE PELLETIER,
requérante
-c.-
JEAN LASANTE,
intimé

AVIS

L'intimé, Jean Lasanté est par les présentes avisé qu'une requête pour garde d'enfants sera présentée en Cour Supérieure, division de Pratique, chambre 16.12 au 10 est, rue St-Antoine à Montréal, le 4 décembre 1980 à 9 h 30 de l'avant-midi et veuillez agir en conséquence.
Montréal, le 27 octobre 1980
BENOIT GENDRONT
Procureurs de la requérante

PRENEZ AVIS que la requérante, TRANSPORT ANDRÉ BEAUCHAMP LTÉE, détentrice du permis M-508285-005, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à effectuer, par permis spécial, le transport de neige et de glace dans la région 10, entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.
La requérante demande de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1976) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.
Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
BÉLANGER, LECLERC
Procureurs de la requérante
1ère parution: 6 novembre 1980
2ème parution: 7 novembre 1980
3ème parution: 8 novembre 1980

Prenez avis que ROPIN INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander le renouvellement d'un permis de transport saisonnier, catégorie économique, règlement 19, pour l'année 1981 à savoir: pour le transport de plus de 4,000 personnes de Montréal à Lachute et de Hull à Lachute, à l'occasion du Marathon Canadien de Ski se tenant de Lachute à Hull. Sur le trajet Lachute à Hull, le transporteur devra faire la navette entre les dix stations de contrôle et les établissements où séjournent les skieurs en fournissant les services 24 heures par jour. Tous les véhicules devront être équipés d'une radio portative et le transporteur devra fournir 2 remorqueurs et 3 chasse-neige. Dates où le transport sera effectué: 13, 14 et 15 février 1981. L'exécution de ce transport requiert 55 autobus par jour. Demande en vertu de l'article 2.72.7 du règlement 2. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Me Pierre Delorme
Procureur de la requérante
1117 Ste-Catherine O., #923
Montréal
1ère publication: 5 novembre 1980
2ème publication: 6 novembre 1980
3ème publication: 7 novembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 550-05-000895-80
COMPAGNIE DU TRUST NATIONAL LTÉE,
demanderesse
-c.-
BOSHRA N. FELTAOUS,
défenseur

ORDONNANCE

Ordre est donné à M. Boshra N. Feltaous de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication de la présente ordonnance dans: "LE DEVOIR".
Prenez avis qu'une copie de l'avis de soixante jours a été déposée à votre intention au greffe de cette Cour du district de Hull.
Vous êtes de plus avisé(e) qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le (la) demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.
À HULL, ce 30 septembre 1980
(s) GÉRARD LACROIX
P.A.C.S.
LARIVIÈRE & ARCHAMBAULT, Avocats
511 Place d'Armes, # 700
Montréal, Qué.
H2Y 2W7
Tél.: (514) 849-7717

Prenez avis que Gilles Villemaire, 3425 Mont-Royal, app. 1, St-Hubert, permis no M-508272-001, demande à la Commission des transports du Québec, de lui émettre un permis spécial dans la région 10 pour transporter la neige durant la période hivernale 1980-81. Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 4 novembre 1980
2e publication: 5 novembre 1980
3e publication: 6 novembre 1980

AVIS DE RETROCESSION

La présente est pour aviser que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no. 3121117. La Banque Royale du Canada a rétrocédé et transféré de nouveau à A. Giguère Limitée, 787 Mont Royal Est, Montréal, tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 24 septembre 1978 et enregostré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le No. 2914206.
Fait ce 24ème jour d'octobre 1980

AVIS D'ENREGISTREMENT

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil, de l'enregistrement au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 octobre 1980 sous le no 3119324 d'un contrat de Transport et Transfert General de Comptes a recevoir, par lequel Texweave Textiles Ltd. a vendu, transféré, assigné toutes ses créances, comptes de livre et comptes à recevoir, présents et futurs, à AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED — LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE, corporation dûment constituée.
Montréal, le 30 octobre, 1980
AETNA FINANCIAL SERVICES LIMITED
LES SERVICES FINANCIERS AETNA LIMITÉE

Prenez avis que Charles Asselin du 49 rue St-Elzéard de la ville de Luceville, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: transport par remorquage pour tirer les remorques ou semi-remorques vides ou chargées, de: Les Transports Gilles-Robert Ltée détentrice du permis No: M-305141, qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
Première publication: 5 novembre 1980
Deuxième parution: 6 novembre 1980
Troisième parution: 7 novembre 1980

AVIS
ARTICLE 2.59.1 C.T.Q.

AVIS EST DONNÉ QUE Léo Péloquin du 42 St-Laurent, Repentigny s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander le transfert à Socachamp Ltée ayant son siège social au 3960 rue Prieur, à Montréal-Nord, de tous les droits, titres et intérêts se rattachant au permis M-501551-002, catégorie entrepreneur, région 10, y compris les droits de faire du camionnage en vrac conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2c). Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande peut le faire dans les cinq jours suivant la troisième publication du présent avis.
1re publication: 4 novembre 1980
2e publication: 5 novembre 1980
3e publication: 6 novembre 1980
RICHARD LA RUE, avocat
PROCUREUR DES REQUÉRANTS

Le requérant-cédant, R.R.F. Perrier Inc., domicilié à L'Annonciation, Cté. Labelle demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Rosario Martin, domicilié à R.R. 3 Mont-Laurier, Cité Labelle le permis portant le numéro: M-507146-00 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 07, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
L'Association Nationale Des Camionneurs Artisans Inc.
1600, rue Berri, suite 3007
Montréal, (Québec)
H2Y 1X1
Première parution: 4 novembre 1980
Deuxième parution: 5 novembre 1980
Troisième parution: 6 novembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-04-002833-805
DAME GINETTE COURTEAU,
Demanderesse
-vs-
ANDRÉ LAROCQUE
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, André Larocque, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, 24 octobre, 1980
(S) ARMAND BEAULIEU, P.A.
Me Françoise L. Plante
MES SAINT-AUBIN, LONDÉI
CHARBONNEAU & PLANTE
3509 est, de la Concorde, #207
Duvernay, Laval H7E 2C6

AVIS

Prenez avis que Edgar Service Co. Inc., voiturier-remorqueur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Quinn Freight Lines Inc., dans l'exploitation de son permis, suivant les clauses a) b) et c) du permis de Quinn Freight Lines Inc., portant numéro 17968-V, laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.
Durée du permis 364 jours.
Les requérants demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505, Sherbrooke Est, Montréal.
Corbeil, Groleau & DUFRESNE,
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec, H2Y 1K9
1ère publication: 6 novembre 1980
2ème publication: 7 novembre 1980
3ème publication: 8 novembre 1980

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-099811-808
LÉO FLANAGAN
requérant
-c.-
YVONNE FERNANDE SIMARD
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Yvonne Fernande Simard est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 27 octobre 1980
(s) RONALD CHASSÉ, P.A.
registraire
Me BENOIT GENDRON,
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
tél.: 381-2504

Une pension alimentaire n'est pas automatiquement déductible

fiscalité
par Yves Séguin

Cette chronique sur l'impôt est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Yves Séguin est avocat chez Beaudry, Bertrand et Associés de Hull.

Le nombre de divorces et de séparations connaît depuis quelques années une augmentation considérable.

Il n'est donc pas surprenant de constater le grand nombre de contribuables qui réclament la déduction d'une pension alimentaire payée au conjoint dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation.

J'en ai discuté à maintes reprises, mais devant la popularité du sujet et certaines questions reçues dernièrement, il me semble nécessaire d'y revenir.

En règle générale, le contribuable qui a l'obligation de payer une pension alimentaire à son conjoint peut en déduire le montant de son revenu en autant que certaines conditions soient respectées.

Le conjoint bénéficiaire devra inclure dans son revenu le montant reçu, car ici comme dans bien des cas, la loi reprend à l'un ce qu'elle donne à l'autre.

La première condition et non la moindre, exige que la pension alimentaire soit versée en raison d'un jugement ou d'une ordonnance d'un tribunal ou en raison d'un accord écrit de séparation.

L'accord écrit de séparation n'est pas défini par la loi, ce qui probablement explique pourquoi beaucoup de contribuables perdent leur déduction sur ce seul point.

Il est cependant très important de noter que l'accord de séparation doit être écrit et signé par les parties et stipuler que les époux vivront séparément. Notamment, le document doit mentionner explicitement le paiement de la pension alimentaire.

La correspondance échangée entre les conjoints ou les avocats ne constitue pas un accord écrit de séparation. De plus, les paiements effectués avant le jugement ou la conclusion de l'accord écrit de séparation ne sont généralement pas reconnus aux fins de la déduction.

Afin d'éviter cette situation, il est recommandé de signer l'accord écrit de séparation dès le début, même si des procédures de divorce seront entamées éventuellement. Ainsi, les sommes versées dès le début pourront être déductibles.

N'hésitez pas au préalable à soumettre votre accord écrit de séparation au ministère du Revenu afin qu'on vous confirme le droit à la déduction.

La condition suivante est probablement aussi la moins bien comprise. En effet, pour être déductible, la pension alimentaire doit être payée en versements périodiques.

Si la pension alimentaire est versée une fois dans l'année, sous forme d'une somme forfaitaire, elle ne sera pas déductible. Si par contre le même montant est réparti, disons en six versements, il sera déductible.

Étant donné que la pension alimentaire est une somme versée pour subvenir aux besoins du bénéficiaire, elle ne peut donc être déterminée à l'avance.

Il serait donc dangereux de stipuler qu'une somme de $15,000 par exemple sera payée en cinq versements de $3,000 chacun durant l'année, car malgré que les paiements soient périodiques, il n'est pas certain que la somme de $15,000 représente une pension alimentaire, étant donné que le montant est déterminé à l'avance.

Les époux qui ont l'intention de régler leurs différends par le versement d'un montant forfaitaire devraient tenir compte du fait que ce montant ne sera pas déductible pour le conjoint qui le paye, ni imposable pour le conjoint bénéficiaire.

De plus, la pension alimentaire doit être versée pour subvenir aux besoins du conjoint et/ou des enfants. Le bénéficiaire doit donc pouvoir en disposer selon ses besoins et non selon les exigences de celui qui paye.

Ainsi, la déduction pourrait être refusée dans le cas par exemple où la pension alimentaire est versée directement aux créanciers du conjoint bénéficiaire pour payer le loyer, l'hypothèque, les frais médicaux, etc... Il est donc préférable que la question alimentaire soit versée au conjoint.

Étant donné que les sommes versées a titre de pension alimentaire sont importantes, chacune des parties a donc intérêt à vérifier les incidences fiscales; le conjoint qui paye aura intérêt à déduire les sommes versées: au contraire, le conjoint bénéficiaire aura évidemment intérêt à recevoir les sommes en franchise d'impôt...

Massey-F. perdra $112 millions au dernier trimestre

TORONTO (PC) — Un porte-parole de Massey-Ferguson a confirmé des informations, que la compagnie estime ses pertes pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre à $US 112 millions.

M. Peter Lowry, directeur des relations publiques, a dit hier dans une interview que ces informations publiées, appuyées sur un document confidentiel préparé par Massey à l'intention de ses prêteurs, sont exactes.

Selon ces rapports, la grande entreprise de machines agricoles, qui a une dette de $2.65 milliards, perdra environt $175 millions durant l'exercice 1980.

Mais dans le document de 122 pages destiné aux quelques 250 banquiers nord-américains et européens de Massey, la compagnie déclare qu'elle pourrait réaliser de gros profits au cours des prochaines années si elle pouvait réunir les fonds appropriés.

Massey cherche à obtenir le concours des banques pour une opération de refinancement se chiffrant à $700 millions canadiens, garantie en partie par les gouvernement fédéral et ontarien, qui permettrait de convertir une portion de la dette en capital-actions. La compagnie demande aussi de plus grandes facilités pour ses emprunts à long terme.

Le rapport de Massey, qui est daté du mois d'octobre, prévoit un redressement à partir de l'exercice 1981 et une croissance soutenue jusqu'en 1983. La compagnie fonde ses espoirs sur l'amélioration des marchés, la maîtrise des coûts et le lancement de nouveaux matériels.

Dow Chem. achètera R. Merrell

La compagnie chimique Dow Chemical a annoncé son intention de racheter le laboratoire pharmaceutique Richardson Merrell pour une valeur de $260 millions.

Dow Chemical compte devenir ainsi l'une des principales sociétés mondiales de produits pharmaceutiques, avec des ventes annuelles atteignant dans ce secteur $800 millions. La compagnie chimique doit acquérir également la marque Merrell et compte investir $80 millions par an dans la recherche et le développement.

ÉTUDES
RECHERCHES
ANALYSES ET ÉVALUATIONS
CONSEILS ET PERFECTIONNEMENT

CÉRAC
CABINET CONSEIL EN ADMINISTRATION ET AFFAIRES PUBLIQUES

Nicole Gauthier

Jean-Paul L'Allier et ses associés, Georges Dragon, Francine C. Boivin et Michel Côté sont heureux d'annoncer l'arrivée de Nicole Gauthier chez CERAC INC. à titre de conseillère en communication.

Nicole Gauthier compte une dizaine d'annécs d'expérience dans ce domaine. Après des études en relations publiques à l'Université de Montréal, elle a notamment oeuvré dans les milieux du loisir et, plus récemment, en consultation chez Communications et Ressources Michel Capistran et chez Ediscom.

CERAC INC. est un cabinet-conseil qui travaille à la conception, à l'évaluation et éventuellement à la mise en place de politiques, stratégies et programmes en communication et en administration. Ses services s'adressent aux associations et à la direction des entreprises privées, publiques et para-publiques.

CERAC INC. a ses bureaux à Québec et à Montréal.

À VENDRE
Bureau de comptable agréé
volume d'affaires: $200 000
Personnel d'expérience,
local bien situé
financement possible
Inf: Louis Provost 381-7792

Au Chalet Suisse

Si vous allez à Québec, laissez-vous séduire par l'originale cuisine helvétique.

Venez savourer en plein coeur du Vieux-Québec l'une de nos délicieuses spécialités: l'onctueuse Fondue suisse, la fameuse Raclette Valaisanne, ou goûtez à nos grillades de choix et nos excellents fruits de mer!

Bien entendu, la carte American Express[R] est toujours la bienvenue!

Au Chalet Suisse,
26, rue Sainte-Anne, Vieux-Québec
Réservations: (418) 694-1321

La carte American Express.
Ne sortez pas sans elle.[MC]

Sortez en grand

VERS LES FJORDS, KLM.
Car c'est le moyen pratique de s'y rendre.

De Montréal, il est tellement facile de se rendre en Scandinavie avec KLM et ses correspondances bien planifiées à Schiphol, Amsterdam, l'aéroport le mieux conçu du monde pour les gens d'affaires. KLM vous mène à six destinations d'Europe du Nord: Copenhague, Stockholm, Göteborg, Oslo, Stavanger et Helsinki. Et en choisissant la classe affaires de KLM, vous serez servi à souhait: comptoir d'enregistrement particulier, places de choix et services spéciaux à bord. KLM... Pour aller rapidement de Montréal à la Scandinavie.

KLM
La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance

«L'affaire Coffin», chez Domino

Jacques Hébert poursuit son combat

par Clément Trudel

Se hisser au rang de Jules Fournier. Avec la verve d'un Arthur Buies, et des accents de Zola. Voir sans cesse se rouvrir les plaies jamais cautérisées que lui ont valu l'affaire Coffin. C'est ce qui arrive à Jacques Hébert, qui n'a vraiment pas de ferme propos. Suffit: «Cet animal est dangereux; quand on l'attaque, il se défend», commente-t-il. C'est ce qu'il ressent, 24 ans apres la mort du prospccteur gaspésien Wilbert Coffin, pendu. Il n'est pas sûr que Coffin ait tué les trois touristes américains; la conviction ferme de Hébert était que *Coffin était innocent* (titre de son livre paru en 1958 — il s'en vendit 12,000 exemplaires). Le polémiste a récidivé en 1963 avec *J'accuse les assassins de Coffin* dont on vendit 46,000 exemplaires.

On sait la suite. Cité pour outrage au tribunal, Hébert fut arrêté à son bureau des éditions du Jour et passa trois jours à la prison de Québec, puis fut autorisé à en sortir sur cautionnement de $1,000. La Cour d'appel l'acquittera de cette accusation.

Paraîtra plus tard le rapport de la Commission d'enquête sur l'affaire Coffin (enquête Brossard), 15 ans plus tard un film de Jean-Claude Labrecque devient un nouveau brandon de discorde autour duquel s'agitent les fleurets, se lancent les pièces à charge et se vident les encriers de défenseurs d'une certaine justice et ceux de citoyens inquiets que la Justice soit considérée comme une intouchable nonlépreuse.

Dernière pièce, fourbie en vitesse dans cet arsenal politico-judiciaire: *L'affaire Coffin* que Domino, une filiale de Sogides, lançait mardi. Il s'agit en fait d'une réédition de *J'accuse les assassins de Coffin* précédée d'une «petite autopsie de l'affaire» et suivie de «trois jours en prison», ce pamphlet que Jacques Hébert écrivit en prison (février 1964) à Québec.

Partial? L'auteur ne s'en défend point. Jacques Hébert regrette seulement de ne pas pouvoir se permettre de reprendre une à une les données de *J'accuse* et les passages où le juge Brossard l'accable et l'accuse de vouloir saborder l'édifice de la Justice, comme membre d'une «mafia intellectuelle» honnie.

«Mes critiques les plus féroces pourraient reconnaître que j'ai peut-être commis des erreurs mais que malgré tout, même si j'ai blessé des personnes, dans bien des cas avec raison... j'ai beaucoup souffert, j'ai enduré, on m'a bafoué des mois et des mois dans la presse sur la foi du rapport Brossard» que Hébert n'a lu que dernièrement, s'étant contenté de le lire, quatre mois durant, dans la mimique et les propos du président de la commission d'enquête.

Aujourd'hui, dit Hébert, la justice est infiniment mieux garantie des erreurs et des excès qu'elle ne l'était sous le régime Duplessis, qui avait développé sa méthode pour manipuler l'appareil judiciaire... mais il fait savoir qu'avant lui le régime Taschereau n'était pas exempt de blâme. Sous Duplessis, la Police Provinciale était carrément odieuse, enchaîne-t-il, en rappelant la grève d'Asbestos, les tracasseries créées aux Témoins de Jéhovah, etc.

À l'époque, la plupart des causes visant à sauvegarder les droits fondamentaux

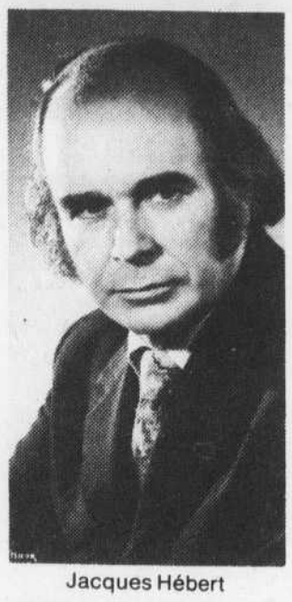

Jacques Hébert

étaient perdues devant nos tribunaux et il fallait souvent des avocats anglophones comme Frank Scott pour appuyer ces causes rappelle Hébert. Consolation de ce journaliste de combat: l'affaire Coffin a tout de même été à l'origine de modifications à beaucoup de lois «et ce qui est arrivé à Coffin ne pourrait plus arriver».

Plus préoccupé aujourd'hui de l'implication du Canada dans le Tiers Monde que de croiser le fer autour du cercueil de Coffin, Jacques Hébert prépare pour décembre un petit volume où il réunira le point de vue de Maurice Strong (premier président de l'ACDI) et le sien sur le dialogue Nord-Sud et sur les voies ouvertes à un développement moins cahotique dans le monde.

Du temps qu'il se débattait pour prouver l'innocence de Wilbert Coffin, Hébert avait comme avocats, entre autres, Pierre-Elliott Trudeau et Raymond Daoust; le mot de présentation à son pamphlet *(Trois jours en prison)* était de Gérard Pelletier.

En prison il se retrouve peiné d'être astreint, en théorie, à ne lire «que les quotidiens de Québec, ceux-là, en somme, qui baillonnent leurs journalistes et s'écrasent allègrement devant le Pouvoir, quel qu'il soit». C'était en 1964 et le Samedi de la Matraque allait provoquer au Soleil, fin 1964, des remous importants dont la source furent les directives-baillon, plus tard retirées, que la Direction avait concoctées pour éviter de gâcher une autre visite de la Reine.

Et si *L'Affaire Coffin* vous donne le goût de connaître l'autre côté de la médaille, prière de consulter, chez l'Éditeur officiel, le *Rapport de la Commission d'enquête Brossard sur l'affaire Coffin* que Hébert continue de qualifier de «drôle d'enquête» puisque les gens qu'ils mettaient en cause dans *J'accuse* étaient maintes fois les plus crédibles aux oreilles du juge Brossard.

The Canadian Brass, un quintette à succès

par Gilles Potvin

Avec ses cinq instruments rutilants plaqués or, 24 carats, faits sur mesure et qui renvoient dans la salle le reflet brillant des éclairages, le quintette de cuivres qui a pour nom The Canadian Brass pourrait symboliser aujourd'hui un phénomène plutôt rare dans la musique sérieuse au Canada: le succès.

À ses débuts en 1970, The Canadian Brass ressemblait à bien d'autres ensembles du genre et jouait très sérieusement un répertoire non moins sérieux et créait plusieurs oeuvres de compositeurs canadiens. Mais ses membres, aussi astucieux et pleins d'idées qu'ils sont excellents virtuoses, ont vite compris qu'il fallait s'y prendre autrement pour faire la conquête des auditoires. Peu à peu, ils ont transformé leur performance en un genre hybride de concert-spectacle qui s'adresse à l'auditeur-spectateur moyen, dans lequel musique et comédie font bon ménage.

Devenu une véritable industrie, The Canadian Brass parcourt le monde avec son répertoire, ses instruments et ses accessoires, son stock de microsillons et de posters qu'il offre candidements à son public avec... les autographes de ses membres.

À l'affiche pour deux soirs à la salle Wilfrid-Pelletier dans le cadre d'une tournée canadienne commanditée par Seagram, The Canadian Brass a réuni mardi un auditoire passablement nombreux qui en a visiblement eu pour son argent. Après un premier groupe consacré aux «greatest hits» de Pachelbel, Purcell, Gabrieli et J.S. Bach, habilement arrangés par Frederic Mills, The Canadian Brass s'est tourné vers le jazz avec un pop-pourri Fats Wallers puis vers l'opéra, présentant des extraits de *Carmen*. Au plan purement instrumental, l'exécution est irréprochable car les trompettes Ronald Romm et Frederic Mills, le cor Graeme Page, le trombone Gene Watts et le tuba Charles Daellenbach demeurent les virtuoses remarquables que l'on a connus. Romm et Daellenbach prennent momentanément la vedette, le premier avec les variations sur le *Carnaval de Venise* et le second avec le *Vol du bourdon*.

Toute la seconde moitié du programme est consacrée à un «opéra» pour quintette de cuivre composé expressément pour le groupe par Peter Sickele, le célèbre compositeur-humoriste américain, créateur de P.D.Q. Bach. *Hornsmoke* est un genre de western lyrique dans lequel les voix sont remplacées par les cuivres. Il s'agit d'une successions d'épisodes rappelant certaines séances de collège. L'oeuvre donne cependant l'occasion aux cinq instrumentistes d'exécuter avec brio une musique plutôt banale qui ne laisse absolument aucun souvenir. Fort heureusement, les costumes et les blagues visuelles réussissent à meubler quelque peu un désert aussi aride que celui décrit par le narrateur.

Les échos de la capitale

Pour la deuxième année consécutive, *«Québec en chansons»* lance une invitation à la relève. Fidèle à ses objectifs de promotion et d'encouragement à l'égard de la jeune chanson québécoise, le concours, encore une fois, permettra aux finalistes de se produire sur la scène du Grand Théâtre de Québec. L'événement aura lieu le 16 avril 1981. D'ici là, il y a période d'inscription jusqu'au 15 décembre, des auditions préliminaires à la mi-janvier et des finales publiques en février et en mars. Le concours est ouvert à tous les interprètes et auteurs-compositeurs-interprètes, quel que soit le genre musical au sein duquel ils évoluent. Cette année, les noms de Raymond Lévesque et Luc Plamondon seront associés à «Québec en chansons». Le premier assurera la présidence d'honneur du gala et le second sera président du jury. Les formulaires d'inscription sont présentement disponibles à Québec: au Grand Théâtre et à CHOI FM; à Rimouski: à CFER TV; à Ville de Laval: à CKLM.

■

Dans le cadre de sa nouvelle série «culture et créativité», le Musée du Québec organise cet automne des conférences-causeries avec des artistes oeuvrant dans tous les domaines: littérature, architecture, cinéma, danse, musique etc... Au programme, en novembre, trois rencontres qui débuteront le cinq de ce mois avec «Monuments et constructions: oeuvres récentes», une conférence de M. Melvin Charney. Artiste, architecte et professeur à l'université de Montréal, M. Charney est connu, entre autres, pour sa participation à Corridart. Le 19, le Musée accueillera Pierre Léon Tétreault qui présentera un exposé intitulé «Joie sacrée... équivalences graphiques et picturales». Pour clôturer la série de cet automne, Nil Parent fera la démonstration de montages électroacoustiques de certaines de ses oeuvres dont sa toute dernière création, une symphonie pour grand orchestre et choeur. Les 26 novembre et 3 décembre à l'amphithéâtre du centre administratif G.

■

Jusqu'au 9 novembre au bar L'Empire de l'Hôtel Clarendon, un spectacle de chansons et de «blues» avec Louise Cloutier et Benoit Bolduc. Entrée libre.

H. de B.

Subventions à l'artisanat

QUÉBEC — Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a autorisé le versement de subventions totalisant $45,000 à des organismes oeuvrant au niveau de l'artisanat et des métiers d'art.

Les organismes bénéficiaires sont: l'Atelier de céramique Julien, de Sainte-Foy, ($9,000); le Centre des arts visuels, de Montréal, ($15,000); le Centre de céramique poterie Bonsecours, de Montréal, ($19,000), et; l'Association Tapisserie-Outaouais, de Hull, ($2,000).

LA BOÎTE À ÉCHOS

À la Salle Claude-Champagne, vendredi (20 h 30) le pianiste André Laplante ouvre la saison 1980/81 des «Grands concerts» de CBF-FM. Le récital comprend des oeuvres de Haydn, Chopin, Ravel et Liszt.

■

Samedi à 17 h le groupe Musica Camerate de Montréal donne un concert que la radio FM de CBC diffusera en janvier 1981. Les pièces jouées sont de Bartok, Kodaly, Liszt et Von Dohnanyi.

■

Le guitariste Carlos Montoya se produira à la Place des Arts un seul soir, le dimanche 16 novembre. Interprète de la musique flamenca, Montoya fut l'un des premiers à se produire en concert dans ce qui était considéré comme un genre mineur. L'artiste a prouvé qu'il pouvait être créateur et atteindre à une qualité que le public a appréciée au fil des ans.

■

Au 42 Ouest Avenue des Pins, «Parachute» (revue d'art contemporain) continue de présenter des performances. Après Joan La Barbara (1er novembre) et Elizabeth Chitty (3 nov.) ce sera à Bruce McLean (8 novembre) de donner *Possibly a Nude at the Coal Bunker*. Les 10 et 12 novembre, Laurie Anderson et Stuart Brisley prendront l'affiche et, le 27 novembre, Bob Wilson sera là avec *Ouverture for the 4th Act of Deafman's Glance*.

■

L'Atelier continu (1200 Laurier, Montréal) présentera du 19 au 30 novembre un «Cri du coeur», avec Léo Munger chantant Edith Piaf: 26 succès.

"LA VIE APRÈS LA MORT"
Magistrale conférence audio-visuelle par l'Égyptologue:
ANUBIS SCHENOUDA
TOUTE LA SCIENCE DE L'INITIATION basée sur des documents originaux et précieux.
Auditorium LE PLATEAU
3700 Calixa Lavallée, Montréal.
Les billets seront en vente au Plateau avant les spectacles.
Information: 334-7268

DouDou Rockhead
Le Paradis de...
La plus célèbre club de Montréal avec 30 ans d'existence
1252 St-Antoine, w.
875-6227, 875-6232, 861-0657
Roue Doudou Boicel Productions Inc.
Présente
ce soir à dimanche 9 novembre
TITO PUENTE un roi de la salsa
CARLOS PATATO VALDES conga
JOHNNY RODRIGUEZ bongo et percussions
ALFREDO DE LA FE violon
EDDIE MARTINEZ piano
JOE SANTIAGO bass
à venir
BIG MAMA THORNTON chanteuse de blues
11 au 16 novembre
EARTHA KITT chanteuse de broadway
25 au 30 novembre

Claude Dubois ...tel quel!
Le samedi 15 NOV. à 19h30
BILLETS de 8.50 à 12.50
UNE PRODUCTION DE SPECTRA SCENE LTÉE
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

POUR TOUS
LA BANQUIÈRE
UN FILM DE FRANCIS GIROD. MUSIQUE DE ENNIO MORRICONE
st-denis 2 1590 RUE ST-DENIS 845-3722
desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141
ASTRE 4 ST-LÉONARD 322, BOUL. LAURENTIEN 327-5031

POUR TOUS
La Maladie de Hambourg
un film de PETER FLEISCHMANN
Helmut Griem . Carline Seiser . Arrabal
Dès DEMAIN! desjardins 1
BASILAIRE 1 288-3141

Les personnages sont vrais et le récit bien mené.
POUR TOUS
LES PETITES FUGUES
12:40 15:20 18:00 20:40
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

SPECTRA SCÈNE présente
PAUL PICHÉ
JEUDI 13 ET VENDREDI 14 NOVEMBRE À 20H 30
BILLETS 7.50 8.50 9.50
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

L'OFFICE NATIONAL DU FILM PRÉSENTE

DE GRÂCE ET D'EMBARRAS
Un film de Marcel Carrière
Aux portes de la ville... deux îles d'hier bousculées par aujourd'hui
Le vendredi 7 novembre à 15h00
et le lundi 10 novembre à 19h30
au Centre d'essai Conventum
1237 rue Sanguinet, Montréal
dans le cadre du 9e Festival international du nouveau cinéma
Office national du film du Canada
National Film Board of Canada

GIANCARLO GIANNINI
DE RETOUR À L'ÉCRAN
DANS UNE COMÉDIE ÉPICÉE!
18 ANS Adultes
DES DEMAIN

Good News
(version originale Italienne, sous-titres Anglais)
GIANCARLO GIANNINI | ANGELA MOLINA | AURORE CLEMENT | PAOLO BONACELLI | OMBRETTA COLLI
PLAZA ALEXIS NIHON - 3 ATWATER - ETAGE MODES
3h stationnement $1.25 931-3313
5.15 - 7.15 - 9.15.
(DERNIER JOUR: "SOME- WHERE IN TIME").

LA PALME D'OR DU FESTIVAL DE CANNES 80
UN FILM D'AKIRA KUROSAWA
POUR TOUS
KAGEMUSHA
L'OMBRE DU GUERRIER
GEORGE LUCAS et FRANCIS FORD COPPOLA présentent
un film d'AKIRA KUROSAWA • une production TOHO-KUROSAWA
KAGEMUSHA "L'OMBRE DU GUERRIER" avec TATSUYA NAKADAI et TSUTOMU YAMAZAKI
et avec KEN-ICHI HAGIWARA
productrices exécutifs AKIRA KUROSAWA et TOMOYURI TANAKA • mis en scène par AKIRA KUROSAWA
écrit par AKIRA KUROSAWA et MASATO IDE • musique de SHINICHIRO IKEBE • assistante de M. Kurosawa pour la version internationale AUDIE BOCK
Distribué par TWENTIETH CENTURY FOX
DÈS DEMAIN!
Le PARISIEN 1
480 STE-CATHERINE O. 866-3856
V.O. JAPONAISE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
12.30, 3.20, 6.10, 9.00

Un coin de Belgique à Québec

La Maison de la Francité

par Hélène de Billy

QUÉBEC — Dominant la Place Royale, la succursale québécoise de la Maison de la Francité constitue la seule délégation étrangère de cet organisme. La maison-mère, qui a son siège à Bruxelles, se doit avant tout de défendre la langue et la culture françaises dans son pays d'origine. Mais elle a pour mission également d'établir des liens culturels avec les autres communautés francophones. Ce dernier objectif devait préluder à l'ouverture d'une Maison de la Francité en terre québécoise.

Chargée de faire connaître la réalité wallone et bruxelloise aux gens d'ici, la Maison se veut une vitrine de l'expression culturelle des communautés francophones de Belgique.

Dynamique, la Maison de la Francité est autre chose qu'un salon pour réunions mondaines. Ouverte au grand public, elle offre plutôt des activités destinées à éveiller l'intérêt des Québécois pour leurs cousins du plat pays.

Ainsi aux lendemains de l'inauguration, on a présenté une exposition sur le millénaire de la ville de Bruxelles, la même qui avait été montrée dans la capitale belge à l'occasion des festivités qui ont entouré cet anniversaire. Tout dernièrement, il y a eu des récitals de poésie et, pour les semaines à venir, la directrice-animatrice de la Maison de la Francité à Québec, Madame Monique Jolin, annonce la tenue d'une exposition sur la presse de la langue française hors de France, une exposition qui a déjà fait la tournée des musées et des centres culturels en Europe et aux États-Unis.

L'association sans but lucratif (tel est le statut de l'organisme) met également à la disposition du public quelques films de même qu'une discothèque et une bibliothèque. Si la phonothèque ne dispose pas encore d'une collection impressionnante, la bibliothèque, quoique modeste, comporte des titres intéressants. Outre les ouvrages sur le patrimoine wallon et bruxellois, on peut y trouver des parutions récentes pratiquement introuvables en librairie. Il est possible de consulter ces volumes sur place, aux heures d'ouverture du centre.

À Québec, la Maison de la Francité a ouvert ses portes le printemps dernier. Depuis lors, le drapeau aux couleurs de l'emblème de la communauté francophone de Belgique, le coq rouge sur fond jaune, flotte à la devanture du 72 Côte de la Montagne où l'association a élu domicile. Malheureusement l'initiative a tardé à se faire connaître. La date prévue pour l'inauguration y est sans doute pour quelque chose. Fixée au 20 mai, on la reporta bien de deux jours pour éviter de passer inaperçu à travers tout le débat référendaire, mais en dépit de celà l'événement fit peu de bruit: la presse québécoise ayant à ce moment là d'autres chats à fouetter.

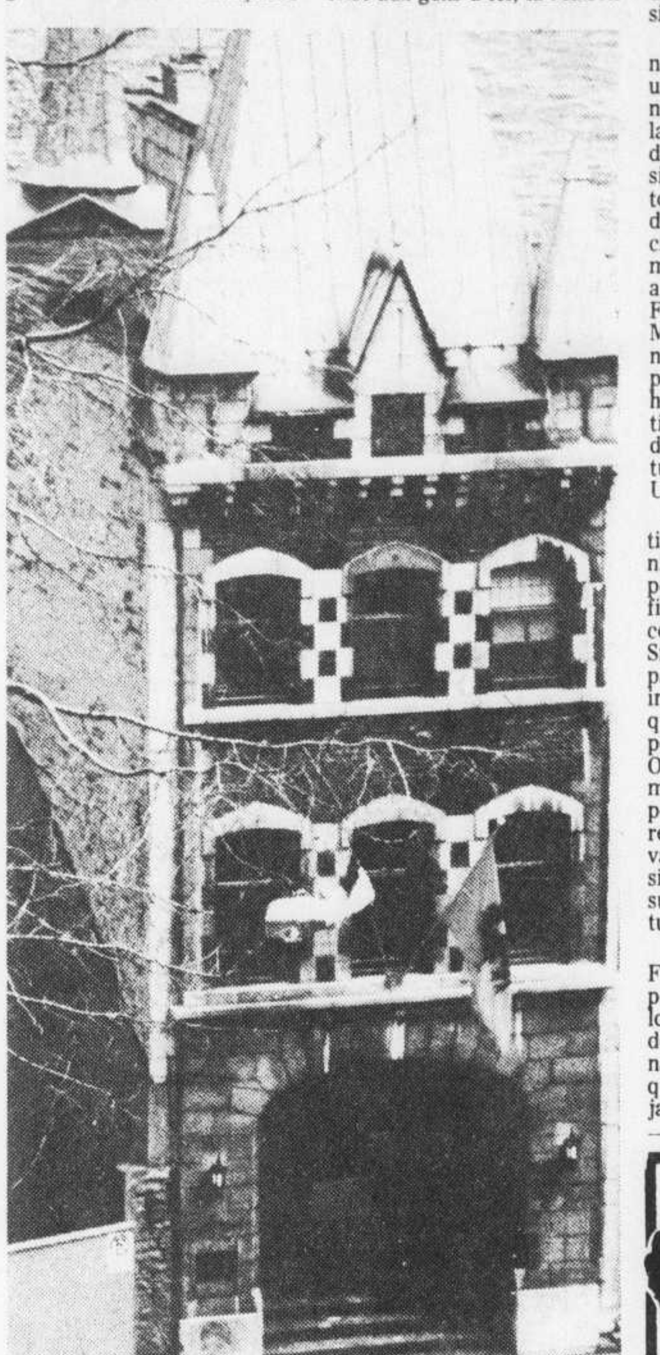

La Maison de la Francité, à Québec.

Le père de Spirou primé

STOCKHOLM (AFP) — L'Académie suédoise de la bande dessinée a décerné son prix annuel au dessinateur belge André Franquin, le père de Spirou et de Gaston la gaffe.

Ce Nobel de la bande dessinée qui, contrairement aux vrais Nobels, ne comporte aucun avantage financier pour ses lauréats, a été fondé dans les années soixante par des amoureux suédois de la B.D. qui souhaitaient consacrer le *sérieux* de ce mode d'expression. Il est décerné par une académie de 18 membres, composée de dessinateurs, de journalistes et d'écrivains. La récompense, appelée «Prix Adamson», du nom d'un classique de la bande dessinée en Suède, consiste en une statuette.

L'Académie a également couronné le dessinateur français Jean Giraud pour sa série des *Aventures de blueberry*, une sorte de western en bandes dessinées.

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.

présente

Murray Perahia

Pianiste

Fantaisie en ré mineur, K. 397	MOZART
Rondo en ré majeur, K.485	
Polonaise en do mineur, Op. 40, No. 2	CHOPIN
Valse en la mineur, Op. 34, No. 2	
Valse en fa majeur, Op. 34, No. 3	
Ballade en fa mineur, Op. 52	
Huit improvisations sur des chants paysans hongrois, Op. 20	BARTOK
Quatre impromptus, Op. 90	SCHUBERT

17 NOVEMBRE, 20h30

Billets: $7, $9, $12, $15. En vente: Place des Arts et Montreal Trust PVM.

CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. **Renseignements: 842-2112**

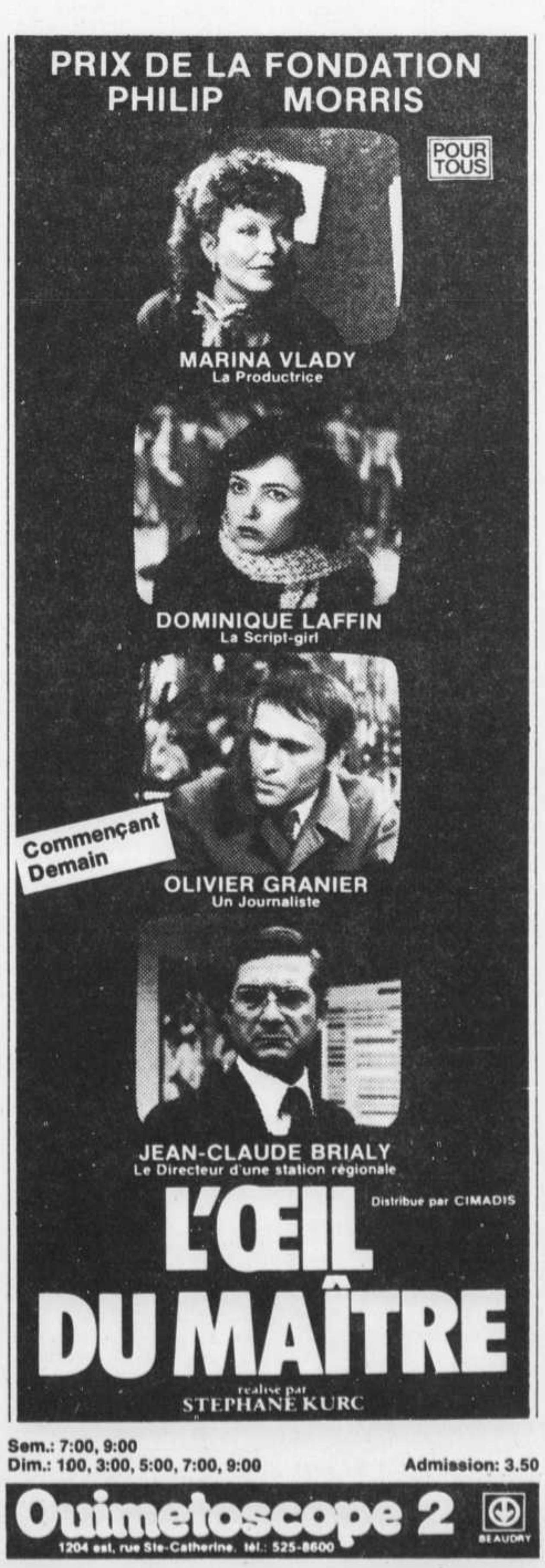

TÉLÉVISION

2 CBFT

- **8.55** Ouverture et horaire
- **9.00** En mouvement
- **9.15** Les 100 tours de Centour
- **9.30** Animagerie
- **9.45** Tam Tam
- **10.00** Magazine-Express: "Tabac ou santé" avec Jean-François Montreuil, étudiant, "Psychologie" avec le Dr Louise Ethier, psychologue clinicien.
- **11.00** Au fil de la semaine: Inv.: Noëlla Desjardins, responsable de la chronique des voyages à La Presse.
- **11.30** Wickie Dessins animés
- **12.00** Le téléjournal
- **12.05** Midi plus
- **13.30** Bobino
- **14.00** Réplique de l'opposition
- **17.00** Les Pierrafeu
- **17.30** Du neuf au zoo La série nous montre ce qui se passe dans les zoos du monde et que le visiteur ne peut voir.
- **18.00** Ce soir
- **19.00** Jamais deux sans toi Téléroman de Guy Fournier
- **19.30** Boogie-Woogie 47 Téléroman de Claude Jasmin.
- **20.00** Les grands films: "L'âge de cristal" (Américain 1976) Science-fiction réalisée par Michael Anderson, avec Michael York, Jenny Agutter, Richard Jordan, Peter Ustinov et Farrah Fawcett-Majors.
- **22.00** Le travail a la chaîne: Inv.: Hélène Loiselle, Jean-Guy Moreau, Louise Deschâtelets et Robert Arcand.
- **22.30** Téléjournal
- **23.00** Les nouvelles du sport
- **23.20** Télex arts
- **23.30** Télémag Historique des lois sur les langues au Québec suivi d'une table ronde avec un représentant de la communauté anglophone, un représentant de la communauté italienne, le ministre Francis Fox et le ministre Camille Laurin. — Entrevue réalisée à New York avec le journaliste et écrivain Oriana Fallaci.
- **24.35** Cinéma: "Banacek: La croix de Makère" (Américain) Drame réalisé par Daryl Duke, avec George Peppard, Broderick Crawford, Louise Sorel et Gordon Pinsent.
- **2.00** Le téléjournal

10 CFTM

- **7.25** Horaire CFTM
- **7.30** Les p'tits bonshommes
- **8.00** Première heure: "Analyse des éditoriaux", "La vie artistique", "La météo", "Les affaires de la bourse", "La route de nuit".
- **9.00** A la bonne franquette Inv.: Noël Pasquier, chef-cuisinier.
- **9.30** Votre amie Suzanne: "Un amour de livre", "Un décor à vivre", "Ambiance", "Des mots et des idées toutes faites".
- **11.00** Fanfan Dédé
- **11.30** Les p'tits bonshommes
- **11.45** Les satellpopettes
- **12.15** Le dix vous informe
- **12.30** Ciné Quiz: "Drôle de solitude" (Américain 1975) Drame réalisé par Jud Taylor, avec Hal Holbrook, Barbara Rush, Margot Kidder et Michael Constantine
- **14.30** Janette veut savoir: "Qui sont ceux qui commettent les attentats à la pudeur"
- **15.30** Services à la communauté
- **16.00** Pierre Popotame
- **16.30** Jinny
- **17.00** Les tannants
- **18.00** Le dix vous informe
- **18.30** Chips
- **19.30** Que sera sera
- **20.30** Le hockey du jeudi soir: "Les Canadiens de Montréal visitent les Red Wings de Détroit"
- **22.29** La quotidienne
- **22.30** Nouvelles TVA
- **23.00** Les sports
- **23.25** Ciné-détente: "La guere des monstres" (Japonais 1966) Drame d'horreur réalisé par Inoshiro Honda, avec Russ Tamblyn, Kimi Mizumo Kengi Sahara, et Jun Tazaki.
- **1.00** Fermeture.

17 RADIO-QUÉBEC

- **10.00** Le marché aux images Films documentaires à l'intention des enfants.
- **11.00** Readalong, write on, think about Émissions du ministère de l'Éducation destinées à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
- **11.30** Parlez-moi Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le français.
- **12.00** N'ajustez pas votre appareil Cette émission de "radio" télévisée fournit aux téléspectateurs, un complément d'information dans les domaines de la culture, de l'éducation permanente, de la science et fait connaître les organismes qui sont au service du grand public.
- **13.30** Le marché aux images Films documentaires pour les jeunes.
- **14.30** Sunrunners Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
- **14.45** Les Oraliens
- **15.00** Visage "Alfred Rouleau". Président du mouvement Desjardins et apôtre du coopératisme, M. Alfred Rouleau s'intéressa également à la politique, à l'époque du Bloc Populaire.
- **15.30** Droit de parole Avec la participation du public, les animateurs Mathias Rioux et Jean Cournoyer abordent différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois.
- **16.30** C'est arrivé à Hollywood: "Poursuites" Une série d'émissions qui nous fait revivre les meilleurs moments du cinéma hollywoodien.
- **17.00** National Geographic: "La descente du Yukon". L'odyssée de quatre hommes qui entreprenaient en 1977 la descente de ce fleuve long de 3000 km.
- **18.00** Passe-Partout Canelle et Pruneau convient les enfants de trois à six ans au rendez-vous de la gaieté et de la fantaisie.
- **18.30** La montagne de feu. Série produite par la télévision néo-zélandaise qui relate les aventures de quatre adolescents, dans une station touristique de Nouvelle-Zélande, au début du siècle.
- **19.00** L'opéra sauvage "Le chemin vers la mer". Frédéric Rossif s'est rendu au nord de l'Inde où vivent la grue autigone et les éléphants domestiques.
- **20.00** Écoute donc quand j'te parle Une dramatique qui permet aux parents de mieux comprendre les multiples facettes, du monde des jeunes de 15 à 18 ans.
- **20.30** All you need is love Série qui raconte l'histoire de la musique du 20ième siècle.
- **21.30** Chacun son tour: "Une piste pour le plein air". La vie des Québécois dans les différentes régions de la province. Ce soir, une émission qui nous parvient du centre du Québec et qui nous fait connaître les efforts déployés par certains citoyens afin de doter cette région d'une piste de plein air.
- **22.00** Robert Garry raconte Globe-trotter émérite, Robert Garry raconte à l'aide de films les expériences vécues au cours de ses nombreux voyages.

99 TVFQ (Câble)

- **9.30** "A quoi joue-t-on en France?" "Les joutes setoises" "Croque-vacances". Infos-magazine: "Le sculpteur sur bois".
- **10.15** La preuve par treize Télé-feuilleton de Michèle Ressi: avec F. Nocher, S. Azema, A. Julien et J. Verdier.
- **10.30** Midi-première Inv.: Christophe et Murray Head.
- **11.00** Des chiffres et des lettres
- **11.30** Aujourd'hui madame: "Les infirmières", Quatre téléspectatrices, infirmières en activité, évoquent les difficiles conditions dans lesquelles elles exercent leur profession.
- **12.30** Suivez Lecoq Yves Lecoq fait des imitations. Ses invités sont: Eric Charden, Karen Cheryl, Alex Métayer, G. Zamfir, Marie-Thérèse Orain, David Martial et Jean-Louis Pick.
- **13.30** L'enjeu Magazine économique et social. — Dossier Italie: une réussite économique dans le désordre politique. — Les petits de l'automobile: des milliers de petites et moyennes entreprises vivent dans l'ombre des grands constructeurs. — L'homme du mois: Michel Vagnon. — Achetez-vous français? — La secrétaire électronique, etc...
- **14.45** Les hommes de Rose Feuilleton en six épisodes de Gérard Sire.
- **15.30** Passez donc me voir
- **15.55** Actualités régionales "L'ouest de la France".
- **17.00** Recre A-2000: "Les disques du futur". "Croque-vacances". Inv.: Groovie et Prouters. Infos-magazine: "L'aéropostale".
- **17.45** La preuve par treize Télé-feuilleton de Michèle Ressi: avec F. Nocher, S. Azema, A. Julien et J. Verdier.
- **18.00** Midi-première M. Henri Amouroux, président de la 9ième foire du livre de poche, nous parle de cet événement. M. Floque dépeint l'aspect militaire de l'insurrection des Chouans. En vedette: Alain Barrière.
- **18.30** Des chiffres et des lettres
- **19.00** Aujourd'hui madame: "Le prêt à porter Hiver 80/81."
- **20.00** Collaro show. Inv.: Roxy Music, Goodmay Dance Band, Carlos, Henri de Goya, Michel Delpech, Serge Gainsbourg.
- **21.10** Le grand débat. Inv.: Brice Lalonde, candidat écologiste à la Présidence de la République.
- **22.00** Les hommes de Rose Feuilleton en six épisodes de Gérard Sire.
- **23.00** Passez donc me voir: Inv.: Jean Marais, Jacques Chancel, Prof. Alexandre Minkowski, Otto et Jacqueline Delfino, pianiste.
- **23.25** Actualités régionales "L'ouest de la France".

6 CBMT

- **8.55** A Thought for Today
- **9.00** CBC Good Morning
- **9.15** The Friendly Giant
- **9.30** Quebec School Telecasts
- **10.30** Mr. Dressup
- **11.00** Sesame Street
- **11.58** Weather Report
- **12.00** The Sullivans
- **12.26** Community Announcements
- **12.30** The Bob McLean Show
- **13.30** Wicks
- **13.58** Program highlights
- **14.00** Today from West
- **15.00** The Edge of Night
- **15.30** Take 30
- **16.00** What's new
- **16.30** Happy Days
- **17.00** The King of Kensington
- **17.30** All in the family
- **18.00** The City at Six
- **19.00** Barney Miller
- **19.30** Reach for the top
- **20.00** Tales of unexpected
- **20.30** Flappers
- **21.00** T.B.A.
- **22.00** Quebec report
- **23.00** The National
- **23.27** The City Tonight
- **23.45** T.B.A.
- **1.15** Station Closing

12 CFCF

- **5.59** Sign On
- **6.00** University of the Air
- **6.30** Morning Exercises
- **7.00** Canada A.M.
- **9.00** Romper Room
- **9.30** What's Cooking
- **10.00** Ed Allen
- **10.30** The Community
- **11.00** Looking good, feeling fine
- **11.30** Rocket Robin Hood
- **12.00** The Flintstones
- **12.30** Definitions
- **13.00** The Alan Thicke Show
- **14.00** Another World
- **15.00** Texas
- **16.00** The Mad Dash
- **16.30** Family Feud
- **17.00** The Price is Right
- **18.00** Pulse
- **19.00** M.A.S.H.
- **19.30** The littlest hobo
- **20.00** Special movie presentation: "Butch and Sundance: the early years" avec William Katt et Tom Berenger.
- **22.00** Vegas
- **23.00** CTV National News
- **23.21** Pulse
- **24.00** The Twelve Midnight Movie: "Bandolero" (Drame 1968) avec Dean Martin, James Stewart, Raquel Welch.
- **2.10** Sign Off

CINÉMA

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "Tim" 19 h 10, "Qui a tué le chat" 21 h 15.
ASTRE II, — "Fooling around" 19 h 00. "Close Encounters" 20 h 45.
ASTRE III, — "Bon, brute mais pas méchant" 19 h 15, "L'empire contre-attaque" 21 h 00.
ASTRE IV, — "Ces sacrées romaines" 19 h 00, "La banquière" 21 h 20.
ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Times square" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Loving couples" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Somewhere in time" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
AVENUE, 1224, Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "The elephant man" 18 h 55, 21 h 15.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "China cat" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Maids" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Fantastica" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BERRI II, — "Le guignolo" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BERRI III, — "Que le spectacle commence" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.
BERRI IV, — "Mon oncle d'Amérique" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40.
BERRI V, — "Cocktail molotov" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Désirs sous les tropiques" 12 h 20, 15 h 26, 18 h 32, 21 h 38. "Poupées nazies" 13 h 51, 16 h 57, 20 h 03.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Gloria" 16 h 40, 19 h 05, 21 h 20.
BONAVENTURE II, — "Squeeze play" 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.
BROSSARD I, Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Que le spectacle commence" 19 h 00, 21 h 30.
BROSSARD II, — "Les seigneurs" 19 h 50, "Super drogue" 21 h 45.
BROSSARD III, — "Zombie, le crépuscule des morts vivants" 19 h 45, "Assaut" 21 h 45.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 rue Sanguinet (284-9352) — Le 9ième festival international du nouveau cinéma, 15 h 00, 19 h 30, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Zombie, le crépuscule des morts vivants" 19 h 45, "Assaut" 18 h 15, 21 h 50.
CHAMPLAIN II, — "Nimitz, le retour vers l'enfer" 17 h 35, 21 h 40, "L'espion qui m'aimait" 19 h 25.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "L'horrible carnage" 13 h 25, 16 h 40, 19 h 55. "Bolide hurlant" 15 h 00, 18 h 15, 21 h 30.
CHÂTEAU II, — "Elga fille d'esclave" 13 h 10, 18 h 05, "Greta la tertionnaire" 14 h 45, 19 h 40, "Ilsa la louve des S.S." 16 h 25, 21 h 20.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est Mont-Royal (521-7870) — "Hulk revient" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 25. "Lancer... frappé" 15 h 15, 19 h 15.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, — "Piège pour un tueur" 13 h 00, 16 h 25, 19 h 55, "L'enfer des zombies" 14 h 45, 18 h 10, 21 h 45.
CINÉMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Chauffeur de taxi" 19 h 15, "Justice pour tous" 21 h 20.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Le 9ième festival international du nouveau cinéma, 19 h 30, 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Ordinary people" 19 h 10, 21 h 30.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Les passions de Monique" 18 h 20, 21 h 50, "Quelle chaleur" 19 h 35, "La vitrine du plaisir" 20 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Les petites fugues" 12 h 40, 15 h 20, 18 h 00, 20 h 40.
COMPLEXE DESJARDINS II, — "La banquière" 13 h 05, 15 h 35, 18 h 05, 20 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS III, — "Jeunes filles sans voile" 12 h 15, 14 h 55, 17 h 35, 20 h 15, "Désirs" 13 h 15, 15 h 55, 18 h 35, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Rencontres avec des hommes remarquables" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. De Maisonneuve (879-4349) — "Le père Chopin" (de Fedor Ozep, Québec, 1945) 19 h 00. "Le curé du village" (de Paul Gury Le Gouriadec, Québec, 1949) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Squeeze play" 19 h 10, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Hopscotch" 19 h 15, 21 h 15.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Bienvenue Mister Chance" 19 h 00, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "La mort en direct" 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Ça peut pas être l'hiver, on n'a même pas eu d'été" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) — "The elephant man" 18 h 30, 21 h 00.
DORVAL II, "Motel hell" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Middle âge crazy" 19 h 00, 21 h 10.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie 6855 Clanranald (341-3190) — "Loving couples" 19 h 00, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II, "Gloria" 19 h 00, 21 h 10.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Le Christ est arrêté à Eboli" 20 h 35.
FAIRVIEW I, 7555 Autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Dressed to kill" 19 h 00, 21 h 00.
FAIRVIEW II, "Friday the 13th" 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Bolide hurlant" 18 h 05. "Les mercenaires" 19 h 50.
GREENFIELD II, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Les chiens chauds" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
GREENFIELD III, "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 20, 20 h 05, 21 h 50.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Heavenly desires" 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20. "Lust combo" 13 h 35, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 50.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Les anges gardiens" 19 h 00. "Les seigneurs" 21 h 15.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke 489-9707) — "La cage anx folles" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
KENT II, "Dressed to kill" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Caddyshack" 19 h 15, 21 h 10.
LA CITÉ II, "Middle age crazy" 19 h 15, 21 h 10.
LA CITÉ III, "All that jazz" 18 h 30, 20 h 55.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "L'argent de la banque" 19 h 30. "L'enfant du diable" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Bolide hurlant" 18 h 15. "Les mercenaires" 20 h 00.
LAVAL II, "Les chiens chauds" 19 h 25, 21 h 25.
LAVAL III, "L'affaire Coffin" 19 h 10, 21 h 10.
LAVAL IV, "Les petites chéries" 18 h 25. "Comment se faire réformer" 20 h 10.
LAVAL V, "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Que le spectacle commence" 19 h 15, 21 h 30.
LAVAL-ODÉON II, "Les anges gardiens" 19 h 00. "Les seigneurs" 21 h 05.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Motel hell" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
LOEW'S II, "Friday the 13th" 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.
LOEW'S III, "Dressed to kill" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S IV, "The big brawl" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S V, "Airplane flying high" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) — "Faut trouver le joint" 18 h 30, 21 h 45. "Les "guerriers de la nuit" 20 h 05.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Ils étaient cinq" 19 h 30, "Le train de la terreur" 21 h 30.
MASCOUCHE II, "Emmanuelle, prisonnière des cannibales" 19 h 15, "Une maison très fréquentée" 20 h 50 "Une hôtesse très spéciale" 22 h 10.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Le train de la terreur" 18 h 15, 21 h 45, "Ils étaient cinq" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Foul play" 19 h 05, "Heaven can wait" 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Le visage de la peur" 19 h 00, "Le train de la terreur" 20 h 40.
MONTENACH II, "Coup de gueule" 19 h 10, "Les chiens chauds" 21 h 00.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Nashville" (de Robert Altman, USA, 1975) 18 h 45, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Don Giovanni" (de Joseph Losey, Italie 1980.) Sous-titres français 20 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "No nukes" 19 h 00, "All that jazz" 21 h 30.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Nous irons tous au paradis" 19 h 15, "Tim" 21 h 20.
PARADIS II, "Superman contre les amazones" 19 h 30, "L'empire contre-attaque" 21 h 00.
PARADIS III, "Bouche gourmande" 19 h 00, "Une maison très fréquentée" 20 h 30, "Emmanuelle prisonnière des cannibales" 21 h 45.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Le 9ième festival international du nouveau cinéma, 13 h 00, 15 h 00, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "Les chiens chauds" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 20, 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "L'affaire Coffin" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN IV, "L'avare" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
PARISIEN V, "Les petites chéries" 12 h 50, 14 h 40, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 05, 21 h 50.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Hopscotch" 19 h 00, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Stardust memories" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 35, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II, "Apocalypse now" 12 h 20, 15 h 05, 17 h 50, 20 h 35.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Heavenly desires" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 25. "Sweet taste of joy" 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Comment se faire régormer" 13 h 15, 16 h 30, 19 h 45, "Les petites chéries" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 20.
RIVOLI II, "Les chiens chauds" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacles sur scène.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) "La banquière" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 10, 20 h 40.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Et la tendresse, bordel? 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Friday the 13th" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "International velvet" 18 h 50, "The black stallion" 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Assaut" 18 h 10, 21 h 50, "Zombie, le crépuscule des morts vivants" 19 h 45.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Bolide hurlant" 18 h 05, "Un flic hors-la-loi" 19 h 50.
VERSAILLES II, "C'est pas moi, c'est lui" 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.
VERSAILLES III, "Les chiens chauds" 18 h 20, 20 h 10, 22 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3886) — "Trois réservistes en java" 19 h 30, "Tim" 21 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Assaut" 18 h 10, 21 h 50, "Zombie, le crépuscule des morts vivants" 19 h 45.
WESTMOUNT SQUARE I, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The stunt man" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 45, 18 h 55, 21 h 05.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Divine madness" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 55, 21 h 45.

SUR SCÈNE

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) Paul et Paul, 20 h 30.
BAR EMERY CHEZ DUMAS, 333 Emery, (849-9007) — Charles Ellison Quintet. Spectacles à 21 h 30. Entrée libre.
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Le Grenier de Molière", avec Anne Bryan, Pierre Gagnon et Jean Dalmain. Mise en scène: Jean Dalmain. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim. Jusqu'au 6 déc.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Quand les hommes vivront d'amour" ou "Hommage à Raymond Lévesque" avec Jaqueline Payette, Nicole Goyette, Daniel Dubois, Sylvain-Claude Filion. Mise en scène: Réjean Wagner. Mar. à lun.: 20 h 30. Jusqu'au 24 nov.
CHAPELLE LOYOLA, 7141 ouest, Sherbrooke (482-0320 poste 765) — Concert d'oeuvres de compositrices avec Nancy Fierro, pianiste, 20 h 30. Entrée libre.
CAFÉ NELLIGAN, 550 boul. Dorchester est (288-9535) — "Panique à Longueuil" texte et mise en scène de René-Daniel Dubois avec Larry-Michel Demers, René-Daniel Dubois, Martin Kevan et Diane Ricard. Mer. jeu. ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 8 nov.
CAFÉ REZPAINSEL, 177 ouest, St-Charles, Longueuil (679-1564) — "Les mémoires de Baby Brownie" de François Beaulieu. Avec Christian Bordeleau, Nicole Chalifoux, Vallier Dumond, Louise Hébert. Jeu. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 30 nov.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "Un plus un égale zéro" et "Le signe du cancer" de Robert Gurik, avec Diane Gravel et Gérard Duval. Mise en scène: Jacques Rossi. Jeu. à lun.: 20 h 30. Jusqu'au 24 nov. Solange Arsenault et Monique Therrien, jusqu'au 10 nov. 22 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-3161) — "Maggie et Pierre" de et avec Linda Griffiths. Mise en scène: Paul Thompson. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'au 16 nov.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 rue Sanguinet (284-9352) — "Treize chorégraphes pour deux danseurs" avec Monique Giard et Daniel Soulières, 17 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Table settings" comédie familiale de Louis Negin dirigée par Perry Schneiderman. Avec Sylvia Lennick, Howard Busgang, Carol Ann Francis, Marvin Karon, Bromwen Mantel, Shelley Spiegel, Sam Moses. Lun. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées mar.: 13 h 30. Dim.: 16 h 00. Relâche ven.
GALERIE CAFÉ, CHEZ DUMAS, 286 est, Ste-Catherine (845-5723) — Kines (musique sud-américaine), 20 h 00.
LE PONT TOURNANT, 940 Laurier, Vieux Beloeil (467-4504) — "Québécoise à vendre" ou la revanche de Petit-Canada, écrite et réalisée par Jocelyne St-Denis et Ginette Candotti-Besson. Avec Marie Cantin et Jocelyne St-Denis. Ven. sam.: 21 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Luther Allison, guitariste, jusqu'au 9 nov. Sem.: 21 h 30 et 1 h 00. Relâche lundi.
L'ESKABEL, présente exceptionnellement au 1233 Sanguinet (284-3325) — "À partir d'une métamorphose" de Bernard Hébert projet multidisciplinaire, Ven., sam., dim.: 20 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets Canadiens, 20 h 30. Programme: "Chants de doeleur, chants d'allégresse", capriccio".
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Manquez pas l'bateau", spectacle de Jean-Guy Moreau, tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Quelle vie" de Brian Clark. Mise en scène: Jean-Louis Roux. Avec Jean Besré, Denise Morelle, Sylvie Léonard, Robert Paquette, Monique Mercure, Guy Provost, Élisabeth Chouvalidzé, Gabriel Gascon, Claude Prégent, Paul Savoie, Danielle Bissonnette, Jacques Galipeau. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Une simple histoire d'amour" de Lanford Wilson avec Hélène Loiselle, Jacques Godin. Mise en scène: Richard Martin. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Mar. à ven.: 20 h 30. Relâche dim. lun.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "La Saint-Jean du p'tit monde" de Gilbert Turp, avec Louison Danis, Nathalie Gascon, Pierre Lebeau, Jacques L'Heureux, Guy Nadon, Richard Niquette, Martine Rousseau et Julie Vincent. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun. Jusqu'au 14 déc.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 est, Avenue des Pins (845-7277) — Pour enfants: "Le cirque pantalon" et "Le crocodile s'est échappé". Mise en scène: Paul Buissonneau. Avec Bernard Meney, Lucie Saint-Cyr, Mario Lirette, Josée Cusson, Pierre Lenoir, Jean-Raymond Chales. Lun. à ven.: 14 h 00.
TRANSIT, 425 Place Jacques Cartier, Vieux-Montréal (861-5731) — Agharta, 21 h 30. L.O.S., 23 h 20.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "La femme de paille" de Catherine Arley avec Sophie Clément, Septimiu Sever, Jean Marchand, André Lemieux. Mise en scène: Yvette Brind'Amour. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Jusqu'au 6 déc.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Fred-Barry — "Meurtre pour la joie" de Jean-Marie Lelièvre. Mise en scène: Pierre Saint-Armand. Tous les soirs 20 h 30. Relâche mar. mer. jusqu'au début nov.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, — Salle Denise Pelletier, "Les 10 petits nègres" d'Agatha Christie, avec Angèle Coutu, Aubert Pallascio et Pierre Thériault, 10 h 30, 14 h 00.
THÉÂTRE ST-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — "La cage aux folles", Mar. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 9 nov.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-3147) — "La vie de Galilée" de Brecht. Mise en scène: Jean-Guy Sabourin. Avec Roch Aubert, Pierre Beaudry, Sylvie Beaudoin, André Bédard, Alain Charbonneau, Pascal Desgrandes, Marie Dupont, Jean Lafontaine, Armand Laroche, Claude Lussier, Louise Mauffette, Johanne Seymour, Yvon Dumont. Tous les soirs 20 h 30. Relâche dim. lun. mar. Jusqu'au 15 nov.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 2375 Chemin de la Côte Ste-Catherine, Salle 1020 (343-6479) Le groupe de musique expérimentale de Marseille présente le synthétiseur numérique "Synclavier", 15 h 00. Improvisation collective électro-acoustique avec le GMEM et l'AEREA, 20 h 30.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa, 1-(613)-237-4400 — Opéra — Les spectacles sont à 20 h 30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre "Les trois soeurs" d'Anton Tchekhov. Tous les soirs 20 h 00. Relâche dim.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE, 269 boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Octave Crémazie — Le Théâtre du Trident présente: "Oh quand j'entends chanter" de Alan Ayckbourn avec Jacques-Henri Gagnon, Pierre Brisset-des-Nos, Rémy Girard, Pierrette Robitaille, Diane Jules et Denise Verville. La pièce passe à 20 h 30, relâche: Dim., lun.
GRAND THÉÂTRE, Salle Louis-Fréchette — Les Grands Explorateurs: "Soudan Inconnu" de Pierre Dubois, jusqu'au 9 nov. 20 h 30.

Ouellet et Lamarre font le point sur les dossiers prioritaires

par Alain Duhamel

Courroucés par les invectives de M. Yvon Lamarre, quelques députés fédéraux de la région métropolitaine ont rencontré, hier, à l'hôtel de ville, les membres du comité exécutif de la ville de Montréal afin de faire le point sur le cheminement des dossiers jugés prioritaires par l'administration municipale.

Dirigée par le ministre de la Consommation, des Corporations et des Postes, M. André Ouellet, la délégation fédérale entendait présenter le bilan des démarches entreprises dans des dossiers de nature essentiellement économique. «Nous voudrions agir avec rapidité sur des projets dont on parle depuis longtemps», a dit M. Ouellet en pénétrant dans la salle de réunion du comité exécutif.»

À l'ordre du jour des discussions, l'avenir du port de Montréal l'ancien et le moderne, et l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale à la stratégie de développement de la ville de Montréal figuraient parmi les principaux sujets.

Depuis quelques semaines, le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre a reproché aux députés fédéraux de la ville de Montréal leur inaction, voire leur indifférence, dans la promotion et la défense des intérêts et des objectifs de développement de l'administration municipale. M. Lamarre a poussé ses interventions jusqu'à leur suggérer la constitution d'un caucus montréalais avec lequel l'administration municipale entretiendrait des rapports assidus et suivis.

A ce sujet, les députés fédéraux ne se proposent pas de constituer un caucus montréalais distinct du caucus québécois estimant que l'imposant bloc québécois des députés libéraux a plus d'influence que pourrait en avoir un regroupement des députés montréalais. La suggestion de M. Yves Lamarre compromettrait à leurs yeux un processus de relations établi depuis quelques années déjà entre le caucus québécois et l'administration municipale.

Au sujet de l'aménagement du vieux port de Montréal, M. Yvon Lamarre a indiqué que l'administration municipale avait, il y a trois ans, livré ses objectifs de développement et depuis, n'en avait plus entendu parler, pas même à l'intérieur de la structure mise en place pour la conduite du projet et, pourtant, sa place avait été prévue. De son côté, M. André Ouellet a laissé entendre que, dans la prochaine année financière du gouvernement fédéral, des crédits seront prévus et un groupe de travail du gouvernement canadien se mettra à la tâche.

La délégation fédérale a fait état de divers projets d'acquisition de terrains, d'agrandissement des quais d'accostage, de rationnalisation des lignes de chemin de fer et de modernisation des élévateurs à grains pour le port de Montréal dont le développement, particulièrement dans la manutention des conteneurs, se heurte à l'exiguité des lieux et à l'insuffisance des équipements. Ces projets, d'une valeur estimée à quelque $60 millions, devraient être complétés entre 1981 et 1984.

L'administration municipale, insatisfaite de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, a multiplié les démarches depuis plusieurs mois pour l'intégration d'un nouveau volet portant spécifiquement sur la création et la restauration des espaces et des infrastructures industrielles. Le principe d'un programme de financement à ces fins est acquis à Ottawa et à Québec. Des fonctionnaires des deux gouvernements négocient actuellement les détails d'un protocole d'entente à ce sujet.

Les participants à cette rencontre ont passé en revue l'état des dossiers relatifs au complexe Guy-Favreau, dans le centre-ville, aux trains de banlieue et à l'aéroport de Mirabel. La délégation fédérale a également fait part de son mécontentement à l'égard des projets financés dans le cadre du programme d'équipements communautaires puisque, d'une manière générale, la contribution fédérale a été ignorée ou peu soulignée au moment où l'administration municipale et le gouvernement québécois ont dévoilé une douzaine de projets.

DÉCÈS

BEAUDRY Guy. — À Mont St-Hilaire, le 5 novembre 1980 à l'âge de 63 ans, est décédé, M. Guy Beaudry époux de Yvonne Desaulniers demeurant rue Fortier à Mont St-Hilaire. Outre son épouse, il laisse ses frères Jean-Jacques et Louis-Paul ainsi que 2 soeurs Lucille et Françoise Girouard. À la demande de la famille, la dépouille mortelle ne sera pas exposée. Un service religieux sera célébré le jeudi 6 novembre à 10:00 heures A.M. à l'église de Mont St-Hilaire. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction funéraire Maurice Demers.

HARNOIS Honorius. — À Joliette, le 5 novembre 1980, à l'âge de 75 ans et 6 mois, est décédé M. Honorius Harnois, ex-président de la Biscuiterie Harnois de Joliette. Époux de Herminie Moreau. Exposé au salon Omer Landreville & Fils inc., 674 rue St-Louis à Joliette. Les funérailles auront lieu samedi après-midi à 2 heures à l'église St-Thomas de Joliette et l'inhumation à St-Thomas.

JOLICOEUR NOLIN, Fernande. — Subitement à Montréal, le 3 novembre 1980, est décédée Mme Fernande Jolicoeur-Nolin épouse de feu Jérôme Nolin. Elle laisse dans le deuil ses 2 filles, Jocelyne et Monique, ses 2 petits-fils, Philippe et Alexandre, ses gendres, M. Jean-Paul Levasseur, M. Pierre Bisson, sa mère Mme Hector Jolicoeur, ses frères et soeurs, M. et Mme Georges Jolicoeur (Yvette Cadieux), M. et Mme Germain Lemire (Marie-Ange Jolicoeur), Mme Hélène Béland Jolicoeur (épouse de feu Charles-Edouard Jolicoeur), l'abbé Roland Jolicoeur p.m.e., missionnaire au Japon, M. et Mme Jean-Claude Bleau (Marie-Rose Jolicoeur), Mme Monique Poulin-Jolicoeur (épouse de feu Maurice Jolicoeur) ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 8 novembre. Le convoi funèbre partira du salon Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée, 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 9:45 heures, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de Ste-Dorothée lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures. Exposé à compter de mercredi 19 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons aux Missions de l'abbé Roland Jolicoeur au Japon seraient appréciés (60 boul. Desnoyers, Pont-Viau, Laval).

PÉLADEAU, Gilberte. — À Notre-Dame de l'Ile Perrot, le 4 novembre 1980 à l'âge de 87 ans, est décédée, Mme veuve Joseph Péladeau née Gilberte Choquette demeurant à 1120 boul. Perrot. Elle laisse dans le deuil sa soeur Gabrielle, Mme veuve Emile McNabb, son frère Paul, plusieurs beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 7 courant. Le convoi funèbre partira du salon Aubry & Trudeau Ltée. No 96 bou. Perrot, pour se rendre à l'église Ste-Jeanne de Chantale où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures.

SYLVESTRE Armand Juge. — À St-Thomas de Joliette, accidentellement, le 4 novembre 1980, à l'âge de 70 ans, est décédé M. le Juge Armand Sylvestre de la Cour des Sessions de la Paix. Époux de Mariette Daviault demeurant au 620 rue Frontenac à Berthierville. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Me André Sylvestre et son épouse de Berthierville, M. et Mme Jean Sylvestre, Dr. Jacques Sylvestre et son épouse, Me Louis-Victor Sylvestre, tous de Montréal, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: Soeur Lucia Sylvestre, Soeur Marguerite Sylvestre, des Soeurs Ste-Anne de Lachine, Soeur Eva Sylvestre des Soeurs Ste-Anne de Cuthbert, M. et Mme Roméo Fafard de Repentigny, M. et Mme Isaac Sylvestre, Mme Emilien Sylvestre, Mme Joseph Sylvestre, tous de Montréal, 4 petits-enfants: Georges, Charles, Anne-Marie, Pierre-Guy et de nombreux autres parents. Les personnes désireuses de manifester leur sympathie d'une façon particulière sont invitées à faire des dons à la Maison du Père, a/s du Père Gilles Lesage, 1090 rue St-Hubert. Montréal. Exposé au salon Jean Lemire inc., 530 rue Frontenac, Berthierville. Les funérailles auront lieu vendredi à 2:30 heures en l'église paroissiale de Berthierville et l'inhumation au cimetière de Berthierville.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et, malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite). Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.

J.S.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions
- Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1202
844-3361 (pour tout autre service)
- Chaque parution coûte $8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

MERVEILLEUX appartement, 2 chambres à coucher, avec accès privilégié à un **club sportif**, squash, tennis, conditionnement physique, 845-4173

APPARTEMENT de rêve, 3 chambres à coucher, **électricité comprise**, chauffage, eau chaude, etc. pas de grosses factures en hiver, 845-4173

MAGNIFIQUE appartement, 4 chambres à coucher, **près du parc du Mont-Royal**, idéal pour le jogging matinal, les pique-niques ou les randonnées, 845-4173

LUXUEUX studio, idéal pour personne seule voulant avoir accès à tout en ville, **portier 24 heures**, près des divertissements, 845-4173

Appartements LaCité
350 ouest, rue Prince-Arthur angle avenue du Parc 845-4173
Rester en ville... ou vivre LaCité 7-11-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines. 207 est Beaubien, Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. JNO

ANTIQUITÉS

COLLECTIONNEURS de coffres à bijoux d'époque Victorienne. 514-795-6201. JNO

DÉCAPAGE: restauration de tous genres sur meubles et boiseries, traitement du bois et finition; travail personnalisé. Estimation gratuite. 521-5135. 10-11-80

TRÈS BON INVESTISSEMENT, armoire vitrée Louis 15, ornée de bronze, très bonne condition. Information Serge, jour: 768-0089, soir, 769-4243. 7-11-80

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icart — tableaux — etc... Claude Morier 524-1422. 18-11-80

TRAITEMENT À LA CIRE D'ABEILLE NATURELLE qui donne une finition magnifique à vos antiquités aussi teinture et décapage. 729-0918. 8-11-80

APPARTEMENTS À LOUER

VAN HORNE, Decelles, 3½ chauffé, ½ sous-sol, eau chaude, réfrigérateur, cuisinière. $160. Libre 1er déc. 739-3062 après 18h. JNO.

WESTMOUNT, appartement à louer, 2 minutes de marche du Westmount Square, de la rue Green et P.V.M. bas de duplex style Victorien, 2 chambres à coucher, situé rue ELM, très bel emplacement. Occupation décembre plus de $800/mois. 933-0116, 866-6541. 8-11-80

WESTMOUNT, rue Metcalfe, 5½, grand salon et s. à manger, appareils ménagers fournis, buanderie. Charmante vieille maison avec tourelle. Loyer $700. Aussi 4½ dans les combles, petite cuisinette. Salon rond (tourelle), moquette inclus. Loyer $450. Un garage disponible $40. Disponibles à partir 15 nov. Les 2 apps. peuvent être combinés pour une famille. R. Parent 488-6156 10-11-80

CENTRE-VILLE, grand 3½ entièrement rénové, cuisinière, réfrigérateur, mur/brique, foyer. stationnement compris. Proximité métro. $285, non chauffé. 844-3741, local 1101. 10-11-80

ÉDOUARD MONTPETIT en face U. de M., 4½, équipé, chauffé, peint, garage. $270. Sous-location mi-décembre. Jour: 874-4992, soir: 735-1036. 8-11-80

BUREAUX À LOUER

AI BUREAUX MAGNIFIQUES rue St-Denis, boul. Rosemont, $125 à $2,000 par mois. 125 à 4,000 pi.c. 255-5533. 10-11-80

BOUL. ST-JOSEPH, idéal pour professionnel, près métro. 522-2912, 527-5789 10-11-80

CHALETS À LOUER

CHALET NEUF À LOUER, près de Ste-Agathe, pour saison d'hiver $2,400, tout compris. Sem.: 514-429-5408 après 4 h. 1-819-424-7516 10-11-80

ST-DONAT, grand chalet sur lac Ouareau. 3 chambres à coucher, 1½ salle de bain, foyer. Du 21 nov. 80 au 21 juin 81, $2,500. 487-5840, fin de sem. 1-819-424-5002. 10-11-80

JAY PEAK, saison hiver, 2 chambres à coucher, chalet Suisse, foyer 1½ salles de bain. 738-5455, 802-326-4606. Route 242. 8-11-80

VACANCES DES FÊTES À LA CAMPAGNE: maison familliale, tout confort, 3 chambres, foyer, téléviseur-couleur, sauna; ski alpin, patin. 14 décembre au 4 janvier. $50./jour. Références. Soir: 272-0968. 10-11-80

ST-DONAT bord du lac Ouareau, 3 chambres, cuisine, salon avec foyer, bois de chauffage, déneigement, saison $1600.. 274-5256. 10-11-80

CHAMBRES À LOUER

AHUNTSIC, chambre à louer, $20. 381-6543. 7-11-80

CONDOMINIUM

CONDOMINIUMS
2,200 pieds carrés environ.
Côte des Neiges
843-5245
J.N.O.

CONDOMINIUM À VENDRE, 4837 Hutchison près du boul. St-Joseph, comprenant 8 pièces, rez-de-chaussée et sous-sol inclus. Entièrement rénové. Prix $62,000. Visite libre dimanche de 1h. à 5h. 342-1830 ou 933-3673, local 1509. 11-11-80

À VENDRE OU À LOUER CONDOMINIUM à l'Île Paton 4½, vue sur rivière. Tapis mur à mur, climatiseur, rideaux, etc... Jour: 273-7251, soir: 331-3721. 7-11-80

COURS

COURS DE MATHÉMATIQUES
Niveau secondaire et collégial. Professeurs expérimentés.
271-2141
J.N.O.

UNIVERSITAIRE donnerait cours d'anglais — français à étudiants en difficultés. Se déplacerait. 435-3014. 8-11-80

ART DU VITRAIL, inscrivez-vous à notre session d'automne, vieux Montréal, 842-6957. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

DAME FERAIT ménages dans maison privée. Après 6h. 323-0363. 7-11-80

DÉMÉNAGEMENTS

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes: Téléphone: 327-6026. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. JNO

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

PHOTOCOPIEUR "Sharpfax" SF-151. 2 ans d'usure seulement. $475. C. Martel. (514) 286-1204. J.N.O.

FERMES À VENDRE

Quatre terres, de Bromont à Frelighsburg

Première: 180 acres, 80 en culture. Côteau, pente douce. Excellent sol pour **pommiers.** Voir carte des sols. Grand boisé. Grande maison, 5 chambres à coucher. Belle grange. Prix: $150,000.00.
Deuxième: 354 acres sans construction. Prairies, **érablière,** pâturages, boisés. Prix: $75,000.00.
Troisième: 148 acres. Excellente maison. 4 chambres à coucher. Granges. Splendide **érablière,** 2,500 seaux. En expansion. Très panoramique. Prix: $90,000.00.
Quatrième: Fermette, sans construction. Près mont Pinacle. Prix: $30,000.00.
Paul Gingras, agronome, 1396, rue du Sud, Cowansville-de-Missisquoi, Québec, J2K 2Y8. Téléphone: 1-514-263-2066.
7-11-80

BUREAUX À LOUER

BUREAU COMMERCIAL À LOUER POUR PROFESSIONNEL SUR AVENUE MONT-ROYAL
— Ascenseur
— Air climatisé
— tapis
— Stores verticaux.
522-9226.
12-11-80

GARDERIE

ACCEPTERAIS enfants 2, 3, 4 ans dans petite garderie familiale à Outremont. Après 6h, 276-7454 10-11-80

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

GRAND local à louer avec 5 pièces à l'arrière, chauffé, près métro Frontenac. Idéal pour professionnel. Lundi au mercredi de 9h à 6h, jeudi et vendredi de 9h à 9h, samedi de 9h à 5h: 527-4181-2 8-11-80

OUTREMONT BERNARD CHAMPAGNEUR, local commercial à louer, 2000 pi.c., $6 le pi.. Idéal pour restaurant — bureau. 279-3752, de 9h à midi. 6-11-80

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, St-Viateur / Querbes, 6½ avec sous-sol semi fini. Chauffé. $600. Tél.: 733-6521, 279-2048. 8-11-80

PRÈS DU FORUM, 1X4½ — 1X5½, restaurés, cachet particulier. Libre immédiatement. Tél: 937-1388 8-11-80

CEDAR, à 2 pas hôpital général de Montréal. 1½. Libre immédiatement. Concierge: 935-5321. 10-11-80

HAUT DUPLEX, luxueux 8½, chauffé, tapis mur à mur, cuisine équipée. Garage porte électronique. $600. 735-3108 soir. J.N.O.

A SOUS-LOUER, magnifique 4½ très clair, Édouard Montpetit. Chauffé, cuisinière, réfrigérateur. $350. Libre immédiatement. Jour: 283-6832, soir: 737-8566. M. Fallu. 8-11-80

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

MAISON À LOUER, 3 chambres, 2 salles de bain, salon, salle à dîner, cuisine, grand jardin. 2 minutes de la mer sur la COSTA DEL SOL. $300/mois. Après 7h. 481-3796. 10-11-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

COLLECTION: 15 dessins de femmes et études de nues de Rodolphe Duguay. Environ 12 x 19. Écrire à: C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. Dossier C362. 10-11-80

PEINTURES par: Franchère, Charles Gill, Ludgear Larose, téléphonez à 484-8834 de 8h à 10h p.m. 10-11-80

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
3 ans d'expérience, mise soignée, initiative, orthographe française et anglaise impeccable.
284-0059
8/11/80

REPRÉSENTANT
Jeune représentant demandé pour la vente de machinerie industrielle. Appelez:
655-2465
demandez Gilles Bougé
7-11-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Bureau d'avocats du centre-ville recherche secrétaire juridique d'expérience possédant sténo, anglais un atout.
288-9204
12-11-80

NOTAIRE
Recherche une secrétaire bilingue. Expérience préférable.
Fernand Poirier
282-1287
7-11-80

OFFRE D'EMPLOIS

PERSONNE MATURE demandée pour un poste de réceptionniste. Doit être parfaite bilingue. S'adresser à Mme Lemay, Canada Dentaire. 288-0165 17-11-80

SECRÉTAIRE JURIDIQUE, rue St-Jacques, expérience juridique minimum 1 an. Bilingue est un atout. Orthographe, impeccable. 284-2262. 14-11-80

OFFRE D'EMPLOIS

RESPONSABLE D'EXÉCUTION
— Faire l'inspection des pièces chez les sous-contracteurs manufacturiers et leurs assemblages en nos ateliers.
— Responsable de la préparation des plans d'exécution et vérification des cotes.
— Recherche de fournisseurs nécessaires à la fabrication d'équipement de traitement d'eau et de station de pompage.
Faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de:
Michel Bruno
6290 Périnault
Montréal H4K 1K5
8/11/80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ième hyphothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LAVAL-DES-RAPIDES: luxueux quadruplex pierre brique 1976, bâtisse 45 x 43, chaufface électrique, 2 garages doubles, piscine creusée chauffée. D. Doyle 689-5743, 681-6491. LE PERMANENT COURTIER. 7-11-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
Avec nous... c'est tellement plus facile

CANDIAC
SPLIT/LEVEL — 9 pièces — Air climatisé central. Foyer. Tous les appareils ménagers inclus — maison en **EXCELLENTE CONDITION.** Magnifique jardin. **Nikol Gori 935-8541, res: 932-8906.**

ST. ADOLPHE D'HOWARD
CHALET SUISSE — 5½ — Foyer — EXCELLENTE CONDITION! 15,680 p.c. 8 minutes de St. Sauveur, situé près du futur développement de Morin Heights. **TRÈS BON ACHAT!**

WESTMOUNT
Résidence impeccable sur avenue Holton, près de l'avenue Wood. 4 chambres à coucher, cuisine & salles de bains ultra modernes. **Anne-Marie Larue 935-8541, res: 483-2177.**
7/11/80

N.D.G., cottage 8 pièces, semi-détaché, rénové, grand terrain, boiserie, foyer. $93,000. Entre 9h et midi. 279-3752 9-11-80

AHUNTSIC, triplex 1957, 1X6½, 2X3½, sous-sol 2½, garage, très bien situé. $87,500. 382-2281 10-11-80

ST-BASILE LE GRAND, bungalow 1978, 3 c.c., foyer, sous-sol semi fini, terrain 7000 pi.ca., taxes $770. Prix réduit. 653-1483. 10-11-80

LAVAL: idéal pour professionnel, splendide résidence, 8 pièces, foyer, garage, bachelor, terrain 25,212 pi. car. L. DOYLE 689-5743, 681-6491. LE PERMANENT COURTIER. 7-11-80

CHAMBLY, cottage 1908, grandes pièces, rénovée et redécorée, Prix élevé justifié. Soir: 658-5431. 10-11-80

LONGUEUIL: Magnifique duplex 1977, pierre & brique, construction pour et par propriétaire. Vieux Longueuil, Joëlle Vivier 656-9000 (bell boy) MONTRÉAL TRUST COURTIER. 7-11-80

OUTREMONT, 3 X 7½, triplex attaché, $89,000, chauffage eau chaude, cuisine et salle de bain modernes. Logement libre. Cour, grand sous-sol, pas de garage. 277-7664. 11-11-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Services immobiliers

OUTREMONT:
Triplex réduit à $67,000. Bons revenus — location idéale pour professionnels. Possibilité de subventions du gouvernement pour rénovations. Stella Steinberg 342-3168 489-5321.
COURTIER 7/11/80

RIVE SUD — Adjacent à St-Lambert. C'est pas un château "mais presque". Superbe résidence 11 pièces et plus située sur le bord de l'eau. Âgée - conservée - rénovée, elle offre le charme d'antan et le confort d'aujourd'hui. Boiseries d'époque - 3 foyers - double garage. Pour "connaisseur" seulement. Appelez Claire Bernier 672-3265/672-0321. A.E. LePage Courtier. 7-11-80

BOUL. ST-JOSEPH, 5 logements, 1x7, 4X4, 2 garages, boiseries chêne, vitraux. Près du métro. 522-2912, 527-5789. 10-11-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

CAMPAGNE BERTHIERVILLE maison Canadienne en brique, 9 pièces, chauffage, eau chaude, rénovée, bon état, libre à l'acheteur. 1-514-759-2279 ou 514-836-2372. 10-11-80

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

URGENT! Recherchons pour une clientèle exclusive, résidences de 3 ou 4 chambres à coucher, dans: Hampstead, Outremont, N.D.G., Cité Jardin, V.M.R., André Marchand. 729-5560, 844-8407. Société Nationale courtier. 7-11-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal (Métro Peel) J.N.O.

REMBOURRAGE

CHAISE LOUIS XIII
LUTÉCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. **Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour 843-5409, le soir 325-2633.** 8-11-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

NON ZONÉ AGRICOLE Mont-Orford, vue panoramique; coucher de soleil, ruisseaux, piscines, lacs, près ski. $0.12 à $0.20 le p.c. Spéciaux 5 acres $12,000, 10 acres $20,000. Conditions faciles. Frais virés: 1-514-297-3163 J.N.O.

AUBAINE, bord de l'eau, rivière Ouareau, à Chertsey, 50 milles de Montréal, magnifiquement boisé, 30,000 p.c., électricité, téléphone, route ouverte à l'année. À sacrifier à $0.19 le p.c. Termes faciles. Directement du propriétaire. Informations: 326-0855. 10-11-80

LAVAL-DES-RAPIDES: près boul. Laval et St-Martin, terrain 23,000 pi.car. zoné multifamiliale, tous les services, $2.65. pi.car. E. DOYLE 689-5743, 680-6491. Le Permanent Courtier. 7-11-80

AU GRAND LAC NOMININGUE, 215 pi. bord lac, 105,500 pi.c. boisé, idéal voile, pêche, près golf. $13,500, comptant $1,500. 363-8291. 10-11-80

VOYAGES

VOILIER VACANCES AUX BAHAMAS avec capitaine. 15 déc. - 30 mars. $790/personne semaine, avion et nourriture inclus. Place limitée. 737-1471 soir. 8-11-80

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

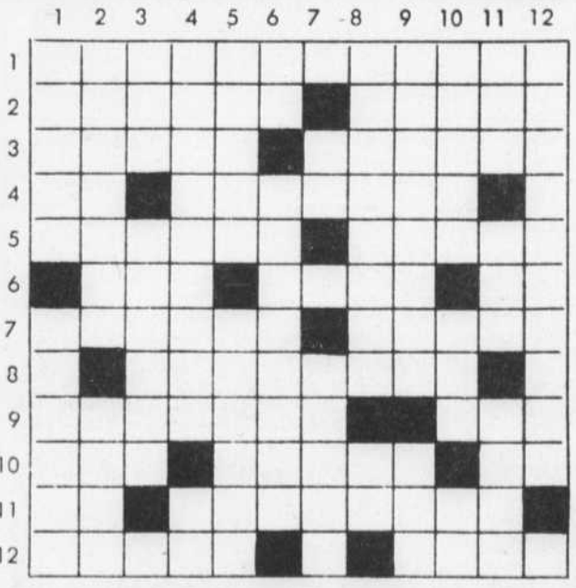

Horizontalement

1—Cuirasse.
2—Partie d'une rampe d'escalier disposée en fer à cheval. — Couvrir de pavés.
3—Policier. — Orgueil futile.
4—Fleuve de France. — Donne une forme matérielle à.
5—Repos pris au milieu du jour. — Administrai.
6—À nous. — Qui n'agit pas avec promptitude. — Radian.
7—Détermine ce qu'il faut faire. — Tailla la tête d'un arbre.
8—Couvrir d'émeri.
9—Qui haïssent quelqu'un. — Dénué d'esprit.
10—Endroit d'une rivière où l'on peut traverser sans perdre pied. — Enlevait. — Tellure.
11—Nickel. — Vitamine B6.
12—Ornement sacerdotal. — Traitement médical.

Verticalement

1—Mis dans une case. — Vieille femme, revêche, gênante.
2—De la ville. — Du soir au matin.
3—Pas ailleurs. — Première période de l'ère tertiaire.
4—Très rare. — Aluminium.
5—Entaille faite sur des pièces de bois pour les assembler. — Désuet.
6—Sélénium. — Promptitude dans l'exécution.
7—Commandement. — Chamois des Pyrénées.
8—Économies. — Immaculée Marie.
9—Petit panier à deux anses. — Habitude ridicule.
10—On y lave la vaisselle. — Genre de légumineuses. — Sans vêtement.
11—Propre. — Adresse. — Enlever.
12—Agitée de secousses brusques.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	C	H	I	Z	O	P	H	R	E	N	E
2	P	R	I	V	E	R	A	■	A	M	E	R
3	R	I	V	E	R	A	I	N	■	I	P	E
4	A	M	E	■	O	L	L	A	I	R	E	■
5	T	I	R	E	T	■	L	I	N	■	■	V
6	■	N	■	V	A	L	E	N	T	I	N	E
7	T	A	P	A	G	E	■	E	R	R	E	R
8	A	L	E	S	E	■	R	■	I	R	■	T
9	R	I	T	E	■	D	A	N	G	E	R	■
10	O	S	A	■	D	E	N	O	U	E	R	A
11	T	E	S	L	A	■	C	I	E	L	■	X
12	E	R	E	I	N	T	E	R	■	S	U	E

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM $185.
OLIVETTI 88 $130.
Rég. Spéc.
Editor 4: $990. $650.
Editor 3: $725. $425.
Portative neuve $129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés
QUÉBEC · MONTRÉAL · OTTAWA · TORONTO · CALGARY · VANCOUVER
RIMOUSKI · TROIS-RIVIÈRES · SHERBROOKE · SAINT-HYACINTHE · KITCHENER
SEPT-ÎLES · MATANE · COATICOOK · FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

Scannella est préoccupé par l'état de santé de Biletnikoff et de Keith Baker

Joe Scannella, instructeur-chef des Alouettes de Montréal, est le premier à admettre que son équipe est en piteux état à quelques jours seulement de son match de demi-finale contre les Rough Riders d'Ottawa.

Deux des receveurs de passes de l'équipe, Keith Baker et le vétéran Fred Biletnikoff sont blessés et, même s'ils étaient sur le terrain lors de l'exercice d'hier, leur cas est toujours douteux pour le match de samedi.

«Baker boîte encore beaucoup. Pour ce qui est de Fred, il semble beaucoup mieux et il pourra sans doute jouer, a dit Scannella. La journée de demain sera critique dans le cas de Baker. S'il peut courir plus à l'aise, il pourrait être en mesure de jouer. Mais pour l'instant, il éprouve encore beaucoup de difficultés».

Scannella aurait bien aimé profiter d'une semaine de repos et n'avoir à disputer qu'un seul match avant celui de la coupe Grey. Mais les Tiger-Cats de Hamilton en ont décidé autrement.

«Nous avons perdu trois de nos quatre derniers matches, a fait remarquer Scannella. Nous avons joué deux bons matches, mais nous avons connu deux matches affreux au cours de cette période. Bien sûr, nous aurions aimé profiter d'une semaine de congé. Nos blessés auraient pu se reposer. Je suis persuadé que tout ce que Baker a besoin est d'une semaine de repos. De plus, cette semaine de congé signifie que nous n'aurions qu'un seul match à jouer. Nous devons maintenant en jouer deux».

Mais Scannella sait pas ailleurs que la question d'exécution est primordiale au football et qu'une semaine de repos peut nuire à une équipe.

«Dans le fond, si toutes les équipes devaient jouer deux matches en séries, j'aimerais mieux ne pas avoir congé. Mais dans la situation présente, j'aurais préféré ce congé».

Les Alouettes ont mis fin à leur saison régulière en subissant une râclée face aux Eskimos d'Edmonton, champions de la section ouest. Scannella prétend que son équipe a oublié cela pour l'instant et qu'elle n'est pas démoralisée.

«Nous devons être prêts à jouer un dur match de football, à jouer du football agressif. Si nous ne le sommes pas, nous perdrons».

Par ailleurs, Scannella mentionne que la clé pour son équipe sera de stopper l'attaque au sol des Riders, qui ont remporté trois des quatre matches entre les deux formations cette saison.

«On dit à Ottawa que Condredge Holloway est de retour en forme et qu'il pourrait être leur quart partant, c'est bien possible, a dit Scannella. Mais je m'attends tout de même à ce que Jordan Case soit au poste de quart. C'est lui qui nous a battus cette saison et il nous a battus surtout avec les courses au sol. C'est nous qui avons montré aux autres équipes que l'on pouvait gagner avec la course au sol la saison dernière et maintenant toutes les équipes de l'est ont basé leur attaque là-dessus. Je pense même que les Riders pourraient employer trois porteurs de ballon au champ-arrière. Ils l'ont déjà fait».

Dans un match des séries éliminatoires, les statistiques ne veulent souvent pas dire beaucoup, mais Scannella peut se consoler à la pensée que les chiffres favorisent les Alouettes.

Depuis que l'équipe évolue au Stade olympique, soit depuis 1976, les Alouettes ont remporté 10 victoires et n'ont subi que deux défaites contre Ottawa devant les partisans montréalais. De plus, les Rough Riders n'ont pas vaincu les Alouettes en séries éliminatoires depuis 1973 quand ils avaient remporté la finale de l'est 23-14 à Ottawa.

Ces chiffres pourraient cependant signifier très peu si Baker et Biletnikoff ne peuvent être en uniforme.

en bref...

■ 27 records des Expos

Le total de 18 retraits au bâton enregistré par Bill Gullickson, le 10 septembre, contre les Cubs de Chicago et les 97 buts volés réussis par Ron LeFlore sont les deux principaux records parmi les 27 marques d'équipe rééditées ou égalées par l'édition 1980 des Expos. Gullickson a réalisé le plus fort total de retraits sur trois prise depuis l'exploit de 19 retraits au bâton signé par Nolan Ryan en 1974. Dans l'histoire du baseball, seuls Ryan, Steve Carlton et Tom Seaver ont fait mordre la poussière à plus de frappeurs en une partie que la recrue de 21 ans des Expos. LeFlore, à sa première saison dans la Ligue nationale, a dominé le circuit pour le nombre de buts volés et il est devenu le premier joueur dans l'histoire des ligues majeures à s'accaparer du titre dans les deux ligues. Il avait été le meneur dans la Ligue américaine en 1978 avec un total de 68 larcins. LeFlore occupe présentement le quatrième rang chez les meneurs de tous les temps pour le nombre de buts volés en une saison. Lou Brock (118), Maury Wills (104) et Rickey Henderson (100) occupent les trois premières positions.

■ J.C. heureux en Suisse

L'ancien joueur de défense du Canadien de Montréal et des Nordiques de Québec, Jean-Claude Tremblay, devenu entraîneur-joueur du Servette de Genève, un club suisse de division B, est toujours aussi heureux de son choix malgré les insuccès de son équipe. Tremblay a expliqué qu'il commence à s'habituer au style et au rythme du hockey européen, mais qu'il a quelques difficultés à faire comprendre à ses joueurs, dont la moyenne d'âge est 21 ans, ce qu'il désire exactement. Tremblay souffre encore d'une vieille blessure au genou et n'a pas encore pu jouer cette saison. Il lui faudra subir une intervention chirurgicale et il espère pouvoir ensuite patiner après une ou deux semaines de repos.

■ Lendl, le joueur du mois

NEW YORK — Pour la deuxième fois, cette année, le Tchèque Ivan Lendl a été choisi comme le joueur du mois dans la série des Grands Prix de tennis. Lendl, qui a remporté trois tournois de la série des Grands Prix en octobre, a de plus conduit son pays à la finale de la coupe Davis. En plus du championnat de l'Espagne, Lendl a conquis le titre du championnat de la Suisse en battant le Suédois Bjorn Borg et a aussi remporté l'omnium du Japon, à Tokyo. Lendl avait déjà été choisi en mai dernier.

■ En deux mots

Les Canucks de Vancouver ont rappelé le gardien **Gary Bromley** de leur filiale de Dallas, de la Ligue centrale, et ont retourné le jeune Ken Ellacott. Bromley a été cédé au Dallas la semaine dernière afin de parfaire sa condition physique à la suite d'une blessure à l'aine. Il agira comme adjoint à Richard Brodeur... **Bjorn Borg**, qui n'a jamais remporté le tournoi de tennis de Stockholm, a franchi le premier tour en battant le Tchèque Tomas Smid 6-4, 6-3. **Per Hjertquist**, un autre Suédois, a causé une certaine surprise en éliminant l'Américain Harold Solomon 6-2, 6-1... L'Américain **Vince van Patten** a été le premier qualifié pour les quarts-de-finale des simples du tournoi de Hong Kong en éliminant son compatriote Peter Fleming 6-2, 4-6, 7-5. Les autres qualifiés sont Terry Moor, Tom Gullickson et Louk Sanders... Les Eskimos d'Edmonton ont accordé un essai de 14 jours à l'ancien bloqueur offensif des Alouettes, **Dan Yochum**. Celui-ci pourrait remplacer Mike Wilson, blessé, en finale de la division ouest et, éventuellement, dans le match de la coupe Grey.

Tug McGraw devient joueur autonome mais souhaite rester à Philadelphie

NEW YORK (AP) — Tug McGraw, un des héros des Phillies de Philadelphie en Série mondiale, s'est déclaré joueur autonome hier en vue du repêchage des agents libres en accusant les champions de ne pas vouloir le payer sur la même échelle que les autres étoiles du club.

McGraw et Steve Braun, du Toronto, ont ainsi porté à 52 le nombre de joueurs autonomes, dont l'inscription prenait fin à minuit hier soir.

Un seul autre joueur, le lanceur Charlie Hough, du Texas, était éligible, mais il serait près de signer une nouvelle entente avec les Rangers.

McGraw a émis un communiqué pour expliquer sa situation:

«Je me suis inscrit sur la liste des joueurs autonomes en date du 5 novembre. Ma demande aux Phillies était celle-ci: ma contribution au premier championnat mondial des Phillies en 97 ans a été égale à celle de tout joueur du club. Je veux être payé sur la même échelle que ces joueurs. Jusqu'ici, les Phillies ont refusé de me faire une offre comparable à celle des autres joueurs-clés du club. Je ne le désirais pas, mais je n'ai plus d'autre choix».

La date-limite de mercredi — 15 jours après la Série mondiale — ne concerne que le repêchage, car les joueurs inscrits peuvent en venir à une entente avec leur club actuel jusqu'à lundi prochain, soit trois jours avant le repêchage.

Aussi, McGraw et son agent Phil McLaughlin ont l'intention de rencontrer la direction des Phillies vendredi et en fin de semaine, si nécessaire.

Il semble que McGraw préférerait demeurer avec les Phillies, tout comme Dusty Baker avec Los Angeles. Pour cette raison, Baker a encouragé les Dodgers à conserver leurs droits de négociation et McGraw espère que les Phillies feront de même à son endroit. Les clubs peuvent éventuellement user de ces droits à la fin du repêchage.

Des 52 joueurs éligibles au repêchage, seul, Willie Montanez, des Expos, n'implique pas une compensation de la part du club qui l'embauchera, car il a signé son contrat avant le 9 août 1976, date où l'entente actuelle est entrée en vigueur.

Voici la liste des 52 joueurs autonomes qui seront soumis au repêchage le 13 novembre s'ils n'ont pas conclu d'ici là une entente avec leur présente équipe:

Baltimore — Pat Kelly, voltigeur; Lee May, frappeur désigné; Boston — Jim Dwyer, voltigeur-premier-but; Dave Rader, receveur; Chicago — Glenn Borgmann, receveur; Cleveland — Dan Spillner, lanceur; Kansas City — Marty Pattin, lanceur; Pete LaCock, premier-but; Dave Chalk, intérieur; Darrell Porter, receveur; Jose Cardenal, voltigeur; Milwaukee — Bill Castro, Bill Travers, lanceurs; Vic Harris, voltigeur; Minnesota — Jose Morales, frappeur désigné; Geoff Zahn, lanceur; Mike Cubbage, intérieur; New York — Johnny Oates, receveur; Gaylord Perry, Doug Bird, Luis Tiant, lanceur; Oakland — Jim Essian, receveur; Seattle — Juan Beniques, voltigeur; Bill Stein, intérieur; Dave Roberts, lanceur; Marc Hill, receveur; Texas — Rusty Staub, frappeur désigné; Bud Harrelson, intérieur; Ed Figueroa, lanceur; Dave Roberts, receveur; Toronto — Steve Braun, intérieur-voltigeur; Roy Howell, intérieur.

Atlanta — Charlie Spikes, voltigeur; Chicago — Lenny Randle, intérieur; Dick Tidrow, lanceur; Larry Biittner, premier-but; Mick Kelleher, intérieur; Los Angeles — Don Sutton, lanceur; Dusty Baker, voltigeur; Montréal — Ron LeFlore, voltigeur; Willie Montanez, premier-but; Stan Bahnsen, John D'Acquisto, lanceurs; New York — Ray Burris, lanceur; Claudell Washington, Jerry Morales, voltigeurs; Philadelphie — Tug McGraw, lanceur; Del Unser, voltigeur; Pittsburgh — John Milner, voltigeur-premier-but; Jesse Jefferson, lanceur; San Diego — Dave Winfield, voltigeur; San Francisco — Mike Sadek, receveur.

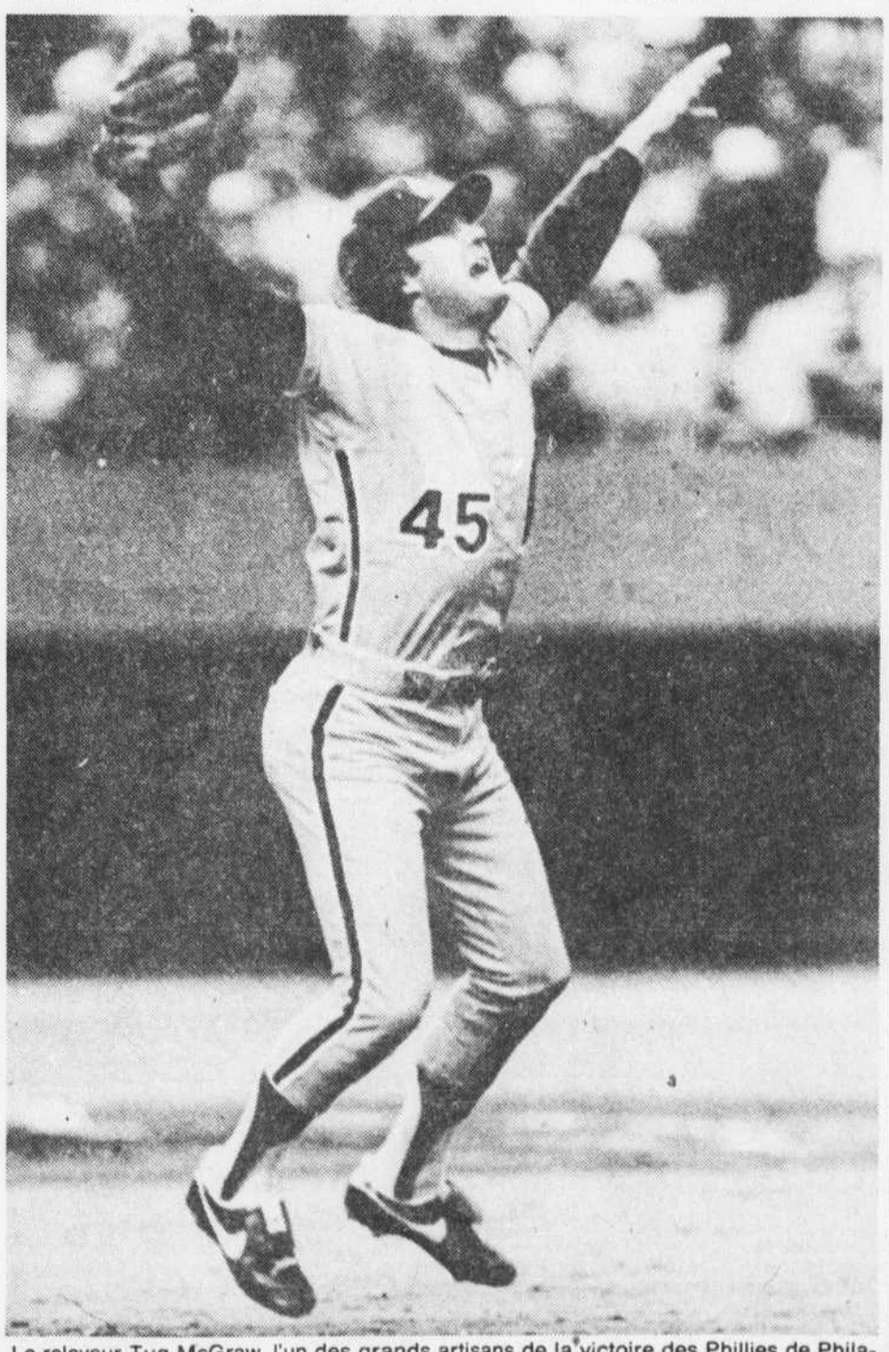

Le releveur Tug McGraw, l'un des grands artisans de la victoire des Phillies de Philadelphie en Série mondiale, fait partie du groupe des 52 joueurs autonomes du baseball. (Photolaser AP)

JEUNES PORTEURS DEMANDÉ(E)S

POUR FAIRE LA LIVRAISON DU JOURNAL

LE DEVOIR

844-3361

SOMMAIRES

Maple Leafs 2, Penguins 1

Première période

Aucun but.

Pénalités: Lee Pgh 6:54, Gavin Tor 12:03.

Deuxième période

1—TORONTO: Anderson (4) 8:31

Pénalités: Turnbull Tor 10:09, Stackhouse Pgh 11:35, Valve Tor, Baxter Pgh mineures, majeures, Carlyle Pgh 16:31, Turnbull Tor 12:54, Kehoe Pgh 13:10.

Troisième période

2—PITTSBURGH: Johnson (5)
Lee, Faubert 8:05

3—TORONTO: Boschman (4)
Anderson, Turnbull 9:42

Pénalités: Valve Tor, Carlyle Pgh majeures 10:58.

Tirs au but

Toronto	9	13	9	—31
Pittsburgh	9	8	11	—28

Gardiens: Grha, Toronto; Millen, Pittsburgh. Assistance: 7,948.

Kings 5, Capitals 3

Première période

1—LOS ANGELES: Unger (5)
Wells, Hopkins 1:21

2—WASHINGTON: Pronovost (3)
Hangsleben, Jarvis 5:48

3—LOS ANGELES: Dionne (8)
Taylor, Harris 10:49

Pénalités—Hangsleben Wash 3:21, Jensen LA 11:56, Hopkins LA 15:10, Mulvey Wash 16:56.

Deuxième période

4—WASHINGTON: Bouchard (1)
Ververgaert, Garuk 3:02

5—LOS ANGELES: Dionne (9)
Simmer 15:45

8—WASHINGTON: Gustafsson (5)
Charron, Gartner 19:20

Pénalités—Jensen LA 2:20, Lewis LA 10:00, Mulvey Wash 10:31, Bonar LA 10:52, Mulvey Wash 13:12.

Troisième période

7—LOS ANGELES: Bonas (2)
Jensen, Terrion 5:14

8—LOS ANGELES: Dionne (10)
Simmer, Lewis 19:38

Pénalité—Hardy LA 17:20.

Tirs aux buts

Los Angeles	7	8	6	—21
Washington	7	17	13	—37

Gardiens—Lessard, Los Angeles; Palmateer, Washington. Assistance—9,719.

Black Hawks 3, Rangers 3

Première période

1—CHICAGO: Mulvey (7)
Murray, Roskowski 2:17

2—CHICAGO: Brown (2) 3:23

3—NY RANGERS: Esposito (3)
Greschner, Silk 7:23

Pénalités—Esposito NYR 0:38, Wilson Chi 7:05, Robidoux Chi 19:53.

Deuxième période

4—NY RANGERS: Allison (6) 3:11

5—NY RANGERS: Nethery (1)
Hedberg, Vickers 16:07

Pénalités—Stone NYR 11:13, Higgins Chi 15:18, Beck NYR 19:53.

Troisième période

6—CHICAGO: Mulvey (8)
Roskowski 7:25

Pénalités—Fox Chi 7:42, Higgins Chi 10:53

Tirs au but

NY Rangers	14	9	8	—31
Chicago	17	7	8	—32

Gardiens—Soetaert, NY Rangers; Esposito, Chicago. Assistance—10,996.

Sabres 5, Rockies 3

Première période

1—BUFFALO, Gare (8)
McKegney, Smith 6:52

Pénalités: McKegney Buf 4:30, Auge Col 7:09, Playfair Buf 10:04, Van Boxmeer Buf 16:46, Delorme Col 19:49.

Deuxième période

2—BUFFALO, McKegney (6)
Gare 5:26

3—COLORADO, McEnen (6)
McDonald, Ramage 6:48

4—BUFFALO, Ruff (2)
Gare, McLanahan 10:40

5—COLORADO, Vautour (3)
Gillis, Auge 11:03

6—BUFFALO, Savard (5)
Perreault, Martin 14:56

7—BUFFALO, Hagy (1)
Ramsay, Dudley 17:42

Pénalités: Perreault Buf 2:10.

Troisième période

8—COLORADO, Gagné (7)
Ramage, McKechnie 3:56

Pénalités: McEnen Col 8:36.

Tirs au but

COLORADO	9	7	7	—23
BUFFALO	6	11	6	—23

Gardiens — Al Smith, Colorado; Edward Buffalo. A — 16,433

Flames 5, Jets 5

Première période

1—WINNIPEG: Geoffrion (5)
Lukowich, Christian 3:56

2—WINNIPEG: Lukowich (9)
Christian, Long 9:21

3—CALGARY: Reinhart (3)
Lever, Peplinski 19:00

Pénalités—Wilson Cal Mann Wpg double mineure 5:20, Small Wpg 11:54, Nilsson Cal 12:16, Peplinski Cal 13:35, Campbell Wpg 18:09, Russell Cal 19:29.

Deuxième période

4—CALGARY: MacMillan (5)
Nilsson, Vail 2:33

5—WINNIPEG: Steen (2)
Lindstrom 16:30

6—WINNIPEG: Geoffrion (6)
Steen, Lukowich 19:20

Pénalités—Clement Cal 3:20, Plett Cal Babych Wpg 9:22, Murdoch Cal 18:02, Babuch Wpg 19:02, Chouinard Cal Wilson Wpg 19:41.

Troisième période

7—WINNIPEG: Marsh (6)
Christian, Dupont 3:59

8—CALGARY: Nilsson (7)
Tautakallio, Murdoch 10:17

9—CALGARY, Vail (5)
Rautakallio, MacMillan 12:35

10—CALGARY: Chouinard (6)
..... 14:05

Pénalités—Smith Cal 2:45, Plett Cal 8:13, Lindstrom Wpg 8:34, Campbell Wpg 10:47.

Tirs au but

Calgary	10	7	11	—28
Winnipeg	9	19	11	—39

Gardiens—Riggin, Calgary; Middlebrook Winnipeg.
Assistance—10,500.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 5, Québec 4
Islanders NY 6, Detroit 4
Hier
Toronto 2, Pittsburgh 1
Buffalo 5, Colorado 3
Los Angeles 5, Washington 3
Ny Rangers 3, Chicago 3
St-Louis 6, Hartford 1
Calgary 5, Winnipeg 5
Edmonton à Vancouver
Ce soir
Montréal à Detroit
Islanders NY à Boston
Los Angeles à Philadelphie
Hartford au Colorado
Vendredi
Edmonton à Winnipeg
Minnesota à Vancouver

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Simmer, LA	14	13	27
Dionne, LA	7	16	23
Taylor, LA	8	14	22
Barber, Phil.	10	9	19
Salming, Tor.	4	15	19
Gretzky, Edm	7	11	18
Bossy, Isl.	10	7	17
Clarke, Phil	3	14	17
Lafleur, Mon	6	10	16
Nilsson, Cal	6	10	16
McCourt, Det	5	11	16
Potvin, Isl	2	14	16
Gartner, Wash	8	7	15
Maruk, Wash	8	7	15
Kehoe, Pit	8	7	15
Shutt, Mon	6	9	15
Savard, Chi	5	10	15
Sittler, Tor	11	3	14
Smith, Min	8	6	14
Hislop, Qué	8	6	14
Lukovich, Win	8	6	14
Thompson, Det	7	7	14
Fraser, Van	7	7	14
Leach, Phil	7	7	14
Goring, Isl	6	8	14
Greschner, Rang	6	8	14
P. Statsny, Qué	4	10	14

	b	a	pts
Guy Lafleur	6	10	16
Steve Shutt	6	9	15
Pierre Larouche	6	7	13
Mario Tremblay	6	4	10
Yvon Lambert	4	5	9
Mark Napier	4	3	7
Larry Robinson	2	5	7
Guy Lapointe	1	6	7
Réjean Houle	1	6	7
Doug Jarvis	4	2	6
Bob Gainey	3	3	6
Keith Acton	2	4	6
D. Wickenheiser	2	2	4
Brian Engblom	0	4	4
Gaston Gingras	1	2	3
Serge Savard	1	2	3
Rod Langway	1	1	2
Doug Risebrough	0	2	2
Chris Nilan	0	1	1

Gardiens

	pj	bc	bl	moy.
M. Larocque	8	22	0	2.75
D. Herron	4	17	0	4.25

Ligue Majeure du Québec

Hier
Trois-Rivières 10, Québec 9
Cornwall 6, Sherbrooke 4
Sorel 10, Hull 6
Ce soir
Sherbrooke à Cornwall
Hull à Montréal
Vendredi
Cornwall à Laval
Trois-Rivières à Québec
Sorel à Shawinigan
Chicoutimi à Sherbrooke

Ligue Intercollégiale AAA

Vendredi
St-Jérôme à St-Laurent
Thetford Mines à St-Georges
Dawson à Limoilou
Dimanche
St-Georges à Thetford Mines
Limoilou à St-Jérôme
St-Laurent à Dawson

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—LOS ANGELES	12	10	1	1	63	35	21
2—ST-LOUIS	14	8	3	3	54	49	19
3—BUFFALO	12	8	2	2	45	30	19
4—PHILADELPHIE	13	8	3	2	51	34	18
5—MINNESOTA	10	7	1	2	47	29	16
6—TORONTO	12	7	4	1	55	50	15
7—VANCOUVER	12	6	4	2	50	39	14
8—CHICAGO	14	6	5	3	54	54	15
9—CALGARY	14	6	5	3	51	55	15
10—COLORADO	13	6	5	2	49	51	14
11—HARTFORD	13	5	5	3	44	56	13
12—ISLANDERS NY	13	5	5	3	49	53	13
13—MONTRÉAL	12	5	6	1	50	41	11
14—WASHINGTON	13	3	5	5	43	42	11
15—PITTSBURGH	12	4	6	2	49	58	10
16—EDMONTON	11	2	4	5	36	40	9
17—RANGERS NY	14	3	9	2	47	66	8
18—QUÉBEC	13	1	8	4	45	62	6
19—WINNIPEG	11	1	6	4	45	56	6
20—BOSTON	11	2	8	1	29	38	5
21—DETROIT	13	2	9	1	40	56	5

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	20	14	5	1	109	85	29
HULL	20	10	7	3	74	90	23
CORNWALL	19	11	8	0	101	95	22
MONTRÉAL	19	7	12	0	82	97	14
LAVAL	20	5	14	1	94	102	11
Section Dilio							
SHAWINIGAN	19	13	4	2	104	74	28
TROIS-RIVIÈRES	20	9	9	2	97	102	20
CHICOUTIMI	20	9	11	0	95	110	18
QUÉBEC	20	8	12	0	95	100	16
SHERBROOKE	19	7	11	1	91	87	15

LIGUE INTERCOLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-GEORGES	8	7	1	0	50	33	14
SAINT-JÉRÔME	8	5	3	0	50	37	10
SAINT-LAURENT	8	4	4	0	40	40	8
THETFORD MINES	8	3	5	0	42	52	6
DAWSON	8	3	5	0	42	53	6
LIMOILOU	8	2	6	0	33	51	4

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi
Demi-finale de l'Est
Ottawa à Montréal
Dimanche
Demi-finale de l'Ouest
Calgary à Winnipeg

Ligue Nationale

Dimanche
Dallas à Giants NY
Pittsburgh à Tampa Bay
San Francisco à Green Bay
Washington à Chicago
Atlanta à St-Louis
Cleveland à Baltimore
Detroit au Minnesota
Buffalo à Jets NY
Cincinnati à Oakland
Denver à San Diego
Kansas City à Seattle
Miami à Los Angeles
Philadelphie en N.-Orléans
Lundi
N.-Angleterre à Houston

Ligue Intercollégiale

Dimanche
Finale AA
André-Grasset c. Saint-Georges
Finale AAA
Trois-Rivières c. John Abbott.

LIGUE CANADIENNE

Classement final

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
HAMILTON	16	8	7	1	332	377	17
MONTREAL	16	8	8	0	356	375	16
OTTAWA	16	7	9	0	353	292	14
TORONTO	16	6	10	0	334	358	12
Section Ouest							
EDMONTON	16	13	3	0	505	281	26
WINNIPEG	16	10	6	0	394	337	20
CALGARY	16	9	7	0	407	355	18
C.-BRITANNIQUE	16	8	7	1	381	351	17
SASKATCHEWAN	16	2	14	0	284	469	4

LIGUE NATIONALE

Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	9	7	2	0	254	183	.778
BUFFALO	9	6	3	0	193	151	.667
BALTIMORE	9	5	4	0	194	183	.556
MIAMI	9	4	5	0	123	177	.444
JETS NY	9	2	7	0	152	212	.222
Section Centrale							
CLEVELAND	9	6	3	0	201	180	.667
HOUSTON	9	6	3	0	157	144	.667
PITTSBURGH	9	5	4	0	238	193	.556
CINCINNATI	9	3	6	0	125	159	.333
Section Ouest							
OAKLAND	9	6	3	0	231	202	.667
SAN DIEGO	9	6	3	0	272	184	.667
KANSAS CITY	9	4	5	0	169	190	.444
SEATTLE	9	4	5	0	165	198	.444
DENVER	9	4	5	0	160	185	.444

Conférence Nationale

Section Est

PHILADELPHIE	9	8	1	0	234	114	.889
DALLAS	9	7	2	0	255	157	.773
ST. LOUIS	9	3	6	0	181	187	.333
WASHINGTON	9	3	6	0	137	173	.333
GIANTS NY	9	1	8	0	120	264	.111
Section Centrale							
DETROIT	9	6	3	0	210	154	.667
TAMPA BAY	9	4	4	1	153	176	.500
MINNESOTA	9	4	5	0	144	180	.444
GREEN BAY	9	3	5	1	132	188	.389
CHICAGO	9	3	6	0	134	151	.333
Section Ouest							
LOS ANGELES	9	6	3	0	263	179	.667
ATLANTA	9	6	3	0	231	162	.667
SAN FRANCISCO	9	3	6	0	197	270	.333
NOUVELLE-ORLEANS	9	0	9	0	147	276	.000

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

La surprise américaine

ON disait que la lutte serait serrée; que les électeurs américains n'avaient pas, avec les candidatures de 1980, de quoi vraiment choisir un président; bref que le scrutin du 4 novembre serait peu significatif ou à tout le moins peu décisif. D'où la surprise profonde causée par le balayage de mardi à travers tous les États-Unis, et qui a non seulement changé la direction de la Maison Blanche pour les quatre années qui viennent mais aussi donné aux républicains la majorité au Sénat. L'étonnement aura été d'autant plus grand que les sondages, tout en indiquant une mince avance pour Ronald Reagan, n'avaient pas indiqué, au moins dans les derniers milles de la campagne, l'ampleur de la désaffection qui allait emporter Jimmy Carter.

S'il ne saurait faire de doute que les Américains ont voulu manifester leur mécontentement à l'égard de l'administration sortante, il est moins certain qu'ils aient endossé aussi massivement qu'il apparait aux résultats les tendances affichées du candidat républicain vainqueur: une Amérique plus forte, qui ne se laisse point bousculer sur la scène internationale, et, sur le plan local, un gouvernement qui gouverne moins. Les problèmes que la présidence n'a su résoudre ou endiguer sous Carter poseront à son successeur à la Maison Blanche d'aussi sévères dilemmes.

Par exemple, les cols bleus qui ont abandonné les démocrates dans les secteurs industriels frappés par la récession ont-ils voulu revenir à l'entreprise privée, endosser les règles impitoyables du marché, et dire non aux subventions de l'État ou à sa garantie bancaire? Rien n'est plus douteux! De même, si les contribuables sont de plus en plus réfractaires à des impôts pour lesquels ils n'ont pas le sentiment de recevoir des services publics efficaces, ils ne sont pas nécessairement plus heureux des hausses de taux d'intérêt qui font les délices des institutions prêteuses mais écartent de la course nombre d'entreprises et d'individus en plus faible position économique.

De là à dire que l'administration Reagan ne fera pas de miracle et qu'elle sera amenée, autant que Carter, à modifier son tir à l'épreuve de la réalité, il n'y a qu'un pas qui devrait être franchi dès les tout prochains mois. Mais une deuxième barrière devrait rassurer ceux qui, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, s'inquiètent des orientations dures affichées, surtout en début de campagne, par le nouveau président républicain. Le gouvernement des affaires américaines n'est pas chose qui peut du jour au lendemain passer totalement sous la coupe d'un homme ou d'un parti. Le système en place aux États-Unis a fait la preuve, au cours de récentes périodes non moins volatiles et difficiles, qu'il pouvait résister aux coups de force, redresser la barre, voire rejeter un président.

C'est ainsi qu'on a vu dans l'entourage de Ronald Reagan certains personnages aux liaisons problématiques quitter promptement la scène, phénomène qui s'est du reste également produit sous Carter et qui n'aurait peut-être pas été possible sans le réveil qu'a imposé le scandale du Watergate. Certes, il est inquiétant de voir rôder de nouveau dans le paysage un Henry Kissinger, le bourreau du Cambodge, mais la présence d'un Zbignew Brzezinski à côté du président Carter n'était qu'à peine plus rassurante. L'industrie militaire et les forces armées des États-Unis vont gonfler leurs exigences; mais le président sortant n'avait-il pas déjà largement commencé de céder à leurs pressions? Les craintes et les préventions suscitées par la prochaine Maison Blanche comportent des garde-fous différents mais peut-être aussi efficaces.

Néanmoins, sans trop avoir confiance dans le leadership de Jimmy Carter, le Canada et la plupart des pays occidentaux, de même que les régimes socialistes, le préféraient à son imprévisible adversaire. Ottawa pour sa part, qui commençait à avoir du fil à retordre dans plusieurs dossiers communs avec le voisin du sud, devra refaire avec une administration républicaine et un sénat modifié les rapports devenus familiers qui avaient été tissés entre les libéraux et leurs correspondants démocrates. Mais s'il est un message qui devrait être lu dans les chancelleries même s'il n'est écrit nulle part dans l'élection du 4 novembre, c'est que le leadership américain, faible ou fort, ne saurait plus prétendre maîtriser les crises qui menacent la planète.

Qu'il s'agisse de l'Iran, qui n'a pas fini de ménager des surprises, ou du conflit entre Israël et ses voisins arabes, deux grands contentieux où les États-Unis ont échoué, ou qu'il s'agisse des prochains dossiers chauds en Afrique du sud ou en Amérique centrale, les alliés de Washington, essentiellement l'Europe et le Canada, devront de plus en plus prendre des initiatives propres et cesser d'attendre de la capitale américaine des miracles qu'elle ne peut plus produire. Ce n'est pas l'arrivée d'un Reagan à la Maison Blanche qui doit tenir en réveil les gouvernements étrangers et l'opinion publique internationale, mais l'état présent de la majorité des pays du tiers-monde, qui n'ont pas fini de secouer «l'ordre» mondial actuel.

Aussi bien dans les problèmes de politique étrangère que dans les difficultés économiques sévères qui ont frappé les électeurs américains, l'héritage de Carter hier comme celui de Reagan demain, aura emprunté largement aux administrations précédentes, aussi bien démocrates que républicaines. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Washington s'enlise en Iran, ou que sa politique pétrolière est à la fois coûteuse et dangereuse. En voyant certains sénateurs modérés mordre la poussière, il faut craindre, autant que le retour à des politiques socialement explosives pour les villes américaines, ou aventureuses pour les relations internationales, l'essoufflement des milieux et des machines politiques américaines.

L'électorat du 4 novembre recherchait visiblement ce nouveau leadership, ces orientations politiques mieux accordées aux défis des années présentes, et on ne peut dire qu'il a trouvé satisfaction dans l'équipe et le programme Reagan. Le taux de participation des électeurs est l'un des plus bas de l'époque moderne, tout comme est significatif le pourcentage de votes recueillis par John Anderson, le candidat indépendant. Mais ce n'est pas au Canada, dont l'économie et les problèmes sont à trop d'égards liés à ceux des États-Unis, qu'on peut se permettre de juger de haut la politique américaine ou prétendre mieux réussir qu'elle à relever les défis que posent l'inflation, le chômage, les disparités régionales et «ethniques», et tant d'autres maux de même gravité.

Car l'Amérique, celle des États-Unis, reste la première nation du monde quand il s'agit de battre un gouvernement. Voilà qui commande à la fois le respect et l'espoir.

Jean-Claude LECLERC

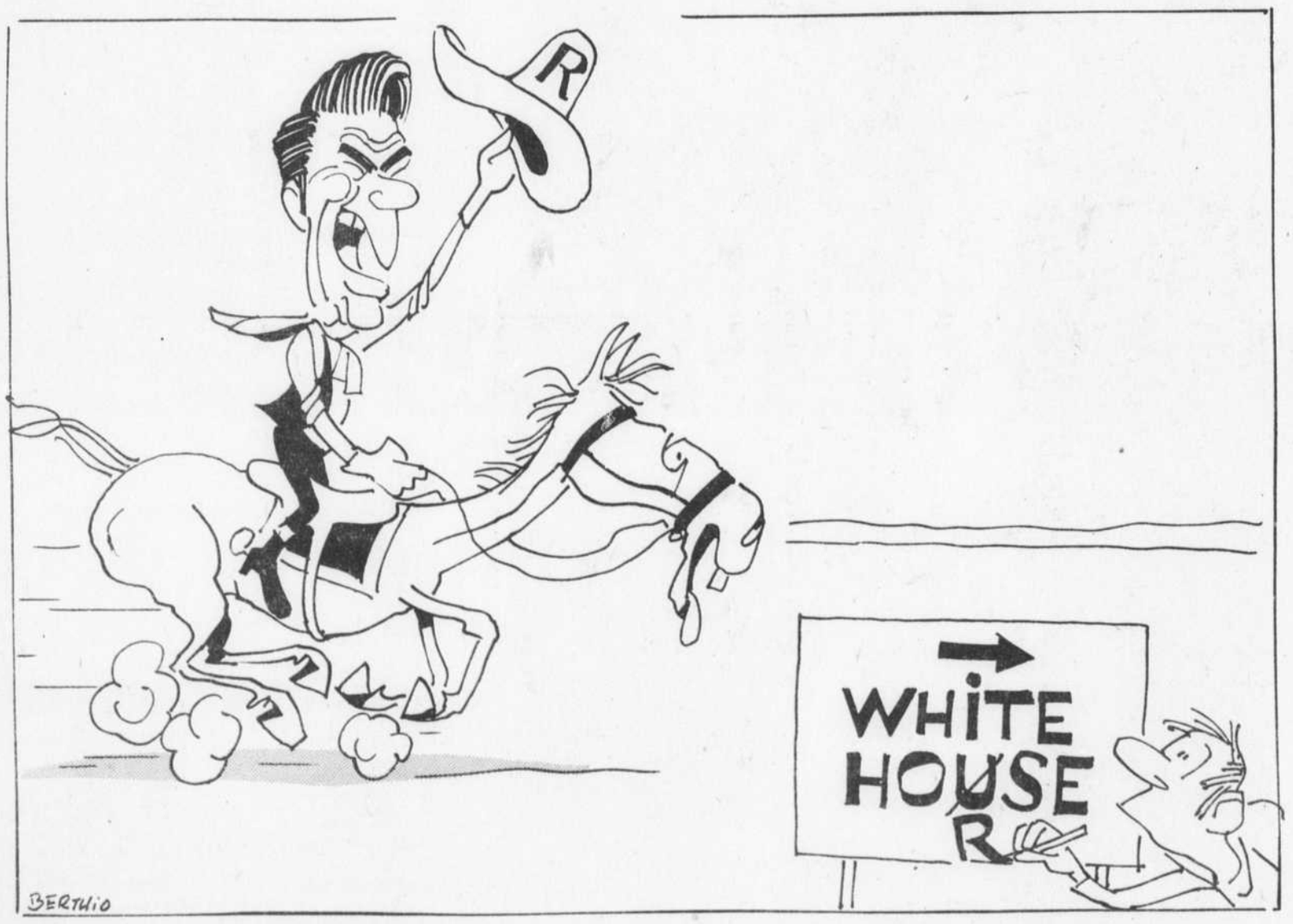

Le message inaugural

De ce très long message inaugural, dont le premier ministre a donné lecture hier à l'ouverture de la session, on retient pour l'instant — et sous réserve d'un examen plus poussé — trois aspects importants:

1— Le premier chapitre, qui porte sur la Constitution, fait le silence sur le référendum et ses conséquences, mais présente une analyse très juste de la situation grave qu'impose au Québec et au régime fédéral le projet de résolution de M. Trudeau. Il propose, comme il convient, des mesures de résistance et de réaction, en particulier un projet de résolution à laquelle devraient se rallier tous les partis de l'Assemblée nationale. Cette première partie, empreinte de dignité, est à la fois sobre et ferme. M. Lévesque parlait au nom d'un peuple et l'a fait avec la gravité d'un homme d'État.

2— Le gouvernement, sachant parfaitement qu'il ne peut accroitre le déficit trop lourd du Québec (plus de deux milliards), s'abstient d'annoncer des programmes coûteux et met plutôt l'accent sur diverses initiatives, en oeuvre pour la plupart, qui favoriseront le développement de l'économie et, surtout, la création d'emplois.

3— Le premier ministre, par la diversité des projets et le foisonnement des mesures souvent mineures, a voulu manifestement convaincre le peuple que son gouvernement, pour demeurer «bon», se remet à l'oeuvre avec résolution après avoir délaissé l'administration et la gestion durant de longs mois pour préparer, organiser et encaisser le référendum.

Le document paraît beaucoup plus long cette année parce que le gouvernement, outre les projets annoncés et dont plusieurs circulent depuis quelques années dans les ministères, procède à des rétrospectives et à des analyses qui tendent à souligner le travail accompli en divers domaines.

On apprend avec intérêt qu'une commission parlementaire se réunira pour étudier les ambitieux projets d'investissements de Hydro-Québec au cours de la décennie et se prononcer sur les «choix» que devra faire le gouvernement, notamment en matière d'exportation de l'énergie électrique. S'il est vrai, comme le signale M. Lévesque, que nos besoins augmenteront en raison d'une tendance à l'adoption du chauffage à l'électricité, il faudra s'interroger sérieusement sur nos velléités d'exportation. Faut-il aussi subventionner la conversion à l'électricité à l'heure où Ottawa veut au contraire pousser les consommateurs à adopter le gaz naturel? Le programme qui sera géré par Hydro-Québec pour l'habitation appelle des précisions que le document ne donne pas.

C'est une décision fort heureuse que celle de favoriser l'accès à la propriété au Québec. Il reste à voir comment on s'y prendra. Si Québec veut simplement répéter l'erreur que M. Joe Clark avait commise dans le budget qui a fait tomber son ministère, par exemple en offrant aux contribuables plus riches des avantages fiscaux qui ne profiteront pas aux autres, il n'est pas sûr que le gouvernement emprunterait la meilleure voie. Bonne nouvelle aussi dans le message au sujet de la construction de 2,200 logements sur les terrains naguère occupés par les usines Angus.

Dans son quatrième chapitre, le premier ministre annonce des mesures correctives afin de réparer les erreurs ou les négligences dont souffrent les lois adoptées ces dernières années. C'est un bon exercice auquel l'Opposition pourra se prêter de bonne grâce.

On ne finirait pas d'énumérer les mesures administratives, les projets de modifications et les voeux que contient le message. Le gouvernement n'a voulu oublier personne: les femmes, les citadins, les ruraux, les locataires, les mineurs, les handicapés, les milieux financiers, le mouvement de la coopération, les entrepreneurs en construction. Tout se passe comme si l'équipe gouvernementale, pour faire mentir ceux qui lui reprochaient d'avoir épuisé son programme, avait décidé d'en offrir plus que l'Assemblée ne pourrait humainement étudier au cours d'une session, dût-on pour cela gratter les fonds de tiroir...

C'est que, n'est-ce pas, les élections auront lieu au printemps ou à l'été... D'ici là, le PQ aura tout son temps pour concevoir un nouveau programme électoral.

Michel ROY

LETTRES AU DEVOIR

■ Contre-publicité

À la page 7 de l'édition du 21 octobre du DEVOIR, Esso nous explique, dans une publicité d'une demi-page, que les profits rendent les investissements possibles; pourquoi nous rappeler cette lapalissade en si gros? Pour adoucir l'opinion publique face à des profits exorbitants des compagnies pétrolières et ainsi continuer à en faire sans trop de protestations. La publicité est puissante, elle peut faire accepter n'importe quoi dans l'opinion.

Le gouvernement canadien est bien conscient de cette puissance et il y consacre des budgets très importants. Les compagnies de papier se paient aussi le même genre de publicité qu'Esso sur une page d'une revue très connue.

Il faut bien discerner le but réel de ces publicités et garder l'oeil critique.

Bernard BEAUDOIN
Montréal 21 octobre

■ Maintenant, c'est NON

Dans une émission à Radio-Canada j'ai entendu M. L'Allier déclarer que dans les amendements de la constitution sur les droits individuels et linguistiques, le premier ministre du Canada nous mettait au même rang qu'un Ukrainien de l'Ouest. Nous devenons une collectivité minoritaire dans le grand Canada. J'avais voté NON au référendum mais je m'attendais à autre chose pour renouveller le fédéralisme. Je vous dis NON monsieur Trudeau. Peuple du Québec, unissons-nous.

Madeleine MORIN
Montréal, 21 octobre

■ Le Canada et les réfugiés afghans

(Lettre adressée à M. Pierre Trudeau, premier ministre du Canada).

De 1973 à 1976 j'ai effectué des recherches ethnologiques parmi les pashtoun du nord-est de l'Afghanistan. J'ai appris à aimer et à admirer ce peuple rude, pauvre et fier. J'ai suivi de près l'action politique du nouveau gouvernement socialiste arrivé au pouvoir après le coup d'état d'avril 1978. C'est avec effroi que j'ai appris la nouvelle de l'entrée de l'armée soviétique dans le pays. La guerre civile sans pitié, les centaines de milliers de réfugiés, la famine et le chaos, comment rester indifférent devant le malheur d'un peuple que j'avais connu dans des circonstances tellement plus paisibles!

L'été dernier, je me suis rendu au Pakistan, dans la région de Peshawar, visiter les camps des réfugiés afghans et rencontrer des vieux amis de Kaboul. Il m'ont parlé longuement, la rage au coeur: chacun m'a raconté son histoire faite de violence, de répression, souvent de torture et de fuite.

Dans les camps pakistanais, les réfugiés s'entassent comme du bétail dans d'interminables rangées de tentes. La vie est devenue pour eux l'attente des rations alimentaires et un très vague espoir de jours meilleurs. Les représentants d'une multitude d'organisations d'entraide s'affairent, cherchant remède à cette situation désespérée. À côté des multinationales du secours d'urgence il y a des interventions modestes, telle cette paroisse de Westphalie qui fait fabriquer des tentes sur place ou tel autre groupe lointain qui achemine vers le marché américain des broderies faites par les couseuses réfugiées. Dans le registre des organismes d'entraide, on remarque la présence de presque tous les pays occidentaux... et l'absence du Canada!

Comment expliquer cette indifférence de notre pays? Il est vrai que votre gouvernement a donné une certaine somme d'argent aux Nations unies pour les réfugiés afghans: un chèque qui est passé inaperçu et qui a vite disparu dans la caisse commune. N'aurait-il pas été préférable d'organiser une action canadienne directe auprès des réfugiés afghans et ceci par l'entremise des multiples institutions d'entraide existant au Canada? Une aide qui prendrait en considération les besoins à long terme des réfugiés et qui utiliserait des ressources canadiennes pour y répondre? Une aide qui serait spécifique, une aide courageuse et ouverte, donnée directement de peuple à peuple et qui serait tellement différente d'un chèque anonyme!

Asen BALICKI,
Professeur d'anthropologie,
Université de Montréal.

■ D'Ottawa à Montréal

(Lettre adressée à M. Yvon Lamarre président du Comité exécutif de la Ville de Montréal).

Je vous adresse la présente, à la suite des déclarations que vous faisiez à la presse et que relate notamment Alain Duhamel dans un article publié dans LE DEVOIR du samedi 20 septembre 1980. Dans cet article, vous faites état d'un manque d'appui de la députation fédérale de l'île de Montréal et de la difficulté de l'administration municipale «à se faire entendre et se faire comprendre à Ottawa». Vous récidiviez devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal, le mardi 21 octobre 1980, ainsi qu'en fait foi l'article paru dans le Journal de Montréal.

À titre de président du caucus du Québec, je m'étonne de ces propos. Est-il besoin de vous rappeler que suite à la rencontre qui eut lieu à Montréal au cours de l'hiver 79 et à laquelle nous assistions, vous et moi, il fut convenu que si la Ville de Montréal ou son comité exécutif avait quoique ce soit à faire valoir auprès du gouvernement fédéral, ses responsables communiqueraient avec les représentants du caucus pour qu'il en soit débattu librement et qu'action soit prise.

Vos accusations répétées sont pour le moins intempestives. En effet, ces déclarations arrivent au moment même où la Ville de Montréal semble ignorer, aux yeux du public, la participation importante du gouvernement fédéral, notamment au programme de subventions aux équipements communautaires dans le cadre duquel le gouvernement participe à divers projets.

De plus, les panneaux-réclames qui sont censés informer la population montréalaise des projets réalisés dans le cadre de ces programmes, ignorent totalement la participation du gouvernement canadien.

De même, en ce qui a trait au port de Montréal, la Ville de Montréal et son comité exécutif acceptent sans mot dire les accusations portées par le ministre d'État au Développement économique du Québec, M. B. Landry, qui accuse le gouvernement fédéral de ne pas contribuer à l'expansion des installations pour la manutention des «containers». Or, au chapitre des dépenses d'immobilisation, le gouvernement canadien, par le biais du Conseil des ports nationaux, section du port de Montréal, a investi en 1979 plus de $7.2 millions et en 1980, $9.3 millions. Ces sommes ont été précisément et spécifiquement affectées à la construction d'un terminal à «containers» au port de Montréal.

Pour toutes ces raisons, nous, les membres du caucus du Québec, souhaitons:

1—revenir à l'entente conclue à Montréal en 1979, à l'effet que si la Ville de Montréal ou son comité exécutif a des représentations à faire auprès du gouvernement fédéral, ses représentants communiquent avec le président de notre caucus qui se chargera de susciter les rencontres et les échanges nécessaires;

2—que la Ville de Montréal reconnaisse publiquement la part du gouvernement fédéral au financement des réalisations conjointes;

3—que les représentants de la Ville de Montréal s'abstiennent de faire de telles déclarations qui n'ont pour effet négatif que de créer un climat de tension inutile et contraire aux intérêts des Montréalais.

Maurice DUPRAS,
député Comté Labelle
Ex-président du Caucus du Québec
Ottawa, 23 octobre.

■ Un peu de poésie...

Le premier ministre senior de l'Ontario, M. Pierre-Elliott Trudeau, a des lettres. Le 18 février dernier, inspiré par la victoire, il citait Rimbaud: «Oh! là! là!» Il citait Robert Frost: «But I have promises to keep...» Et voilà que, mercredi dernier, à Québec, réfléchissant tout haut à ses projets et se remémorant soudain ses promesses, il s'écriait, avec Cocteau: «Je n'ai jamais rien vu d'aussi fou sur la terre»! On voit qu'à défaut d'entendre les voix d'ici, M. Trudeau ne se lasse pas d'écouter les voix d'outre-frontière et d'outre-tombe. Puisqu'il semble apprécier le genre, je me permets de lui proposer le poème qui suit. (Il s'agit à ce que je sache d'un poème de Baudelaire... mais je n'en mettrais pas mon siège en jeu...)

- Harmonie du grand soir -

Voici venir le temps où, politique oblige,
Pierrot rapatriera. Il ne peut y surseoir.
Le peuple et les nations pleurent dans l'air du soir.
(Préambule cynique et délicieux litige!)
Pierrot rapatriera. Il ne veut y surseoir.
Le vieux pays frémit comme un coeur qu'on afflige.
Destin mélancolique et délicieux vertige,
Pierrot est triste et seul dedans sa tour d'ivoire.
Le vieux pays frémit comme un coeur qu'on afflige,
Un coeur tendre qui craint les pierrots au pouvoir.
Pierrot est triste et seul dedans sa tour d'ivoire.
Qu'il est dur d'être Cheuf! Mais l'Ontario l'exige!
Un coeur tendre qui craint les pierrots du pouvoir
Du passé périlleux rapaille les vestiges.
Le Canada se rend. Vive le Québec lige!
What does Pierre-Elliott want? Allez donc le savoir!

Gilles Beauchemin
Montréal, 23 octobre

■ Un abus de pouvoir

(Lettre adressée à M. Paul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal).

J'ai toujours été surpris de l'usage que les dirigeants font du pouvoir qui leur est délégué. Et, malgré cette mise en garde, ce n'est pas sans indignation que j'ai appris la mise en accusation de Denis Héroux pour vol et recel, alors que celui-ci réalisait un mandat du comité des résidants de l'Université de Montréal. Il se trouvera évidemment de braves gens pour blâmer les méthodes de pression avec lesquelles les étudiants ont dû composer, c'est-à-dire retenir les chèques de location.

Mais j'aimerais attirer votre attention ce sur quoi, et ce pourquoi, les étudiants ont ainsi agi. Depuis 1977 les frais de location ont augmenté de 50% pour ce que certains malins comparent à une garde-robe, tant l'exiguité des chambres porte à confusion. Le problème donc n'est pas d'abattre des murs, mais bien de réduire ces augmentations effrénées qui ne correspondent nullement à la capacité économique des étudiants. L'on n'est pas sans savoir que le service des prêts et bourses du ministère de l'Education leur octroie une aide minimale, maintes fois décriée par ses bénéficiaires, qui fait de la cigarette un luxe inabordable, surtout si on ne les roule pas soi-même. Évidemment cela a pour effet de décourager la consommation d'un produit jugé nocif. Mais lorsqu'il s'agit de loyer, il me semble difficile de s'en abstenir, et c'est de ce problème crucial d'où origine la présente situation. Les étudiants n'avaient pas le choix, ils se devaient de manifester significativement leur opposition à des augmentations de loyer inabsorbables. La direction a répondu par une poursuite en justice, faisant de Denis Héroux l'exemple de leur intransigeance et de leur détermination à mater le conflit en l'étouffant sous la terrible menace d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans.

Il est toujours possible d'atténuer la portée de mon propos en alléguant qu'il n'y a qu'un très faible pourcentage d'étudiants qui ne saurait payer les quelques dollars de plus par mois pour leur loyer. Et cela dusse-t-il être vrai, ce dont je doute fort, ces étudiants sont ceux dont les parents sont les plus démunis. Ainsi, de nouveau, il faudrait réaffirmer que le droit pour tous aux études n'est qu'une chimère.

Pierre SAVOIE
Étudiant à l'université de Montréal
Montréal, 23 octobre

BIBLE

L'hormone féministe

Que ne dit-on sous couvert de science et de bonnes intentions! Le docteur André Lanthier vient tout juste de nous rappeler le cri d'alarme qu'il lançait au dernier congrès de l'Association des médecins de langue française.

S'il faut en croire cet homme honnête et sensible, les commandos des avant-gardes féministes contribuent à l'accroissement de l'homosexualité masculine. Bien que prenant appui sur des données scientifiques balbutiantes, il s'est lui-même placé dans une autre sorte d'avant-garde. Celle de la nouvelle vague de réhabilitation des Yvettes. Rejoindrait-il en cela un mouvement dont les assises politiques ne trompent personne? Se pourrait-il que «le bon sens» dont parle parfois le chef libéral du Québec inspire les réflexions aux allures scientifiques d'un spécialiste des maladies glandulaires? Serait-il vain ou exagéré de repérer ici des ferments locaux de ce qui a permis, en Argentine, les arrestations, les tortures, les disparitions ou assassinats de ceux que la «science» officielle considérait porteurs héréditaires de tendances et d'idéologie gauchistes.

Jean Lapierre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le discours inaugural

Culture, communications, relations de travail

Suite de la page 5

rer une présence québécoise dans des secteurs stratégiques. Tel fut encore le cas récemment pour la Société nationale de l'amiante. Il n'y a pas d'attitude dogmatique dans notre façon de concevoir le rôle et le développement des sociétés d'État. C'est d'ailleurs dans la voie de la rentabilité qu'ont été orientés les efforts majeurs du gouvernement à leur égard, et cette insistance sur le pragmatisme économique a porté ses fruits. En trois exercices financiers, les profits de l'ensemble des sociétés d'État ont à peu près doublé en moyenne. Ce qui représente une croissance annuelle moyenne de plus de 25 p.c. Plusieurs de ces entreprises remplissent donc pleinement les espoirs qu'on avait fondé sur elles. L'an dernier, par exemple, Hydro-Québec qui demeure bien entendu le navire amiral de cette flotte, est devenue la plus grande entreprise au Canada, tant par ses actifs que ses bénéfices nets. Il s'agit là d'une réussite collective qui démontre une fois de plus aux Québécois qu'il est non seulement plaisant mais payant de prendre ses affaires en main. Et cette année, toutes les sociétés d'État, industrielles ou commerciales, prévoient des bénéfices, sauf SIDBEC, qui oeuvre dans un secteur particulièrement sensible aux effets d'une récession généralisée.

Nous avons l'intention d'accentuer encore cette année cette stratégie de développement des sociétés d'État. D'une part, cette Chambre sera appelée à apporter des modifications aux lois constituantes de plusieurs d'entre elles, entre autres SOQUIA, SOQUIP et SOQUEM, et la Raffinerie de sucre, afin de préciser ou d'élargir leur rôle et d'autoriser des mises de fonds supplémentaires. La Société générale de financement, en particulier, qui générera cette année des profits comparables aux entreprises similaires du secteur privé, est maintenant prête à entreprendre une nouvelle phase d'expansion. Une loi en ce sens sera portée à votre attention. D'autre part, l'association avec le secteur privé, en «joint venture», continuera à être favorisée. Elle a porté ses fruits avec la SGF dans des projets comme Donohue-St-Félicien et Pétromont à Montréal, ou comme Distex et Lupel-amiante avec la SNA. Et cela se poursuit avec les projets de Donohue-Normick à Amos, de Rexfor dans la papeterie du Bas-St-Laurent, et les nombreux projets conjoints de SOQUEM dans le secteur minier. Il en va de même dans le domaine des transports avec la restructuration des entreprises aériennes du Nord-Ouest et celle des entreprises maritimes par l'entremise de Sanamar.

L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ce souci de réalisme et d'efficacité, que nous nous efforçons d'accentuer dans les entreprises du secteur public, inutile de dire qu'il a aussi sa place dans l'ensemble de l'administration gouvernementale.

Sur ce point, on peut commencer par une évidence.

Face à un fardeau fiscal encore trop lourd et qu'il faut continuer à alléger, et devant des normes et des services publics de plus en plus complexes et omniprésents, il tombe sous le sens que l'accent doit être mis non pas sur la croissance de l'administration, mais sur son rendement et son accessibilité.

Depuis bientôt quatre ans, le gel des effectifs, ou comme on dit la «croissance zéro», que nous avons appliqué dans la Fonction publique est sûrement un pas dans la bonne direction. Mais il faut faire bien davantage, en particulier pour réduire la règlementation et les contrôles, et pour contrer aussi une certaine tendance à la déshumanisation administrative.

Je m'empresse d'ajouter qu'il ne faut pas rêver en couleurs, et s'imaginer que l'appareil bureaucratique et sa paperasse peuvent être abolis sans autre forme de procès, et qu'on se retrouve du jour au lendemain dans le monde enchanteur de «Small is beautiful».

Passée une certaine taille, d'ordinaire trop vite atteint, seuls les esprits démagogiques peuvent laisser croire qu'une entreprise quelle qu'elle soit, ou une ville importante ou même une grande commission scolaire, et à plus forte raison un gouvernement, seraient capables de fonctionner sans cette fameuse «machine», qui a toujours un appétit naturel de croissance qu'il faut tâcher d'enrayer, et aussi, plus malheureusement encore, une propension dangereuse à finir par se conduire effectivement comme une machine.

Depuis quelque temps, nous avons donc examiné les moyens qu'on pourrait prendre pour diminuer la lourdeur de l'appareil et pour l'amener aussi à mieux se rappeler, face aux citoyens, qu'il doit être à leur service — et non pas l'inverse.

D'abord, du côté de la réglementation, dans laquelle risquent d'être spécialement noyés les dirigeants de nos petites et moyennes entreprises, des équipes de travail sous la responsabilité du ministre d'État au développement économique ont déjà recueilli suffisamment de données pour que je puisse annoncer, dès aujourd'hui, les mesures suivantes;

- un nettoyage dans les plus brefs délais des règlements désuets, non applicables ou non appliqués, en commençant par les secteurs du transport et de la construction où la prolifération et l'enchevêtrement sont particulièrement denses;
- une codification toute prochaine, et le plus vite possible une évaluation économique, de l'ensemble de la réglementation en vigueur;
- ces deux mesures viendront s'ajouter à la mise en place du guichet unique que j'évoquais tout à l'heure pour les entreprises, dont les dirigeants peuvent être également assurés qu'un effort méthodique est déjà en marche pour éliminer ce qui complique exagérément leur accès aux programmes gouvernementaux.

Pour faire le pont maintenant entre les PME et l'ensemble des citoyens, j'ajoute que le ministère du Revenu s'est engagé tout récemment à établir un véritable service à l'entreprise et au grand public, en même temps qu'il nous promet, pour notre prochaine échéance de contribuables, des formules d'impôt raccourcies et simplifiées.

Dans la même veine, on chargera l'Éditeur officiel de publier désormais une révision annuelle du «Guide du citoyen», dont la première édition est de 1977, afin d'aider les Québécois et les Québécoises à mieux connaître leurs droits et les démarches indiquées pour les faire valoir.

Enfin, sur le plan des relations humaines, une petite mesure de rien du tout, qui n'a rien de révolutionnaire, mais qui peut aller loin. Dès demain, des directives, et qui seront appliquées, exigeront que tous les fonctionnaires du gouvernement, et tous les employés du réseau des affaires sociales, qui ont à traiter directement avec le public, soient clairement identifiés et que leur nom, prénom et qualité soient bien en vue pour ceux qu'on appelle les clients. En enlevant l'anonymat des relations, il nous semble qu'on devrait pouvoir en améliorer la qualité.

MESURES CORRECTIVES

Un autre effort de réalisme que nous avons l'intention d'amorcer de notre mieux, c'est celui que tous les gouvernements trouvent particulièrement malaisé.

Au cours des quatre dernières années, nous avons mis en place des réformes importantes dans un grand nombre de secteurs. Dans la plupart des cas, il nous a fallu innover, trouver des solutions originales et mettre à l'essai des façons de faire qui n'avaient pu être testées ailleurs. Pensons, en particulier, à notre assurance-automobile avec son indemnisation des dommages corporels sans égard à la faute; ou encore à notre protection des terres agricoles; à la réforme de la fiscalité municipale; à la création des nouvelles municipalités régionales de comté; à notre Charte de la langue française; ou à notre loi de la protection de la jeunesse; ou au renforcement de nos lois sur la qualité de l'environnement et la protection du consommateur; ou enfin à notre loi anti-scab qui n'a son pendant nulle part en Amérique.

Au total, je crois que le taux de succès de ces réformes est assez extraordinaire. Aucune ne s'est soldée par un échec, et la vaste majorité ont remporté tellement de succès que, sur le fond, elles rallient maintenant à peu près tout le monde, sauf, l'Opposition officielle, la plupart du temps.

Cela ne veut pas dire que nous ayons toujours atteint la perfection. Le gouvernement sait bien que toute réforme a ses défauts ou ses oublis, que l'application fait ressortir, et qu'on doit rester disposé à effectuer les corrections requises afin qu'elle rencontre pleinement ses objectifs. À cette fin, j'ai demandé à mes collègues responsables de ces nouvelles lois de faire le point sur leur fonctionnement, de se mettre à l'écoute de ceux qui ont à les vivre, et de proposer au besoin les ajustements qui s'imposent. Bien sûr, il faut faire la part des problèmes inhérents à toute mise en place de programmes nouveaux: il est normal, pendant la période initiale de rodage, que certaines difficultés apparaissent pour se rectifier d'elles-mêmes avec le temps et l'expérience. Mais il se peut aussi, très certainement, que des correctifs doivent être apportés à la loi pour faire face à des difficultés imprévues, ou pour éliminer des erreurs: dans ce cas, le gouvernement proposera à l'Assemblée nationale les modifications qui paraîtront indiquées.

C'est ainsi, que d'ores et déjà, nous pouvons prévoir des ajustements à la Loi de la protection de la jeunesse, à la Loi de la fiscalité municipale et à la Loi de protection des territoires agricoles. Sans aucunement remettre en cause le principe ni les principaux objets de ces réformes, nous pourrons ainsi mieux les adapter à la réalité concrète dans laquelle elles doivent s'inscrire. Et nous prendrons la même attitude le cas échéant à l'égard de toutes les lois que nous avons adoptées au cours de notre premier mandat. Même si elles constituent dans l'ensemble un résultat dont nous sommes très fiers, nous n'avons pas la prétention de croire que la vérité révélée s'y trouve à jamais figée.

MESURES SECTORIELLES

Ce travail de consolidation et de mise au point ne nous empêchera pas, cependant, de continuer avec la même vigueur à tracer les perspectives nouvelles qu'exige l'évolution de la société.

Ce sera notamment le cas de la réforme du droit de la famille dont cette Chambre est déjà saisie et à laquelle le gouvernement donnera la priorité dès la reprise des travaux réguliers afin qu'elle se concrétise le plus tôt possible. Ce nouveau chapitre de notre Code civil viendra, je l'espère, donner une fois pour toutes aux femmes du Québec — et surtout aux plus jeunes, puisque les effets d'un nouveau Code se feront sentir sur plusieurs générations — ce dont leurs aînées ont dû, hélas trop souvent se passer.

Quant aux femmes qui sont sur le marché du travail, nous pensons que les mécanismes actuels de non-discrimination sont nettement insuffisants pour leur garantir l'égalité réelle. Les femmes occupent trop souvent des emplois subalternes et leurs chances d'avancement sont, pour ainsi dire, collectivement nulles. Cette situation se répercute même dans notre propre fonction publique où moins de 3 p.c. des postes de cadre sont occupés par des femmes. Aussi, nous proposerons des amendements à la Charte des droits et libertés de la personne qui permettront la mise sur pied de programmes spéciaux de redressement. Si la non-discrimination passive ne suffit pas, nous recourrons, partout où il le faudra, à des programmes de non-discrimination active et comme on dit en angalis, d'action positive. Et je signale, en passant, que nos Québécoises seront ainsi à même de constater — en faisant la comparaison avec ce qui se passe aux États-Unis au sujet du «Equal Rights Amendment» — qu'il est plus facile de modifier une loi comme notre Charte des droits que de changer une Charte qui serait coulée dans le ciment d'une constitution.

Nous proposerons également pour les accidentés du travail l'adoption d'un nouveau régime d'indemnisation qui se rapproche de celui qui prévaut pour les victimes d'accidents d'automobile. Nous compléterons ainsi la réforme que nous avons entreprise dans le domaine de la sécurité au travail.

Nous procéderons de plus à l'établissement d'un Fonds minier qui viendra garantir une certaine sécurité financière aux travailleurs des mines qui, plus que les autres, sont sujets à perdre leur emploi en raison même du caractère non-renouvelable de la ressource. Cette nouvelle loi ouvrira la porte à un régime amélioré de sécurité d'emploi en vertu d'une loi sur les licenciements collectifs.

Par ailleurs, il faut déplorer le fait que les régimes de pensions existants ne garantissent pas, dans un bon nombre de cas, un revenu de remplacement suffisant pour assurer l'autonomie financière qui permettrait une transition normale entre la vie de travail et la retraite. Le gouvernement entend donc amorcer un processus visant à améliorer certaines dimensions des régimes de pensions en favorisant entre autres les mécanismes de transférabilité.

Enfin, dans le cadre de notre politique d'égalité des chances dans la fonction publique et dans la perspective de l'année 81 qui a été décrétée année internationale des handicapés, des mesures visant à favoriser l'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique seront adoptées.

Dans le secteur de la culture et des communications, nous avons décidé de procéder par étapes à l'élaboration d'une loi-cadre complète sur le cinéma. Comme premier geste concret, on déposera un projet de codification des lois existantes, accompagné de quelques amendements unanimement réclamés. Dans un deuxième temps, une Commission d'étude sera formée pour analyser les problèmes qui nécessitent une réflexion plus approfondie. Ces mesures font suite au rapport que vient de déposer l'Institut québécois du cinéma.

Le gouvernement entend également poursuivre la mise en oeuvre, déjà largement réalisée, du Livre blanc sur la politique québécoise du développement culturel. En particulier, deux domaines majeurs feront l'objet de mesures concrètes: celui des créateurs et celui des communautés culturelles.

Un énoncé de politique, présentant un ensemble d'objectifs et de mesures, permettra d'améliorer le sort des créateurs québécois, et dès l'abord en renforçant le respect des droits d'auteur pour que ceux qui les ont conçus reçoivent leur juste part de nos biens culturels.

D'autre part, à la suite du dialogue continu que le gouvernement a poursuivi au cours de la dernière année avec nos diverses communautés culturelles, un second énoncé de politique annoncera très bientôt des principes et un plan d'action visant à assurer, dans notre société majoritairement française, le plein épanouissement de nos concitoyens des communautés ethniques et de la grande minorité anglophone.

Enfin, dans le domaine de la recherche scientifique, le gouvernement entend oeuvrer à l'implantation des orientations et des mesures annoncées dans le texte de perspective intitulé «Un projet collectif». Notamment, il prendra des mesures de soutien à la formation et à l'emploi d'un personnel scientifique de haute qualité. Il s'emploiera à stimuler le développement de l'information et à promouvoir, pour l'ensemble des citoyens, l'accès à la culture scientifique et technique. Il fera du Conseil de la politique scientifique un pivot important du développement du Québec dans ce domaine fondamental.

Nous suivrons également de près les travaux de la Commission chargée d'étudier la question de l'accès à l'information gouvernementale et la protection de la vie privée. Cette commission a le mandat de préparer directement un projet de loi qui pourra être soumis sans délai à l'examen de cette Assemblée. Nous avons à coeur, en effet, que le Québec ne prenne aucun retard sur ce qui pourra se faire, à cet égard, ailleurs au Canada.

RELATIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement a aussi l'intention de donner suite prochainement à l'ordre adopté par cette Assemblée lors de la dernière session, et de faire siéger la commission parlementaire du Travail et de la Main-d'oeuvre pour examiner l'exercice du droit de grève dans les secteurs publics et para-public. Il s'agit là d'une question à la fois délicate et cruciale que nous avons le devoir, comme société, de discuter à fond.

Il y a peu de Québécois — s'il en est — qui soient satisfaits de la tournure qu'a prise la dernière ronde de négociations dans le secteur public. Même si les perturbations et les dégâts n'ont pas atteint l'ampleur des rondes précédentes, le traumatisme de grèves répétées et, apparemment, inévitables dans des services aussi vitaux que les hôpitaux et les écoles a vraiment pris l'allure d'un mal incurable. Par ailleurs, la négociation elle-même est devenue une affaire hautement bureaucratique où les citoyens et même les travailleurs ont énormément de difficultés à faire la part des choses. Quant aux services essentiels, nous n'avons pas encore trouvé le moyen ni de les définir correctement, ni d'en garantir vraiment le maintien. Il faut profiter de la période qui nous sépare de la prochaine ronde de négociations pour revoir de fond en comble le système qui prévaut chez nous depuis une quinzaine d'années. Cela doit être une entreprise conjointe de tous les intéressés et le gouvernement, pour sa part, s'y préparera avec une conscience aigue de ses responsabilités.

Tel que prévu, aussi, on mettra l'accent sur la sécurité routière, qui est en fait notre sécurité à tous, en adoptant un nouveau Code de la route. Un avant-projet de Code a déjà fait l'objet de consultations en commission parlementaire, et la loi qui sera présentée tiendra compte des commentaires et suggestions qu'on y avait alors recueillis.

Un autre projet important de réforme concerne les structures de la Communauté urbaine de Montréal. On sait que le ministre des Affaires municipales a invité récemment tous les intéressés à lui faire connaître leur point de vue à ce sujet. Déjà, plusieurs mémoires nous ont d'ailleurs été communiqués; et, le gouvernement a décidé de confier à un comité ministériel le soin d'examiner ces représentations et de mettre au point un projet précis qui sera ensuite soumis à l'examen des principaux intéressés.

Enfin, pour signaler les services éminents que certains de nos concitoyens rendent au Québec, un Ordre national du mérite sera établi. Ce genre de reconnaissance officielle existe depuis longtemps dans le domaine agricole et, plus récemment, on l'instaurait aussi dans le secteur forestier et dans celui du civisme. Je suis certain que tous les Québécois seront fiers d'avoir enfin leur Ordre national du mérite et de pouvoir témoigner officiellement de leur reconnaissance envers ceux et celles des leurs qui se sont particulièrement signalés pour le service ou la renommée de la nation.

Et voilà pour l'essentiel le programme que nous entendons soumettre à l'Assemblée nationale, ou encore réaliser dans les secteurs de l'économie et de l'administration publique.

Je n'apprends rien à personne en soulignant qu'avec cette nouvelle session nous nous engageons dans une décennie qui s'annonce déjà complexe et pas facile. Il faut certes tenter par tous les moyens d'accélérer notre croissance; il faut, puisqu'on nous l'impose, défendre nos droits; mais ce que nos concitoyens exigent aussi de nous, et qui sous-tend toutes les aspirations, c'est qu'on se tienne à l'écoute de leurs points de vue et qu'on accorde une attention sans cesse plus soutenue, et plus efficace, aux problèmes qu'ils rencontrent quotidiennement. Les défis des années 80, la société québécoise est équipée sur tous les plans, à commencer par le plan humain, pour passer au travers victorieusement. À condition de le faire en n'oubliant jamais que l'avenir, ça commence toujours à se construire aujourd'hui, et que même si l'État et le Parlement ont à y jouer leur rôle de service essentiel, les bâtisseurs de la société de plus en plus vivable et stimulante que nous souhaitons, ce sont tous et chacun, et chacune, d'entre nous.

Le Front de libération de l'Erythrée s'effondre

KHARTOUM (Reuter) — Le Front de libération de l'Erythree (F.L.E.), l'un des deux principaux mouvements séparatistes de la province éthiopienne, paraît sur le point d'abandonner la lutte armée qu'il mène depuis des années contre Addis-Abeba, déclare-t-on de source généralement bien informée à Khartoum.

Selon des informations parvenues dans la capitale soudanaise, les maquisards du F.L.E. franchissent la frontière du Soudan au rythme de 35 par jour et plus de 2 000 d'entre eux auraient rallié les troupes éthiopiennes ou les rangs du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.).

De même source, on indique qu'un grand nombre de dirigeants du F.L.E. ont également pris la fuite et que deux de ses principaux chefs militaires, MM. Tesfai Tekelai et Mohamed Mohamed, semblent avoir gagné la ville frontalière soudanaise de Kassala. Quelque 3 000 combattants du F.L.E. se seraient rassemblés au nord-est de Kassala, peut-être en vue d'un ultime affrontement avec le F.P.L.E.

Les deux fronts érythréens, qui avaient conclu une alliance voici trois ans pour arracher l'indépendance de l'ex-colonie italienne aux autorités éthiopiennes, sont entrées en conflit vers le début de l'année.

Les nombreuses informations ayant fait état de pilonnages des positions du F.P.L.E. par l'armée éthiopienne et de mouvements de troupes en bordure de la mer Rouge peuvent, d'autre part, annoncer une offensive à court terme des forces gouvernementales, soucieuses de tirer parti de l'antagonisme qui oppose les maquisards entre eux.

Le F.P.L.E. a mené l'essentiel des combats livrés aux forces d'Addis-Abeba depuis deux ans et doit maintenant s'opposer à elles sur deux fronts. Selon des déserteurs du F.L.E. arrivés à Khartoum, leur mouvement cherche à conclure un accord avec l'Ethiopie et son allié soviétique en raison de la position dominante acquise par le F.P.L.E.

STUDIO
TAYCLAIR
MURALES ARTISTIQUES
725-1762
R.Taylor-R.Auclair

VOICI
LA NOUVELLE
du MAURIER
LÉGÈRE
Le goût riche et distinctif de du Maurier
Régulier et
King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage – éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette – Format King Size: "goudron" 11 mg, nicotine 1.0 mg, Régulier: "goudron" 9 mg, nicotine 0.9 mg.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lévesque

projets de lois. Les plus importants de ces engagements touchent la question de l'avenir énergétique du Québec pour lequel on a annoncé des investissements de plusieurs dizaines de milliards. À noter aussi un important programme d'accès à la propriété qui constitue la mesure la plus nouvelle de ce discours inaugural qui reprend plusieurs projets déjà connus ou même déjà en marche.

Le lieutenant-gouverneur, M. Jean-Pierre Côté, a été le premier, comme le veut la tradition, à s'adresser aux élus. Il a insisté sur l'importance de la question constitutionnelle. «Dans une situation, aussi cruciale pour le Québec, il est souhaitable que tous les députés de tous les partis puissent s'élever au-dessus des considérations partisanes pour faire valoir des intérêts à long terme», a-t-il déclaré. À sa suite, le premier ministre a lui aussi, appelé de «tout son coeur» à l'unanimité de la chambre autour de cette question constitutionnelle.

En quelques paragraphes, M. Lévesque a décrit le projet fédéral de rapatriement et d'amendement de la constitution, soulignant ses conséquences pour le Québec qui devra renoncer pour une génération entière à des changements en profondeur, tout en voyant un pan essentiel de ses droits démoli.

Que ce projet survienne «si tôt après la grande illusion si bien entretenue lors du référendum, c'est une trahison», a-t-il dit. Avant de décrire les intentions de son gouvernement, il a ajouté que de subir cette trahison «sans tout faire pour l'empêcher serait de la lâcheté».

Le programme de résistance au projet du gouvernement fédéral qu'a exposé M. Lévesque était déjà connu pour l'essentiel. Ainsi il a rappelé que la première chose à faire était de s'occuper de la légalité du «coup de force» fédéral. D'ici à trois semaines, la cause du Québec sera inscrite devant la Cour d'appel, a-t-il précisé. Il a souligné que son gouvernement continuerait à travailler de concert avec les autres provinces qui s'opposent au projet de rapatriement.

L'Assemblée pourra se porter à la défense des droits du Québec dès mardi, a indiqué M. Lévesque, en soulignant que dès aujourd'hui apparaîtra au feuilleton de la chambre la résolution que le gouvernement entend soumettre au débat. À cet égard, le gouvernement entend invoquer le caractère urgent du débat et il semble que l'opposition est prête à y consentir, consicente du fait qu'Ottawa a prévu faire adopter son projet par le parlement fédéral vers le 9 décembre.

Le texte de la résolution a déjà été transmis aux partis d'opposition. Ce serait une résolution fort brève qui, selon ce qu'a indiqué M. Lévesque, «sera rédigée de telle façon qu'elle puisse rejoindre, sans détour, sans la moindre finasserie, l'essentiel des positions que nous avions tous adoptées à la commission parlementaire du mois d'août et que depuis lors nous avons non seulement maintenues mais plutôt renforcées à mesure que les événements se précipitaient».

Soulignons que lors de la commission parlementaire à laquelle M. Lévesque fait allusion, les trois partis politiques s'étaient opposés de façon unanime à l'idée d'un rapatriement unilatéral, avaient affirmé le caractère distinct de la société québécoise et demandé l'inscription dans la constitution sous une forme ou une autre du droit du Québec à l'autodétermination.

Cette résolution sera adressée aux députés de la Chambre des communes et le cas échéant à ceux du Parlement britannique à qui on demandera de ne pas donner suite à un «geste absolument illégitime qui constitue une perfidie politique», a indiqué M. Lévesque.

Le premier ministre a beaucoup insisté sur l'unanimité que requérait la situation actuelle car, selon lui, cette unanimité parlementaire aura une «très grande portée aussi bien chez nous qu'à l'étranger». Au Québec, elle permettra de rejoindre à l'unisson l'ensemble de nos concitoyens, et à l'étranger elle sera susceptible d'éveiller pour de bon les Communes de Londres à la gravité et aux lourdes conséquences de la manoeuvre, a-t-il dit.

Là où cette unanimité aura le plus de conséquences, c'est au Parlement fédéral, à commencer par les élus du Québec qui y siègent. «Rien n'interdit de penser que s'ajoutant à la dure réaction budgétaire de l'Alberta et à l'opposition ouverte ou aux fortes réticences d'autres provinces, cette pression puisse faire réfléchir Ottawa, peut-être amener l'abandon au moins temporaire du scénario unilatéral et une reprise des négociations».

Cette unanimité des députés de l'Assemblée nationale, le gouvernement s'en passera si elle ne s'exprime pas mais, a averti M. Lévesque, tous les gestes que pourra poser alors le Québec seront d'une toute autre efficacité.

Parmi les autres gestes que le gouvernement pourrait poser, M. Lévesque a évoqué une campagne d'information, la tenue d'une commission parlementaire avec des audiences publiques et la multiplication de contacts en Europe.

Il faut souligner que dans cette partie de son discours inaugural touchant la constitution, le premier ministre n'a évoqué en aucune manière le comportement passé de son gouvernement, ne faisant qu'une seule allusion au référendum pour dire que «son résultat ne fut pas un endossement du statu-quo et à plus forte raison un agenouillement collectif devant Ottawa».

En revanche, dans la deuxième partie de son discours, M. Lévesque est revenu souvent sur les actions passées de son gouvernement, faisant un bilan positif de ses réalisations que ce soit en matière d'économie ou sur le plan social.

D'emblée le premier ministre a adopté un ton plus électoraliste et retrouvé une certaine partisanerie le moment venu de prendre les engagements de son gouvernement pour les prochains mois.

Les engagements pris par M. Lévesque n'ont pas surpris. Exception faite du programme d'accès à la propriété, il n'y a rien d'inédit. En matière énergétique, on attend depuis un an le programme décennal d'équipements d'Hydro-Québec, alors que plusieurs projets de lois avaient fait l'objet de déclaration d'intentions au cours des derniers mois, ou même déposé comme le projet de loi sur la réforme du Code civil qui avait été déposé au printemps dernier.

Sur le plan social, outre ce projet de loi qui amendera en profondeur tout le droit de la famille, il faut signaler la poursuite du programme d'égalités des chances à plusieurs niveaux pour les handicapés et pour les femmes. On promet notamment d'amender la charte des droits et libertés de la personne pour permettre à leur endroit une «discrimination positive».

En matière de travail, il faut noter l'établissement d'un fonds minier que les mineurs réclament depuis 20 ans, la mise sur pied d'un nouveau régime d'indemnisation des accidentés du travail, de l'adoption de mesures pour assurer la transférabilité des régimes de retraite et enfin l'examen en commission parlementaire de toute la question du droit de grève dans les secteurs public et parapublic.

Dans le secteur culturel, on promet une loi-cadre sur le cinéma, mais par étapes, l'adoption de mesures pour le respect des droits d'auteur, la présentation d'un plan d'action pour l'épanouissement des communautés anglophones et des minorités culturelles et la préparation d'une loi sur l'accès à l'information pour laquelle un groupe de travail a été mis sur pied il y a plusieurs semaines.

La reprise de cette session ne serait pas complète sans que le premier ministre n'apporte des changements à l'équipe gouvernementale. Et à cet égard, il annoncera ce matin un remaniement qui aura un certain impact sur le déroulement de la session. Il a annoncé hier matin ce remaniement à son caucus, précisant qu'il garderait le même nombre de ministres mais en effectuant toutefois certains changements de portefeuilles.

◆ Priorité

mercialisation du gaz et la construction d'un port méthanier possiblement à Gros-Cacouna. D'autre part on mise sur la recherche de nouvelles sources de pétrole et on confirme que SOQUIP se verra confier le mandat de négocier l'achat de pétrole étranger ainsi que celui de favoriser l'implantation à Montréal d'une usine de prérafinage des huiles lourdes. Un projet de plusieurs centaines de millions de dollars.

Pour la plupart, tous ces programmes énergétiques étaient attendus. Dans d'autres secteurs de l'économie le premier ministre a créé une surprise en promettant l'implantation d'un programme d'accès à la propriété tel que recommandé dans le rapport de groupe d'étude sur l'épargne. Ce programme visera à donner une aide financière pour l'achat de maisons de logements et s'étendra à toutes les formes de propriété. Sa gestion sera confiée au ministre des Affaires municipales et il entrera en vigueur lors du prochain budget.

Des mesures seront prises par ailleurs sur le plan agricole pour favoriser encore plus le développement de l'industrie agro-alimentaire. Pour cela on procédera à une réforme en profondeur du crédit agricole, et on modifiera la loi sur les terres de colonisation. Soulignons qu'on promet des corrections à la loi sur le zonage agricole.

Sur le plan régional, on se penche cette fois sur la région de Montréal. On annonce un projet conjoint avec Montréal pour construire 2,200 habitations sur le site des usines Angus, mais on s'engage surtout à tenir un sommet dans la dernière quinzaine de février sur le développement de l'économie de la région métropolitaine, Laval et rive-sud inclus.

Pour la région de Québec on a annoncé divers projets de construction de sièges sociaux pour l'Université du Québec et certaines de ses constituantes, ceci dans le secteur du vieux port.

M. Lévesque s'est d'un autre côté intéressé aux milieux économiques, promettant une série de lois pour les coopératives et caisses d'épargne et de crédit, pour les compagnies de fiducie, s'engageant à modifier la loi sur les compagnies. Il s'est aussi engagé à améliorer la relation entre l'État et les intervenants de milieu économique. Ainsi on verra à réduire la charge réglementaire en éliminant les règlements désuets ou applicables, à codifier la réglementation en vigueur, à simplifier les formulaires d'accès aux programmes gouvernementaux, à regrouper sous la formule du «guichet unique» divers services offerts aux PME.

◆ Euphorie

cents américains. À Toronto, le marché boursier a chuté de 15 points en raison de l'attitude des investisseurs américains qui commencent à rentrer chez eux, surtout après la politique pétrolière qui vise à canadianiser ce secteur.

L'engouement des milieux d'affaires s'explique par trois grands facteurs:

■ Le gouverneur de la Californie est un partisan de la thèse d'une plus grande offre de produits et de services pour relancer l'économie. Donc, il faut laisser plus d'argent dans les poches des contribuables en réduisant les impôts de 30% au cours des trois prochaines années. Le trésor fédéral se privera ainsi de recettes fiscales de $189 milliards en 1985 si M. Reagan respecte son échéancier. Une grande partie de cette somme sera dépensée, ce qui stimulera la demande. Les actions de plusieurs grandes firmes dans le domaine des biens de consommation étaient en forte ascension, hier.

■ M. Reagan a promis des changements dans le calcul de l'amortissement pour les entreprises. Ainsi, les compagnies pourraient étaler sur une période de cinq ans seulement les frais d'acquisition de pièces d'équipement. Cette façon de déprécier les bâtiments et le matériel rapportera $16 milliards de plus dans les caisses des entreprises privées.

■ Au cours de la campagne, M. Reagan a évoqué la possibilité d'abolir les fameux impôts sur les bénéfices excessifs des grandes sociétés pétrolières. Il a également mentionné la possibilité d'une réduction d'impôts sur les corporations de même que la disparition des impôts sur les successions et les dons. Des abattements seraient également offerts aux entreprises investissant dans des régions touchées par le chômage.

Selon certains experts, cette politique ravivera l'inflation — qui demeure toujours autour de 9% — tout en augmentant le déficit budgétaire du gouvernement privé de sources importantes de revenus. (M. Reagan a promis d'indexer les exemptions de base à partir de 1984, une fois accordées les trois baisses successives de 10% par année des impôts des particuliers).

Le contrôle de la lutte contre l'inflation appartient à la Réserve fédérale dans l'esprit de M. Reagan. Il n'est pas certain que les autorités monétaires endossent une politique aussi expansionniste.

La grande inconnue dans ce tableau se trouve dans les coupures que M. Reagan se propose de faire au sein des dépenses publiques. Le candidat à la présidence n'a jamais precisé les secteurs qui seraient touchés par la compression du budget du gouvernement américain. Les dépenses de Washington devraient avancer au rythme de 7% à 10% en 1985, selon M. Reagan.

Les observateurs à Wall Street attendent maintenant de connaître le choix du prochain président pour ce qui est du poste de secrétaire au Trésor. On mentionne les noms de Alan Greenspan, George P. Shultz qui ont travaillé avec MM. Richard Nixon et Gerald Ford, au début de la décennie.

L'expérience des dernières décennies a montré cependant que l'arrivée d'un nouveau locataire à la Maison-Blanche ne signifie pas pour autant un changement immédiat de politiques fiscales et monétaires; ce n'est que deux ans plus tard que les contribuables vont sentir les effets — bons ou mauvais — de la politique du président républicain.

M. Philip Caldwell, président de Ford, s'est pour sa part déclaré convaincu que le gouvernement Reagan «réussira à réaliser les meilleurs espoirs du peuple américain».

Même M. Irving Shapiro, président de la compagnie chimique Dupont de Nemours, pourtant membre du conseil de revitalisation économique du président Carter, n'a pas caché une certaine satisfaction. «Je suis content qu'il s'agisse d'un raz-de-marée plutôt que d'une courte victoire. L'intérêt national est mieux servi avec une ample majorité», a-t-il déclaré.

À la Bourse de New York, les agents de change étaient plus euphoriques encore après une journée où le montant des transactions a approché un record. «J'ai attendu trente ans pour cela», affirmait l'un d'entre eux, arborant un macaron affirmant le soutien des Américains d'origine irlandaise à M. Reagan. Un autre agent de change était plus sceptique: «le marché voulait Reagan. Ils espèrent qu'il contrôlera l'inflation mais Reagan ne fera pas de miracles».

Enfin, un analyste financier a rappelé que les victoires électorales républicaines précédentes avaient entraîné des hausses des cours de 1.78% en moyenne pendant les trois premiers mois, puis une baisse de 7.25% sur un an. Selon lui, l'euphorie ne durera qu'une à deux semaines.

◆ Reagan

gan.

Pour sa part, le gouvernement du président sortant souhaite que la transition à un gouvernement républicain soit marquée, dans le domaine de la politique étrangère par une réelle continuité, affirmait-on hier au département d'État.

On souligne que le secrétaire d'État sortant Edmund Muskie gardera la responsabilité de la conduite de la politique étrangère des États-Unis jusqu'au 20 janvier, date à laquelle le président élu prendra ses fonctions.

Le secrétaire d'État a donné l'ordre à ses conseillers de se tenir prêts à informer pleinement l'équipe de M. Reagan des principaux dossiers de politique étrangère, a indiqué le porte-parole du département d'État, M. John Trattner.

Il a ajouté que les conseillers que désignera M. Reagan seront tenus au courant des derniers développements dans l'affaire des otages américains en Iran. «Nous comptons informer le président de la façon dont nous avons l'intention de procéder dans cette affaire», a-t-il ajouté.

M. Trattner avait affirmé que les États-Unis demeuraient favorables à l'ouverture de contacts directs entre Washington et Téhéran.

Le porte-parole a cependant ajouté qu'aucune rencontre entre des représentants américains et iraniens n'était prévue. «Nous n'en sommes pas encore au stade des négociations», a-t-il dit.

La déroute de M. Jimmy Carter n'a pas été seulement celle d'un président démocrate, mais aussi celle des augures les plus expérimentés, qui à quelques heures encore des élections américaines prédisaient un résultat indécis.

Il faut sans doute remonter à l'élection présidentielle de 1948, qui avait vu la victoire de Harry Truman contre Thomas Dewey — que les sondages donnaient largement gagnant — pour trouver les spécialistes américains de l'opinion pris en défaut de manière aussi flagrante.

Au lendemain de l'écrasante victoire de M. Ronald Reagan, les explications abondent: M. Carter a été le «53-ème otage de l'Ayatollah» et son insuccès à faire libérer les Américains détenus en Iran s'est retourné contre lui. On explique encore qu'en attaquant M. Reagan comme un homme dangereux pour la paix, M. Carter s'est lourdement trompé et qu'il a encouragé les Américains, humiliés par le déclin des États-Unis, à élire un «dur».

En réalité, ces explications auraient été inversées si M. Carter avait gagné. Il faudra quelque temps pour analyser les raisons profondes qui ont fait que, dans un pays où les républicains avoués sont en principe dominés à deux contre un par les démocrates, 51 pour cent des électeurs ont, dans l'isoloir, choisi le républicain et 41 pour cent seulement M. Carter.

Selon les spécialiste de l'équipe électorale de M. Carter, la cote du président sortant s'est brutalement effondrée dimanche et lundi, baissant de dix points en deux jours.

L'affaire des otages ne semble pas suffire à expliquer cette chute verticale, si l'on considère un sondage réalisé mardi dans dix États importants à la sortie des bureaux de vote, par Associated Press et la chaîne de télévision NBC: six sur sept des Américains dont le critère était la fermeté et l'esprit de décision chez un président ont voté pour M. Reagan.

Dans les explications venant après coup, on retiendra aussi que lors du débat télévisé Carter-Reagan tenu une semaine avant les élections, c'est le président, et non comme on s'y attendait M. Reagan, qui a commis une «gaffe» monumentale. M. Carter, devant plus de cent millions de télespectateurs, a gravement expliqué qu'il avait eu la veille une discussion avec sa fille Amy, 13 ans: «Je lui ai demandé quel était le problème le plus important. Elle m'a répondu qu'elle pensait que c'était l'armement nucléaire». Cette référence inattendue d'un président des États-Unis à l'opinion d'un enfant n'a probablement pas amélioré l'image de «décideur» de M. Carter.

Mais le plus frappant, dans l'élection présidentielle de mardi, est l'atomisation de l'électorat traditionnellement démocrate.

Le seul groupe resté fidèle en bloc aux démocrates a été l'électorat noir. L'autre grande minorité, celles des hispanisants d'origine latino-américaine, a accordé plus du tiers de ses voix à M. Reagan.

La moitié seulement de l'électorat juif de New York a voté pour M. Carter. Il a perdu les 41 votes électoraux de cet État qui lui était pourtant attribué comme «sûr».

M. Reagan a obtenu plus de voix d'ouvriers que M. Carter, et le vote des femmes, que l'on croyait plutôt favorable à M. Carter, s'est réparti de façon sensiblement égale. Même les jeunes de moins de 29 ans ont voté presque autant pour M. Reagan que pour M. Carter.

Certes, M. Reagan a été favorisé par le marasme économique, point faible du gouvernement Carter. Le républicain a profité aussi du mouvement religieux intégriste de la «majorité morale», qui regroupe quelque cinq millions d'adhérents sans compter les sympathisants.

Mais, au total, il reste à expliquer comment plus du quart des électeurs normalement démocrates ont voté pour M. Reagan, ainsi que plus de la moitié des électeurs sans affinité politique précise.

Le raz-de-marée conservateur qui a balayé les États-Unis mardi soir s'est également fait sentir dans les nombreuses questions annexes, allant de la construction de centrales nucléaires à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, qui ont été posées aux électeurs de 42 États des États-Unis.

Les impôts locaux étaient en tête de la liste de centaines de propositions de transformation au niveau local. Ignorant les mises en garde officielles prévoyant une apocalypse fiscale, les électeurs du Massachusetts, l'un des États les plus taxés des États-Unis, se sont ainsi accordés une réduction de quelque 40 pour cent de leur impôt sur la propriété. Cet État était depuis longtemps surnommé «Taxachusetts» par ses habitants. Des propositions de mesures siminalires, acceptées dans l'Arkansas, ont cependant été rejetées dans six autres États, dont le Michigan.

La vague conservatrice a également été ressentie dans les scrutins sur l'avenir de l'énergie nucléaire. Les tentatives de limiter le développement de cette industrie ont reçu un accueil mitigé dans une demi-douzaine d'États. Les électeurs du Missouri, notamment, ont nettement repoussé une proposition visant à interdire toute construction de centrale tant qu'il n'existerait pas dans cet État de dépôts de déchets régis par le gouvernement fédéral.

Les électeurs du Montana ont de leur côté voté contre une proposition qui avait essentiellement pour but d'arrêter l'extraction d'uranium dans l'État, alors que ceux de l'État de Washington ont rejeté un projet de stockage sur leur territoire de déchets nucléaires venant d'États voisins.

Dans le comté de Dade, le plus important de Floride, les électeurs ont voté à 60 pour cent contre une tentative officielle d'introduire le bilinguisme anglais/espagnol. Ce vote est considéré comme une réaction de la communauté anglo-saxonne de Floride à l'afflux récent de centaines de milliers de réfugiés cubains.

Les électeurs du comté de Dade, ainsi que ceux de Californie ont en outre repoussé une tentative visant à interdire de fumer dans les lieux publics.

Enfin, les joueurs pourront être contents: les loteries d'État ont été approuvées dans le Colorado et le district fédéral de Washington, ainsi qu'en Arizona. Et le loto a été autorisé en Virginie occidentale, au Texas et dans le Missouri.

◆ Partielles

son élection à l'assemblée d'investiture libérale du début d'août. Les libéraux du comté n'ont pas fini de panser leurs plaies. Le maire de Cowansville, M. Rosaire Raymond, le rival principal de M. Paradis à la «convention» libérale et le préféré du chef du parti, est rentré dans ses terres et ses hommes ne bougent pas le petit doigt en faveur de M. Paradis.

Celui-ci respire l'ambition extrême. C'est un *grabber* comme disent les Anglais, un *bullshitter*. Il ne recule devant aucun argument. En voici quelques exemples. À une assemblée publique à Bedford mardi soir (60 sympathisants libéraux, plutôt âgés, réunis dans la salle des francs-maçons), il affirme que l'une des différences essentielles entre le Parti québécois et les libéraux tient au fait que le premier est «complètement socialiste», tandis que les seconds veulent «conserver une économie capitaliste pour défrayer les services sociaux à la population».

M. Paradis met en garde les 31,414 électeurs de diviser le vote entre les trois partis, comme en 1976. Afin de dénigrer l'UN, il rappelle que les Rodrigue Biron, Bill Shaw, Fernand Grenier, Armand Russell, Yvon Brochu ont abandonné le parti, qu'un vote pour l'UN reste «un vote pour le PQ» et que Duplessis avait prédit que sa formation s'éteindrait avec lui. «Et des gens ont assisté aux funérailles de ce dernier, qui y croient encore!» Mais M. Paradis se garde bien de rappeler qu'il était lui-même un des principaux dirigeants de l'UN dans le comté jusqu'au printemps dernier...

Le jeune candidat libéral parle de «son» comté comme un vieux curé: «*Mes* PME étouffent sous la réglementation gouvernementale... *Mes* cultivateurs sont écoeurés par le zonage agricole...» Il estime en effet que le gouvernement péquiste est le premier responsable de la baisse de l'activité économique dans le comté et que les agriculteurs honnissent la façon dont le gouvernement Lévesque a procédé au zonage des terres arables (les terres en culture forment quelque 40% du territoire).

En vérité, la plupart des véritables agriculteurs du comté restent assez satisfaits du zonage; cependant, les nombreux gentlemen farmers de Montréal qui ont acheté des terres «pour avoir la maison de ferme» dans des secteurs moins propices à l'agriculture (les régions de Mansonville, Highwater, Frelighsburg, Knowlton, etc) et qui voudraient spéculer maintenant sur des portions de leurs lots se retrouvent le bec à l'eau. M. Paradis s'est fait depuis 1978, notamment contre l'Union des producteurs agricoles et le gouvernement, l'avocat acharné de tous ceux qui s'opposaient au zonage agricole, aux «maniaques de la peinture verte», qui attaquent ainsi et entre autres un principe fondamental de liberté individuelle... M. Paradis reste favorable au zonage des bonnes terres (notamment dans les régions de Bedford et Dunham), mais non de celles qu'on retrouve dans des secteurs à vocation plus touristique, comme Sutton.

La campagne libérale, est-il besoin de le dire, est axée ici sur le zonage agricole. Le député libéral de Huntingdon, M. Claude Dubois, élu en 1976 sous la banière de l'UN et qui fut un féroce adversaire de tous les projets du gouvernement en matière d'agriculture, épaule M. Paradis à temps complet dans Brôme-Missisquoi. De même, des députés libéraux anglophones — MM. Reed Scowen, John O'Gallagher et John Ciaccia, — visitent régulièrement les électeurs anglais (33% de la population).

Certes le libéral est assuré de l'emporter, mais l'électorat réagit assez froidement aux trois candidats principaux. Comme nous le confiati un agronome à la retraite qui a toujours vécu dans le comté, «aucun des candidats n'a beaucoup d'envergure; il serait surprenant que la participation au scrutin soit très élevée». D'ailleurs, la bataille de Brôme-Missisquoi est l'une des plus ennuyantes qu'on a pu observer depuis les générales de 1976. Des députés libéraux en sont tout à fait d'accord.

◆ Invitation

américano-canadien sur les pluies acides qui menacent l'environnement canadien.

Les attaques de M. Carter contre son opposant, lui reprochant son ignorance des problèmes de la pollution, sont sans doute pour quelque chose dans l'inquiétude canadienne.

Une rencontre Reagan-Trudeau permettrait de plus à l'administration d'Ottawa de lever le «flou» des intentions exprimées pendant la campagne par le nouveau président, et qui obligent Ottawa à se camper sur une réserve polie envers «le grand voisin du Sud».

L'interpénétration des deux économies fait redouter au Canada une éventuelle rechute de l'économie américaine que certains experts présagent du fait des prises de position de M. Reagan pour le «laisser faire, laisser aller» économique.

Le Canada a de plus toujours refusé l'idée d'un «marché commun nord-américain» (États-Unis, Canada, Mexique), sous une forme ou sous une autre, préconisé par M. Reagan pendant la campagne. L'idée n'inquiète cependant pas trop à Ottawa, où l'on se montre certain que le Mexique refusera également ce projet.

La politique énergétique canadienne pourrait cependant devenir un nouveau sujet de tensions entre les deux capitales, estime-t-on à Ottawa. Le Canada entend en effet faire respecter les engagements financiers américains alors qu'il s'est lancé dans la construction du gazoduc Alaska-États-Unis sur son propre territoire. De plus, sa politique de «canadianisation» de l'industrie pétrolière va à l'encontre des intérêts des compagnies «multinationales» pour la plupart d'origine américaine.

AUJOURD'HUI

À 11 h 30, déjeuner-causerie de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain en compagnie de M. René Lévesque, premier ministre du Québec, au Château Frontenac.

■

À 13 h 30, conférence du Centre troisième âge culture en compagnie du père F. Larivière, s.j., intitulée «Vatican II devant l'Histoire», au Gesù, 1202, rue Bleury.

■

À 15 h, présentation du synthétiseur numérique «synclavier» par le Groupe de musique expérimentale de Marseille à la faculté de Musique de l'UdeM, 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

À 19 h 30, présentation du film américain «*Les Muppets, ça c'est du cinéma*» à l'affiche du Ciné-Campus de l'UdeM au centre communautaire, boul. Edouard-Montpetit. La projection sera reprise à 21 h 45.

■

À 19 h 30, rencontre avec M. Richard Desrosiers à la librairie Norman Béthune, 3457, rue Saint-Denis. Il parlera des livres écrits sur l'histoire du mouvement syndical au Québec.

■

À 20 h, conférence de la Société historique du Marigot à Longueuil sur «l'éducation à Longueuil», à l'église Saint-Antoine de Longueuil.

■

À 20 h, conférence de M. André Moreau intitulée «Comment rompre élégamment» à l'hôtel Constellation, 3407, rue Peel.

■

À 20 h, causerie d'information intitulée «les mondes invisibles» au 1319 est, rue Sainte-Catherine.

■

À 20 h 30, improvisation collective électroacoustique par le groupe de musique expérimentale de Marseille (GMEM) et l'AEREA, à la faculté de musique de l'UdeM, 2375 chemin de la Côte Sainte-Catherine.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche, se tient le 18e congrès du Conseil de l'enfance exceptionnelle au Centre municipal des Congrès à Québec.

Aujourd'hui et demain se tient le 11e colloque de relations industrielles de l'Université de Montréal sous le thème «La négociation collective en question».

■

Jusqu'à vendredi se poursuit l'expo-vente de tableaux et de plantes organisée par les auxiliaires-bénévoles de l'hôpital Notre-Dame au pavillon Lachapelle, 1560 est, rue Sherbrooke.

■

Jusqu'au 15 novembre se poursuit le Salon du gourmet au sous-sol du mail Saint-Roch à Québec.

■

Dernière journée de la réunion nationale du réseau de téléinformatique du MEQ à l'hôtel Méridien du Complexe Desjardins.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche, le Conseil supérieur de l'éducation tiendra un stand pour faire connaître ses publications au cours de l'exposition organisée par le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle à l'occasion de son congrès au Centre municipal des congrès à Québec.

■

Aujourd'hui et demain se tient le congrès annuel de l'Association canadienne des périodiques catholiques à l'Auberge de la Basilique à Sainte-Anne-de-Beaupré.

■

Le 9e festival international du nouveau cinéma de Montréal se poursuit jusqu'à lundi au cinéma Parallèle et au centre d'essais Conventum.

■

À compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche se tient un Marché aux trouvailles à l'école Émile-Nelligan, 45 rue Fiset à Repentigny. Tous les profits de cette expo-vente seront utilisés pour financer les activités étudiantes.

■

Il y a collecte de sang pour la Croix-Rouge à la Caisse populaire Papineau, 7695 rue Papineau, de 14 h 30 à 20 h 30; à la compagnie Dominion Textile de Magog, 250 est, rue Principale, de 12 h 30 à 16 h 30; et au Revenu national, 305 ouest, boul. Dorchester, de 9 h à 15 h 30.

Enseignants exemptés: la CECM est conciliante

par Paule des Rivières

L'arrivée d'un nouveau professeur de catéchèse à l'école primaire Saint-Jean-Berchmans, venu remplacer les 10 qui ont demandé à être exemptés de cet enseignement, n'affectera pas la quantité de cours en musique et en éducation physique.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), M. Luc Larivée, en réponse à des parents inquiets et en dépit d'une hypothèse antérieurement envisagée par la commission, à l'effet de réagir à la venue d'un nouvel enseignant en sabrant de moitié dans le temps d'enseignement de deux spécialistes.

La commission se trouve cette année confrontée à une réalité nouvelle: 10 des 14 enseignants de l'école Saint-Jean-Berchmans, situé rue Chabot à Montréal, se sont prévalus de leur droit à l'exemption en soumettant une demande en ce sens en juin dernier. En fait, il s'agit de l'autre face d'une situation qui a déjà donné beaucoup de fil à retordre aux commissaires, celle du droit de s'inscrire à un cours de formation morale plutôt que de religion.

À Saint-Jean-Berchmans, il arrive que la grande majorité des parents désirent que leur enfant reçoive un enseignement religieux, d'où le problème qui s'est posé avec les demandes massives d'exemption des enseignants.

Aux parents du comité d'école venus hier soir demander aux commissaires «quels sont nos droits», le président Larivée a commencé par rappeler ceci: «vous êtes à la CECM; il y a eu un long débat l'an dernier et unanimement la commission a décidé qu'elle désirait des écoles confessionnelles».

Il a poursuivi en assurant les parents qu'ils avaient droit à un enseignement religieux de qualité et plus loin ajouté en réponse aux interrogations de la présidente du comité d'école, Mme Monique Gauthier, que les parents seraient bien avisés de contacter leur directeur puis, si nécessaire, leur commissaire, advenant le cas où un enfant inscrit en catéchèse n'en recevrait pas vraiment.

Et, en ce sens, les commissaires rejoignent les enseignants dont le représentant pour Montréal, M. Rodrigue Dubé, a aussi parlé de droit sacré des parents à l'enseignement religieux de qualité dispensé par ceux qui y croient.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal a dit qu'il accepterait très mal que les spécialistes en musique et en éducation physique subissent les contrecoups des convictions des enseignants, non seulement parce que la qualité de l'éducation vaut pour toutes les matières mais aussi parce que le ministère de l'Éducation défraie en entier le salaire du nouvel enseignant.

M. Dubé s'est contenté de se demander pourquoi la CECM avait attendu l'arrivée du mois de novembre et la montée de l'inquiétude dans l'école pour faire venir un nouveau professeur, puisque la demande d'exception des enseignants, permise dans les règlements du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, était transmise dès juin.

Il a rassuré les commissaires en les informant que les enseignants exemptés ne travailleraient pas moins que les autres. Le président de la CECM n'a pu résister à la tentation de faire remarquer au président syndical, au cours de l'échange très courtois qu'ils ont eu hier devant les parents, qu'en se fiant aux arguments défendus lors de la négociation, tout titulaire du primaire qui se respecte peut enseigner et l'éducation physique et la musique, sinon, de renchérir M. Larivée, il présente des «carences».

«Si je vous enseignais la musique, de rétorquer M. Dubé, vous sortiriez en courant de la classe».

L'ancienneté s'applique aux élèves

Si le droit à l'ancienneté vaut pour les enseignants, il vaut également pour les élèves.

C'est ce qu'ont reconnu hier soir les commissaires de la CECM en s'engageant à bien y penser lorsqu'ils devront déplacer des élèves vers une autre école.

Les changements forcés d'une école à l'autre sont plus nombreux cette année parce que pour la première fois, les enseignants ont obtenu dans leur convention collective un maximum d'élèves par classe, là où auparavant une moyenne par commission scolaire servait à définir le nombre d'élèves.

En conséquence, la CECM a déplacé plus de 600 élèves vers une école autre que celle de leur choix premier; sinon elle aurait dû verser à l'enseignant $1,000 par année pour chaque élève en trop. Elle s'est résolue à le faire dans une vingtaine de cas où les élèves auraient dû voyager trop loin.

Hier, en session publique, les commissaires se sont engagés à reconnaître le droit d'ancienneté des élèves dans cette opération.

6 novembre

par la PC et l'AP

1979: le président Carter déclare que la force ne sera pas utilisée pour libérer les otages américains de Téhéran;

1976: la guerre de guérilla en Rhodésie est officiellement soutenue par les pays de la 'Ligne de Front' réunis à Dar es Salaam;

1974: l'Union soviétique se prononce pour un État palestinien dans le cadre d'un règlement au Proche-Orient;

1971: fin du synode mondial des évêques au Vatican, avec de profondes divisions sur la question de la prêtrise des hommes mariés;

1970: l'Italie reconnaît officiellement la Chine;

1968: ouverture à Paris des négociations de paix au Vietnam;

1942: un raz-de-marée fait 10,000 morts au Bengale;

1937: l'Italie adhère au pacte germano-japonais anti-Comintern;

1936: début du siège de Madrid. Le gouvernement espagnol s'installe à Valence;

1846: l'Autriche annexe la République de Cracovie, violant le traité de Vienne.

Ils sont nés un 6 novembre: Tchaikovsky, compositeur russe (1840-1893); James Jones, écrivain américain (1921).